



## "Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local : une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo"

Kambale Mirembe, Omer

### Abstract

Dans la mesure où ces différents acteurs sont interconnectés, nous sommes en présence de réseaux. Le réseau assume ainsi une fonction d'intermédiation pour connecter le local au transnational. L'insertion dans le réseau est liée aux relations basées sur l'appartenance religieuse, les rapports familiaux ou amicaux, le village de provenance, la confiance, le parrainage. Les opérations économiques sont ainsi portées par des relations sociales. L'analyse en termes de réseau permet de sortir d'une approche de dépersonnalisation des relations économiques. Par ailleurs, si l'économie officielle a cessé de faire vivre la population, n'est-il pas pertinent de changer d'échelle et de prendre suffisamment en considération les initiatives d'autoprise en charge à la base ? En effet, des processus de développement sont en oeuvre à Butembo comme sans doute ailleurs en Afrique. Une conception universaliste et modernisatrice du développement fausse le regard sur ces processus....

Document type : *Thèse (Dissertation)*

### Référence bibliographique

---

Kambale Mirembe, Omer. *Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local : une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo*. Prom. : Peemans, Jean-Philippe

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
*Faculté des sciences économiques, sociales et politiques*  
**Institut d'études du développement**

**ÉCHANGES TRANSNATIONAUX, RÉSEAUX INFORMELS  
ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.**

**UNE ÉTUDE AU NORD-EST DE LA RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Omer KAMBALE MIREMBE

Membres du jury :  
Prof. D. TABUTIN, Président  
Prof. J.-P. PEEMANS, Promoteur  
Prof. F. LELOUP  
Prof. A. MAFIKIRI TSONGO  
Prof. G. DE VILLERS  
Prof. J.-M. WAUTELET

Thèse présentée en vue  
de l'obtention du grade  
de Docteur en Sciences sociales  
(option Développement, Population  
et Environnement)

Louvain-la-Neuve, juin 2005

## REMERCIEMENTS

À Dieu notre Père, l'action de grâce pour son amour et sa bonté.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce travail.

À vous tous, toute ma reconnaissance.

Ma gratitude s'adresse d'abord à mon promoteur, le professeur Jean-Philippe Peemans, qui a accepté de diriger cette thèse et dont les remarques et conseils pertinents ont encadré ce travail.

Je remercie également les professeurs Fabienne Leloup, Gauthier de Villers et Jean-Marie Wautelet, membres du comité d'encadrement, pour leurs remarques judicieuses dans l'orientation de ce travail, le professeur Angelus Mafikiri Tsongo, lecteur de ce travail, pour ses pertinentes observations mais aussi pour tous les services rendus.

Je remercie aussi le professeur Dominique Tabutin, président du jury de ma thèse.

J'exprime ma gratitude à l'Université catholique de Louvain, pour m'avoir accordé une bourse d'études ainsi qu'à l'Université catholique du Graben qui m'a envoyé aux études.

Je remercie également :

- les professeurs et le personnel de l'Institut d'études du développement de l'Université catholique de Louvain ;
- mon épouse et ma fille pour les sacrifices consentis ;
- Philippe de Groote, pour la relecture et les corrections du travail ainsi que pour tous les services rendus ; Andrée de Groote pour la sollicitude sympathique envers ma famille ;
- Marie-Jeanne Vervack qui m'a aidé à finaliser ce travail ;
- Louis et Gabi Minet, P. Charles Delhez, la chorale et la communauté chrétienne de Blocry, Gilles Carton de Wiart, Mike Derom, Assumani et Caroline, Famille Mafikiri, Apollinaire, Jim, François, la communauté Nande de Belgique, la chorale congolaise de Louvain-la-Neuve, et tous ceux, toutes celles qui nous ont entourés

## 0. INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 0.1 Le contexte

Le contexte mondial au cours des dernières décennies, est celui de l'expansion du commerce international entre certaines régions du monde : Amérique du Nord, Europe occidentale, Asie de l'Est. Avec la mondialisation, le paradigme dominant c'est l'affirmation d'une participation accrue des pays au commerce mondial comme clé du développement, notamment par la libéralisation du commerce extérieur et la régionalisation des économies.

En même temps, dans cette dynamique économique mondiale, certaines régions notamment les pays pauvres, sont marginalisées. C'est le cas de l'Afrique sub-saharienne. En effet, sa participation au commerce mondial en représente à peine 1 %. Elle croupit sous le poids de la dette et de la pauvreté. Elle subit les ravages des maladies endémiques tel le sida. L'afropessimisme s'alimente des statistiques et images de pauvreté du continent. C'est en Afrique subsaharienne que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (moins de 1 dollar par jour) est la plus importante (plus de 46 %), avoisinant la moitié des habitants. Dans les autres pays du Sud, elle décroît (plus ou moins 15 % en Asie de l'Est et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes)<sup>1</sup>.

Ainsi la situation socio-économique n'a cessé de se dégrader dans plusieurs pays du continent africain. C'est le cas de la République démocratique de Congo<sup>2</sup>. Plus de 50 % de sa population, estimée à plus ou moins 55 millions vit avec moins de 1 dollar par jour. Le taux de mortalité infantile, en 1998, est de 148 ‰, alors que la moyenne africaine est de 90 ‰. Il faut par ailleurs noter l'importance du poids de la dette. Estimée à 5 milliards (48,5 % du PIB) en 1983, elle atteint plus de 10 milliards en 2002 (186,3 % du PIB). Les indicateurs sociaux se sont également détériorés, exacerbés par les pillages de 1991-1993, les séquelles de la réforme monétaire de 1993 et des guerres de ces dernières années. Au fil des années la situation économique s'est dégradée<sup>3</sup>. Les conséquences sociales des plans de stabilisation des finances publiques (programmes d'ajustement structurel) lancés en 1983, durent. On peut également observer qu'avec la détérioration du secteur industriel, l'agriculture et les services contribuent davantage au P.I.B. On peut dire que l'économie se reprimarise avec l'importance des

---

<sup>1</sup> Source : *World Development Report 2000/2001*, Washington, World Bank, 2001.

<sup>2</sup> Source : World Bank, [devdata.worldbank.org/](http://devdata.worldbank.org/)

<sup>3</sup> *World Development Indicators Database*, World Bank, 2004.

produits agricoles dans l'exportation. Plusieurs pays africains connaissent une situation socio-économique identique.

On peut alors se demander comment les populations africaines en général et congolaises peuvent s'en sortir.

Dans bien des pays du Sud, notamment en Afrique, c'est l'expansion de l'économie dite informelle, devenue prépondérante, qui se manifeste sous diverses formes : artisanat, services, activités marchandes, production, etc.

L'économie informelle a reçu plusieurs conceptions (fonctionnaliste, structuraliste, culturaliste, etc.) depuis la publication du Rapport du Bureau International du Travail sur l'emploi au Kenya en 1972. Elle est nommée différemment selon des auteurs : *économie informelle, parallèle, seconde, souterraine, réelle, populaire*, etc. Certains en sont venus à établir un dualisme en économie : un secteur formel, structuré, officiel d'une part et un secteur informel, non structuré, parallèle d'autre part. Les critères de démarcation sont souvent légalistes, fiscalistes ou statistiques.

Les approches diffèrent mais il s'agit en fait de l'économie qui fait vivre réellement la majorité de la population notamment dans les pays en développement. L'étude des Nations Unies<sup>4</sup> de 1996 sur le secteur informel en Afrique, fait le constat qu'il génère une proportion notable des revenus urbains : 30 % au Cameroun, 44 % au Madagascar, 58 % au Sénégal, 68 % au Mali. Le commerce en représente environ 50 % de la production. Par ailleurs, elle fait remarquer que l'importance de ce secteur dans l'économie africaine ressort du fait qu'il occupe environ 60 % de la main-d'œuvre urbaine.

La réalité est similaire au Congo. À Butembo, au Nord-Est, en 1998<sup>5</sup>, les actifs représentaient 49 % de la population, mais seuls 6 % étaient employés sous contrat. Par conséquent on peut estimer à plus ou moins 80 % les actifs qui n'y vivent pas du salariat formel. La plupart s'adonnent à l'agriculture et aux activités marchandes. Il peut s'agir de petites activités marchandes tout comme du grand commerce transnational. Celui-ci a gagné en importance surtout au courant des années 1990. Il s'agit dans la plupart des cas des entreprises de type familial dont le fonctionnement repose en partie sur des rapports sociaux. Ceux-ci canalisent les flux locaux et de longue distance (Ouganda, Kenya, Dubaï, Jakarta, etc.), ainsi que leur débordement des cadres étatiques, une réalité courante en Afrique qui nous intéresse particulièrement dans cette étude.

---

<sup>4</sup> NATIONS UNIES, *Le développement du secteur informel en Afrique. Comment élargir le secteur informel et l'intégrer à l'économie des pays africains*, New York, Nations Unies, 1996.

<sup>5</sup> KAMBALE MIREMBE O., *La dynamique de l'économie informelle à Butembo (R.D.Congo) et le développement local*, mémoire, Louvain-la-Neuve, UCL, Institut d'études du développement, 2001, pp. 38-39.

François Constantin remarque qu'en Afrique, l'information quotidienne apporte des illustrations d'un renforcement quantitatif et qualitatif des flux traversant les frontières juridiques des États en marge des pratiques et prescriptions de l'ordre intergouvernemental, des échanges transgressant les frontières étatiques en marge des procédures officielles et/ou légales. Leur compréhension touche à l'informel des économistes, la transnationalité des internationalistes et les réseaux que revendiquent différentes disciplines des sciences sociales<sup>6</sup>. Il existe donc une articulation entre acteurs et espaces en Afrique<sup>7</sup> comme sans doute ailleurs.

Ellis et MacGaffey, conçoivent l'économie transnationale informelle comme l'ensemble des opérations qui sont effectuées en franchissant les frontières internationales, mais qui ne figurent pas dans les données officielles<sup>8</sup>. C'est une approche de critère statistique courante. Les flux informels transnationaux sont alors considérés comme des réalités essentiellement économiques et qu'il faut analyser comme telles, comme le propose Bhagwati<sup>9</sup>. Les acteurs sont des capteurs de rentes par contournement des institutions formelles. En termes de politique, il faut donc intégrer le secteur informel à l'économie formelle notamment par des mesures de libéralisation. En effet, le marché reste considéré comme vecteur de croissance et de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre que des programmes de type NE.P.A.D. (New Partnership for Africa's Development), C.E.A. (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) et autres, s'inscrivent dans la perspective de la prise en charge du développement socio-économique, notamment en Afrique, par un secteur privé moderne compétitif.

En partant des pratiques réelles des acteurs socio-économiques en Afrique, force est de constater qu'ils recourent aux pratiques informelles et populaires au sein d'une économie plurielle (économie de subsistance, activités marchandes, accumulation). Au sein de ce type d'économie, on reconnaît de plus en plus l'importance des liens sociaux. Si l'importance de la dimension sociale a été relevée pour de petites activités marchandes informelles en milieu urbain et rural, elle ne l'est pas moins dans le commerce transnational.

---

<sup>6</sup> CONSTANTIN F., « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », [www.conflicts.org/Numeros/20CONS.html](http://www.conflicts.org/Numeros/20CONS.html), pp. 1-2.

<sup>7</sup> IGUE J.O., *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995.

<sup>8</sup> ELLIS S. et MACGAFFEY J., « Le commerce international informel en Afrique subsaharienne. Quelques problèmes méthodologiques et conceptuels », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 145, XXXVII-1, 1997, p. 11.

<sup>9</sup> BHAGWATI J.N., « Introduction », in BHAGWATI J.N. (ed.), *Illegal Transactions in International Trade. Theory and Measurement*, Amsterdam, Oxford, 1974, pp. 1-2.

Les réalités des structures relationnelles qui canalisent des flux, les contacts réticulaires mis en évidence dans le cas de l'Afrique de l'Ouest par Pascal Labazée, Emmanuel Gregoire<sup>10</sup>, John Igue<sup>11</sup> et d'autres rendent compte de l'importance du lien social au sein des pratiques de différents acteurs et de leurs activités socio-économiques. Au Nord-Est du Congo, comme ailleurs en Afrique, la dynamique commerciale transnationale s'articule autour des contacts réticulaires non institutionnels, personnalisés situés dans différents pays dans lesquels s'opèrent les transactions. Ces contacts permettent l'accès aux informations, aux services, aux ressources financières, mais aussi aux ressources relationnelles. En effet, les opérations économiques transnationales nécessitent des réseaux informels de relations dans lesquelles on retrouve des commerçants acheteurs, des commerçants vendeurs, des transporteurs, des passeurs, des logeurs, des intermédiaires financiers, des transitaires, des informateurs, etc. Chacun de ces acteurs a un rôle à jouer dans le réseau et y est connecté par différents types de rapports interpersonnels (parenté, amitié, affinité, appartenance religieuse, etc.). Par conséquent, il est important de relever cette articulation entre rapports marchands et rapports sociaux. On est en face d'un phénomène à la fois économique et social. Aussi pour la compréhension de cette réalité, la proposition d'analyse en termes de réseaux<sup>12</sup> de Jean Cartier-Bresson paraît porteuse.

De même en prenant en considération des initiatives locales d'amélioration des conditions et du cadre de vie, il y a lieu de reconnaître d'autres acteurs de développement et l'importance de l'ancrage local des processus de développement à la base. Le développement est pris en charge par des acteurs individuels et collectifs à la base avec une dimension importante de renforcement du lien social. Avec le désengagement des États en Afrique, ce type d'initiatives gagne en visibilité. Ces initiatives, souvent spontanées, n'attendent pas les institutions étatiques pour s'exprimer. Aussi Pecqueur estime-t-il que la dynamique de développement local évolue sans ou malgré les politiques publiques<sup>13</sup>. Peemans<sup>14</sup> parle ainsi de développement des peuples.

---

<sup>10</sup> GREGOIRE E. et LABAZEE P. (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala, 1993.

<sup>11</sup> IGUE J.O. et SOULE B. G., *L'État entropôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala, 1992.

<sup>12</sup> CARTIER-BRESSON J., « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, p. 581.

<sup>13</sup> PECQUEUR B., *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros, 1989, p. 20.

<sup>14</sup> PEEMANS J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 2002.

Comme le suggèrent John Igue et Bio Soule, « *la meilleure théorie du développement est celle élaborée à partir du vécu. [...] Le secteur informel demeure pour beaucoup de pays l'essentiel. On devrait le traiter comme tel pour bâtir les nouvelles théories de développement* »<sup>15</sup>.

Il nous semble donc pertinent de relever l'importance de l'enracinement du transnational dans le local, et de s'intéresser à la contribution de l'économie locale à l'amélioration de la qualité de vie des populations à la base.

## **0.2 Le cadre d'étude : problématique, hypothèses, objectifs**

Depuis plus de deux décennies, les recherches sur les pays en développement ont rendu plus visible ce qui est couramment appelé « économie informelle ». Pour autant qu'il s'agisse des activités socio-économiques dont vit la majorité des populations et où se développent des logiques à la fois sociales et économiques, la dimension d'« économie populaire » est importante. Il est certain qu'il s'agit d'une réalité à la fois sociale et économique, où se combinent plusieurs dimensions, logiques et pratiques. Cette réalité ne se limite pas au plan local, mais dans sa dimension marchande, elle évolue également dans le transnational.

Les études africanistes abordent la question de l'échange international en Afrique, d'une part, d'un point de vue plus économique, c'est-à-dire en termes de marginalisation de l'Afrique, dont l'exportation basée sur des matières premières non élaborées n'est pas porteuse de progrès ; et d'autre part d'un point de vue davantage anthropologique qui décrit les commerces anciens.

Il nous semble important d'adopter une perspective qui consiste à considérer un espace et d'y identifier le rôle joué par des acteurs locaux au sein de l'économie transnationale.

L'organisation du commerce transnational par ces acteurs serait basée sur des circuits, des réseaux de relations non institutionnelles. Pour comprendre cette dynamique des réseaux, il nous semble qu'il n'est pas pertinent de les aborder seulement en termes de rationalité économique. À la suite des néobraudéliens, il est essentiel d'en considérer les composantes socio-culturelles. En fait, dans ce cadre, le commerce est appréhendé d'un point de vue relationnel<sup>16</sup>. En effet, comme le souligne Trivellato, notamment pour l'Asie, de nombreuses recherches ont mis en relief le rôle de communautés locales de marchands dans l'économie internationale et l'entrelacement de

---

<sup>15</sup> IGUE J.O. et SOULE B.G., *op. cit.*, p. 165.

<sup>16</sup> MOLHO A. et RAMADA CURTO D., « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3, p. 578.



facteurs culturels, religieux, politiques et économiques dans la construction de leur identité<sup>17</sup>.

Notre objet d'étude tout en portant sur une réalité socio-économique contemporaine, s'inscrit dans ce champ de recherche. L'axe de ce travail est de montrer, du point de vue des acteurs, la différence d'approche du rapport entre commerce extérieur et développement.

Cette différence d'approche, se traduit par celle de regard sur :

- *les acteurs du commerce et leurs pratiques* : l'approche dominante prend en considération les firmes capitalistes structurées demandeuses de plus de débouchés pour leurs exportations. Dans les pays du Sud où domine l'économie dite informelle, les micro-entrepreneurs peu ou pas structurés sont également des acteurs du commerce de longue distance ; ils y évoluent par des réseaux et peuvent recourir aux pratiques souvent qualifiées de « frauduleuses ». Pour ces acteurs, le commerce transnational peut être vu comme le prolongement des relations marchandes locales.
- *les acteurs du développement et leurs pratiques* : si en Afrique, depuis plus de trois décennies, les États ont cru en leur monopole comme acteurs de développement, la réalité des initiatives non étatiques démontre à suffisance l'affirmation d'autres acteurs non étatiques, populaires et associatifs. Leurs pratiques sont basées sur une autre conception du développement relative au processus d'amélioration des conditions concrètes d'existence.
- *l'espace marchand et le cadre du développement* : si des acteurs internationaux et les États prennent en considération les cadres territoriaux nationaux, des acteurs comme ceux de l'économie informelle et populaire valorisent les marchés locaux et micro-régionaux et peuvent considérer l'espace transnational comme un prolongement de ceux-ci. Par ailleurs, en Afrique, les États envisagent un développement national que ce soit par une modernisation nationale ou par la libéralisation de l'économie. Pour des acteurs de l'économie informelle et populaire, le processus de développement se réfère davantage à une base locale.

Des pratiques d'acteurs suggèrent donc une autre conceptualisation du rapport entre commerce international et économie locale, entre commerce et développement.

Cette étude se penche sur les pratiques des acteurs socio-économiques du Nord-Est de la République démocratique du Congo, particulièrement de Butembo. Il s'agit des marchands qui effectuent des échanges

---

<sup>17</sup> TRIVELLATO F., « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3, p. 589.

transnationaux. Par ailleurs, nous nous intéressons à leur contribution au processus de développement local.

Notre problématique s'articule ainsi autour des questions de recherche suivantes :

- a) Comment des acteurs socio-économiques locaux se connectent-ils au commerce transnational ? Nous recourons à une approche réticulaire pour aborder la question. Avec l'importance d'éléments socioculturels qui structurent les réseaux, nous ne penchons pas vers l'approche des historiens de l'économie qui mettent en avant la rationalité de comportements pour l'insertion dans les opérations commerciales à longue distance<sup>18</sup>. Comme l'a relevé Studnicki-Gizbert, à propos des marchands portugais du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles<sup>19</sup>, historiquement cette insertion évolue en dehors ou en marge des structures institutionnelles.
- b) Quelle est la contribution des échanges transnationaux au processus de développement local ? La recherche de réponse à la question permet de rendre compte de l'ancrage local des processus de développement, au-delà de l'approche modernisatrice des Nations en Afrique.
- c) La dynamique marchande et les initiatives locales de développement sont-elles porteuses pour l'avenir ? Il s'agit en fait de mettre en perspective ce processus marchand et celui des initiatives locales de développement. Au niveau du processus marchand, va-t-on vers un afro-capitalisme émergent comme le propose Janet MacGaffey ou faut-il plutôt reconnaître différents niveaux d'activités en articulation et dont les acteurs partagent des pratiques sociales, culturelles, économiques ? Du point de vue du développement, les pratiques de redistribution individuelle et associative à la base constituent-elles un levier pour l'avenir des processus de développement en Afrique ?

La recherche de réponses à ces questions suscite les hypothèses suivantes, comme propositions d'explication du phénomène étudié<sup>20</sup> :

- les réseaux informels constitueraient des vecteurs de connexion du local au transnational. Pour les acteurs du Nord-Est du Congo, les réseaux informels fondés sur la parenté, la religion, le village de provenance, l'ethnie etc., se situeraient parmi les facteurs fondamentaux de connexion au transnational. Le transnational constituerait ainsi un prolongement des relations marchandes locales, ce qui permet de sortir de l'ancrage national habituel.

---

<sup>18</sup> TRIVELLATO F., art. cit., p. 582.

<sup>19</sup> STUDNICKI-GIZBERT D., « La "nation" portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3, p. 628.

<sup>20</sup> GUIBERT J. et JUMEL G., *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, p. 3.

- Une redistribution articulée autour des pratiques associatives canaliserait la contribution des acteurs socio-économiques au processus de développement local. Les initiatives populaires rendent compte de l'importance de l'ancrage local des processus de développement.

Cette étude poursuit comme objectif général celui d'analyser l'articulation entre rapports sociaux et rapports économiques dans les échanges transnationaux et l'impact de cette dynamique pour le processus de développement local.

Comme objectifs spécifiques elle vise à :

- expliquer la dynamique locale par la compréhension des pratiques d'acteurs ;
- contribuer à la compréhension du phénomène de l'économie informelle et populaire et de son rôle dans le processus de développement en Afrique. Alexandre Ziegler estime qu'il est justement utile de contribuer à l'analyse de l'émergence et des caractéristiques de ce type d'économie<sup>21</sup>.

Nous pensons contribuer à apporter quelques nuances dans la conception du rapport entre commerce et développement, ainsi que celle de l'informel en Afrique. En même temps, nous voulons nous démarquer, dans l'articulation des questions du développement, de la perspective de l'État modernisateur, tout comme de celle de l'insertion dans le marché de l'entreprise privée. À ce propos, nous proposons de nuancer les approches en termes de « *african entrepreneurship* » de MacGaffey<sup>22</sup> et de François Régis Mahieu<sup>23</sup>. MacGaffey voit dans les individus qui accumulent dans la « seconde économie », en Afrique et particulièrement les Nande du Congo, l'émergence d'une véritable classe capitaliste, profitant de l'affaiblissement de l'État post indépendance et d'une pénétration incomplète du capitalisme. Pour elle, il s'agit de « independent entrepreneurs » qui adoptent dans la production et la reproduction, une « true rational capitalist fashion »<sup>24</sup>. Mahieu soutient pour sa part que la redistribution africaine constitue une contrainte sociale qui menace la productivité des unités économiques en Afrique.

---

<sup>21</sup> ZIEGLER A., « La théorie économique face à l'économie dissidente », in PREISWERK Y. et SABELLI F. (dir.), *Pratiques de la dissidence économique. Réseaux rebelles et créativité sociale*, Paris, P.U.F., 1998, p. 42.

<sup>22</sup> MACGAFFEY J., *Entrepreneurs and Parasites. The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaïre*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

<sup>23</sup> – MAHIEU F.R., « Principes économiques et société africaine », *Revue Tiers Monde*, t. XXX, n° 120, octobre-décembre 1989, p. 725-753 ;

– MAHIEU F.R., *Les fondements de la crise économique en Afrique. Entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan, 1990.

<sup>24</sup> MACGAFFEY J., 1987, *op. cit.*, pp. 23, 25, 66-67.

## 0.3 La démarche d'étude

### 0.3.1 Approche pluridisciplinaire

Notre étude est essentiellement descriptive, compréhensive et explicative d'une réalité, celle de l'économie transnationale et des initiatives de développement au Nord-Est du Congo. Notre recherche s'inscrit dans une démarche inductive. Nous partons des données collectées, des faits décrits, pour aboutir, par l'interprétation des résultats, à la compréhension et à l'explication du phénomène<sup>25</sup> de l'économie transnationale.

La réalité socio-économique de « l'informel », en étude, revêt différentes dimensions. Ainsi l'effort explicatif nécessite le recours à diverses approches (économique, géographique, historique, anthropo-sociologique)<sup>26</sup>.

Bien qu'on soit en face d'un phénomène qui présente une dimension économique très importante, on ne peut se limiter à la seule *approche économique* pour l'appréhender. En effet, l'approche économique, complexe et usant de multiples outils, évolue sous deux angles classiques : du point de vue fonctionnel, celui de la gestion des moyens de production et de fonctionnement en vue de la productivité et de la rentabilité, et du point de vue structurel, celui de l'organisation. Parmi les outils opératoires de l'approche économique, il faut citer les documents comptables, les budgets, les tableaux statistiques, les états financiers, les organigrammes, etc. Dans l'économie informelle, en général, on dispose de peu ou pas d'informations suffisantes pour établir ce genre d'outils. Mais dans la démarche descriptive, nous nous sommes tout de même intéressé dans une certaine mesure, aux prix, aux produits, aux coûts et aux mécanismes commerciaux. Le premier chapitre s'inspire des approches de l'économie classique. En plus, nous évoquons certains aspects de la perspective de l'économie institutionnelle.

Nous avons eu recours à *l'approche géographique* des pratiques sociales. En effet, les pratiques socio-économiques des acteurs s'effectuent dans un espace, pour ce cas précis des aires d'échanges où circulent marchandises, devises, informations, acteurs, etc. En fait, les acteurs évoluent dans un espace sur lequel ils agissent mais qui agit aussi sur eux, présente des opportunités, des atouts ou des menaces qu'ils doivent gérer. Cette approche nous permet de distinguer différents niveaux de localisation des territoires. Nous avons ainsi été amené à parler du *local, du régional, du transnational*.

La géographie contribue à relever l'importance de l'espace pour des acteurs autour de la question du développement. L'espace peut constituer un enjeu

---

<sup>25</sup> GUIBERT J. et JUMEL G., *op. cit.*, pp. 4, 5-6.

<sup>26</sup> *Idem*, pp. 13 -19.

de coalition ou de conflit d'acteurs qui y évoluent. Pour certains acteurs un espace, international pour notre cas, ne peut être qu'un lieu instrumentalisé aux fins géopolitiques ou économiques. Pour d'autres qui y développent des liens sociaux et commerciaux, un espace transfrontalier ou transnational peut être vu d'abord comme un lieu territorialisé de reproduction socio-historique, comme prolongement du local.

*L'approche historique* nous a été également utile. À défaut de disposer de tous les outils des historiens, et sans prétention de notre part de réaliser une historiographie de l'informel au Nord-Est du Congo, il nous a semblé utile d'utiliser l'analyse de processus pour comprendre l'évolution des pratiques d'acteurs et leur adaptation à travers le temps.

Notre étude s'inspire d'un courant de pensée<sup>27</sup>, notamment en histoire économique et sociale, qui établit qu'historiquement, l'économie ne procède pas uniquement de principes économiques mais aussi de rapports sociaux. Ce courant souligne ainsi l'importance historique des réseaux de relations des marchands européens des Temps Modernes. Des marchands parfois de cultures différentes, ont fonctionné en réseau. Ce genre d'approche permet de reconnaître que pour le développement des échanges, le réseau de socialité est tout aussi important que la rationalité mise en avant par un certain individualisme méthodologique qui voudrait couper l'individu du social. Ce genre d'approche permet donc historiquement de ne plus se satisfaire de la rationalité individualiste mais de souligner la pertinence de l'acteur collectif dans des processus économiques et sociaux.

Pour notre part, du point de vue africain, ce type d'approche contribue à sortir des approches d'afro-capitalisme. D'autre part il contribue également à adopter une autre vision du secteur dit informel et de l'économie populaire en termes d'articulation d'acteurs. Parmi ceux-ci se trouvent ceux qui pratiquent des échanges transnationaux et évoluent au sein des réseaux informels.

Le phénomène de l'économie dite informelle revêt une dimension sociale tout aussi importante. Ainsi *l'approche anthropo-sociologique* se justifie par l'intérêt que nous portons aux acteurs et leurs relations, aux réseaux en tant que structure et stratégie des échanges transnationaux. En effet, il existe un rapport entre l'espace et le social<sup>28</sup>. Mais cette étude n'est pas spécialement un travail de sociologie ou d'anthropologie économique comme regard sociologique ou anthropologique spécifique sur les réalités économiques.

Par ailleurs, nous recourons aux catégories de Fernand Braudel pour rendre intelligibles les différents niveaux d'activités, leur fonctionnement et leur articulation au niveau local. En effet, Braudel établit une distinction, une

---

<sup>27</sup> *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3.

<sup>28</sup> KILANI M., *Introduction à l'anthropologie*, Lausanne, Payot, 1989.

hiérarchie en étages, au sein du processus de l'économie en Occident entre vie matérielle, économie marchande et capitalisme<sup>29</sup>.

Du point de vue des initiatives locales, nous nous inspirons de l'*approche du développement local* de Bernard Pecqueur, Diane-Gabrielle Tremblay et Jean-Marc Fontan, relative à un espace local où des pratiques d'acteurs locaux répondent aux demandes concrètes de prise en charge du milieu de vie. Nous recourons d'une certaine façon à une approche d'impact pour l'amélioration de la qualité de vie au niveau local, mais pas en termes d'évaluation qui sont davantage quantitatifs.

### **0.3.2 La démarche méthodologique du travail**

Notre recherche a utilisé comme sources des données, les ressources documentaires, les entretiens d'enquête et les archives. Les ressources documentaires sont tirées principalement de la littérature des sciences sociales.

L'analyse se base essentiellement sur les entretiens de terrain. Nous avons effectué l'enquête en 2001-2002 au Nord-Est du Congo, à Beni, Butembo, Kasindi-Lubiliha, Kyavinyonge, et Oicha<sup>30</sup>. Il ne s'agit pas d'une étude multi-sites ; en fait ces sites font partie de l'hinterland commercial de Butembo et sont d'une façon ou d'une autre des espaces reliés à la dynamique transnationale dans cette partie du pays. Nous avons également effectué quelques entretiens informels à Kampala.

Butembo a constitué notre principal site d'enquête. Notre échantillon y a porté principalement sur des commerçants impliqués dans les échanges transnationaux ; il s'élève à 38 enquêtés. Etant donné la particularité du thème et des acteurs ciblés, l'échantillonnage statistique était inadapté. Nous avons donc utilisé la technique d'échantillonnage orienté, avec effet boule de neige<sup>31</sup>.

La technique d'entretien semi-directif utilisé a porté essentiellement sur les pratiques d'insertion et d'évolution dans le commerce de longue distance d'une part et celles de redistribution dans le cadre du développement local d'autre part. Cela ressort des questions d'enquête en annexe. Par rapport à nos hypothèses, l'enquête visait à vérifier si l'insertion et l'évolution dans les échanges transnationaux passent surtout par les rapports sociaux et que les acteurs socio-économiques contribuent au développement local par une redistribution via leurs associations. Pour la validité interne, nous avons

---

<sup>29</sup> BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1979.

<sup>30</sup> La zone d'étude apparaît sur la carte en annexe.

<sup>31</sup> MILES M.B. et HUBERMAN A.M., *Analyse des données qualitatives*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, De Boeck Université, 2003, pp. 58-61.

effectué des recoupements d'informations. Des enquêtés ont souhaité l'anonymat, en référence nous ne reprenons que les initiales de leurs noms. Les données d'archives des services publics au Nord-Est du Congo, notamment celles relatives aux importations et aux exportations, ont renseigné sur l'orientation des échanges de cette partie du Congo vers l'extérieur mais aussi sur leur importance pour l'accumulation locale. Nous nous sommes également renseigné auprès des associations des commerçants : A.P.I.LU., A.T.C.E., A.T.PHA.LU., F.E.C. Nous sommes originaire du terroir et nous mettons également à contribution notre observation personnelle.

Pour l'analyse, les données quantitatives sont présentées sous forme brute, en tableaux, en valeur absolue ; nous utilisons occasionnellement des proportions, d'après des calculs effectués sur les données.

Nous basons notre analyse essentiellement sur les données qualitatives. Nous avons retranscrit les entretiens enregistrés ; nous en avons réalisé une synthèse thématique. Nous n'avons pas utilisé des matrices (matrices d'événements, matrices conceptuelles thématiques), ni de diagrammes, qui sont les deux principales familles de formats pour condenser des données qualitatives, selon M.B. Miles et A.M. Huberman<sup>32</sup>. Nous n'avons donc pas codé le contenu des entretiens. Nous n'avons pas non plus utilisé de méthode de quantification des données qualitatives<sup>33</sup>.

Nous avons plutôt effectué une catégorisation par grands thèmes : le transnational, les acteurs et les réseaux, les pratiques et les initiatives de développement. Du point de vue de l'organisation des acteurs, la théorisation se construit autour du concept de *réseau*. Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous effectuons donc une exploitation qualitative thématique, variante de l'analyse de contenu mais pas au sens strict de méthodes sémantiques appliquées à la structure d'un discours, d'une communication<sup>34</sup>.

Nous sommes conscient d'être en face d'une réalité complexe qui impose une limite à la généralisation étant donné qu'elle recèle des systèmes multiformes de fonctionnement socio-économique. Nous sommes aussi conscient des limites de cette étude liées au contexte d'insécurité à l'Est du Congo pendant l'enquête, au mode d'échantillonnage et à la réserve à accorder aux statistiques des services publics étant donné leur système de fonctionnement. En plus l'étude ne fait pas assez ressortir l'interaction entre les réseaux et leur fonction d'exclusion. La recherche est d'un apport limité en ce qui concerne les initiatives des acteurs populaires.

---

<sup>32</sup> *Idem*, p. 252.

<sup>33</sup> LESSARD-HEBERT M., GOYETTE G. et BOUTIN G., *La recherche qualitative. Fondements et pratiques*, Paris/Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

<sup>34</sup> PIRET A., NIZET J. et BOURGEOIS E., *L'analyse structurale. Une méthode d'analyse de contenu pour les sciences humaines*, Paris/Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1996, p. 7.

## 0.4 Le choix de Butembo

Il est important de motiver notre choix de Butembo. Cette ville est située au Nord-Est du Congo, en territoire de Lubero, province du Nord-Kivu, à plus ou moins 135 km de Kasindi (frontière d'Ouganda), 600 km de Kampala (capitale d'Ouganda), 350 km de Goma (chef lieu de la province), 900 km de Kisangani (chef-lieu de province orientale), 2 000 km de Kinshasa (capitale du Congo). Sa population est majoritairement d'ethnie Nande, appelée aussi Yira<sup>35</sup>. Parmi les acteurs socio-économiques du Nord-Kivu, on peut estimer que plus ou moins 60 % sont Nande. Leur dynamique est liée à l'agriculture et au commerce. La plupart de commerces sont installés à Butembo. Cette ville a notamment joué un rôle de cité entrepôt de marchandises importées pour le marché intérieur surtout durant les décennies 80 et 90, et elle a acquis une notoriété de pôle commercial du Nord-Est du Congo. Nous avons donc pensé que nous pouvions y saisir des pratiques d'acteurs en économie transnationale.

Notre choix est dicté par l'importance de cette dynamique, encore peu étudiée<sup>36</sup>, mais mise en exergue par certaines recherches. Ndaywel écrit : « *Les Nande au Nord-Kivu ont acquis une position dominante s'octroyant pratiquement le monopole du trafic de l'or et du café* »<sup>37</sup>. Hugues Leclercq évoque également des réseaux Nande dans la commercialisation et l'exportation de l'or au Nord-Est du Congo vers l'Ouganda<sup>38</sup>.

Ce terrain du Nord-Est du Congo nous a paru également pertinent du fait que plusieurs études y signalent l'importance des pratiques informelles.

---

<sup>35</sup> Dans ce travail nous utilisons indistinctement Nande et Yira pour désigner un même peuple.

<sup>36</sup> Parmi des études qui traitent spécifiquement de cette dynamique, nous citons :

– MACGAFFEY J., 1987, *op. cit.*;

– MACGAFFEY J. et al., *The Real Economy of Zaïre*, Currey, London, 1991 ;

– KISANGANI N.F. EMIZET, « Confronting Leaders at the Apex of the State : The Growth of the Unofficial Economy in Congo », *African Studies Review*, volume 41, n° 1, avril 1998, pp. 99-137 ;

– MUHINDO P.S.L., *Le Nord-Kivu et son paysage économique à travers ses zones administratives*, Kinshasa, éd. Yira, 1992 ;

– VWAKYANAKAZI M., *African Traders in Butembo, Eastern Zaïre (1960-1980) : a Case Study of Informal Entrepreneurship in a Cultural Context of Central Africa*, Ph.D. dissertation, Madison, 1982 ;

– VWAKYANAKAZI M., « Import and Export in the Second Economy in North Kivu », in MACGAFFEY J. et al., *The Real Economy of Zaïre*, 1991, pp. 43-71.

<sup>37</sup> NDAYWEL E NZIEM I., *Histoire générale du Congo*, Bruxelles/Paris, De Boeck et Larcier, 1998, p. 751.

<sup>38</sup> LECLERCQ H., « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais », in MONNIER L., JEWSIEWICKI B. et DE VILLERS G. (dir.), *Chasse au diamant au Congo/Zaïre*, Institut africain-CEDAF/Tervuren, L'Harmattan/Paris, 2001, p. 69.



Vwakyanakazi affirme, à propos du Nord-Kivu, et particulièrement de la contrée des Nande :

*« An area of Congo renowned for the proliferation of second economy activities...North Kivu is widely regarded as one of the primary regions for smuggling in Zaïre »<sup>39</sup>.*

Olivier Ferrier, aborde l'importance des flux commerciaux « informels » des petites entreprises en République démocratique du Congo. Il note que dans ce pays,

*« Depuis la fin des années 1970, de petits entrepreneurs locaux ont pris en main les activités du secteur informel. Certains, dans le Nord-Kivu par exemple, ont bâti un capitalisme local reposant sur le commerce de longue distance »<sup>40</sup>.*

MacGaffey<sup>41</sup> souligne que l'accumulation des commerçants Nande, à l'Est du pays, est particulièrement liée à ce qu'elle appelle la « seconde économie », c'est-à-dire l'économie informelle au regard de la loi. Il nous a semblé important de nous interroger pour savoir s'il est pertinent d'enfermer cette dynamique dans la « fraude ».

Par ailleurs, des auteurs citent comme facteur de cette dynamique, l'évolution des acteurs « hors État ». Comme l'indique MacGaffey :

*« The Nande found themselves underrepresented in the national political scene and unable to participate in national decision-making [...] their region was neglected by the government in all development programmes and allocation of resources. After independance, when foreign exchange was allocated by quotas, the East was passed by. However, this distance from the central government also meant that the Nande were to some extent beyond its control. It gave them a certain degree of autonomy, making it easier to organize their own affairs in response to government neglect »<sup>42</sup>.*

Si des auteurs retiennent du dynamisme des Nande leur recours aux pratiques informelles, nous relèverons également l'importance historique de l'agriculture dans l'accumulation locale.

Timothy Raeymaekers pour sa part évoque divers indices de la dynamique de Butembo :

---

<sup>39</sup> VWAKYANAKAZI M., 1991, *op. cit.*, pp. 43 et 45.

<sup>40</sup> FERRIER O., *Les très petites entreprises*, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., 2002, p. 192.

<sup>41</sup> MACGAFFEY J., 1987, *op. cit.*

<sup>42</sup> MACGAFFEY J., 1987, *op. cit.*, p. 146.

« Butembo, la capitale commerciale des Nande, est une ville de boutiques remplies de produits locaux et étrangers [...] des travaux de construction ont lieu à différents endroits de la ville... Sur la route entre Butembo et Beni, les ouvriers assurent le maintien des routes [...] Malgré un fort taux de pauvreté, les voitures et autres produits de luxe sont livrés sur base hebdomadaire de Dubaï (Émirats Arabes Unis) et de l'Extrême Orient, où les Nande ont développé des affaires lucratives ces dernières années »<sup>43</sup>.

Ces descriptions présentent des aspects réels de la dynamique des acteurs socio-économiques Nande. Mais nous ne pensons pas qu'il faille parler de « success story » des Nande comme le propose Raeymaekers. Il y a certes un dynamisme commercial remarquable depuis la fin des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. En même temps, il faut reconnaître les défis importants en termes de lutte contre la pauvreté, en termes d'infrastructures, de processus de développement, etc. Il nous semble donc exagéré de parler d'« île de prospérité », comme le propose cet auteur<sup>44</sup>.

Nous avons donc choisi un terrain en tant qu'ensemble de lieux, de personnes les fréquentant, d'actions, d'événements y survenant<sup>45</sup>. Comme originaire de Butembo, nous avons pensé qu'il était plus facile pour nous de choisir ce site, notre connaissance du milieu peut nous permettre de mener une analyse plus approfondie.

Nous proposons donc une lecture des échanges transnationaux en Afrique dans une perspective des acteurs à la base. Ces acteurs sont plus que jamais présents dans les échanges extérieurs. La prise en compte exclusive des flux officiels a longtemps occulté une dynamique non moins importante de cette partie de l'économie. Nous proposons également une prise en compte de l'ancrage local du processus de développement en Afrique, en termes de pratiques d'acteurs non étatiques peu ou pas institutionnels.

Cette étude s'articule en quatre parties, en plus de l'introduction et de la conclusion. La première partie, constitue le cadre théorique et conceptuel de la recherche autour des notions fondamentales suivantes : échange international et développement, échanges transnationaux, économie informelle et populaire, réseaux et développement local.

La seconde partie présente le contexte et le processus marchand local.

---

<sup>43</sup> RAEYMAEKERS T., « L'économie politique de Beni-Lubero », in VLASSENROOT K. et RAEYMAEKERS T., *Conflit et transformation sociale à l'est de la RDC*, Gand, Academia Press, 2004, p. 60.

<sup>44</sup> *Ibidem*.

<sup>45</sup> ARBORIO A.-M. et FOURNIER P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 1999, p. 16.

La troisième porte sur la dynamique transnationale au Nord-Est du Congo. La dernière partie propose une réflexion sur les perspectives en termes de consolidation des initiatives et du développement au niveau local.

## ***PARTIE I***

### ***COMMERCE EXTÉRIEUR, ÉCONOMIE INFORMELLE, DÉVELOPPEMENT LOCAL : THÉORIE ET ORIENTATIONS CONCEPTUELLES***

Cette partie constitue notre cadre théorique. Nous y reprenons les théories et concepts relatifs au phénomène que nous étudions et qui guident notre recherche d'explication et de compréhension de l'économie transnationale. Cette partie ne vise pas à compiler des définitions mais plutôt à présenter le contexte théorique dans lequel s'insère cette étude notamment les notions suivantes : échange international et développement, économie transnationale, pratiques informelles, réseaux et développement local. Il ne s'agit pas de faire un contour exhaustif de ces notions mais plutôt de faire ressortir le contenu de ces concepts de base dans le contexte de cette étude.

Le discours dominant sur le rapport entre commerce international et développement s'inscrit dans le cadre des États-Nations qui libéralisent les échanges, portés par des firmes capitalistes en logique de marché. Ces États doivent élargir ce marché au-delà de leurs territoires nationaux pour produire aux meilleures conditions, tirer avantage du libre échange et réaliser le développement national. C'est le paradigme de la prépondérance du commerce extérieur pour le développement dans la perspective des États-Nations. Ainsi donc l'espace est celui du territoire national ouvert au marché international. Les acteurs sont les firmes privées structurées et dans une certaine mesure les États pour autant qu'ils mettent en place un cadre favorable au marché. Le développement est national, mesuré en indicateurs macro-économiques.

Les pays en développement sont appelés à une meilleure intégration dans le libre marché international pour s'en tirer. Pour y arriver, ils doivent entre autres mettre en place des conditions de dynamisation de l'entrepreneuriat privé moderne, d'intégration du secteur informel à l'économie structurée. C'est une cohérence de ce paradigme dominant. Il est important d'en rappeler les principaux aspects au premier chapitre pour montrer dans la suite en quoi une autre approche s'en démarque.

En effet, les pratiques des acteurs non institutionnels notamment ceux de l'économie dite informelle suggèrent une autre approche. Le commerce transnational constituerait ainsi un prolongement des relations marchandes locales, et les processus de développement s'inscriraient plus dans un ancrage local.

## CHAPITRE 1

### COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

Le but de ce chapitre est de présenter la vision dominante sur le commerce international, son rapport avec le développement, ses acteurs, son cadre, mais aussi son regard sur des pratiques d'économie dite informelle.

En théorie économique classique, l'échange international est analysé en termes de flux des biens, des services, de monnaie, des facteurs de production, entre États-Nations. Les éléments d'analyse tels que le gain de l'échange, la structure des échanges, le taux de change, les termes de l'échange, la balance des paiements, les politiques commerciales (protectionnisme, libéralisme, etc.), sont appréhendés avec comme cadre de référence les États qui décident d'entrer en échange. On suppose donc que toute l'économie s'intègre dans un système étatique. Dans cette perspective, les transactions s'effectuent entre nations, c'est-à-dire entre « blocs de facteurs de production » : la nation est assimilée à une firme ayant un pouvoir de marché sur la scène internationale<sup>1</sup>. En effet, il y a à la base un postulat selon lequel les motivations et les comportements des individus et des entreprises, mais aussi des Nations, sont les mêmes dans la sphère internationale que dans les transactions nationales<sup>2</sup>.

#### 1.1 Modèle libre-échangiste

Depuis Adam Smith et David Ricardo, la pensée libre échangiste soutient que les Nations gagnent en s'ouvrant au commerce extérieur. Elles ont donc intérêt à entrer en échange. En faisant profiter aux autres de ses atouts, chacun en tire un gain plus avantageux. Ces atouts peuvent consister en avantages comparatifs (David Ricardo), en dotations en facteurs de production (Eli Heckcher, Bertil Ohlin, Paul Samuelson), en politique commerciale stratégique (James Brander, Barbara Spencer)<sup>3</sup>. Ils permettent aux Nations d'être plus compétitives, de produire aux meilleures conditions

---

<sup>1</sup> THOYER S. et TUBIANA L., « Les légitimités de la régulation internationale : États, acteurs et institutions dans l'économie politique des échanges », *Economies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P., n° 4/1998, p. 153.

<sup>2</sup> KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *Economie internationale*, traduit de l'anglais par Achille Hannequart et Fabienne Leloup, 3<sup>e</sup> édition, De Boeck et Larcier, 2001, p. 3.

<sup>3</sup> KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *op. cit.*, p. 3.

que d'autres. Il en découle une certaine spécialisation internationale des Nations particulièrement en termes de biens à produire et à exporter : ce qu'on ne peut produire, on l'importe car il coûte ainsi moins cher que de le produire. Les biens et services sont mieux produits par les pays qui en sont plus aptes.

Concernant le rôle du commerce extérieur, Adam Smith note, du moins sur base du constat fait à son époque, que dans tous les États modernes d'Europe, c'est le commerce extérieur de certaines de leurs villes qui a introduit les manufactures et porté la croissance. L'impact positif s'est étendu à l'agriculture, car, poursuit-il, ce sont les manufactures et le commerce extérieur ensemble qui ont donné naissance aux principales améliorations de l'agriculture<sup>4</sup>.

Les mercantilistes soulignent également l'importance de l'enrichissement des nations par le commerce extérieur et de leur fonction de régulateurs du marché. Mais pour les libéralistes, ce commerce ne doit pas être contrôlé. Adam Smith, Ricardo et d'autres à leur suite, estiment que la vraie cause de la richesse des nations, du bien-être des individus, c'est l'échange du fait de l'extension du libre marché.

Depuis Alfred Marshall, affirme Antoine Basile<sup>5</sup>, on insiste sur l'importance relative croissante du commerce extérieur en raison inverse de la dimension de l'économie. Il y aurait en quelque sorte dans le fait de s'adonner à des échanges actifs avec d'autres nations une compensation de l'exiguïté des marchés domestiques. Plus vaste est le marché, et plus nombreuses sont les opportunités d'offre et de demande. Cette dimension du marché offre aux producteurs des possibilités des économies d'échelle. En effet, pour satisfaire une part plus large du marché, il faut produire plus. On sait, en théorie économique, qu'un accroissement de la production abaisse les coûts unitaires et permet donc des économies d'échelle. Si les coûts de production baissent, on peut s'attendre à ce qu'il en soit ainsi aussi pour les prix de vente. Les meilleurs prix sont intéressants pour les consommateurs et stimulent les achats. Tant les producteurs que les consommateurs en tirent profit. Les producteurs sont des firmes structurées capitalistes, souvent multinationales.

La considération de ces avantages par la théorie économique, justifie le maintien de la plus large ouverture au monde extérieur du point de vue des échanges. Paul Samuelson abonde dans ce sens en affirmant que la théorie normative se fonde sur l'argument bien connu en vertu duquel chaque pays tire avantage du commerce international. Selon lui, pour chaque pays,

---

<sup>4</sup> SMITH A., *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livres III-IV, traduction par TAIEB P., Paris, P.U.F., 1995, p. 438.

<sup>5</sup> BASILE A., *Commerce extérieur et développement de la petite nation*, préface de François Perroux, Université Libanaise/Syrie, Librairie Droz/Genève, 1972, pp. 125-134.

l'occasion de faire du commerce international élargit ses choix – la frontière des possibilités de consommation (et d'investissement)<sup>6</sup>.

Il y a donc là un argument de l'élargissement du marché pour l'économie nationale comme facteur de développement économique, à la fois en termes de débouchés et de fourniture des facteurs de production.

Le cadre d'analyse en termes d'offre et de demande permet d'étudier les effets d'une plus grande libéralisation des échanges sur d'une part les producteurs soumis à la concurrence des importations, et d'autre part sur les groupes qui consomment les biens importés<sup>7</sup>. En partant de leurs traits communs, la formalisation économique propose un modèle général d'échange en économie ouverte basée sur quatre relations<sup>8</sup> :

- la relation entre la frontière de possibilité de production et la courbe d'offre relative ;
- la relation entre les prix relatifs et la demande ;
- la détermination de l'équilibre mondial par l'offre mondiale relative ;
- l'effet des termes de l'échange.

## 1.2 Échange international, croissance et développement

La théorie libre-échangiste soutient que le commerce extérieur constitue en fait le moteur de la croissance, notamment par la promotion des exportations. Dans une optique walrassienne, le gain est tiré de l'allocation optimale des ressources, grâce à la spécialisation internationale. Si ce gain provoque un accroissement de la capacité d'épargner et d'investir, alors le commerce extérieur permet d'amorcer ou de renforcer le processus de croissance<sup>9</sup>.

En effet, une stratégie d'industrialisation orientée vers le marché international, soutenue par des réformes économiques et commerciales appropriées, est censée accroître les exportations. Cette croissance des industries a des effets bénéfiques pour d'autres secteurs de l'économie nationale mais aussi pour le bien-être des populations.

Du point de vue économique, les exportations financent les importations et leurs recettes permettent l'amélioration du pouvoir d'achat intérieur, entre autre du fait de l'amélioration de la balance de paiement du pays par la rentrée des devises. Il y a en même temps un accroissement de la

---

<sup>6</sup> SAMUELSON P.A., « The Gains from Trade once Again », cité par CORDEN W.M., *Politique commerciale et bien-être économique*, traduit de l'anglais par Jean Van Der Mensbrugge, Paris, Economica, 1980, p. 5.

<sup>7</sup> LINDERT P.H., *L'économie internationale*, Paris, Economica, 1989, p. 73.

<sup>8</sup> KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *op. cit.*, p. 108.

<sup>9</sup> GERN J.P., « L'apport du commerce extérieur à la croissance des pays non industrialisés », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, janvier-mars 1993, p. 9.



capacité intérieure d'épargne et d'investissement, susceptible de renforcer l'accumulation et la croissance endogènes.

En effet, sur le plan théorique, les analyses d'orientation néo-classique suggèrent qu'une politique économique orientée vers l'extérieur contribue positivement et de manière notable à la croissance<sup>10</sup>.

Selon l'approche de Ricardo dont s'inspirent les néo-classiques, le commerce international sert à la croissance par deux voies :

- en fournissant des biens de subsistance à meilleur marché, ce qui permet une diminution des salaires et donc une augmentation du taux de profit ;
- en fournissant aux capitalistes des biens de consommation meilleur marché, ce qui augmente leur revenu réel et leur permet donc un taux d'épargne élevé<sup>11</sup>.

Le commerce extérieur soutient donc la croissance et l'accumulation des firmes. Déjà en 1964 Georges Baza estimait que le commerce extérieur, pour les pays africains, paraît être l'élément moteur initial dans le processus de développement<sup>12</sup>.

Cette affirmation ancienne trouve beaucoup d'échos actuellement. Ce discours est tenu par des organisations internationales de développement ou de commerce qui voient dans le renforcement et la libéralisation des échanges, la clé du développement des Nations. De plus en plus des illustrations sont faites pour démontrer l'existence d'une corrélation positive entre l'ouverture à l'échange international et le processus de croissance. Alan Winters cité dans un rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce soutient que :

*« La libéralisation des échanges est en général un élément qui contribue de manière très positive à atténuer la pauvreté : elle permet aux individus d'exploiter leur potentiel de production, soutient la croissance économique, fait obstacles aux interventions arbitraires des pouvoirs publics et constitue une protection contre les chocs »<sup>13</sup>.*

Ce rapport indique que cette conclusion de Winters est étayée par des observations empiriques. On a constaté que l'ouverture de l'économie est un stimulant important de la croissance, étroitement associé à l'accroissement du revenu par habitant. D'après une étude de l'O.M.C. portant sur 122 pays pendant la période 1970-1990, les économies « ouvertes » ont été plus

---

<sup>10</sup> BOURGUIGNON F. et MORRISSON C., *Commerce extérieur et distribution des revenus*, Paris, O.C.D.E., 1989, p. 10.

<sup>11</sup> *Idem*, p. 13.

<sup>12</sup> BAZA G., « Aspects structurels du commerce extérieur des pays africains et intégration économique », *Cahiers économiques et sociaux*, Léopoldville (Kinshasa), vol. II, n° 4, 1964, p. 307.

<sup>13</sup> ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Rapport annuel 2001*, O.M.C., Genève, p. 45.

performantes que les économies « fermées » : leur taux de croissance a été de 4,5 % en moyenne pendant la période considérée, contre seulement 0,7 % pour les économies « fermées ». Le rapport établit que cette conclusion concorde avec celle d'une étude de la Banque mondiale qui confirme, à partir des données sur la situation de 80 pays pendant quatre décennies, que l'ouverture stimule la croissance économique et que les revenus des pauvres augmentent au même rythme que la croissance globale<sup>14</sup>.

A ce propos, note Engelhard, à l'« *arrière-plan du discours de la Banque mondiale, on trouve toujours le point de vue dominant selon lequel la source principale de la croissance économique réside dans le développement des échanges internationaux* »<sup>15</sup>.

Un autre constat vient renforcer cette conception : les « pays les moins avancés », du point de vue du développement, sont en même temps ceux qui participent le moins au commerce mondial. Il semble donc y avoir un lien entre le degré de participation à l'échange international et le niveau de développement.

Un rapport de la C.N.U.C.E.D. évoque le cas des pays asiatiques dont l'intégration dans l'économie mondiale a facilité les efforts de développement, notamment en leur donnant l'occasion d'accélérer la croissance de leurs exportations et d'avoir accès aux capitaux étrangers et à la technologie<sup>16</sup>.

Le développement est assimilé ainsi à un accroissement du produit intérieur, une accumulation et une redistribution nationales qui induisent une croissance du revenu national et supposent celle du bien-être des populations. La libéralisation des échanges suppose donc l'accroissement du volume et des flux des richesses, avec en conséquence une diminution du sous-développement, de la pauvreté.

Un rapport du P.N.U.D. abonde dans le même sens. Il indique que depuis de nombreuses années, la croissance, par le marché, est le principal objectif économique des décideurs car ils sont persuadés que c'est avant tout en mettant à la disposition des individus une quantité toujours plus grande de biens et de services que l'on améliorera leur qualité de vie. La croissance permettrait de développer l'emploi, de réduire les déficits budgétaires. En conséquence, les pays à faible revenu n'ont pas de choix ; pour eux la croissance est la condition sine qua non de la réduction de la pauvreté et de

---

<sup>14</sup> BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*.

<sup>15</sup> ENGELHARD P., *L'Afrique miroir du monde ? Plaidoyer pour une nouvelle économie*, Paris, éd. Arléa, 1998, p. 130.

<sup>16</sup> C.N.U.C.E.D., *Les pays les moins avancés. Rapport 1996*, New York et Genève, 1996, p. xiv.

la création des richesses nécessaires au développement humain élémentaire<sup>17</sup>.

Il est clair que dans cette optique de pensée, avec la croissance économique s'accroît aussi la richesse des Nations. Il est supposé qu'il en découle une amélioration des conditions sociales (santé, éducation...). En effet, dans la perspective du rôle économique de l'État, les gains tirés de l'échange, notamment les recettes fiscales et douanières, constituent des moyens permettant l'investissement dans les biens publics (les infrastructures comme les routes, les ponts, les écoles...).

Les États, les élites et les penseurs, même dans les pays en développement se sont réapproprié ce discours. Ainsi on peut lire dans le rapport de 1999 de la Banque Islamique de Développement une conviction que la mondialisation et la libéralisation du commerce international contribueront à une augmentation sensible de la production et de l'ensemble du bien-être économique mondial<sup>18</sup>.

Jean-Marie Gankou estime, dans la même perspective, qu'il n'y a pas de pays qui entre dans le processus de développement sans accroître en même temps ses échanges extérieurs. On peut même dire que le développement du commerce extérieur, à l'époque actuelle, a été pour un certain nombre de pays avancés l'occasion et le moyen de reprendre leur croissance. Le commerce extérieur est nécessaire aux pays en développement pour se procurer un certain nombre de biens d'équipement et de consommation qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes. Le commerce extérieur génère aussi des revenus fiscaux à l'État. Or, une politique de croissance implique que la puissance publique dispose d'un minimum de ressources fiscales pour pouvoir accomplir sur son propre territoire les travaux d'infrastructure et assurer les services publics indispensables à une économie moderne adaptée<sup>19</sup>.

Il est donc sous-entendu qu'une meilleure insertion des pays en développement dans le marché globalisé et l'intensification des échanges s'accompagneront des améliorations sociales. Il faut un acteur comme moteur de cette croissance. On pense alors aux entreprises du secteur privé dont la promotion fait partie des conditions internes de croissance à mettre en place. Ainsi le rapport de la CNUCED de 1996 établit que le secteur des entreprises privées, principal agent du développement, n'est pas très avancé dans la plupart des pays les moins avancés et sa croissance est limitée par

---

<sup>17</sup> P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Paris, Economica, 1996, p. 48, col. 1.

<sup>18</sup> BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT, *Rapport annuel 1998-1999*, Djeddah, 1999, p. 50.

<sup>19</sup> GANKOU J.-M., *Echange et développement. L'économie camerounaise*, Paris, Economica, 1985, pp. 115-116.

manque de capitaux et de compétences en matière d'esprit d'entreprise, de gestion, de techniques et de commercialisation<sup>20</sup>.

Ce manque de moyens fait partie des contraintes internes auxquelles les pays doivent faire face pour mettre en place les conditions de la croissance. Et les illustrations ne manquent pas, comme le propose José Antonio Sequeira Carvalho, évoquant le cas des pays asiatiques :

*« Le développement et la croissance économiques exigent un environnement favorable à l'investissement privé et au développement des entreprises. Les exemples des pays de l'Asie de l'Est montrent que ce chemin ne constitue pas un modèle d'application unique et que, selon les pays, des applications variantes de ces principes mais préservant toujours la libre initiative des entrepreneurs privés sont possibles [...] Certes, les modèles de développement des pays industrialisés ne sont pas reproductibles à l'identique, mais la preuve a été apportée que chaque fois qu'un secteur privé efficace et une industrie performante ont pu se développer dans un pays, c'est l'ensemble de l'économie qui en a bénéficié et la pauvreté qui a diminué »<sup>21</sup>.*

Dans cette optique, il importe donc que l'État libéralise et développe un cadre favorable à l'épanouissement du secteur privé branché au marché global. Toutefois on peut faire remarquer que ce paradigme de libéralisme fait peu ou pas cas de l'intervention étatique dans le progrès économique de certaines Nations d'Asie.

D'autres ont relevé plutôt un paradoxe au sujet de la relation entre échange international et pauvreté : beaucoup de pays s'appauvrissent davantage alors que le commerce international s'accroît<sup>22</sup>. Le fait que certaines nations deviennent plus pauvres alors que les échanges s'accroissent, observe Lindert, mérite davantage d'analyse.

Depuis plusieurs décennies des pays africains par exemple, ont intensifié leurs échanges et leur participation au commerce mondial. Mais paradoxalement, l'appauvrissement s'est accru. C'est sans doute ce qui a amené Lindert à s'interroger sur le bien fondé de ce commerce. En effet, que peut-on conclure à propos de la relation entre le commerce international et la pauvreté de tant de pays ? Ainsi, recommande-t-il, les chercheurs devraient procéder à une analyse beaucoup plus élaborée pour déterminer si le fait de

---

<sup>20</sup> C.N.U.C.E.D., *op. cit.*, p. xv.

<sup>21</sup> DE SEQUEIRA CARVALHO J.A., *Le secteur privé moteur de développement des pays ACP. Une approche intégrée et participative*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 25.

<sup>22</sup> LINDERT P.H., *op. cit.*, p. 367.

favoriser ou de limiter le commerce international est susceptible d'améliorer le bien-être relatif des pays les moins développés<sup>23</sup>.

Il y a donc lieu de dire qu'il y a des perdants dans l'échange international. Dans la conception dominante, l'explication est trouvée : pour les pays les moins développés, ils n'ont d'avantage comparatif que pour les produits primaires peu élaborés, à faible valeur ajoutée. En plus l'exportation de ces produits se heurte aux barrières d'entrée dans les pays développés. On met donc en cause le protectionnisme qui frappe les produits primaires. Pour Lindert, les nations en développement ont donc raison d'accuser les nations plus développées de ne pas avoir mis en œuvre les politiques de libre-échange et d'avantage comparatif qu'elles les avaient pourtant pressées d'adopter<sup>24</sup>.

Certains organismes onusiens pensent que l'insuffisante libéralisation des marchés mondiaux est une des causes majeures de l'échec du développement<sup>25</sup>. L'intégration au marché international n'est pas remise en cause. Mais on évoque plutôt pour ces pays une insuffisante participation à ce marché ou encore une insuffisante adéquation de leurs structures économiques, légales et sociales pour favoriser une meilleure ouverture aux échanges mondiaux, des contraintes internes liées à l'offre et aux politiques<sup>26</sup>.

Les nations pauvres ou les pays les moins avancés (p.m.a.) pour la plupart, sont donc de nos jours toujours pressés de s'intégrer davantage au marché (du fait notamment de l'exiguïté des marchés intérieurs), de créer des conditions de participation à la globalisation des échanges.

Enfin, il faut reconnaître la diversité de conceptions de l'échange international par rapport au développement. Dans un article de 1977 Richard Jolly<sup>27</sup> a relevé trois paradigmes de l'analyse du gain de l'échange international. Les *néo-classiques*, comme J.N. Bhagwati, B. Balassa, mettent l'accent sur les gains issus de l'échange (habituellement dans un cadre statique ou dynamique) et les avantages de l'élimination des barrières commerciales tarifaires ou non, quoiqu'ils concèdent que les conséquences distributives qui en résultent dans les pays et entre pays ne soient pas toujours désirables. Les *structuralistes*, comme Gunnar Myrdal soulignent les rigidités structurelles des systèmes économiques, qui fixent des limites à la portée et à la vitesse de l'ajustement par les variations des prix. L'accent

---

<sup>23</sup> *Idem*, pp. 369-370.

<sup>24</sup> *Idem*, pp. 381-382.

<sup>25</sup> DE SOLAGES O. (dir.), *Croissance ou développement des tiers-mondes*, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>26</sup> ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *op. cit.*, p. 46.

<sup>27</sup> JOLLY R., « Aspects internationaux », in CHENERY H. et al., *Redistribution et croissance. Politiques pour améliorer la répartition du revenu dans les pays en voie de développement dans le cadre de la croissance économique*, Paris, P.U.F., 1977, pp. 231-232.

est aussi mis sur les différences de pouvoir de négociation, résultant des différences de richesse, de revenus et de capacité technologique. Les théoriciens de la *dépendance*, comme Samir Amin voient dans le système mondial une exploitation systématique des pays pauvres par les pays riches, du fait de la dissymétrie des échanges ou de l'échange inégal entre un centre et une périphérie. Le gain n'est pas réciproque dans l'échange international. Tous les pays n'y gagnent pas, particulièrement les moins développés, car les termes de l'échange sont en leur défaveur. L'inégalité des échanges accroît ainsi l'inégalité entre les pays. Raoul Prebisch stigmatise justement la détérioration des termes de l'échange des économies en développement en faveur des pays développés. De même que les vertus du commerce extérieur sont considérées par des classiques et des néoclassiques comme moteur de la croissance et du développement des nations, des auteurs de la dépendance estiment que le libre échangisme international constitue un facteur de reproduction de l'exploitation de la périphérie par le centre du fait d'un échange inégal. Le développement ne peut procéder alors que d'une déconnexion du système mondial en vigueur. D'autres, comme Paul Bairoch<sup>28</sup> ou Philippe Rouzier<sup>29</sup> remettent en question le rôle attribué au commerce extérieur pour le développement. Les alter mondialistes dénoncent pour leur part les dérives et les méfaits (exclusion, appauvrissement, pollution, etc.) de la globalisation économique.

Toutefois, le paradigme dominant reste prépondérant : l'échange international est porteur de croissance et de développement pour les Nations. Ainsi en termes de politique économique, les pays doivent s'insérer davantage dans le marché mondial de manière à renforcer leur croissance. Aux pays les moins avancés, pour améliorer leurs perspectives de croissance, il est alors recommandé d'adopter un régime commercial ouvert et d'entreprendre des réformes orientées vers l'extérieur, favorisant la diversification et l'expansion du commerce, une meilleure participation à l'échange international<sup>30</sup>. Si les entreprises poussent leurs pays à obtenir l'ouverture des marchés extérieurs, on constate tout de même qu'elles souhaitent la protection du marché intérieur.

---

<sup>28</sup> BAIROCH P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La découverte/Poche, 1999, p. 190.

<sup>29</sup> ROUZIER P., *Echange et développement (cadre théorique pour une alternative)*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1981, p. 2.

<sup>30</sup> ROUZIER P., *op. cit.*, p. 2.

### 1.3 Politiques commerciales

Avec l'ouverture sans cesse croissante des économies, la théorie économique accorde de plus en plus d'importance aux politiques économiques et commerciales dans la perspective de relance et d'équilibre économiques. Pour le commerce extérieur, la politique commerciale dominante a été pendant longtemps le *libéralisme*.

En fait le libre-échangeisme constitue une théorie mais aussi un système qui veut que l'État intervienne peu ou pas dans les activités commerciales. Son intervention est souhaitée pour restreindre l'importation et promouvoir l'exportation. Le libre-échangeisme moderne préconise la libéralisation commerciale multilatérale à travers des négociations entre États sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce. Avec l'Uruguay Round s'est enclenchée la tendance à baisser les tarifs douaniers. En effet, de nombreux accords commerciaux sont conclus entre les pays pour abaisser et lever leurs barrières non tarifaires, libéraliser encore plus le commerce extérieur.

Le *protectionnisme* préconise l'intervention directe de l'État dans les activités économiques notamment pour préserver les industries nationales de la concurrence extérieure. L'argument principal de ce système est basé sur le fait que les mesures protectionnistes faciliteraient la protection des industries en difficulté ou naissantes, le plein-emploi, la meilleure productivité nationale et l'amélioration de la balance des paiements. Elles favoriseraient en plus la diversification de l'économie nationale et sa sécurité. Le protectionnisme est également soutenu par rapport à l'exigence de maximiser les finances publiques. En effet, les droits de douane constituent dans plusieurs pays des sources importantes de recettes fiscales, en plus de leur rôle économique. Les instruments sont des mesures tarifaires et non tarifaires.

Actuellement, on constate de plus en plus la montée du protectionnisme malgré l'essor du discours libre-échangiste. Les pays dressent des obstacles pour préserver les positions et intérêts commerciaux de leurs industries, de leurs économies. On constate ainsi de plus en plus d'obstacles à l'entrée des produits des pays du Sud sur le marché du Nord : des quotas d'importation ou d'exportation, des restrictions volontaires à l'exportation, des taxes et subsides, des obstructions administratives, des mesures liées à la protection de l'environnement ou à la qualité des produits, des normes techniques et industrielles, etc. Paradoxalement, la politique commerciale libérale domine le discours mais ce dernier est en décalage des pratiques protectionnistes des économies dominantes.

Le libéralisme, en prônant l'élargissement des marchés, revendique en quelque sorte une « relativisation » des frontières pour l'espace économique.

Cette relativisation passe, au niveau mondial, par l'exigence de marchés de plus en plus vastes, à la mesure de l'offre mondiale des multinationales.

#### **1.4 Intégration économique, régionalisation et mondialisation**

Avec la tendance croissante à la libéralisation des échanges, s'affirme de plus en plus la nécessité de constituer de vastes marchés. Des accords d'intégration aboutissent à la formation des ensembles régionaux entre des États. L'intégration par la régionalisation<sup>31</sup> des économies aboutit aux constructions régionales caractérisées entre autres par<sup>32</sup> :

- des interdépendances entre des espaces économiques nationaux. Ceux-ci sont repérables au niveau des flux des marchandises, des capitaux et du travail ;
- des convergences économiques et financières entre les économies ;
- des projets conjoints (coopération régionale) ;
- des projets de coordination, d'harmonisation, voire d'unification des politiques économiques se traduisant par des transferts de souveraineté.

Il y a bien sûr différentes conceptions de l'intégration régionale. Philippe Hugon en a dressé une typologie<sup>33</sup> : l'intégration libérale par le marché, l'intégration volontariste par le plan, l'intégration territoriale par les firmes, le régionalisme normatif, le régionalisme fédérateur, etc. Des constructions régionales peuvent être traversées par plusieurs conceptions en même temps. Par ailleurs, le processus de mondialisation est porté à la fois par la dynamique des marchés et l'intégration territoriale par les firmes. En effet cette dernière dessine des pôles de performance économique mondiale : l'Amérique du Nord, l'Europe Occidentale et l'Asie du Sud-Est.

L'intégration économique accélérée par le développement des moyens de communication, d'information et de transport au niveau mondial traduit ce qu'on appelle désormais la mondialisation des économies. Les flux des échanges, des capitaux se font et s'intensifient de plus en plus au niveau mondial, au point que le développement économique des nations est de plus en plus envisagé par rapport à leur participation à ce processus. Dans la mesure où ce processus est contrôlé ou « dominé » par des acteurs globaux, notamment des firmes intégrant des secteurs financiers, commerciaux, industriels et des technologies de l'information, on en est venu à parler de globalisation. La globalisation s'inscrit donc dans l'évolution de l'économie

---

<sup>31</sup> – HUGON P., « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », *Problèmes économiques*, n° 2782, 30 octobre 2002, pp. 18-25.

– HUGON P. (dir), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.

<sup>32</sup> HUGON P., art.cit., pp. 18-19.

<sup>33</sup> *Idem*, p. 23.



internationale. Cette dernière traduit ainsi une structure d'oligopole à l'échelle mondiale et une tendance à la dérégulation des marchés.

La mondialisation peut être considérée selon différents points de vue : économique, géostratégique, historique, diplomatique, sociale, etc. Ses avantages et ses inconvénients constituent un grand débat actuel dans lequel nous n'avons pas l'intention de nous introduire pour l'instant.

La notion d'intégration économique revêt aussi de l'importance pour comprendre la marginalisation de certaines nations ou de certains continents dans l'économie mondiale.

D'autre part, des auteurs ont également attiré l'attention sur une certaine intégration de fait, une intégration par le bas, opérée par des acteurs de l'économie informelle transnationale et l'importance de leurs réseaux qui traversent des espaces nationaux différents. Selon l'approche légaliste, statistique et fiscaliste, il s'agit des pratiques de fraude.

## **1.5 Économie informelle : approche en termes de « fraude »**

### **1.5.1 Contenu et orientation d'analyse**

Nous l'avons évoqué plus haut : le commerce international s'inscrit dans des cadres institutionnels des systèmes étatiques. Les études y relatives sont basées sur les statistiques officielles des États. Guy de Lacharrière, traitant du commerce extérieur et son rôle dans les politiques des pays sous-développés, précisait que son analyse n'incluait pas des problèmes qui se rattachent à ce qu'il a appelé le « *commerce invisible* »<sup>34</sup>.

Quelques années plus tard, cet invisible correspond à ce qu'il est convenu d'appeler « *informel* ». La notion est souvent appréhendée par des critères de démarcation. Une étude des Nations Unies sur l'Afrique propose ce critère d'appartenance au secteur informel : « *toute affaire/entreprise non immatriculée auprès du gouvernement national/local appartient au secteur informel* »<sup>35</sup>. Elle conçoit également le négoce transnational comme commerce non structuré : « *la circulation de biens et services non déclarés et non réglementés entre pays africains* »<sup>36</sup>.

Pour une approche légaliste, il s'agit d'une économie des activités licites mais non déclarées et des transactions illicites. Pour les échanges

---

<sup>34</sup> DE LACHARRIERE G.D., *Commerce extérieur et sous-développement*, Paris, P.U.F., 1964, avant propos.

<sup>35</sup> NATIONS UNIES, 1996, *op. cit.*, p. 66.

<sup>36</sup> *Idem*, p. 76.

internationaux, il s'agit de ceux qui échappent totalement ou partiellement à l'enregistrement officiel dans la balance des paiements, les données de la comptabilité nationale, des bureaux nationaux de statistiques ou des offices douaniers. Cette approche est à la fois statistique et fiscaliste.

En effet, dans beaucoup de pays en développement, surtout en Afrique, avec l'affaiblissement des États Nations, l'échec des politiques de développement modernisateur dont ils ont été les acteurs principaux, les effets pervers de l'ajustement structurel et de l'endettement, la réactivation des pratiques d'économie informelle s'amplifie. Celle-ci prend de l'expansion au point que, dans certains pays sa part dans le PIB est comprise entre 30 % et 70 %.

Ces pratiques concernent non seulement les petites activités marchandes et de services, surtout en milieu urbain, mais aussi des échanges transnationaux. Dans ce cas-ci on parle du « transnational » plutôt que d'international, pour mettre en exergue la dimension d'ignorance des systèmes nationaux par des marchands dont les opérations traversent différents espaces nationaux. Albert Meister parle du « système transnational » comme système qui « ignore les frontières nationales », incontrôlable et même insaisissable par les États<sup>37</sup>.

Alors que l'*international* fait référence au cadre des États (leurs institutions de régulation), le *transnational* renvoie plus à son ignorance ou à sa subversion, comme fait remarquer Olivier Dollfus :

« À partir de ces lieux centraux, qui constituent l'archipel métropolitain mondial, les flux se diffusent soit dans le champ régulé de l'international, celui des relations codifiées, normées, régulées entre États, soit dans le champ du transnational qui fait fi des 'frontières', et dont les régulations, quand elles existent, sont cachées ou discrètes et les flux difficilement repérables et comptabilisables. Les flux transnationaux infiltrent et débordent les États »<sup>38</sup>.

Ces pratiques de « transgression » des frontières et institutions des États caractérisent ce qu'on qualifie d'économie de fraude ou de contrebande, une dimension de ce qu'on appelle couramment « économie informelle ».

Michael L. Morris et Mark D. Newman<sup>39</sup> ont tenté d'établir une démarcation critérielle. Selon eux, le marché officiel est caractérisé par :

---

<sup>37</sup> MEISTER A., « Le système transnational », *Civilisations*, vol. XXIII-XXIV, 1973-1974, pp. 33-51.

<sup>38</sup> DOLLFUS O., « Mondialisme et particularisme », in CHOQUET C. (coord.), *L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures*, préface de Claude Auroi, Paris, éd. Karthala, 1994, p. 40.

<sup>39</sup> MORRIS M.L., NEWMAN M.D., « Official and Parallel Cereals Market in Senegal : Empirical Evidence », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, p. 1896.

« *trading by authorized (licensed) partners ; compliance with official marketing regulations ; conformity to official prices* ». Le marché parallèle pour sa part présente certaines caractéristiques : « *trading by unauthorized (unlicensed) partners ; noncompliance with official marketing regulations, trading at nonofficial prices* ».

Simkin, pour le cas de l'Indonésie, en référence à l'informel transnational, parle de « *considerable part of its foreign trade which escapes official record* »<sup>40</sup>.

Quoiqu'il en soit, une convergence de vue se dégage de l'entendement de la réalité de l'informel transnational chez ces différents auteurs : le critère distinctif est constitué d'une absence (de statistique, de documents de commerce, de respect de normes et procédures, etc.) par rapport au commerce extérieur formel. En fait, plusieurs descriptions de l'informel transnational la conçoivent comme économie illégale, qui ne respecte pas les formalités requises pour le commerce international. Même s'il ne s'agit pas d'échanges qui portent sur des biens prohibés ou illicites, il ressort de ces descriptions une vision qui assimile plutôt cette économie à la *fraude*, à la *contrebande*, au contournement des lois commerciales, douanières, ou fiscales.

De cette approche découle un type d'analyse : les flux informels sont des réalités essentiellement économiques, qu'il faut analyser en tant que telles, notamment dans un cadre classique d'analyse des marchés :

- la concurrence dans l'informel en situation des tarifs non prohibitifs, à coûts constants ou croissants ;
- le monopole dans l'informel en situation des tarifs non prohibitifs, à coûts constants ou croissants ;
- la situation de tarifs prohibitifs, etc.

Bhagwati estime que l'analyse de l'économie informelle transnationale, au sens d'importations et exportations illégales doit être intégrée dans la pure théorie de l'échange international :

« *International trade economists, when they seek to translate the results of pure theory into policy advice, typically run into the phenomena of smuggling (which implies the use of illegal channels of importation and exportation) and faked invoicing (which implies the use of legal channels of trade but evasion)...there is urgent need therefore to integrate the analysis of illegal trade phenomena into the pure theory of international trade [...], illicit trade activity into the general equilibrium theory of international trade [...] by introducing a smuggling transformation curve, with legal trade occurring*

---

<sup>40</sup> SIMKIN C.G.F., « Indonesia's unrecorded trade », in BHAGWATI J. N. (ed.), *Illegal transactions in international trade. Theory and measurement*, Amsterdam, Oxford, 1974, p. 157.

*subject to the tariff and illegal trade without the tariff. This technic is used then to analyse the welfare impact of trade with and without smuggling* »<sup>41</sup>.

Cette approche constitue toujours une des références de l'analyse théorique de l'informel transnational<sup>42</sup>. Un élément de cette analyse est celui du gain lié à la « contrebande ».

---

<sup>41</sup> BHAGWATI J.N., « Introduction », in BHAGWATI J.N. (ed.), 1974, *op. cit.*, pp. 1-2.

<sup>42</sup> Comme références de cette analyse, nous citons entre autres :

– BHAGWATI J.N. et HANSEN B., « A Theoretical analysis of smuggling », in BHAGWATI J.N. (ed.), 1974, *op. cit.*, pp. 9-22 ;

– AZAM J.P. et BESLEY T., « General Equilibrium with Parallel Markets for Goods and Foreign Exchange : Theory and Application to Ghana », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1921-1930 ;

– SHEIK A.M., « A Theory of Risk, Smuggling and Welfare », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1931-1944 ;

– LINDAUER D.L., « Parallel, Fragmented, or Black ? Defining Market Structure in Developing Economies », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1871-1880 ;

– BHANDARI J. et DECALUWE B., « A Framework for the Analysis of Legal and Fraudulent Trade Transactions in 'Parallel' Exchange Markets », *Review of World Economics*, vol. 122, n° 2, 1986, pp. 233-252.

### 1.5.2 Rente et risques

Si en économie formelle on traite de la rentabilité, on y conçoit par contre le gain de l'échange transnational informel plus en termes de *rente*. Celle-ci représente un surprofit non lié aux coûts de production, mais plutôt à une situation de non-respect (ou peu de respect) des tarifs douaniers principalement. Cette conception s'inscrit dans la foulée de la pensée classique depuis Ricardo où la rente est analysée en termes de surplus tiré d'une position opportune par rapport aux ressources naturelles, un excédent du prix au-dessus du coût de production<sup>43</sup>. La rente différentielle est notamment évoquée à propos des différences constatées entre les terres consacrées à l'agriculture.

A la suite de Anne Krueger<sup>44</sup> la rente est aussi analysée dans une perspective d'économie politique du marché. Pour cet auteur, des mesures gouvernementales de restrictions au commerce sont des facteurs qui poussent à la recherche de la rente. À ce propos, elle écrit :

*« In many market-oriented economies, government restrictions upon economic activity are pervasive facts of life. These restrictions give rise to rents of a variety of forms, and people often compete for the rents. Sometimes, such competition is perfectly legal. In other instances, rent seeking takes other forms, such as bribery, corruption, smuggling, and black markets ...rents originate from quantitative restrictions upon international trade »*<sup>45</sup>.

Pour elle donc, il s'agit de « *formal model of rent seeking under quantitative restrictions on trade* ». Ces restrictions – particulièrement celles des licences d'importation, et en général toute mesure de politique commerciale protectionniste, ont des effets pervers sur l'économie car elles favorisent une tendance pour les entrepreneurs à rechercher la captation des rentes. En termes d'impact, celui-ci est négatif : « *welfare loss from rent seeking* », création de position de monopole avec des effets sur l'allocation des ressources au sein de l'économie... Et si les mesures de restrictions sont parfaites, les régulations deviennent si perverses que la recherche de rente devient la seule voie de gain<sup>46</sup>. On est alors dans une société de captation de rente par des moyens légaux ou illégaux (bribery, hiring relatives of officials, smuggling...). Ces moyens permettent de contourner les coûts liés aux institutions formelles.

---

<sup>43</sup> VIDONNE P., *Essai sur la formation de la pensée économique. Nature, Rente et travail*, Grenoble, 1982, p. 395.

<sup>44</sup> KRUEGER A., « The Political Economy of Rent-Seeking Society », *The American Economic Review*, vol. 64, n° 3, juin 1974, pp. 291-303.

<sup>45</sup> *Idem*, p. 291.

<sup>46</sup> *Idem*, p. 302.

Il suffirait donc de libérer le marché du poids de l'État pour voir disparaître la recherche de rente et le voir fonctionner dans des conditions optimales. Dans cette approche, les acteurs aux pratiques transnationales informelles notamment par contournement des barrières tarifaires constituent donc des *rent-seekers* comme le font observer Charles Rowley et Robert Tollison :

« *The rent-seeking [...] encompasses additionally those who seek to divert the revenues accruing from tariffs to central government and those who perceive rents from illegal evasion of the tariff barrier (smuggling)* »<sup>47</sup>.

Comme les agents économiques à l'intérieur du pays font face au même prix du marché, la structure des coûts sera différente. Au sein d'un pays dont les mesures de politique commerciale consistent en barrières tarifaires et en quotas, ceux qui les contournent mais vendent au prix du marché les mêmes biens importés, gagnent ainsi une rente par rapport aux commerçants « loyaux ».

L'imposition de lourds droits à l'exportation ou à l'importation donne lieu, selon Adam Smith, à de nombreuses fraudes qui sont nuisibles tant aux finances publiques qu'au commerçant honnête. Pour cet auteur, la fraude ou la contrebande est le plus ruineux des commerces du fait de l'intense concurrence que sa lucrativité potentielle suscite. Imposer des taxes au commerce extérieur c'est donc l'encourager. En effet, dit-il, quand on barre un cours d'eau, dès que le réservoir est plein, l'eau déborde autant que s'il n'y avait pas de barrage du tout. C'est donc dire que ce n'est pas en renforçant le protectionnisme qu'on peut combattre la fraude, on l'encourage plutôt<sup>48</sup>.

David Birmingham abonde dans le même sens, parlant de la rente comme d'un prix du risque :

« *Frontiers are not barriers but privileged zones of intense economic activity. This intensity will be accentuated by the degree of illegality, the scale of tax-avoidance and the perceived price to be charged for the risks involved* »<sup>49</sup>.

---

<sup>47</sup> ROWLEY C.K. et TOLLISON R.D., « Rent-seeking and Trade Protection », in ROWLEY C.K., TOLLISON R.D. et TULLOCK G. (eds), *The Political Economy of Rent-Seeking*, Boston, Kluwer Academic Publishers, 1991, 2<sup>nd</sup> Printing, p. 226.

<sup>48</sup> SMITH A., *op. cit.*, pp. 565, 567 et 578.

<sup>49</sup> BIRMINGHAM D., « Final Comment on the Conference », in KIPRE P. et HARDING L. (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire*, Paris, éd. L'Harmattan, 1992, p. 31.

La zone frontalière est ainsi considérée comme un espace de rente tirée des disparités nationales entre systèmes économiques et fiscaux différents<sup>50</sup>.

A la notion de rente est donc liée celle de risque. En effet les échanges informels, dans cette conception, revêtent une dimension de risques car ils sont exposés aux répressions, dans le cadre du respect des institutions, ou des formalités des États. Leurs acteurs s'exposent aux risques de saisie ou de perte de marchandises, d'amendes, etc.

Les études d'analyse micro-économique de la contrebande en général, utilisent une fonction de risque dont la probabilité est proportionnelle à la valeur des marchandises qui font l'objet de la transaction. Cette fonction de risque croissante permet de spécifier l'existence des rendements décroissants de l'activité de contrebande, pivot indispensable d'une analyse coûts-avantages<sup>51</sup>. Et, comme le note Catherine Veglio, plus le jeu de saute-frontière est risqué, plus il est rentable ; prohibition, restriction, zones interdites dopent les trafics et les profits de leurs auteurs<sup>52</sup>.

Dans ce même ordre d'idées, Corden estime que moins élevés sont les taux *ad valorem* des droits de douane et des taxes, et plus difficile et moins importante sera vraisemblablement la contrebande<sup>53</sup>.

Selon cette approche, un renforcement des mesures protectionnistes incite donc à courir le risque de les contourner. C'est donc à la présence de ces mesures qu'est liée celle du gain consécutif au contournement. Leur suppression, notamment par la libéralisation du commerce extérieur, supprimerait en même temps les risques de contournement et donc aussi le gain qui en est retiré.

## 1.6 Économie informelle et politiques de développement pour l'Afrique

En ce qui concerne la notion de l'informel en général, les points de vue divergent. Certains y voient une vitalité populaire porteuse d'une dynamique de développement. Ainsi Bach et Vallée estiment que les échanges dits parallèles font montre d'une belle vitalité<sup>54</sup>. Pour d'autres, il s'agit de pratiques nocives pour l'économie nationale, à réprimer, à

---

<sup>50</sup> RENARD J.P. et PICOUEP P., « Frontières et territoires », *La Documentation photographique*, n° 7016, avril 1993, p. 3, col. 1.

<sup>51</sup> KOPP P., « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Revue Tiers monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, p. 527.

<sup>52</sup> VEGLIO C., « Le temps des trafiquants », *Croissance*, n° 387, nov. 1995, p. 31.

<sup>53</sup> CORDEN W.M., *Politique commerciale et bien-être économique*, traduit de l'anglais par Jean Van Der Mensbrugge, Paris, Economica, 1980, p. 67.

<sup>54</sup> BACH D.C. et VALLEE O., « L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 77.

décourager. Ainsi par exemple, les concepts de « fraude » ou de « contrebande » chargent négativement les pratiques d'échanges transnationaux informels. De la diversité des points de vue découle celle des analyses et des politiques proposées.

Face à la faillite des États africains et la baisse de l'aide au développement, des Organisations Internationales et des pays développés reconnaissent l'importance actuelle de la dynamique des populations africaines notamment à travers l'économie informelle. Sa créativité est actuellement mise en avant dans le discours dominant comme fer de lance d'un entrepreneuriat privé à dynamiser, par son intégration à l'économie moderne, en vue du développement du continent. Ce développement passerait par une meilleure intégration du continent au commerce mondial, ce qui aurait pour effet la réduction de la pauvreté. C'est un constat qui ressort de ce résumé de quelques politiques y relatives proposées pour l'Afrique.

### **1.6.1 Nations Unies et B.I.T. : Comment « intégrer le secteur informel à l'économie » ?**

Un consensus se dégage du discours des Nations unies et du Bureau International du Travail à propos de la promotion d'un acteur du développement en Afrique : le secteur privé.

Dans un document de 1996, l'O.N.U. propose une politique de promotion de l'économie informelle<sup>55</sup> en vue du développement du continent. En somme il s'agit d'une stratégie en vue de la transition de l'économie informelle vers l'économie structurée, son intégration au secteur structuré de l'économie nationale au sein des États africains, dans la continuité de la Tokyo International Conference on African Development (TICAD, 1993).

En effet, on peut lire parmi les motivations de cette intégration cette justification :

*« ...La Commission économique pour l'Afrique a prévu, dans le cadre de son approche globale de la réduction de la pauvreté en Afrique, la création d'un environnement favorable à une meilleure efficacité du secteur informel, la mise en place de réseaux de marché entre le secteur informel et le secteur structuré et l'intégration progressive du secteur informel au secteur structuré. [...] Il est nécessaire d'orienter dans un sens productif la créativité des petites entreprises du secteur informel. Beaucoup de ces entreprises sont productives, mais*

---

<sup>55</sup> NATIONS UNIES, *op. cit.*



*non autant qu'elles pourraient l'être si elles étaient pleinement intégrées aux économies nationales »<sup>56</sup>.*

C'est l'illustration même d'une approche fonctionnaliste du secteur informel, c'est-à-dire un ensemble d'activités et d'unités économiques en attente d'être formalisées.

Dans la même perspective, déjà en 1989, la Banque Mondiale notait que l'Afrique a besoin d'entrepreneurs. Et le secteur informel en constitue un germe, précise-t-elle. Elle estime, ce qui est pertinent par ailleurs, qu'un environnement plus propice et un soutien plus efficace aux initiatives des entrepreneurs permettraient à des entreprises de toute taille d'apporter leur contribution au développement. Elle propose la mise en œuvre des politiques fiscales, la mise en place d'un cadre réglementaire, juridique et politique, des systèmes d'information, des catalyseurs étrangers et publics afin d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir l'initiative privée à partir du potentiel du secteur informel<sup>57</sup>.

Pour sa part, depuis plus de deux décennies le Bureau International du Travail initie des études en vue d'une meilleure connaissance du secteur informel dans les pays en développement, particulièrement dans sa dimension de création d'emplois, d'absorption de population active. Cette organisation initie et mène, en y associant d'autres partenaires nationaux et internationaux, des programmes relatifs au secteur informel dans une quinzaine de pays africains. Il s'agit surtout de programmes de type « projets d'appui » axés sur l'amélioration des conditions de travail et de la capacité d'emploi (notamment dans l'artisanat et les services) par l'appui en moyens de production, en formation, en renforcement de capacité institutionnelle. L'intervention se structure généralement autour de trois axes<sup>58</sup> :

- l'amélioration de l'environnement économique et du cadre institutionnel afin de libérer le potentiel que recèlent les micro-entreprises ;
- le renforcement et la dynamisation des organisations professionnelles des micro-entrepreneurs appelés à devenir des interlocuteurs crédibles du système institutionnel en place ;
- la consolidation des actions d'appui direct aux micro-entrepreneurs pour soutenir leurs activités.

---

<sup>56</sup> NATIONS UNIES, *op. cit.*, pp. 64 et 68.

<sup>57</sup> BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne. De la crise à la croissance durable*, Washington, 1989, pp. 161-177.

<sup>58</sup> – MALDONADO C. et al., *Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel urbain du Bénin*, Genève, B.I.T., 1996 ;  
– FOLLY C., *La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin*, Genève, B.I.T., 1993.

### 1.6.2 Les pays A.C.P. et l'accord de Cotonou

Depuis 2000, le cadre de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) est constitué par l'accord signé à Cotonou, au Bénin. Cet accord en présente les axes de partenariat institutionnel pour les 20 prochaines années. Il s'agit des accords d'échanges commerciaux. On n'y retrouve pas explicitement des dispositions de promotion des micro-entreprises africaines. Mais on peut sous-entendre de l'article 75 de la convention A.C.P.-U.E.<sup>59</sup> une conditionnalité de formalisation sous forme de recommandation aux pays du Sud, appelés à :

*« Mettre en œuvre des mesures en vue d'encourager les investissements privés qui se conforment aux objectifs et aux priorités de la coopération au développement A.C.P.-U.E., ainsi qu'aux lois et règlements applicables de leurs États respectifs, à participer à leurs efforts de développement... ».*

Il est donc clair qu'il s'agit de la promotion des entreprises du secteur dit « structuré ». Les États sont appelés à mettre en place des cadres incitatifs en vue de la promotion de ce type d'entreprises et de leur contribution au développement essentiellement économique.

### 1.6.3 L'A.G.O.A.

Il ne s'agit pas spécifiquement d'une politique de développement pour l'Afrique. C'est une loi des États-Unis, relative au commerce avec les pays africains du Sud du Sahara, intitulée « African Growth and Opportunity Act » (a.g.o.a. en sigle), adoptée en 1998 et 2001. Le but de la loi est « *for increasing trade between the United States and Sub-Saharan Africa and increasing private sector investment in Sub-Saharan Africa* » (sec. 116). Cet accroissement du commerce est censé garantir la liberté, les opportunités économiques pour les populations et contribuer à la lutte contre la pauvreté (sec. 102-103). Des pays africains sont éligibles aux avantages d'échanges commerciaux avec les États-Unis sous certaines conditions (sec. 104) : l'économie de marché qui protège les droits de propriété privée, des réformes économiques, la réduction des barrières tarifaires, l'absence de contrôle de prix, de subsides, une politique de réduction de la pauvreté, de lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, l'État de droit, le respect des droits de l'homme<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> LE COURRIER, *Accord de Cotonou*, édition spéciale, septembre 2000.

<sup>60</sup> – CHATEL B., « L'african Growth and Opportunity Act approuvé à la Chambre des Représentants », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2803, juillet 1999, p. 1551 ;  
– CADASSE D., « Les États-Unis rempilent avec l'Afrique », article du 12/01/2002, [www.afrikeco.com/articles/](http://www.afrikeco.com/articles/) ;  
– [www.agoa.gov/](http://www.agoa.gov/)

Ce sont les États qui sont éligibles, mais il est supposé que ce sont les entreprises africaines qui bénéficient des avantages tarifaires (exonérations et privilèges douaniers) consentis par les États-Unis. Il s'agit bien sûr des entreprises formelles, avec une capacité productive pour l'exportation. On s'attend à ce que cette perspective accroisse leur rentabilité, la création d'emplois et de revenus pour les populations<sup>61</sup> ainsi que des ressources fiscales pour les pouvoirs publics.

C'est donc une politique américaine de « *trade not aid* », comme l'indique Thompson<sup>62</sup>, comme paradigme du marché vecteur de croissance et du développement, dans la lutte contre la pauvreté.

#### **1.6.4 Le NE.P.A.D.**

Le 23 octobre 2001 à Abuja au Nigeria, des leaders politiques africains sous l'impulsion des présidents Bouteflika (Algérie), Mbeki (République Sud africaine), Obasanjo (Nigeria), Wade (Sénégal), ont défini les objectifs (à l'échéance 2015) et les moyens de sortie de l'Afrique du sous-développement et de l'exclusion grâce à la mise en œuvre d'un programme de développement pour le continent dénommé : « New Partnership for Africa's Development » (Ne.p.a.d.)<sup>63</sup>. Cette initiative est donc issue d'une vision politique des chefs d'État africains.

Elle retient dix priorités sur lesquelles devraient être centrés les efforts de développement<sup>64</sup> : la bonne gouvernance publique, la bonne gouvernance de l'économie privée, les infrastructures, l'éducation, la santé, les nouvelles technologies de l'information, l'agriculture, l'environnement, l'énergie et l'accès aux marchés des pays développés.

L'on attend que les efforts dans ces domaines permettent à l'Afrique de « récupérer son retard » sur les autres continents, de sortir de sa marginalisation et de s'insérer dans la mondialisation. En fait il faut épanouir les marchés africains et les intégrer au marché mondial. En termes de politique économique, il faut promouvoir d'une part le secteur privé, par l'instauration d'un environnement favorable et attractif pour les entrepreneurs et les investissements directs étrangers et d'autre part l'économie de marché.

Si cette initiative insiste sur la nouveauté du type de relation et de partenariat international proposé par le volontarisme politique des leaders

---

<sup>61</sup> ELLIS S., « L'AGOA a une incidence sur la lutte contre le sida en Afrique », <http://usinfo.state.gov/regional/af/trade/>

<sup>62</sup> THOMPSON C., « Decade of 'Trade Not Aid' », *Review of African Political Economy*, n° 96, June 2003, vol. 30, pp. 321-323.

<sup>63</sup> – « The New Partnership for Africa's Development NEPAD », octobre 2001 ;  
– GUIHARD N., « Le NEPAD, nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : présentation et analyse », mars 2002, [www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html](http://www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html)

<sup>64</sup> [www.Nepadforum-com/](http://www.Nepadforum-com/)

africains, les objectifs, les moyens, les stratégies de lutte contre la pauvreté sont semblables à ceux proposés par des organisations internationales de développement (Banque Mondiale, PNUD, ACP-UE, OCDE...) : le rôle du secteur privé, l'importance des infrastructures à caractère régional, l'intégration régionale, la bonne gouvernance politique, etc.

Pour le financement de ses programmes, le NEPAD compte plus sur les ressources d'aide internationale publique au développement dans le cadre de nouvelles relations de coopération, l'allègement de la dette, le financement privé étranger et l'accès des produits africains aux marchés internationaux.

C'est encore une fois une perspective exogène, en vue de la croissance d'un secteur privé en Afrique. On a l'impression que les leaders politiques optent pour une néo-modernisation nationale. En effet, ce nouveau partenariat est un engagement de prise en charge du développement socio-économique par les pays africains. Les partenaires sont appelés à faire aboutir les programmes et projets nationaux mis en œuvre par les États africains.

Actuellement en Afrique, on parle du NEPAD comme de la panacée trouvée par des Africains eux-mêmes en vue de leur développement. Nous n'en faisons pas une évaluation mais par rapport au contexte africain, il nous semble qu'il y ait peu ou pas une prise en compte des initiatives socio-économiques des populations à la base (dont la plupart sont informelles). Pourtant, ce sont elles qui font vivre la majeure partie de la population, et renferment une composante des flux transfrontaliers qui serviraient de base à la préparation d'intégration régionale.

### **1.6.5 Orientations nationales au Congo**

Après l'indépendance, l'État congolais à l'instar d'autres nations africaines, s'est considéré comme le principal acteur du développement. L'État s'est voulu modernisateur entre autres grâce aux revenus générés par l'exportation des produits primaires tels que le cuivre. Mais la baisse des cours des minerais, la mauvaise gouvernance, les contraintes des programmes d'ajustement structurel et d'autres facteurs ont sonné le glas de ce volontarisme modernisateur.

Du point de vue des politiques, sans avoir la prétention d'en faire une analyse, on peut remarquer peu d'intérêt pour la dynamisation des micro-entreprises ou de l'économie informelle.

Après les indépendances, l'ambition fut d'investir dans un secteur public fort, d'industrie lourde, comme base de la modernisation. La micro-entreprise n'est pas à considérer à l'époque comme vecteur prioritaire de potentiel socio-économique. En 1973, des dispositions particulières sont

prises pour les petites et moyennes entreprises<sup>65</sup>. L'Office des petites et moyennes entreprises zaïroises (aujourd'hui congolaises) a eu pour mission d'appuyer la création et le développement des petites et moyennes entreprises, ces unités économiques, souvent de type familial, où l'entrepreneur assume l'essentiel de fonctions. Il s'agit d'une politique sectorielle : l'aide et l'assistance à l'initiative privée, la création et l'assistance de groupements intégrés, la formation et le perfectionnement des entrepreneurs, l'octroi de crédit, etc. Cependant il faut déplorer que cet office étatique, en dépit de sa vocation nationale, ne soit opérationnel qu'à Kinshasa<sup>66</sup>. C'est donc dire que les entreprises présentes ailleurs dans le pays doivent chercher d'autres structures d'encadrement. Il faut souligner ici que son appui s'adresse aux p.m.e. dites structurées, agréées. Comme d'autres institutions nationales, cet office a connu des difficultés pour accomplir sa mission et atteindre ses objectifs. Ces derniers sont pertinents pour l'économie nationale ; mais nous pensons qu'il est important que cet office ait les moyens de les réaliser, qu'il étende ses activités à l'espace national, travaille plus en concertation avec différentes associations d'entrepreneurs, et offre également son appui à ceux du secteur dit « informel ».

Depuis 1983, le pays a adopté des mesures de libéralisation dans le cadre de la stabilisation des équilibres macro-économiques.

Le Code des investissements<sup>67</sup> s'intéresse particulièrement aux petites et moyennes unités économiques du secteur industriel. L'approche nationale des p.m.e. et p.m.i. fait référence aux entreprises de petite et moyenne taille mais de type « moderne », et non spécifiquement les multiples micro-commerces familiaux qui, dans les pays en développement, font vivre la majorité de la population. En vue de leur promotion, il prévoit certaines mesures incitatives (article 22), entre autres l'allégement des conditions d'enregistrement des entreprises, et donc de leur formalisation. Mais le seuil de capital pour la recevabilité (entre 10 000 et 200 000 dollars) exclut pas mal de petites et micro-entreprises.

Actuellement, le Congo sorti des guerres, met en place des institutions en vue de la reprise économique. Différentes mesures sont prises par les ministères, notamment dans le domaine socio-économique. C'est le cas du Programme Multisectoriel d'Urgence, de Reconstruction et de Réhabilitation (P.M.U.R.R.) établi par le gouvernement en 2002. Il est axé sur les travaux d'infrastructures et les actions sociales prioritaires à réaliser dans un horizon

---

<sup>65</sup> Loi n° 73/010 du 5 janvier 1973 instituant un régime d'agrément des petites et moyennes entreprises zaïroises ; Loi n° 73/011 du 5 janvier 1973 portant création et organisation d'un office de promotion des petites et moyennes entreprises zaïroises.

<sup>66</sup> MAKUNZA K.E., *La performance des entreprises africaines. Problèmes et stratégies des p.m.e. en République Démocratique du Congo*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 87-88.

<sup>67</sup> Loi n° 004/2002 du 21 février 2002.

de 2002 à 2005. Il faut faire remarquer que, dans sa mise en œuvre, le P.M.U.R.R. est pratiquement dans la perspective de « l'approche projets » initiés par les ministères. C'est une approche du développement national non pas exclusivement en termes d'industrialisation à base nationale à la manière des années 60 et 70 ; mais elle évoque aussi la réalisation des objectifs de développement social, par l'initiative de l'acteur étatique qui y associe des acteurs non étatiques. En plus, son financement dépend en grande partie des bailleurs internationaux.

Le programme reconnaît qu'avec le désengagement de l'État, les populations se prennent en charge avec plus ou moins de succès<sup>68</sup>. Il propose d'appuyer les associations de développement communautaire. Dans ce contexte de restructuration, on peut comprendre que ce programme ne détaille pas des mesures concrètes d'appui à l'économie à la base.

Mais comme ailleurs en Afrique, le Congo compte sur son intégration dans le marché mondial par la dynamisation du secteur privé. Il compte sur les investisseurs étrangers. Mais le réalisme amène à reconnaître que ceux-ci ne se pressent pas au Congo et en Afrique en général, continent peu attractif et peu porteur actuellement en termes de compétitivité.

On retrouve donc à travers ces programmes un consensus autour du paradigme dominant actuel en matière de développement : une intégration accrue des pays dans l'économie mondiale de marché grâce à la dynamique des petites entreprises et des entrepreneurs modernes. Comme fait remarquer Stiglitz, les politiques du consensus de Washington (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) dont le cheval de bataille actuel en matière de développement c'est la lutte contre la pauvreté, avancent que la meilleure façon d'aider les pauvres, c'est de stimuler la croissance. Il y a donc une conviction que s'il y a croissance soutenue, ses retombées bénéficieront aux pauvres. C'est la foi en l'économie des retombées (trickle down)<sup>69</sup>. C'est comme qui dirait, si on agrandit le gâteau, il y en aura pour tout le monde.

---

<sup>68</sup> P.M.U.R.R., points 33 et 34.

<sup>69</sup> STIGLITZ J.E., *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, pp. 137 et 139.

## **Conclusion**

Ce travail ne consiste nullement en une critique des analyses traditionnelles du commerce international. Il n'a pas la prétention de déconstruire le paradigme dominant. De ce chapitre, il ressort que, dans l'approche classique, l'échange c'est une affaire de commerce international, une réalité d'abord, sinon uniquement économique. Son ancrage est international étant donné que la perspective est celle des échanges entre Nations. Dans cette optique, le développement est impulsé par la croissance des échanges internationaux et il a un ancrage national. Les agents économiques, notamment les firmes, évoluent dans un cadre institutionnel, régulé par des États qui peuvent négocier des conditions et des espaces d'échanges. C'est en ces termes que se conjuguent en résumé les grandes lignes de l'échelle classique de l'articulation entre échange international et développement.

Il nous semble tout aussi pertinent de nous intéresser à une autre vision, en prenant en considération plutôt des pratiques des acteurs peu ou pas institutionnels, situés dans un espace local et qui interagissent avec d'autres sur des marchés qui débordent les institutions nationales. Ces pratiques revêtent une dimension sociale importante.



## "Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local : une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo"

Kambale Mirembe, Omer

### Abstract

Dans la mesure où ces différents acteurs sont interconnectés, nous sommes en présence de réseaux. Le réseau assume ainsi une fonction d'intermédiation pour connecter le local au transnational. L'insertion dans le réseau est liée aux relations basées sur l'appartenance religieuse, les rapports familiaux ou amicaux, le village de provenance, la confiance, le parrainage. Les opérations économiques sont ainsi portées par des relations sociales. L'analyse en termes de réseau permet de sortir d'une approche de dépersonnalisation des relations économiques. Par ailleurs, si l'économie officielle a cessé de faire vivre la population, n'est-il pas pertinent de changer d'échelle et de prendre suffisamment en considération les initiatives d'autoprise en charge à la base ? En effet, des processus de développement sont en oeuvre à Butembo comme sans doute ailleurs en Afrique. Une conception universaliste et modernisatrice du développement fausse le regard sur ces processus....

Document type : *Thèse (Dissertation)*

### Référence bibliographique

Kambale Mirembe, Omer. *Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local : une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo*. Prom. : Peemans, Jean-Philippe



## CHAPITRE 2

### ÉCHANGES TRANSNATIONAUX : ACTEURS ET PRATIQUES

Ce chapitre propose, par rapport au précédent, un changement d'échelle du rapport entre commerce extérieur et développement. L'articulation des échanges commerciaux de longue distance en partant des pratiques d'autres acteurs suggère une autre approche des échanges extérieurs.

Si l'échange international envisage des transactions entre nations, le transnational déborde les systèmes étatiques. Des acteurs y développent des relations en réseau et certaines de leurs pratiques sont informelles.

#### **2.1 Acteurs, économies, espaces et facteurs**

##### **2.1.1 Acteurs et économies**

En partant des acteurs socio-économiques, en Afrique comme ailleurs dans les pays en développement, force est de constater que, dans leur majorité, leurs activités relèvent de ce qu'on qualifie couramment d'économie informelle. En fait pour les légalistes et les fiscalistes, il s'agit de toutes les activités qui ne sont pas enregistrées, qui échappent aux statistiques et à la régulation de l'État et dont les auteurs ne payent pas les impôts et taxes. Il peut s'agir des services, des activités artisanales, agricoles, ou marchandes. Nous nous intéressons particulièrement à cette dernière catégorie. Les activités commerciales se déploient sur des marchés locaux, régionaux et même transnationaux. Il nous semble important, de prime abord d'envisager la diversité des acteurs, des activités, des économies et de leur fonctionnement.

A propos de l'économie informelle, l'approche courante est en termes de « secteurs ». En partant des pratiques d'acteurs, nous pensons qu'il y a lieu de sortir de ce type de perspective à base légaliste et fiscaliste. C'est à

juste titre que Gauthier de Villers<sup>1</sup> propose de rompre avec la notion habituelle du secteur informel sous sa seule dimension économique, comme secteur de petites activités marchandes peu réglementées et peu contrôlées par l'État. En effet, les acteurs socio-économiques peuvent être enregistrés mais peut-être pas aux institutions indiquées ; souvent ils paient des taxes – mais sont-elles les bonnes et payées aux bons services, c'est une autre question. Il faut également y reconnaître un seuil de légalité variable. On ne peut pas dire qu'il y a absence d'institutions, mais il faut plutôt reconnaître que ces acteurs se réfèrent à d'autres institutions que celles de la modernisation étatique. En fait, il faut reconnaître la diversité d'activités, de comportements et de statuts de leurs acteurs.

En Afrique, avons-nous indiqué la majorité de la population ne vit pas de « l'économie officielle » mais plutôt des activités socio-économiques de l'économie dite informelle. En fait cette économie ne doit pas être réduite à une économie palliative au sens de survie des plus défavorisés ni à une « économie-balai » qui ramasserait les laissés-pour-compte de la compétitivité. Pour certains, c'est une réponse à la crise qui disparaîtrait si l'économie se normalise. Pour d'autres, c'est l'économie réelle des gens. Ainsi Kuyu Mwisso a fait observer qu'avec l'ampleur de cette réalité socio-économique, l'officiel est contredit par le réel<sup>2</sup>. C'est sans doute cette perspective qui a fait préférer à MacGaffey l'expression de « *real economy* »<sup>3</sup>, pour signifier que c'est d'elle que vivent réellement les gens. On pourrait dire, à voir la place qui lui reste, que l'économie officielle est en panne. Pierre William Johnson parle aussi de *marché réel* à introduire dans la théorie de l'échange international. En effet, argumente-t-il, si la théorie économique indique que, en situation de concurrence parfaite, l'équilibre entre l'offre et la demande établit le juste prix des biens et des services sur le marché, de nombreuses analyses montrent que, sur le marché réel, les prix n'intègrent pas à leur juste valeur les conditions sociales et environnementales de production. Ils sont cependant déterminés en grande partie par des rapports de force entre acteurs économiques, lesquels ne sont pas le fruit des conditions purement économiques, mais aussi le produit des circonstances historiques et des conditions sociales et politiques dans les différents pays<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> DE VILLERS G., « Propositions introductives », in DE VILLERS G. (dir.), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique*, Bruxelles/CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996, p. 7-22.

<sup>2</sup> KUYU MWISSA, « Zaïre : l'officiel contredit par le réel », *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, pp. 13-23.

<sup>3</sup> MACGAFFEY J. et al., 1991, *op. cit.*

<sup>4</sup> JOHNSON P.W., « Le commerce international est-il un facteur de développement durable ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 21, 2003, p. 73.

Dans la suite du travail, le terme « économie informelle », est utilisé simplement parce qu'il est consacré par l'usage, mais nous ne lui donnons pas le contenu habituel des légalistes et fiscalistes. Il ne nous semble donc pas pertinent de parler de « secteur informel ». Nous préférons parler de *pratiques informelles* dans l'exercice des activités socio-économiques. En effet, ces pratiques peuvent se retrouver au sein de petites comme de grandes activités économiques. Il s'agit en fait des façons atypiques d'agir, d'organiser des activités socio-économiques en marge (partiellement ou totalement) des cadres institutionnels, mais qui combinent des modes d'action inspirés de la tradition et de la modernité<sup>5</sup>. C'est le cas par exemple des réseaux non institutionnels de type familial que nous évoquerons, mobilisés dans des opérations commerciales, la redistribution familiale ou communautaire, etc. Les réseaux permettent aux acteurs socio-économiques de s'intégrer au commerce international à partir du circuit de distribution local.

En recourant aux catégories de Braudel, on peut mieux articuler la diversité d'activités socio-économiques dans les économies comme celles de la plupart des populations africaines :

1. *La construction de la civilisation matérielle et spirituelle* : celle-ci constitue la base des sociétés locales dans plusieurs États en Afrique. Elle caractérise la vie de la majorité de la population : une économie élémentaire, l'agriculture avec une composante importante d'autosubsistance, des petits marchés comme lieu d'échange et de relations, un mode de production où intervient la dimension lignagère, l'importance de la culture traditionnelle et des relations (parenté, réciprocité, redistribution)... La sécurisation est davantage assurée par une base familiale (famille élargie). Si cette réalité caractérise l'Afrique pré coloniale, cette base matérielle et spirituelle constitue toujours le fondement de la vie pour de nombreuses populations africaines en milieu rural et urbain pendant la période coloniale et post coloniale. Il ne s'agit pas de l'immutabilité du traditionnel, mais plutôt des réadaptations, des réinventions notamment du lien social, face aux « perturbations » de la modernisation coloniale et post coloniale.

2. *Le niveau des activités marchandes* : les échanges marchands s'opèrent de façon régulière, mais les populations sont guidées davantage par la recherche d'autres biens pour leur valeur d'usage. La distribution permet une complémentarité de biens échangés sur des marchés de proximité. Il s'agit de petits marchés locaux<sup>6</sup>, au sens de places de marchés, organisés à

---

<sup>5</sup> Cette acception s'inspire de DE VILLERS G., 1996, *op. cit.*, pp. 8-9.

<sup>6</sup> Pour Peemans, les réalités du « petit marché » concernent les pratiques socio-économiques de la majorité des populations du monde du XXI<sup>e</sup> siècle: PEEMANS J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 364.

jour fixe de la semaine, fréquentés par la majorité de la population africaine en milieu urbain et rural. Les marchands peuvent être, au départ, des agriculteurs, des artisans, issus de la majorité de la population. Généralement leurs pratiques marchandes s'inspirent de leur base matérielle et culturelle locale (le premier niveau). On est incontestablement dans le marché, mais avec cette logique que Braudel considère comme caractéristique du marché élémentaire, du commerce « la main dans la main », « les yeux dans les yeux »<sup>7</sup>.

3. *L'économie capitaliste* : au sein des économies africaines, on ne peut omettre la dimension d'accumulation qui en constitue une composante bien qu'elle ne soit pas dominante. C'est ce type d'économie que les États ont voulu mettre en place par la modernisation post coloniale.

Au niveau local, il s'agit des acteurs du grand commerce, qui réalisent l'accumulation en commerce local, régional ou transnational. Ils recherchent le profit et mettent en œuvre une logique de rentabilité entrepreneuriale. C'est dans cette perspective qu'il y a lieu de parler de capitalisme. Mais nous préférons parler, en partant des expériences locales, de logique d'accumulation qui présente certaines spécificités dans le contexte africain. En effet, ces acteurs sont dans le grand marché, mais leurs comportements ne se plient pas exclusivement à la logique de marché. Au contraire, bien qu'ils soient au troisième niveau braudélien, on peut retrouver chez eux des pratiques du type du deuxième et du premier niveaux : l'importance du lien social, le poids de la confiance (souvent liée à l'oralité), la redistribution familiale et communautaire, etc.

En Afrique, les réalités socio-économiques de la majorité de la population sont ancrées plutôt dans le premier et le deuxième niveaux. Les différents niveaux sont donc traversés par différentes logiques de fonctionnement qui peuvent être en articulation.

Mais cette division opératoire de la réalité socio-économique répond au besoin de systématisation et non à une conception évolutionniste. En plus la réalité socio-économique forme une unité, on ne peut y retrouver des frontières tranchées.

Les catégories braudéliennes nous permettent de nous rendre compte de la diversité au sein des économies africaines. Ainsi, en parlant d'économie informelle, on ferait allusion au fonctionnement atypique des activités non seulement de la civilisation matérielle, mais également de l'économie marchande et de l'accumulation. En référence à ce fonctionnement, il nous semble pertinent de parler plutôt de pratiques informelles et non de secteur informel.

---

<sup>7</sup> BRAUDEL F., 1979, 2, *op. cit.*, p. 17.

En prenant en considération des activités qui sont accessibles et font vivre la majorité des populations et que dans leur exercice se remarque le recours prépondérant à leurs pratiques socioculturelles, il y a lieu de parler d'économie populaire. Ce vocable est de plus en plus utilisé notamment par une certaine approche socio-anthropologique de l'économie dite informelle. Il s'agit en fait des activités agricoles, artisanales et marchandes de la majorité de la population, dont le fonctionnement combine logiques de reproduction sociale, culturelle et marchande. L'économie populaire est dans le marché et non dans l'accumulation capitaliste. En parlant d'économie populaire, on met en avant des acteurs, une logique et des pratiques. En considérant les réalités socio-économiques informelles et/ou populaires, il est certain qu'elles fonctionnent à la base. Mais nous ne pensons pas qu'il faille parler d'« économie d'en bas », pour éviter de la voir « d'en haut ». Certes, il ne s'agit pas d'une économie de l'élite (banques, entreprises privées modernes, ONG, etc.) notamment dans les pays du Sud, mais nous ne pensons pas non plus la limiter à une économie des acteurs de la précarité. Les acteurs et les niveaux de revenus y sont diversifiés : agriculteurs, artisans, marchands, sous-traitants, restaurateurs, réparateurs divers, etc.

En même temps, au sein de cette économie on retrouve une dynamique associative non institutionnelle principalement axée sur l'entraide à travers les mutuelles, les tontines et d'autres organisations à la base. Il s'agit en fait, comme soutiennent Bernard Eme et Jean-louis Laville parlant de l'économie solidaire, de logique plurielle où se réconcilient initiatives et solidarité<sup>8</sup>.

En Europe, ce type d'économie dite traditionnelle a été indéniablement marginalisé dans la période de croissance des Trente Glorieuses ; elle n'en a pas pour autant disparu et elle persiste dans les activités comme les commerces ou artisanats de proximité.

Ainsi donc l'ancrage communautaire de l'économie ne se limite pas à l'économie traditionnelle. Dans de multiples formes d'associationnisme se révèlent des préoccupations communautaires. Il nous semble donc que les liens sociaux ont aussi de l'importance même dans les économies développées, « modernisées ». Ils peuvent se manifester entre autres à travers différents cercles, différents réseaux informels, différentes initiatives associatives, etc.

C'est au sein de l'économie populaire que les pratiques économiques sont encadrées dans des pratiques sociales (lien social, institutions culturelles). C'est en référence à ces pratiques encadrées, communes à la

---

<sup>8</sup> EME B. et LAVILLE J.-L., « Economie plurielle, économie solidaire. Précisions et compléments », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 7, 1996, pp. 262 et 266.

majorité de la population, qu'on en vient à parler de pratiques populaires. L'économie populaire est donc une *économie encastrée*.

En Afrique, comme sans doute dans d'autres pays en développement, force est de reconnaître au sein des pratiques des acteurs, l'importance de l'articulation entre l'économique et les relations sociales, depuis un temps long. C'est le sens de l'« *embeddedness* » des phénomènes économiques au sein des réalités sociales. Karl Polanyi, dans son approche d'anthropologie économique historique, soutient que : « *en règle générale, les systèmes économiques sont encastrés dans les relations sociales* »<sup>9</sup>. Il a ainsi distingué trois principes de comportements liés aux systèmes économiques dominants dans les sociétés : la réciprocité, la redistribution et le marché. Les deux premiers sont caractéristiques des sociétés où l'économique est plus imbriqué dans le social<sup>10</sup>.

Il faut tout de même nuancer. Selon Granovetter<sup>11</sup>, beaucoup de spécialistes des sciences humaines ont soutenu que l'action économique était fortement « *embedded* », dans les sociétés « primitives » et qu'elle est devenue de plus en plus autonome avec la modernisation. Il s'ensuit que l'économie est maintenant une sphère plus séparée, où les transactions économiques ne sont plus déterminées par les obligations sociales ou familiales, mais par la poursuite rationnelle de gain individuel. Mais remarque cet auteur, même les relations économiques modernes supposent des institutions. Pour lui, par exemple, le fait que les gens se traitent honnêtement dans les échanges économiques au lieu de s'escroquer ou de se duper, résulte des contraintes des rapports personnels qu'on évite ainsi de gêner. Les prix eux-mêmes ne sont pas si indépendants qu'on ne le croit. En effet, la plupart des transactions se passent entre marchands qui se connaissent. Il en est de même du marché de l'emploi informel dans beaucoup de cas. On est alors loin de cette affirmation de Samuelson selon laquelle sur un marché parfaitement concurrentiel, la question de savoir qui embauche qui n'a vraiment aucune importance<sup>12</sup>. En effet une certaine approche économique pense que les relations économiques sont impersonnelles, or fait remarquer Granovetter<sup>13</sup>, on ne fait pas affaire ainsi, puisqu'on ne peut alors ni faire confiance ni faire des arrangements. Cependant, il faut éviter de penser que toutes les relations économiques ne commencent que dans les relations sociales et que seules ces dernières sont

---

<sup>9</sup> POLANYI K., *La grande transformation*, Gallimard, 1983, p. 355.

<sup>10</sup> *Idem*, p. 357.

<sup>11</sup> GRANOVETTER M., « La notion d'*embeddedness* », in JACOB A. et VERIN H. (dir.), *L'inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 11-21.

<sup>12</sup> SAMUELSON P.A., « Wages and Interest : A Modern Dissection of Marxian Economic Models », *American Economic Review*, vol. XLVII, n° 6, déc. 1957, pp. 884-912.

<sup>13</sup> GRANOVETTER M., 1995, *op. cit.*, pp. 15, 17, 18 et 20.

importantes. Il y a donc lieu d'éviter du point de vue des acteurs, à la fois d'une part un réductionnisme du « comportement rationnel » de l'individu prôné par un individualisme méthodologique économiciste et d'autre part un expansionnisme sociétal qui voit tout au-delà des individus marginaux par rapport à la rationalité de groupe, de l'ethnie, de la société.

La notion d'« embeddedness » révèle plutôt l'hétérogénéité des acteurs, la pluralité des logiques et des stratégies au sein des sociétés. Elle décrit donc comment les gens mobilisent les ressources économiques à travers des relations sociales ; c'est ce que rappellent entre autres les notions de réseau, de réciprocité, de redistribution solidaire. Les relations économiques ne sont donc pas aussi impersonnelles qu'on ne le pense. Il y a des réalités sociales, des activités non économiques qui se trouvent liées organiquement aux activités économiques auxquelles elles donnent sens et finalité, fait observer Maurice Godelier<sup>14</sup>.

Nous le redirons, même les acteurs de l'accumulation, notamment en Afrique, ont encore des pratiques hors marché. La pensée dominante considère généralement que c'est au sein de l'économie traditionnelle que le lien social a encore de l'importance et même qu'il constitue un obstacle à sa modernisation. Il ne s'agit pas, à notre avis, d'une économie située à une phase de l'évolutionnisme vers la modernisation, mais plutôt d'une autre logique économique-sociale.

### **2.1.2 Pratiques informelles et pratiques populaires**

Par « pratiques », nous entendons les façons usuelles d'agir des gens, de procéder, d'exercer leurs activités, de s'organiser. On ne peut pas confondre les « pratiques informelles » et les « pratiques populaires ».

Pour nous, les pratiques informelles font référence à un atypisme des façons d'agir par rapport aux cadres, aux mécanismes institutionnels. Les pratiques informelles sont des pratiques socio-économiques particulières non seulement en référence aux formes de la modernité (légalité, fiscalité, statistique) mais aussi de la tradition. En effet, comme le suggère Gauthier de Villers, l'« informalité » au sens large fait référence aux activités et aux pratiques qui échappent aux formes instituées par les lois, les coutumes, les institutions, les modèles culturels<sup>15</sup>. Il peut s'agir de pratiques économiques,

---

<sup>14</sup> GODELIER M., *rationalité et irrationalité en économie*, Paris, François Maspero, 1968, p. 252.

<sup>15</sup> DE VILLERS G., « Introduction », in DE VILLERS G. et al. (dir.), *Manières de vivre. Economie de la 'débrouille' dans les villes du Congo/Zaire*, Cahiers africains n° 49-50, Tervuren/Institut Africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 2002, p. 20.

politiques, sociales, etc. Des acteurs de l'économie populaire tout comme ceux de l'accumulation peuvent y recourir. Étant donné que l'exigence de la référence aux formes institutionnelles est dominante dans le cas de l'État moderne, il est devenu courant de parler de pratiques informelles pour désigner celles qui ne se conforment pas aux institutions, à la légalité, à la fiscalité ou aux statistiques nationales. Dans ce sens, le transfert transnational de devises hors banque est une pratique informelle.

Les pratiques populaires sont liées aux acteurs socio-économiques à la base et à leurs modes socioculturels d'action et d'organisation partagés par la majorité de la population. Dans le cadre de cette étude, il s'agit des pratiques où sont combinées les logiques économiques et sociales. Nous évoquerons au niveau local par exemple l'importance de la redistribution familiale et associative, l'organisation des acteurs en réseau basé sur le lien social.

Pour Bayart, s'inspirant du Larousse, le « populaire » en Afrique se réfère non pas au peuple, mais au plus grand nombre, opposé aux classes supérieures au plan social ou à l'élite. Ces acteurs du « plus grand nombre » ou la majorité de la population, présente une homogénéité (relative) de représentations et de pratiques<sup>16</sup>.

Évidemment, il faut éviter de considérer les pratiques populaires comme seulement celles des marginaux<sup>17</sup> comme c'est le cas d'une certaine pensée en Amérique latine. En effet, dans l'étude sur le Chili, Marthe Nyssens affirme que le « populaire » met en évidence un sujet, le « poblador », mais aussi une logique – et là nous la rejoignons –, l'encastrement de l'économique dans le social<sup>18</sup>.

Les pratiques populaires ont comme référent d'une part des modes et logiques d'action et d'organisation socio-économiques de la majorité de la population notamment dans les pays en développement et d'autre part leur ancrage dans leurs institutions socio-culturelles. Ainsi le fonctionnement en réseau tel que nous le décrivons dans cette étude est une pratique populaire qui canalise des ressources. Par ailleurs, ce réseau est informel dans la mesure où il s'agit de connexion relationnelle non institutionnelle.

Les activités socio-économiques et leur fonctionnement qui combine marché et socialité, composent l'économie populaire. Pour De Hert et Marysse, le marché dans ce cas constitue un lieu où se produit et se reproduit une réalité

---

<sup>16</sup> BAYART J.F., « Le politique par le bas en Afrique noire », *Politique Africaine*, I (1), janvier 1981, p. 76.

<sup>17</sup> DORNA A., *Le populisme*, Paris, P.U.F., 1999, p. 7.

<sup>18</sup> NYSENS M., *Quatre essais sur l'économie populaire urbaine : le cas de Santiago du Chili*, Louvain-La-Neuve, Ciaco, 1994, p. 63.



sociale qui permet aux participants aux jeux de l'échange d'entretenir des rapports<sup>19</sup>.

Jean-philippe Peemans présente une description des pratiques populaires en Afrique à laquelle nous souscrivons. Il s'agit en fait de toutes les pratiques de production des conditions de la reproduction de la vie quotidienne et du milieu de vie, auxquelles recourt la majorité de la population en Afrique<sup>20</sup>. Le terme d'économie populaire renvoie aux nombreuses petites activités productives et commerciales qui se développent selon une logique autre que celle du monde capitaliste même si elles sont encerclées par ce dernier : travail indépendant, micro-entreprises familiales, coopératives, artisans organisés<sup>21</sup>. Au sein de cette économie populaire, l'accumulation est liée au développement des capacités et énergies créatrices des acteurs qui en font partie, à l'amélioration des conditions de vie, à l'intensification des liens sociaux. Qu'il s'agisse d'obtenir le capital nécessaire au démarrage d'une activité, des formes de recrutement (apprentis), d'élargir la clientèle, les protagonistes de l'économie populaire font appel à des solidarités (ou réseaux de solidarité) familiales, lignagères ou ethniques. Les liens d'aide mutuelle, la coopération et la solidarité caractérisent ces expériences économiques populaires. La production, la circulation et la consommation des biens et services s'articulent au sein des réseaux de réciprocité. À l'activité concurrentielle des marchés se superpose la redistribution des revenus basée sur des liens sociaux<sup>22</sup>. Ces pratiques sont multiples et variées, elles impliquent des acteurs, au sein d'un espace de vie à reproduire.

### **2.1.3 Acteurs et espaces : la frontière et le transnational**

Nous l'avons dit, les échanges transnationaux débordent l'espace des États et donc leurs frontières<sup>23</sup>. La notion de frontière est liée à celle du cadre territorial comme espace auquel des acteurs donnent un contenu, soit comme barrière, soit comme ressource, ou encore comme catégorie contingente. Dès qu'il y a territoire, il y a limite. Tout dépend de la manière dont fonctionne cette limite, soit comme ligne de rupture étanche ou plus ou moins ouverte, soit comme zone privilégiée de contacts<sup>24</sup>. Il est donc important dans cette analyse de préciser la notion de *frontière*.

---

<sup>19</sup> DE HERT T. et MARYSSE S., « La réinvention du marché par le bas. Circuits monétaires et personnes de confiance dans les rues de Kinshasa », in DE VILLERS G. et al., (dir.), 2002, *op. cit.*, p. 192.

<sup>20</sup> PEEMANS J.-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 202.

<sup>21</sup> *Idem*, p. 117.

<sup>22</sup> *Idem*, p. 118.

<sup>23</sup> PEEMANS J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 381.

<sup>24</sup> RENARD J.P. et PICOUEP P., art. cit., p. 1.

La théorie classique de l'échange international se base sur les frontières et les États comme espaces où s'applique l'avantage comparatif. Dans une conception protectionniste, il s'agit d'une ligne de démarcation entre souverainetés stato-nationales différentes. Malgré le développement de l'idéal de l'intégration régionale dans laquelle la frontière disparaîtrait ou ne serait qu'une zone de contact, la frontière barrière est encore la plus répandue. Elle représente en bien d'endroits une démarcation entre systèmes économiques, entre niveaux de développement différents.

Pour les États, il s'agit traditionnellement des lignes fixes de démarcation entre des espaces nationaux. Il s'ensuit une fonctionnalité de barrière en vue de régler, de contrôler les mouvements des biens et des personnes à la frontière. Celle-ci devient à la fois un outil fiscal, douanier et sécuritaire. C'est le cas au Congo. Les mouvements transfrontaliers qui « contournent » ces réglementations sont alors qualifiés de contrebande. La frontière leur offre de nouvelles opportunités, avec la possibilité de réaliser une rente différentielle.

Bruno Stary parle ainsi de l'effet frontière, de ressource frontalière, de *rente frontalière* qui se nourrit des différences d'organisation du système de production et de politique économique, des différences de richesses entre les États (emploi, salaires, pouvoir d'achat, prix des biens et services, infrastructures, etc.)<sup>25</sup>. L'effet frontière motive les flux transfrontaliers.

Les frontières coloniales, particulièrement dans les pays africains, ont en bien d'endroits scindé des peuples ou des ethnies entre deux ou plusieurs États différents. Les références territoriales ont donc été officiellement modifiées. Mais pour ces peuples, les relations ont continué de part et d'autre de la frontière, au sein d'un espace vécu où se retrouvaient ainsi des parents, des amis, des voisins, des alliés. Par conséquent, les frontières stato-nationales apparaissent contingentes à ces populations, leur espace de référence étant autre. La frontière est davantage une zone de contact que de rupture. Ce contact peut être d'importance variable selon les contextes.

Le fait *ethnique* est à reconnaître comme élément important de la dynamique transfrontalière. Autour de lui peuvent se greffer à la fois des enjeux commerciaux, économiques, identitaires, sociaux (matrimoniaux...), territoriaux, juridictionnels, etc.

Toutefois, la frontière reste une réalité dont les populations peuvent tenir compte à la fois comme contrainte et ressource, notamment pour les échanges transfrontaliers.

---

<sup>25</sup> STARY B., « De la rente agricole à la rente frontalière : Niablé, une petite ville ivoirienne à la frontière du Ghana », in BERTRAND M. et DUBRESSION A., *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1997, pp. 61-85.

En plusieurs endroits, en Afrique particulièrement, aux régions frontalières se développe un espace actif, avec notamment de véritables marchés frontaliers, une clientèle de part et d'autre de la construction frontalière. Différentes localités bordières, de part et d'autre, participent ainsi à une dynamique marchande autour de cet espace transfrontalier. Ce qui fait dire à Bruno Stary que :

*« Petites villes, villages et campements frontaliers servent alors de relais et d'entrepôts pour le passage des marchandises »<sup>26</sup>.*

A ce propos John Igue dresse une typologie des espaces frontaliers<sup>27</sup>, sur base du degré de leur dynamisme :

- des espaces frontaliers à faible dynamisme : ils ne supportent que peu d'activités d'échanges ;
- des espaces frontaliers alternatifs : ces espaces sont actifs mais sans mouvement intense d'hommes et d'activités. Les échanges qui s'y déroulent ne structurent pas l'espace ; les frontières constituent de simples couloirs de passage et de trafic ;
- des périphéries nationales : elles sont caractérisées par une intense activité frontalière, avec des supports des échanges comme les villes frontalières, les marchés périodiques dynamiques, les magasins de stockage, les marchés parallèles de change<sup>28</sup>, etc. Ces espaces, pour leur fonctionnement peuvent se détacher du cadre national au point de former un espace économique autonome qui se greffe sur deux ou plusieurs États qui partagent une frontière.

Cette typologie de Igue est intéressante pour le rapport entre l'espace frontalier et la dynamique marchande. En fait, il est important de reconnaître qu'au sein de cet espace circulent des personnes et des biens. Cette circulation devrait être soumise aux institutions des États Nations, dont la souveraineté est limitée par la ligne de frontière. Mais il arrive que des flux des personnes et des biens débordent ces institutions. C'est dans ce cadre que nous parlons de flux transnationaux. Si le transfrontalier fait référence au franchissement du territoire et des institutions d'un État frontalier, le transnational est relatif à celui de tout espace stato-national.

Nous l'avons souligné, on ne peut pas réduire l'échange transnational à la recherche de la rente frontalière. Il faut d'ailleurs reconnaître que le commerce transfrontalier, pour le cas de l'Afrique notamment, est souvent ancien et fondé entre autres sur le fait que, de part et d'autre de la frontière,

---

<sup>26</sup> STARY B., « De la rente agricole à la rente frontalière... », *op. cit.*, p. 83.

<sup>27</sup> IGUE J.O., 1995, *op. cit.*, pp. 51-58.

<sup>28</sup> *Ibidem.*

les acteurs socio-économiques appartiennent à des groupes ethniques identiques et solidaires, qui partagent un sentiment de communauté de destin et une confiance réciproque<sup>29</sup>.

Du point de vue de l'analyse de longue période, en Afrique, les frontières constituent des catégories historiques de l'État moderne colonial et post colonial. C'est dans ce cadre que Bertrand Badié estime que l'informel transnational est une manifestation de « la fin des territoires ». En effet, indique-t-il, si les relations internationales sont aujourd'hui plus ou moins conformes au modèle interétatique aronien, c'est d'abord parce qu'elles se sont constituées à partir de l'universalisation forcée de l'idée de territoire. Le territoire est conçu ici comme espace de souveraineté de l'État nation. Fondamentalement la présence de l'État dominant est territoriale. Mais les flux transnationaux contribuent à bousculer les frontières et les souverainetés fondées sur ce modèle territorial. Cet auteur estime donc que de plus en plus les ressources transitent d'un lieu à l'autre en ignorant les frontières, en bafouant les souverainetés, en contournant les États<sup>30</sup>. C'est la dynamique transnationale qui traduit d'une certaine façon ou dans certains cas, l'échec de la logique territoriale. Fernand Braudel souligne pour sa part que : « *L'espace économique déborde toujours très largement les espaces politiques. De sorte que les 'nations', les marchés nationaux ont été construits à l'intérieur d'un ensemble économique plus vaste qu'eux, plus exactement contre cet ensemble* »<sup>31</sup>.

Mais le fait frontalier n'est pas nié ; il reste une réalité qui est d'autant plus importante qu'en tant qu'institution elle produit des effets réels qui nécessitent des adaptations des acteurs.

Selon différents acteurs, l'espace est donc chargé de sens et de référence différents. Cette perspective est importante et constitue pour nous une autre approche de l'économie transnationale qui s'écarte du paradigme qui n'y voit que de la fraude à endiguer.

---

<sup>29</sup> GREGOIRE E., « La trilogie des réseaux marchands haoussa. Un clientélisme social, religieux et étatique », in GREGOIRE E. et LABAZEE P., 1993, *op. cit.*, p. 82.

<sup>30</sup> BADIE B., *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992, pp. 51 et 82.

<sup>31</sup> BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. 3, Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 391.

#### 2.1.4 Acteurs et facteurs

Différents facteurs sont évoqués comme éléments incitatifs ou favorisant l'informel transnational. Selon la conception qu'on a de l'informel, on avancera un certain type de facteurs. Bhagwati évoque quelques facteurs de « l'informel illégal » :

*« These illicit phenomena are important in scope in the less developed countries, in particular, where frequently the methods of enforcement are lax, the frontiers many and large, and the rewards from illegal activity high relative to the returns from legal activity [...] Where the latter price exceeds the former, there is clear presumption that the goods are being smuggled and tariffs evade »<sup>32</sup>.*

Il s'agit en fait des facteurs en termes d'opportunités qui facilitent des activités informelles. Dans cet ordre d'idées, Simkin a présenté la situation en Asie du Sud-est :

*« [...] There is plenty of opportunity for smuggling [...] Indonesia has 50 substantial and many more smaller ports...Malaya has a coastline which its own navy cannot effectively patrol, and the Philippines is unable to suppress the brisk smuggling trade between its myriad islands and Hong Kong. Nor is it in these countries' own interests to check trade, legal or illegal, with Indonesia, whose navy has had neither the capacity, nor always the enthusiasm, to police the archipelago's extensive waters [...] Besides opportunity, there is motive. Legal exports bear tax, and have to be surrendered at exchange rates well below the free market rate. Legal imports [...] too, bear taxes [...] »<sup>33</sup>.*

Ces facteurs sont davantage liés à une certaine incapacité des États à assurer le contrôle qui ouvre des brèches à la fraude ou à la contrebande. Par ailleurs, selon une analyse libérale courante, le facteur dominant c'est l'excès d'État qui conduit à une prolifération des comportements corruptifs et des marchés parallèles<sup>34</sup>. L'État est dans ce cas caractérisé par l'abondance et la complexité des réglementations en matière économique et commerciale qui pèsent sur les agents économiques en termes de coûts, de temps, de tracasseries, de procédures ou de lourdeur administrative. En

---

<sup>32</sup> BHAGWATI J.N., « Introduction », 1974, *op. cit.*, pp. 1 et 5.

<sup>33</sup> SIMKIN C.G.F., 1974, *op. cit.*, p. 158.

<sup>34</sup> – SALAMA P. et SCHIRAY M., « Drogues et développement. Introduction », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, pp. 485-486 ;  
– DE SOTO H., *L'autre sentier. La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, éd. La découverte, 1994.

réaction, ils cherchent des brèches ou développent des procédures de contournement. C'est l'intervention ou mieux l'interventionnisme de l'État qui est donc en cause. Autrement, en termes de politique économique, cela signifierait qu'un retrait de l'État, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, la libéralisation, suffiraient à éradiquer l'économie informelle, au sens courant. Ce qui n'est pas certain.

Nous reconnaissons que l'inadaptation de la réglementation, des procédures et des institutions, constitue également un des facteurs de l'accroissement des pratiques auxquelles recourent les acteurs pour les contourner.

Catherine Veglio, pour sa part, élargit la liste de facteurs dont plusieurs sont liés au contexte d'économie mondialisée : l'ouverture d'un grand nombre de régions du monde au commerce international, l'instantanéité de l'information, la rapidité des transports et la baisse de leur coût, mais aussi des frontières de plus en plus poreuses et les déplacements importants de population<sup>35</sup>. En fait, il faut reconnaître qu'avec la mondialisation, l'accroissement des mouvements des personnes, des marchandises, des capitaux, des informations induit aussi celui des flux et des transactions transnationaux, pas uniquement souterrains contrairement à ce qu'écrit Veglio.

Parmi les facteurs purement économiques, Jean-paul Azam et Timothy Besley citent la différence de quantités de biens – et aussi sans doute de qualité, et de prix entre des espaces économiques. Ils affirment en effet :

*« Parallel markets are common as a response to shortage, i.e., as a means of venting excess demand. In particular, incentives are created to acquire foreign exchange through illegal channels, in order to supplement allocations of scarce imported consumer goods. Smuggling is one means by which illegal foreign exchange acquisitions are made [...] The incentives to smuggle are often fueled additionally by the fact that the producer price of cash crops is kept below the world price in order to tax producers »<sup>36</sup>.*

Des commerçants sont donc en situation d'arbitrer entre le marché officiel et les circuits illégaux pour chaque opération, en fonction des perspectives de profit et des risques encourus, créant de fait des espaces de circulation des hommes, des informations et des capitaux qui échappent aux appareils administratifs<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> VEGLIO C., art. cit., pp. 31-32.

<sup>36</sup> AZAM J.P. et BESLEY T., art. cit.

<sup>37</sup> LABAZEE P., « Un terrain anthropologique à explorer : l'entreprise africaine », *Cahiers d'Etudes africaines*, 124, XXX-4, 1991, pp. 541-542.

Ces approches restent traversées par un dualisme légaliste qui découpe l'activité économique et les marchés en légal et illégal, en officiel et parallèle.

On peut par ailleurs partir d'une approche qui prend en considération également des aspects sociaux. Dans cet ordre, Bruno Stary met en exergue un élément lié aux institutions et aux acteurs : les réseaux ethniques<sup>38</sup>. Aux facteurs économiques s'ajoute donc un fait ethnique important du fait de la présence de part et d'autre de la frontière des mêmes communautés ethniques entretenant des relations familiales, lignagères et marchandes depuis toujours. Un agent économique situé dans un pays peut ainsi avoir, pour ses opérations marchandes, des correspondants et autres contacts réticulaires dans différents pays.

On ne peut nier non plus que, pour les flux transnationaux des acteurs recourent à différentes pratiques, officielles et/ ou non officielles. Il faut donc admettre qu'il y a pluralité de facteurs selon différents contextes. Il faut également reconnaître que ces différents facteurs sont à prendre en compte ainsi que leur conjonction, mais en évitant d'avancer une stricte causalité ou de réduire cette réalité socio-économique.

Ainsi, conçu seulement par rapport aux institutions de l'État moderne, on risque de s'arrêter aux facteurs liés au code de commerce, au code douanier, à la réglementation de change, etc. Dans cette perspective, l'économie informelle ne serait en fait qu'illégale. Mais on peut aussi prendre en considération la base culturelle et sociale de laquelle sont issus les acteurs de cette économie. De cette base s'inspirent leurs pratiques dans les échanges. Ainsi, ce que dit Olivier de Sardan de la corruption par exemple peut l'être aussi de l'économie informelle :

*« Ce qui est corruption du côté des normes officielles ne l'est pas ou si peu du côté des pratiques »<sup>39</sup>.*

Il est clair que dans le chef de ceux qui s'adonnent à ces pratiques, elles sont chargées positivement. Dans ce sens, Nassirou Bako-Arifari affirme :

*« Fraudes et dissimulation (fausses déclarations souvent par minoration de valeur) sont des pratiques considérées comme positives dans l'éthique populaire du commerçant ou de l'entrepreneur »<sup>40</sup>.*

---

<sup>38</sup> STARY B., 1997, *op. cit.*, pp. 83 et 84.

<sup>39</sup> DE SARDAN J.P.O., « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, n° 63, oct. 1996, pp. 113-114.

<sup>40</sup> BAKO-ARIFARI N., « La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires », *Politique africaine*, n° 83, octobre 2001, p. 39.

On ne peut pas dire bien entendu que la fraude soit une valeur culturelle.

En somme, ce ne sont pas ces facteurs qui ont créé le commerce transnational en Afrique ou l'économie informelle en général. Ils contribuent à son émergence, à son expansion.

Plusieurs acteurs interviennent dans l'économie transnationale : les commerçants mais aussi tous ceux qui jouent l'un ou l'autre rôle dans les échanges. Ils peuvent différer selon les contextes de temps et de lieu. À titre illustratif, pour Simkin<sup>41</sup>, sont impliqués dans les pratiques de cette économie en Indonésie : les paysans, les marchands, des intermédiaires commerciaux (entre le Penang, Singapour ou Hong Kong), des commandants militaires, des administrateurs provinciaux, etc.

Si on considère la dynamique transnationale comme un prolongement de l'économie locale articulée autour des relations, les acteurs sont des individus, des réseaux, dont les pratiques sociales permettent les transactions marchandes et dont l'espace d'action déborde les frontières des États. Ces acteurs sont situés dans différents pays et développent des contacts réticulaires.

Pour comprendre le fonctionnement de ce type d'économie et l'articulation entre ses acteurs, nous reconnaissons, à la suite de Jean Cartier-Bresson, que les analyses en termes de réseaux sont prometteuses<sup>42</sup>. Nous avons adopté une approche en termes de réseau ; elle est d'autant plus indiquée qu'il s'agit de phénomènes où l'articulation de l'économique et du social est importante, comme c'est le cas de cette étude.

## 2.2 Acteurs et organisation en réseaux

On ne le dira jamais assez, les pratiques économiques, notamment en Afrique, sont encadrées dans des pratiques socio-culturelles. Parmi celles-ci il y a, dans le domaine du commerce, l'insertion au sein des réseaux. C'est en leur sein que des acteurs socio-économiques agissent, ont accès à l'information, aux modalités d'offre et de demande, etc. Les réseaux sont basés sur des liens sociaux.

---

<sup>41</sup> SIMKIN C.G.F, *op. cit.*, p. 157-158.

<sup>42</sup> CARTIER-BRESSON J., « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, p. 581.



### 2.2.1 Notion de réseau et importance théorique

La notion de réseau est généralement mise en évidence par la sociologie relationnelle. Elle est cependant utilisée dans plusieurs domaines : la psychologie, la géographie urbaine, l'histoire, l'économie, l'ingénierie des télécommunications...

Les sciences sociales utilisent le terme réseau dans le sens de liens entre individus et de situation collective faite de connexions et d'acteurs<sup>43</sup>. Il s'agit en fait des systèmes de contacts et de connexité des acteurs de façon formelle ou informelle pour faciliter leurs transactions<sup>44</sup>. La réalisation des transactions est fondamentale dans les réseaux marchands.

On peut retrouver dans le réseau une multiplicité de liens entre ses différents composants ; mais il ne suppose pas nécessairement, contrairement à l'institution, un centre hiérarchique et une organisation verticale. Différents rapports sociaux peuvent déterminer la connexion à un réseau, comme le fait observer Birmingham :

*« Networks involve families, ethnic identities, racial affinity, religious brotherhood, caste membership, and professional associations »*<sup>45</sup>.

Sur base de leur fonctionnalité, on peut distinguer<sup>46</sup> :

- des réseaux de communication : la finalité est principalement la transmission des ressources informationnelles ;
- des réseaux de parenté : les membres sont connectés grâce aux liens familiaux, aux rapports de parenté ;
- des réseaux d'affinité : il s'agit des réseaux qui relie des amis, des voisins et des proches pour la transmission des ressources matérielles notamment ;
- des réseaux de soutien : il s'agit ici de la mobilisation des relations en vue d'assurer une captation de soutien ;
- des réseaux marchands : les relations sont mobilisées pour des transactions commerciales.

Selon Braudel, dans l'histoire de l'Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la collaboration marchande a toujours été basée sur des réseaux :

---

<sup>43</sup> BAKIS H., *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, P.U.F., Coll. « que sais-je ? », 1993, pp. 4, 9-10.

<sup>44</sup> MONNOYER M.C. et MAYERE A., "Le conseil : un développement en réseau", in SAVY M., et VELTZ P.,(dir.), *Economie globale et réinvention du local*, éditions de l'Aube, 1995, note 3, p. 140.

<sup>45</sup> BIRMINGHAM D., "Final comment on the conference", in KIPRE P. et HARDING L. (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire*, Paris, éd. L'Harmattan, 1992, p. 32.

<sup>46</sup> LEMIEUX V., *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, P.U.F., 1999, pp. 35-77.

« Tout réseau marchand lie ensemble un certain nombre d'individus, d'agents, appartenant ou non à la même firme, situés en plusieurs points d'un circuit, ou d'un faisceau de circuits. Le commerce vit de ces relais, de ces concours et liaisons... »<sup>47</sup>.

Le réseau assure dans ce cas une série de fonctions comme l'hébergement des marchands itinérants, le stockage des marchandises, le courtage, la transmission de l'information sur les prix, le contrôle de ceux qui convoient les marchandises et qui effectuent les transactions<sup>48</sup>. Le réseau traduit alors une certaine solidarité marchande.

Au sein des réseaux transnationaux, on retrouve différents acteurs, aux rôles divers dans les transactions marchandes : des commerçants, des transporteurs, des pisteurs, des colporteurs, des informateurs, des logeurs, des intermédiaires commerciaux et financiers, des représentants, des correspondants, des dépositaires, des transitaires, des agents des services publics, etc. Certains acteurs peuvent aussi jouer plusieurs rôles simultanément. Ces acteurs sont localisés dans différents pays.

On différencie parfois le commerce de *réseau* de celui de *relais*. En effet, pour le réseau, le marchand contrôle sa marchandise tout le long du trajet transnational. Le produit peut circuler à travers le même circuit mais de marchand à marchand ; il s'agit de commerce par relais<sup>49</sup>. Cependant, par généralisation, on parle de réseau dans les deux cas. Réseaux et relais à différentes étapes du circuit, font vivre le commerce de longue distance. Pascal Labazée qualifie ces étapes d'« unités-relais », répartis dans l'espace en fonction d'impératifs commerciaux des réseaux<sup>50</sup>. Ainsi donc une des fonctions fondamentales des réseaux, c'est l'intermédiation, comme structure canalisant les flux<sup>51</sup>.

Les réseaux peuvent être occasionnels, opportunistes, permanents, durables tout en s'adaptant. Ils peuvent entrer en conflit, disparaître et laisser place à d'autres. Les réseaux, comme le fait remarquer Braudel, se complètent, s'associent, se relaient, s'affrontent aussi. S'affronter, cela ne veut pas toujours dire se détruire. De même tous les réseaux, même les plus forts, connaissent un jour ou l'autre des reculs, des fluctuations, et à la place

---

<sup>47</sup> BRAUDEL F., 1979, 2, *op. cit.*, p. 125.

<sup>48</sup> LAMBERT A. et EGG J., « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des Sciences Humaines*, 30 (1-2), 1994, p. 232.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

<sup>50</sup> LABAZÉE P., *art.cit.*, p. 538.

<sup>51</sup> CODUR A.-M., « Approche systématique et modélisation des systèmes sociaux : un système sociétal unique ou des sous-systèmes hiérarchisés ? », in LORIAUX M. (dir.), *Populations et développements : une approche globale et systémique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1998, p. 191.

émergent des structures de remplacement. Toutefois, un réseau actif, mis en échec dans un créneau a tendance à compenser ses pertes en développant une capacité d'adaptation et d'innovation vers d'autres filières<sup>52</sup>. Ainsi les réseaux évoluent, s'adaptent, se composent et se recomposent au gré des contextes. À ce propos, Grégoire a observé, en ce qui concerne les réseaux marchands transfrontaliers haoussa, que ceux-ci se font ou se défont en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des législations adoptées par les États<sup>53</sup>.

Du point de vue théorique, les réseaux peuvent être analysés de différentes façons. Retenons qu'en sciences sociales, l'analyse représente les réseaux comme des ensembles de nœuds, en tant qu'éléments du système social, et comme des lignes figurant l'interconnexion des éléments. Les *nœuds* peuvent représenter des individus, mais aussi des groupes, des ménages, des collectivités, des États... Les *liens* peuvent, pour leur part, représenter des flux de toute nature : informations, ressources, relations...<sup>54</sup> En schématisant, un segment de ligne entre un commerçant et un intermédiaire commercial peut représenter leur connexion au sein d'un réseau. Les degrés de connexité et les rôles peuvent être différents. Ainsi on peut distinguer des contacts, des relais et des sous-contacts. Mark Granovetter<sup>55</sup> a envisagé la possibilité de liens faibles qui peuvent coexister chez des acteurs, avec des liens forts.

Cette étude, tout en relevant la pertinence de la notion de réseau du point de vue de l'organisation des acteurs, n'a pas la prétention d'en réaliser une sociométrie structurale. En effet, l'analyse des réseaux sociaux est une méthode sociologique rigoureuse de modélisation, le plus souvent inductive, de structures relationnelles<sup>56</sup>. Nous envisageons le réseau plus comme mode de connexion relationnelle des pratiques marchandes.

L'approche de l'économie institutionnelle, ou néo-institutionnelle porte aussi un intérêt théorique à la notion de réseau. Le réseau structure les relations contractuelles inter organisations, inter entreprises, où la coopération est basée davantage sur des institutions telles que la confiance, la crédibilité et la réputation<sup>57</sup>.

---

<sup>52</sup> BRAUDEL F., *op. cit.*, pp. 137-138.

<sup>53</sup> GREGOIRE E., « La trilogie des réseaux marchands haoussa. Un clientélisme social, religieux et étatique », in GREGOIRE E. et LABAZEE P., *op. cit.*, p. 81.

<sup>54</sup> BAKIS H., *op. cit.*, p. 100.

<sup>55</sup> GRANOVETTER M., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, mai 1973, pp. 1360-1380.

<sup>56</sup> LAZEGA E., *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, P.U.F., 1998, p. 117.

<sup>57</sup> JOLY P.B. et MANGEMATIN V., « Les acteurs sont-ils solubles dans les réseaux ? », *Economies et Sociétés*, Dynamique technologique et organisation, w. n° 2, 9/1995, pp. 19-23.

Un autre intérêt théorique est lié à la perspective méso-économique. En effet, des études économiques envisagent généralement deux niveaux d'analyse des agents : le niveau microéconomique, qui est celui des agents individuels, et macroéconomique, celui des États. D'autres structurations des agents nécessitent d'autres approches. La théorie des filières et des réseaux peut s'inscrire dans une *analyse méso-économique*. On n'est pas en face des comportements des agents individuels, solitaires, anonymes, mais plutôt un regroupement d'agents économiques qui peut influencer le fonctionnement du marché<sup>58</sup>.

La notion de réseau présente donc un intérêt du point de vue de la théorie en sciences sociales, comme le reconnaît Bruno Lautier<sup>59</sup>. La question qu'il pose est celle de savoir si le réseau n'est qu'un (utile) élément complémentaire d'explication, ou si l'on ne peut que raisonner à partir de trois concepts de même statut : État, marché et réseau<sup>60</sup>. Pour nous, dans le cadre de cette étude, la question n'est pas de savoir s'il faut accorder à la notion de réseau le même statut théorique qu'à celles d'État et de marché. Nous n'avons pas l'impression que le réseau est érigé en régulateur au même titre ou de même statut. Nous ne pensons pas non plus qu'il faille réduire le réseau en stratégie de reproduction de l'un ou de l'autre. Nous ne pensons pas nous inscrire dans le débat entre « étatistes » et « libéraux » au sein duquel la notion de réseau devient résiduelle : soit pour expliquer comment il pallie certaines carences de l'État dans l'accomplissement de ses fonctions, soit pour expliquer certains modes de fonctionnement du marché (par exemple la sous-traitance) ou des dysfonctionnements de l'État (clientélisme, corruption, etc).

Par ailleurs, le concept de réseau apparaît de plus en plus dans l'histoire économique et sociale du capitalisme, dans le sillage de Fernand Braudel. Anthony Molho et Diogo Ramada Curto<sup>61</sup>, estiment que Braudel fait ressortir l'importance historique des réseaux marchands même en Occident, autour de la Méditerranée du 15<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle. Ce monde méditerranéen existe autour de la circulation des personnes. Dans ce monde comme dans l'océan indien, Braudel a apporté un éclairage sur l'organisation du commerce qui remet en question l'ancienne conception admise de l'histoire économique européenne, estiment Molho et Curto. Des marchands se sont organisés en groupe, ont créé et contrôlé des circuits et

---

<sup>58</sup> GABSZEWICZ J.-J., « Théories de la concurrence imparfaite : illustrations récentes de thèmes anciens », *Revue d'économie politique*, n° 2, 1980, p. 109.

<sup>59</sup> LAUTIER B., « État, marché et réseau (le rôle résiduel du réseau dans la théorie socio-économique) », in HAUBERT M. et REY P.-P., (coord.), *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, éd. Karthala, 2000, pp. 87-114.

<sup>60</sup> *Idem*, pp. 88-89.

<sup>61</sup> MOLHO A. et RAMADA CURTO D., art. cit.

réseaux. Des historiens après Braudel, ont ainsi montré qu'entre le 15<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle, des marchands européens ont opéré en Asie au sein des réseaux de commerce locaux, établis de longue date et gérés par des entrepreneurs autochtones. Ces études d'histoire économique et sociale, remettent donc en question l'histoire du capitalisme occidental souvent présentée comme une exaltation de la rationalité européenne individualiste. Ainsi Studnicki-Gizbert montre que les rapports marchands ont fonctionné grâce aux liens sociaux. Parlant de la « nation » portugaise du 16<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle, il indique que :

*« Les liens noués par la parenté, les associations commerciales, les services et les obligations, ainsi qu'une origine commune et une même appartenance religieuse, constituèrent les vecteurs d'un tissu de relations dynamiques »<sup>62</sup>.*

Si l'existence des réseaux est reconnue dans l'histoire occidentale, les approches d'analyse sont différentes. Studnicki-Gizbert<sup>63</sup> distingue deux approches d'examen des réseaux de l'économie atlantique à l'époque moderne. L'une consiste à montrer que les réseaux commerciaux regroupent des individus qui partagent une identité commune, qu'elle soit fondée sur la parenté, l'origine ethnique ou la confession. Une deuxième, qui est fonctionnaliste, tout en reconnaissant l'importance des liens sociaux et leur influence dans le fonctionnement des réseaux marchands, soutient que leur structure dépendait de leur caractère économique. La sphère économique est donc prioritaire. Les marchands étaient avant tout des acteurs individuels, qui organisèrent leurs relations sociales et familiales de manière instrumentale et en vue de leur strict intérêt personnel. Cette dernière conception est économiciste, proche des approches du capitalisme de type Weber.

Nous nous inscrivons dans la première approche de la nature des réseaux qui considère l'articulation des rapports marchands autour des liens sociaux. Notre étude reprend à son compte ce type d'approche dans le contexte des acteurs contemporains du Nord-Est du Congo. En effet, il est important de montrer que des acteurs utilisent des contacts personnalisés en réseaux pour leurs opérations marchandes. Pour nous donc, une importance empirique et théorique est à reconnaître au réseau à la fois dans la perspective anthropo-historique, socio-économique et institutionnelle, pour rendre compte du fonctionnement des interactions entre acteurs socio-économiques. L'épistémologie des réseaux se construit encore. Mais l'on ne peut s'attendre, en sciences sociales, à ce que pareille construction soit définitive, unique, achevée.

---

<sup>62</sup> STUDNICKI-GIZBERT D., art. cit., p. 628.

<sup>63</sup> *Idem*, pp. 629-630.

### 2.2.2 Réseaux, économie informelle et institutions

D'après Vincent Lemieux, la plupart des auteurs qui se sont interrogés sur la finalité des réseaux d'acteurs sociaux ont noté que grâce à un réseau un acteur avait accès à des informations, des biens, ou d'autres ressources auxquels il n'aurait pas accès autrement<sup>64</sup>. C'est donc dire combien le capital social connexionnel d'un acteur est mis à profit pour la mobilisation ou l'accès aux ressources. Comme le font remarquer Pierre-Benoît Joly et Vincent Mangematin, des relations informelles peuvent conduire à des relations de réseau et elles jouent fort probablement un rôle très important dans le cadre des accords formels<sup>65</sup>.

La logique de réseau est mise en œuvre par différents acteurs. Les entreprises modernes évoquent de plus en plus l'organisation en réseau. En fait il s'agit de la mise en place de synergie au sein des structures relationnelles institutionnelles<sup>66</sup>. Le contrat est formalisé. Des acteurs socio-économiques, notamment au Sud, évoluent pour leur part au sein des réseaux de relations peu ou pas institutionnelles. Pour Pecqueur, ce type de réseau qu'il estime par ailleurs plus efficace, rassemble les relations personnelles et informelles caractéristiques des cultures locales, à savoir des relations de solidarité. Au premier rang de ces relations on trouve des réseaux familiaux. La solidarité familiale est de fait à la base de la création de nombreuses entreprises et de leur développement. Elle permet de mobiliser du capital et de l'énergie humaine en dehors d'un rapport marchand strict<sup>67</sup>. C'est dans ce cadre qu'Ariel Colonomos<sup>68</sup> estime que la souplesse de l'économie informelle en fait un espace de constitution des réseaux. En effet, la sphère informelle est un espace d'interactions où les rapports sociaux font l'objet d'une codification moindre que dans l'espace institutionnel. L'informel y apparaît donc comme un gage de souplesse. En conséquence, la sphère informelle est un espace privilégié de constitution des réseaux initiés à partir de la prise de conscience d'une communauté d'intérêts et/ou de valeurs de la part des participants. Ils peuvent évoluer au niveau local, régional ou transnational. En même temps, le réseau peut être un lieu d'interaction entre des acteurs de l'économie populaire, de l'État et du marché qui se rendent régulièrement services.

---

<sup>64</sup> LEMIEUX V., *op. cit.*, p. 128.

<sup>65</sup> JOLY P.-B. et MANGEMATIN V., *art.cit.*, p. 23.

<sup>66</sup> C'est le cas des relations entre industries et sous-traitants, entre bureaux de recherche et développement de différentes firmes d'un même secteur, etc.

<sup>67</sup> PECQUEUR B., *op. cit.*, p. 54.

<sup>68</sup> COLONOMOS A., « La sociologie des réseaux transnationaux », in COLONOMOS A. (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 22.

Nous l'avons déjà dit, les acteurs socio-économiques, en Afrique comme sans doute ailleurs, ont des pratiques économiques encadrées dans des pratiques socioculturelles. Parmi celles-ci il y a, surtout dans le domaine du commerce, l'insertion au sein des réseaux. Ils sont généralement basés sur des liens sociaux : parenté, amitié, religion, affinité, cooptation, etc. Ces liens et leur fonctionnement ne sont pas institutionnels. Par conséquent les flux qu'ils permettent peuvent être en marge des institutions au sens des États modernes. C'est dans ce cadre que nous parlons de réseaux informels.

Pour Badié, le lien social défie l'institutionnel moderne. Ainsi le réseau peut être conçu comme un lien qui tire sa force de sa faible institutionnalisation, de la promotion de la logique associative sur celle de l'autorité hiérarchisée et administrée, de la revanche de l'informel sur le formel<sup>69</sup>. Cet auteur ajoute que le progrès de l'économie informelle, particulièrement en Afrique, passe souvent par l'activation de flux économiques transfrontaliers mettant en échec la capacité de contrôle des États et substituant à la relation citoyenne d'autres solidarités qui combinent couramment l'appartenance ethnique et des objectifs utilitaires<sup>70</sup>. Il y a une combinaison du lien social avec des objectifs purement économiques. Nous sommes donc en présence des formes d'unités économiques atypiques, par rapport à l'approche dominante. Cet atypisme est caractéristique des pratiques informelles.

Nous ne parlons pas de l'« *informel transnational* » au sens des mouvements qui transgressent les cadres étatiques car dans ce cas il s'identifierait à l'illégal. Mais nous faisons plutôt référence aux flux des personnes et des biens à travers des espaces de plusieurs États, qui évoluent malgré les institutions de ces États, au travers de leurs cadres. Les acteurs y évoluent grâce à d'autres institutions, d'autres pratiques qui peuvent paraître atypiques.

L'encastrement de l'économique dans le social, en marge de l'institutionnel, favorise ainsi des pratiques atypiques, informelles via le réseau. Ces pratiques se fondent alors sur d'autres institutions. Si l'économie institutionnelle lie plus le concept d'institution à celui d'organisation, les institutions peuvent être aussi entendues comme valeurs et normes sociales, « règles du jeu » et conventions qui garantissent les relations entre divers acteurs sociaux et économiques<sup>71</sup>. Dans les économies et sociétés où les institutions formelles fonctionnent peu ou pas comme en Afrique, il existe

---

<sup>69</sup> BADIE B., « Préface », in COLONOMOS A. (dir.), *op. cit.*, p. 16.

<sup>70</sup> BADIE B., 1992, *op. cit.*, pp. 242-243.

<sup>71</sup> VAN DURME P., « Le rôle des institutions dans l'économie informelle », in LALEYE I.P., PANHUYS H. et al., *Organisations économiques et cultures africaines. De l'homo oeconomicus à l'homo situs*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 335.

d'autres règles, conventions, « modus operandi », habitudes, etc., auxquels se réfèrent les acteurs socio-économiques dans les échanges. En effet,

*« Dans le secteur informel, les relations d'échange sont davantage déterminées par les conventions informelles et les usages sociaux que par la loi formelle »<sup>72</sup>.*

On peut parler de contrats implicites. Les relations, et donc un certain contrôle social et la confiance, sous-tendent ces contrats.

La manière dont on produit et on échange en économie informelle fait que les arrangements, les interactions entre acteurs sont fondés sur des institutions, des formes organisationnelles spécifiques. On pourrait en énumérer beaucoup ; nous allons faire cas de celles que nous considérons comme fondamentales dans le cadre de cette étude.

Un des éléments sur lesquels se fondent des réseaux marchands, c'est la *confiance*. Les relations commerciales s'établissent souvent sur base des liens sociaux interpersonnels. Ces liens font que chaque intervenant est censé tenir parole même si des opérations peuvent se réaliser dans l'oralité. Comme le dit Jean-Michel Servet,

*« Sans confiance, pas de commerce possible [...] L'histoire du commerce et de la grande finance s'est souvent établie sur des bases ethniques et familiales parce que les gens se connaissaient et nouaient entre eux des relations de fidélité »<sup>73</sup>.*

Par ailleurs, les acteurs du commerce transnational sont assez discrets sur leurs opérations. En fait l'accès à une information commerciale ou financière exige au préalable que celui qui veut s'informer inspire confiance. Dans le cas contraire, il faut qu'il soit parrainé. Cette confiance permet d'éviter des dénonciations. La confiance entretient la confiance. En plus, du fait que beaucoup de transactions peuvent se négocier dans l'*oralité*, il n'y a que la confiance qui fonde l'issue heureuse des opérations<sup>74</sup>. Celles-ci peuvent parfois porter sur des sommes considérables, notamment en cas d'emprunt. La confiance, souvent renforcée par un contrôle social, constitue la garantie de solvabilité. Nous évoquerons par exemple un système de transfert transnational de devises par des acteurs du Nord-Est du Congo, basé essentiellement sur la confiance.

---

<sup>72</sup> *Idem*, p. 336.

<sup>73</sup> « Du troc au réseau : les marchés dans l'histoire ». Entretien avec Jean-Michel Servet, propos recueillis par Jean-François DORTIER, in CABIN P., (coord.), *L'économie repensée*, Auxerre, éd. Sciences Humaines, 2000, p. 104.

<sup>74</sup> KI-ZERBO J., « Les identités culturelles africaines », *Genève-Afrique*, vol. XXIII, n° 1, 1985, p. 19.



*L'entraide et la redistribution* constituent également des institutions en Afrique. Elles sont à l'œuvre dans les relations de parenté, le parrainage commercial, la dynamique associative, etc. En effet, des acteurs socio-économiques ont souvent tendance à se structurer en association autour des intérêts ou des valeurs. On peut ainsi retrouver en milieu urbain, des associations des originaires, qui organisent une redistribution au profit de leur village. Le réseau revêt donc une dimension sociale et économique importante, comme le note Abdou Salam Fall :

*« Quelle que soit leur forme, les réseaux sociaux sont un cadre de la circulation des biens et services... Leur intérêt réside dans le croisement de différents domaines du social et dans la dynamique économique qui en résulte, dans les possibilités de conversion du capital social en capital économique (et réciproquement) »<sup>75</sup>.*

En partant des acteurs de la base, on se rend donc compte de l'importance des liens sociaux dans la dynamique économique. Même ceux de l'accumulation sont dans le marché sans rompre avec certaines pratiques populaires. On est donc loin de l'entrepreneur wébérien, rationnel, rendu autonome des déterminants socioculturels. En effet Weber soutient que :

*« Le marché est en opposition complète avec toutes les autres communalisations qui présupposent toujours une fraternisation personnelle et la plupart du temps des liens du sang ; il est radicalement étranger à toute fraternisation... L'échange libre se passe en dehors de la communauté de voisinage et de tous les liens personnels... »<sup>76</sup>.*

L'entrepreneur, comme agent économique isolé<sup>77</sup>, n'est pas le prototype dans les sociétés africaines. Il ne s'agit nullement d'un entrepreneur moderne, qui s'est détaché de son milieu originaire familial et artisanal, comme le décrit François Perroux et qu'il en a résulté un anonymat, une dépersonnalisation des relations économiques<sup>78</sup>. Ceci signifierait une absence d'articulation entre différents niveaux d'activités : la civilisation matérielle, l'économie marchande et l'accumulation ; ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les réalités socio-économiques africaines. Nous ne pensons donc pas que des acteurs socio-économiques africains sont strictement des capitalistes. Il nous semble important de nuancer l'approche

---

<sup>75</sup> SALAM FALL A., « Et si l'insertion urbaine passait par l'investissement dans des réseaux sociaux ? », in JACOB J.P. et DELVILLE P.L. (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, p. 302.

<sup>76</sup> WEBER M., *Economie et société. Tome I*, Paris, Librairie Plon, 1971, p. 634.

<sup>77</sup> *Idem*, p. 214.

<sup>78</sup> PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, p. 67.

d'« indigenous capitalism »<sup>79</sup>, dont les observations sont pertinentes par ailleurs. MacGaffey estime incomplète la pénétration du capitalisme du fait des modes non capitalistes qui freinent l'autonomie des petits producteurs<sup>80</sup>. Ceux qu'elle considère comme entrepreneurs capitalistes, pour nous ce sont des acteurs de l'accumulation, certes à la recherche de profit mais dont le comportement ne se réduit pas à la rationalité capitaliste.

Au contraire, tout en recherchant le profit, ces acteurs recourent aux pratiques populaires sous différents aspects. Dans beaucoup de cas il s'agit d'entreprises familiales. Les relations de parenté interviennent dans la mobilisation des capitaux de démarrage, l'emploi, la redistribution, etc. Au-delà de la famille, des acteurs socio-économiques effectuent également une redistribution dans le cadre des communautés de village ou des associations diverses. On peut ainsi retrouver des acteurs collectifs, comme des mutuelles des marchands, des groupements d'achats, des associations destinées à jouer différents rôles. Comme le note Peemans, « *au niveau local, naissent des associations de micro-entrepreneurs qui leur permettent de mener des actions collectives vis-à-vis des fournisseurs, de l'État, etc.* »<sup>81</sup>. Certaines associations se constituent spontanément pour s'institutionnaliser petit à petit. Souvent ce type d'associations combine des objectifs d'assistance mutuelle, de crédit et de syndicat.

Il faut également ajouter que, dans le cadre de l'économie transnationale, les circuits marchands s'organisent autour des *diasporas marchandes* au sein desquelles se vit la solidarité. Pour Braudel, il est clair qu'en diaspora, toute minorité a un penchant naturel à la cohésion, à l'entraide, à l'auto-défense<sup>82</sup>. La diaspora favorise ainsi les réseaux, facilités entre autres par l'usage d'une même langue et le partage des mêmes valeurs.

On ne peut donc pas généraliser et uniformiser la réalité économique comme celle à laquelle pensait Max Weber soutenant que :

« *Dans le cadre de l'économie transactionnelle toute activité économique est toujours le fait d'agents économiques isolés qui entendent satisfaire leurs propres intérêts idéaux ou matériels* »<sup>83</sup>.

L'acteur isolé ne paraît donc pas réaliste pour l'approche en termes d'articulation entre acteurs, en termes de réseaux.

---

<sup>79</sup> MACGAFFEY J., 1987, *op. cit.*

<sup>80</sup> *Idem*, p. 25.

<sup>81</sup> PEEMANS J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 386.

<sup>82</sup> BRAUDEL F., *op. cit.*, pp. 139-140.

<sup>83</sup> WEBER M., *op. cit.*, p. 214.

### 2.2.3 Brève illustration des réseaux dans l'histoire

La dynamique des réseaux commerciaux s'observe en Afrique comme en d'autres milieux, notamment là où s'est développé un commerce de longue distance séculaire.

En Afrique de l'Est et dans l'océan Indien, on peut évoquer le *réseau omano-zanzibarite*<sup>84</sup>. Les Omanais seraient partis en Afrique pour un motif de propagation de l'Islam. Ils ont ensuite contrôlé le commerce sur la côte de l'Afrique orientale créant un véritable réseau commercial avec des autochtones Bantous. À ce propos, Léon de Saint Moulin parlant d'une zone swahili à l'est du Congo, indique qu'elle trouve son origine dans l'occupation arabe de la côte orientale de l'Afrique, qui dès le XII<sup>e</sup> siècle avait atteint Mombasa, et un commerce transocéanique qui prit une importance considérable au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Des marchands arabes musulmans, issus de grandes familles d'Arabie du Sud (Hadramaout, Oman) assuraient sur le marché international le commerce des « produits » recherchés à l'époque comme l'or, l'ivoire, les esclaves<sup>86</sup>.

Pendant plusieurs années, l'île de Zanzibar, pôle du réseau, connaîtra un essor commercial au point d'être comparé par Wesseling à une espèce de Singapour du commerce afro-asiatique, avec une population mixte d'Arabes, d'Africains, d'Indiens et d'Européens<sup>87</sup>.

Le *réseau mouride* met en contact des Africains disséminés dans différents pays, appartenant à cette confrérie musulmane. L'appartenance à cette confrérie permet la connexion et le développement d'un réseau commercial transnational. Dans les villes d'Occident par exemple, les nouveaux émigrés sont accueillis et encadrés par des membres de la confrérie. Victor Ebin<sup>88</sup> a révélé le développement des réseaux commerciaux des Mourides à Marseille et à New York. Il s'agit d'une continuité du commerce à longue distance pratiqué en Afrique de l'Ouest depuis au moins le XIV<sup>e</sup> siècle. Les diasporas mourides contemporaines se livrent, elles, à des activités diversifiées utilisant le fret aérien et les conteneurs plutôt que des caravanes. Le réseau informel devient une composante indispensable du commerce :

---

<sup>84</sup> REY P.-P., « Introduction », in HAUBERT M. et REY P.-P. (coord.), *op. cit.*, pp. 117-127.

<sup>85</sup> DE SAINT MOULIN L., « L'organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cultures et développement*, vol. XIV, 2-3, 1982, p. 270.

<sup>86</sup> CONSTANTIN F., « Communautés musulmanes et pouvoir politique en Afrique orientale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Karthala, 1991, p. 105.

<sup>87</sup> WESSELING H. L., *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, traduit du néerlandais par Patrick Grilli, Paris, éd. Denoël, 1996, pp. 184-185.

<sup>88</sup> EBIN V., « Les commerçants mourides à Marseille et à New York. Regards sur les stratégies d'implantation », in GREGOIRE E. et LABAZEE P., *op. cit.*, pp. 101-123.

« Ces diasporas reposent toujours sur des alliances informelles et des liens sociaux pour exercer efficacement le commerce à longue distance [...] Quand les gens n'ont pas d'autres possibilités, ils se servent des obligations de solidarité, des réseaux d'assistance mutuelle, comme support de leur propre travail [...] »<sup>89</sup>.

Il faut souligner également l'importance de la redistribution au sein des réseaux mourides notamment à travers des transferts informels de capitaux des immigrés vers leurs pays ou régions d'origine. Ainsi donc les opérations économiques sont portées par des relations sociales sur base d'appartenance ethnico-religieuse dans ce cas des mourides.

Nous pouvons enfin évoquer le cas des *réseaux chinois*, en nous appuyant sur une étude de François Raillon<sup>90</sup>. Ils sont liés à l'émigration des Chinois depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, vers le Sud-Est asiatique (Hongkong, Malaisie, Singapour, Indonésie et Thaïlande). Le plus grand nombre exerce de petits métiers : petits commerçants, artisans, agriculteurs, ouvriers, etc. Actifs et très entreprenants, des hommes d'affaires chinois ont fini par occuper une place importante dans la vie économique locale en Malaisie, en Thaïlande, en Indonésie<sup>91</sup>.

Dans ces pays, cette diaspora chinoise, les *hoaqiao*, entretient un réseau commercial fondé sur l'ethnicité. Le réseau se développe autour des associations, les *huiguan*, selon un modèle ancien. Ces associations se constituent sur base d'un dialecte commun, d'un clan, ou d'un patronyme, à des fins religieuses, éducatives, commerciales ou professionnelles. En effet, « par-delà les variations d'un pays à l'autre, les communautés *hoaqiao* sont marquées par un élément commun, le recours aux associations ou *huiguan*, qui explique en grande partie leur survie, voire leur réussite économique [...] Leur vocation initiale est l'entraide et la protection des membres face à un milieu jugé hostile »<sup>92</sup>.

Ces associations aident les migrants à s'implanter. Elles constituent aussi une institution de pérennisation de la culture chinoise. Plusieurs associations sont nées autour des temples, visant à organiser le culte, puis se sont transformées en *huiguan*, fondées sur des métiers et des liens de parenté. Dans ce cadre, elles dispensent des soins de santé et établissent des écoles, règlent les conflits internes, s'occupent de l'immigration, lèvent des taxes, tiennent des registres familiaux et gèrent des œuvres sociales. Ces associations chinoises fournissent aussi du crédit aux entreprises et tiennent à renforcer la solidarité ethnique. Les firmes chinoises qui sont pour une

---

<sup>89</sup> *Idem*, pp. 102 et 110.

<sup>90</sup> RAILLON F., « Les réseaux chinois en Asie du Sud-Est : sociétés secrètes, sociétés commerciales, sociétés civiles ? », in HAUBERT M. et REY P.-P., *op. cit.*, pp. 163-184.

<sup>91</sup> GERNET J., *Le monde chinois*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 1999, p. 536.

<sup>92</sup> RAILLON F., p. 169.

grande part familiales, dans cette partie de l'Asie, se déploient au sein de cet espace grâce au puissant réseau bancaire, commercial, industriel qui s'est constitué à partir de ces associations, les *huiguan*<sup>93</sup>.

Ces réseaux demeurent informels<sup>94</sup>. Ils sont actuellement locaux, régionaux et internationaux. En effet, dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, les *hoaqiao* ont édifié de véritables multinationales sud-est asiatiques, voire mondiales, au point de parler de *capitalisme de réseau*, certes moins exclusivement ethnique<sup>95</sup>.

Bien d'autres réseaux existent et se développent ailleurs dans le monde, avec sans doute des caractéristiques semblables, bien que des particularités existent selon les contextes. Ces illustrations, certes insuffisantes, font ressortir l'importance historique de l'évolution des acteurs socio-économiques au sein des structures relationnelles. On est loin du paradigme libéral et de la démarche walrassienne dans l'optique de l'efficacité et de la rationalité qui renvoient aux décisions privées individuelles des agents économiques, avec le risque de les percevoir comme des êtres économiques vides d'histoire, de représentations, de déterminations sociales<sup>96</sup>. Au contraire, l'analyse des réseaux permet de prendre en compte les acteurs économiques dans leurs interactions, dans leur contexte historique. Elle constitue un outil fondamental pour l'étude des structures sociales dans lesquelles peuvent s'enchaîner des réalités économiques. Le réseau constitue pour nous un outil d'analyse de structuration des acteurs et des liens commerciaux de longue distance.

---

<sup>93</sup> *Idem*, pp. 172 -173.

<sup>94</sup> *Ibidem*.

<sup>95</sup> *Idem*, pp. 174 -175.

<sup>96</sup> GREGOIRE E. et LABAZEE P. (dir.), *op. cit.*, p. 11.

#### 2.2.4 Le réseau, le local, le transnational

Nous l'avons dit, les opérations d'approvisionnement, de distribution, de transport, de financement, d'importation ou d'exportation, sont réalisées largement grâce aux liens sociaux, aux contacts réticulaires. Pascal Labazée, Emmanuel Gregoire, John Igue et d'autres l'ont mis en évidence particulièrement pour l'Afrique occidentale. Pascal Labazée y a observé par exemple que les liens familiaux, territoriaux, confessionnels, politiques et financiers tissés de part et d'autre des frontières, sur plusieurs générations par des marchands, constituent des opérations de liaison au cœur des filières par lesquelles circulent les informations, les crédits, les marchandises<sup>97</sup>.

Des acteurs locaux pour effectuer des opérations transnationales, ont donc besoin des contacts dans d'autres pays. Dans la mesure où ces différents acteurs sont interconnectés, nous sommes en présence de réseaux. Chacun de ces acteurs a un rôle à jouer dans le réseau et y est connecté selon un ou plusieurs éléments structurants. Ils sont localisés au sein d'un espace marchand qui peut s'étendre à différents territoires nationaux. Le réseau assume ainsi une fonction d'intermédiation pour connecter le local au transnational. Bruno Stary estime par ailleurs qu'au sein de l'espace transnational, les flux esquissent une organisation régionale à l'échelle de plusieurs États, notamment en Afrique centrale et occidentale<sup>98</sup>. Les réseaux qui y sont en relation peuvent laisser penser à une « *intégration commerciale par le bas* » au-delà de celle initiée par des États.

Des zones frontalières étant généralement éloignées du marché national, peuvent se trouver marginalisées par les politiques nationales de développement. Il arrive alors que les populations frontalières, laissées à elles-mêmes, développent une dynamique locale propre qui s'appuie largement sur la proximité avec leurs voisins. Des échanges informels peuvent ainsi se développer. Il peut arriver que ces territoires frontaliers deviennent des axes de pôles de développement sur un espace qui touche à différents États ; John Igue parle de « *périphérie nationale* ». L'espace frontalier est alors un espace de contact<sup>99</sup>. On peut dès lors dire que des peuples frontaliers initient ainsi une sorte d'intégration régionale des échanges par le bas, en dehors du cadre institutionnel des États. Ils n'attendent pas l'institutionnalisation d'un cadre d'intégration pour entrer librement en contact. Dans bien de cas, ces contacts sont anciens, ancrés dans l'histoire longue des populations. Par conséquent, la perspective

---

<sup>97</sup> LABAZEE P., « Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire. L'économie marchande à l'état pratique », in GREGOIRE E. et LABAZEE P., *op. cit.*, p. 144.

<sup>98</sup> STARY B., 1997, *op. cit.*, pp. 82-83.

<sup>99</sup> COURLET C., « La frontière : couture ou coupure ? Approches de théorie économique », *Economie et Humanisme*, n° 301, mai-juin 1988, pp. 5-12.

économique en termes de réseau peut être porteuse d'une capacité d'intégration au sein d'un espace de transactions. Bien que l'intégration spatiale et l'économie géographique soient analysées surtout dans un cadre formel, il y a lieu de noter que des aspects s'appliquent aussi à l'informel. Au-delà de l'intégration comme politique des États et des organismes internationaux, des peuples entrent aussi en contact en débordant le cadre des frontières stato-nationales, avons-nous déjà indiqué.

Depuis un demi-siècle, des regroupements économiques régionaux comme cadres de développement, prolifèrent en Afrique. Cependant les résultats de plusieurs de ces expériences ne sont pas probants. Parmi les raisons de l'insuccès, outre la lourdeur bureaucratique, le manque de volonté politique, la prépondérance des objectifs autres qu'économiques, il faut citer l'inadéquation d'une intégration institutionnelle par le haut qui méconnaît les contacts, les relations, les flux, les échanges souvent très anciens, au-delà des structures étatiques, entre des acteurs économiques de différents espaces nationaux. À ce propos nous nous demandons si, pour l'avenir, l'intégration ne se situe pas plus de côté des initiatives des populations de la base, dont les contacts transfrontaliers configurent souvent des espaces de dynamique régionale. John Igue abonde dans ce sens :

*« Les difficultés d'intégration régionale au niveau officiel sont pourtant contradictoires avec le dynamisme dont font preuve les populations africaines. On peut, sans exagérer affirmer que les populations africaines ont déjà réalisé une intégration de fait ; celle-ci est fondée sur l'extraordinaire développement des échanges traditionnels souvent qualifiés d'informels et des mouvements des populations notamment en faveur des pays côtiers »<sup>100</sup>.*

On peut en effet envisager des espaces économiques régionaux alternatifs où se développent de réelles opportunités d'échanges régionaux dans les zones à cheval sur différents territoires nationaux. Il est paradoxal de constater que les programmes d'intégration régionale, dont un des objectifs est d'éliminer des entraves tarifaires et indirectes aux échanges, n'ont pas endigué l'économie informelle, du moins pour ceux qui pensent qu'il s'agit d'une économie palliative nocive aux entreprises formelles. Ceci montre encore une fois la juxtaposition des logiques d'acteurs. En effet, au plan institutionnel les Nations négocient un cadre harmonieux favorable aux échanges, au marché régional. Mais il faut au préalable se demander : qui sont les acteurs de ce marché, quelles sont leurs logiques, leurs stratégies, leur zone d'action ? Nous pensons qu'il est important de prendre en compte non seulement des conditions du marché, mais aussi certains facteurs

---

<sup>100</sup> IGUE J.O., « Commerce informel et intégration régionale », *Le Courrier ACP-CE*, n° 142, novembre-décembre 1993, p. 63 col. 1.

d'affinités culturelles, historiques qui peuvent être à la base des compositions ou des décompositions des réseaux d'échanges entre différents espaces nationaux.

Mais il faut éviter de verser dans une idéologie d'angélisme vis-à-vis des pratiques populaires et prétendre que cette intégration s'est déjà réalisée. À notre avis c'est un long processus. Par ailleurs, des peuples de différentes nations peuvent développer des espaces de contact transfrontaliers tout en gardant chacun le sentiment d'appartenance nationale. Nous ne voulons pas non plus relancer ici la polémique autour de la remise en question des frontières étatiques. C'est un autre débat politique autour de la déconstruction des frontières ou des territoires hérités de la colonisation<sup>101</sup>, même si le développement des échanges transnationaux informels suscite un questionnement sur la nature des constructions étatiques actuelles.

Quoi qu'il en soit, l'analyse des échanges transnationaux informels soulève ainsi, d'une manière ou d'une autre, la question de l'intégration spatiale, de l'intégration régionale, comme nous l'avons déjà insinué plus haut. D'autre part, le local peut être branché sur la sphère de mondialisation<sup>102</sup>. Les techniques de l'information, les télécommunications, le développement des moyens de transport et des services (agences de voyages, de transfert d'argent, d'intermédiaires commerciaux...), utilisés par des réseaux, permettent ainsi aux acteurs locaux de développer leurs pratiques dans la sphère globale. De cette façon, par les réseaux passent des flux qui sont d'une façon ou d'une autre reliés à la dynamique de mondialisation des échanges. Il y a donc lieu de penser que dans le domaine des échanges, le local n'est pas dans une tour d'ivoire, au contraire il subit des influences de la mondialisation. Il faut donc éviter d'enfermer le local dans un « localisme » car sa dynamique est aussi liée à son ouverture sur le régional, le national, et le transnational. On peut donc dire que le fonctionnement des réseaux traduit l'inscription des individus dans la mondialisation. C'est sans doute ce qui fait dire à Sandrine Tolotti que les réseaux constituent une des modalités de l'insertion de l'Afrique dans le système international<sup>103</sup>.

---

<sup>101</sup> MBEMBE A., « Mouvements de populations, éclatement des États, recompositions géopolitiques. Les frontières mouvantes du continent africain », *Le monde diplomatique*, novembre 1999, pp. 22-23.

<sup>102</sup> GONTCHAROFF G., « Valeurs et limites du 'local' », *Economie et humanisme*, n° 350, octobre 1999, pp. 12-17.

<sup>103</sup> TOLOTTI S., « Il y a l'ami commerçant, le fils émigré ou bien encore la relation politique », *Croissance*, n° 386, octobre 1995, p. 36.



## Conclusion

Pour conclure, nous rappelons que l'international constitue le champ des institutions de régulation par les États et des organisations supranationales. À notre avis, parler donc d'économie *transnationale*, c'est évoquer des relations marchandes personnalisées des acteurs non étatiques appartenant à différents États nations, relations qui canalisent des flux (d'informations, de capitaux, de marchandises, de services, etc.) qui traversent les espaces nationaux ou continentaux. Il ne s'agit pas seulement d'une réalité économique mais aussi sociale. Pour nous la dimension *informelle* est liée aux pratiques atypiques des acteurs. Cet atypisme n'est pas exclusivement lié à la référence aux institutions de l'État moderne et du marché – ce qui reste fondé par ailleurs, mais aussi à d'autres institutions socioculturelles. Il y a au sein de cette réalité une pluralité d'acteurs, pluralité de logiques. Le recours à l'accessible par des relations personnalisées n'exclut pas par exemple une rationalité économique de rentabilité. Par ailleurs, les acteurs articulent toujours des pratiques formelles et informelles. Par conséquent, nous préférons parler de pratiques informelles plutôt que d'économie informelle.

Enfin, nous entendons par *réseau d'économie transnationale* : des acteurs sociaux, commerciaux, financiers, administratifs, etc., entretenant des relations personnalisées, en connexion au-delà des territoires nationaux, et qui utilisent régulièrement cette structure relationnelle pour la transmission des ressources (capitaux, informations, marchandises, services...), souvent en dehors des institutions formelles.

La socio-économie des réseaux constitue donc un outil de la compréhension de la structuration de l'économie transnationale. Des mailles du réseau peuvent permettre des connexions au niveau local, régional, national et/ou international. Ce qui est central dans la conceptualisation du rapport entre économie locale et commerce transnational, c'est finalement le réseau. C'est pratiquement une autre échelle d'acteurs comparativement à l'approche de la théorie de l'échange international qui conçoit des États en échange et prend comme cadre le système national et ses institutions.

Ces acteurs peuvent également prendre des initiatives d'amélioration de leur cadre de vie à la base. Il s'agit du développement local. Cette notion pose la question du rapport entre commerce et développement en partant de l'échelle locale.

## CHAPITRE 3

### DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Au premier chapitre, nous avons montré qu'en partant de l'approche dominante, le rapport entre commerce et développement prend pour cadre le système national. L'échange international est porteur de croissance pour les firmes mais aussi de développement pour les Nations. Ce dernier est mesuré en termes d'indicateurs macroéconomiques : accroissement du produit intérieur brut, du revenu national, etc. Mais ces agrégats nationaux ne font pas assez ressortir des spécificités des processus localisés.

En Afrique, cette perspective a sous-tendu des politiques nationales de modernisation, au courant des années 1960 et 1970. À la fin des années 1980, dans plusieurs pays du Sud le bilan des décennies du développement par l'État modernisateur a été tiré : constat d'échec en beaucoup de cas. Certains en sont venus à parler de faillite de l'État. Des organismes internationaux ont alors pensé confier la tâche du développement à d'autres acteurs, non étatiques, notamment les organisations non gouvernementales, qui sont également des acteurs institutionnels. Par ailleurs se posait la nécessité des réformes de gestion des États en termes de bonne gouvernance et des mesures d'ajustement structurel.

Mais en même temps des populations continuaient à se prendre en charge pour faire face à leurs demandes concrètes de développement, de sécurisation, par des initiatives généralement informelles. Si l'économie officielle a cessé de faire vivre la population, n'est-il pas pertinent de changer d'échelle et de prendre suffisamment en considération les initiatives d'autoprise en charge à la base ? Nous avons noté que la majorité de la population vit des activités de l'économie dite informelle : agriculture, artisanat, services et commerce. En considérant particulièrement la dynamique marchande, il y a lieu d'établir un rapport avec le processus de développement. Dès lors, l'ancrage du processus de développement peut être également envisagé au niveau local. Mais quel contenu lui est-il donné dans cette perspective ?

### 3.1 La notion de développement local

Généralement, le développement en termes de modernisation, ne considère comme acteurs que les entreprises privées et dans une certaine mesure, l'État. En Afrique selon une conception dominante, il manque d'entrepreneurs modernes. Pour le processus de développement, il faut donc susciter ce type d'entrepreneurs, notamment par des politiques de crédit, de soutien à l'entrepreneuriat. C'est donc dire que cette approche ne considère pas les populations à la base comme des acteurs, ce sont des pauvres en attente d'être pris en charge par des politiques de lutte contre la pauvreté ou grâce aux retombées de la croissance capitaliste qui émergera du soutien à l'entreprise privée moderne et de son intégration dans le marché.

Le réalisme amène au constat que ces populations ne sont justement pas en attente, elles se prennent en charge. À ce propos Gourévitch estime qu'un système alternatif s'est installé pour donner de la respiration à une économie à bout de souffle, et parfois s'est complètement substitué à lui<sup>1</sup>. Cette substitution est faite d'initiatives portées par d'autres acteurs, individus et associations, en réponse à leurs demandes de développement au niveau local qui partent des préférences collectives<sup>2</sup>. Ces initiatives peuvent être portées par des acteurs influents, mais autres que l'État, à la fois pour des intérêts particuliers et collectifs qui convergent<sup>3</sup>.

Un changement d'échelle s'impose donc dans la lecture du développement, de ses acteurs, de son rapport avec le commerce.

Le concept de « développement » a reçu divers contenus, il reste polysémique et suscite la polémique. Il nous semble que différents acteurs lui donnent un contenu en référence au processus en cours dans leur contexte. Il en est de même du contenu donné au développement local.

Le concept de développement local, entendu comme *endogenous development* est parti des États-Unis à la fin des années 1960. À l'opposé du développement par le haut, ce modèle privilégie le rôle des populations et des ressources locales<sup>4</sup>.

Il y a plusieurs théories du développement local. José Antonio De Sequeira Carvalho, parlant du développement économique – cela peut aussi être vrai pour le développement social – soutient que :

*« Le développement économique est toujours le produit de l'action des initiatives et des stratégies d'individus et de*

---

<sup>1</sup> GOUREVITCH J.-P., *L'économie informelle. De la faillite de l'État à l'explosion des trafics*, Le Pré aux Clercs, 2002, p. 42.

<sup>2</sup> THOYER S. et TUBIANA L., art.cit., p. 155.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 157.

<sup>4</sup> BAILLY A.S. et al., *Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace*, Montpellier, éd. GIP Reclus, 1995, pp. 80-81.

*groupes, lesquelles se concrétisent et se développent dans des cadres spatiaux de mobilisation bien localisés »<sup>5</sup>.*

Ce qui est fondamental, c'est donc la référence aux initiatives des acteurs locaux au sein d'un cadre spatial. Le processus de développement local prend essentiellement en considération les demandes locales de développement.

Dans l'optique de Sen, le processus de développement est lié à l'amélioration de la qualité de vie (quality of well-being). Il est porté, au niveau local, par des initiatives en vue de favoriser l'accès aux facilités économiques (c'est-à-dire les opportunités offertes aux individus d'utiliser les ressources économiques à des fins de consommation, de production ou d'échanges), l'accès aux opportunités sociales favorisant l'équité et la justice sociale (les dispositions prises par une société en faveur de l'éducation, la santé ou d'autres postes qui accroissent la liberté substantielle qu'ont les personnes de vivre mieux), à la promotion des capacités<sup>6</sup>. Cette conception est proche de la théorie des besoins fondamentaux ou « human basic needs », développée au courant des années 1970 et 1980. En effet, à l'époque, la « need oriented strategy » voulait partir d'un « lack of basics goods and services » pour définir une liste de besoins à satisfaire pour lutter contre la pauvreté. Ce qui est mis en avant c'est la nécessité de faire reposer les politiques de développement sur la satisfaction des besoins alimentaires, vestimentaires, sanitaires, ou éducatifs<sup>7</sup>. La logique des projets ou logique ONG servait cette stratégie de définition et de financement du « basket of basic needs » dans un milieu localisé.

Philippe Engelhard résume bien cette préoccupation : la vraie richesse, affirme-t-il réside moins dans le PIB que dans l'accès du plus grand nombre aux biens et services de base- biens alimentaires, eau potable, assainissement, logement, énergie, transport, éducation, santé, communications<sup>8</sup>. Il ne s'agit pas uniquement de prendre en considération le revenu. Comme le fait remarquer cet auteur, le fait qu'il n'y ait aucune corrélation évidente, pour l'ensemble des pays de la planète, entre le revenu par tête et l'indicateur de développement (IDH) laisse penser que, même avec un revenu faible, il est possible d'obtenir une qualité de vie acceptable pour tous<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> DE SEQUEIRA CARVALHO J.A., *La dynamisation des initiatives locales. Une force synergique de développement*, Paris/éd. L'Harmattan, Montréal/L'Harmattan Inc., 1997, p. 30.

<sup>6</sup> SEN A K., *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, traduit de l'anglais par Michel Bessières, Paris, éd. Odile Jacob, 2000, pp. 49-50, 100.

<sup>7</sup> HUART J.-M., *Croissance et développement*, Bréal, 2003, p. 78.

<sup>8</sup> ENGELHARD P., *op. cit.*, p. 28.

<sup>9</sup> ENGELHARD P., *op. cit.*, p. 57

Mais telle n'est pas la logique dominante comme note John Kenneth Galbraith : « *la logique de Wall Street veut que l'on mesure la qualité de la vie au montant des revenus* »<sup>10</sup>.

Comme on le voit cette conception de qualité de vie est très proche de la notion de développement humain. En effet, non satisfait de la pertinence du PIB comme indicateur de développement, le PNUD a introduit un nouvel outil : l'IDH, l'indice de développement humain. Celui-ci prend en considération en même temps des indicateurs de revenus, d'éducation et d'espérance de vie, au niveau des pays. Pour le PNUD, en plus d'un accroissement de revenu, l'accès aux services de base permet un mieux-être pour les populations. Cette notion de développement contenue dans l'approche de l'IDH, adopte donc plus le critère de *qualité de vie*. Le développement, c'est donc un processus d'amélioration de la qualité de vie, comme l'entend aussi la Banque Mondiale :

« *Le développement vise à améliorer la qualité de vie des individus et accroître leur capacité à influencer sur leur avenir* »<sup>11</sup>.

Dans le même sens, le développement, note Sylvie Brunel, englobe un ensemble des services mis à la disposition d'une population, et qui lui permettent de vivre mieux, de mieux se nourrir, d'échapper au déterminisme de la maladie et de la mort précoce, d'envoyer ses enfants à l'école, de pouvoir les vêtir correctement, les soigner et les vacciner, etc. Le développement est avant tout un processus qui permet à des populations entières de passer d'un état de précarité extrême, d'insécurité qui touche les aspects de leur vie quotidienne (alimentaire, politique, sanitaire...), à des sociétés de sécurité, où les hommes ne se demandent pas chaque jour ce qu'ils vont manger le lendemain, peuvent surmonter les caprices de la nature, vaincre la maladie, vivre dans des conditions décentes, avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions et de prendre librement des initiatives pour améliorer leur propre sort et celui de leur famille<sup>12</sup>. Ces demandes s'expriment au niveau local. Mais Sylvie Brunel ne dit pas qui met ces services à la disposition de la population pour répondre à ses demandes locales.

Cette conception a suscité pas mal de réactions. On peut par exemple se demander si ce processus est encore pertinent s'il ne peut arriver à cette amélioration que par des moyens extérieurs à la société. Ne serait-ce pas là le fondement de la logique de l'aide au développement, qui, depuis plus de

---

<sup>10</sup> GALBRAITH J.K., *Pour une société meilleure. Un programme pour l'humanité*, Paris, éd. Seuil, 1997, p. 38.

<sup>11</sup> BANQUE MONDIALE, *Qualité de la croissance*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002, p. xvi.

<sup>12</sup> BRUNEL S., *Le sous-développement*, Paris, P.U.F., 1996, pp. 14-15.

deux décennies, est proposée dans la réflexion sur le financement du développement ! Nous n'en faisons pas le procès, cette aide contribue certes aux processus de développement dans les pays du Sud. Mais on peut s'interroger sur la pertinence de son approche du développement.

Par ailleurs, la construction de l'IDH est de plus en plus remise en question. Cet indicateur est encore fort tributaire du PIB et les critères de sa composition sont de plus en plus relativisés. En outre, si cette perspective en termes de besoins locaux est intéressante, l'approche demeure macro-sociale. D'autre part si on reconnaît la définition des besoins au niveau local, ce n'est que du point de vue de la demande. L'on sait que dans certains discours la demande de développement, en termes de besoins, se trouve dans les pays du Sud, et l'offre dans les pays du Nord. Rien n'est dit sur des possibilités d'offre de développement au niveau local. Tout en adoptant la perspective locale, et non plus nationale, ce type d'approche n'est pas sorti du schème de la modernisation qui ne considère pas les populations comme actrices de développement, mais plutôt comme réceptrices. C'est la logique des projets « top down ». La dimension du renforcement du lien social n'est nullement prise en compte bien que la Banque mondiale parle de plus en plus de l'« *empowerment* » ou renforcement des capacités des acteurs de développement.

Il faut reconnaître que les demandes locales existent, et des réponses locales à ces demandes contribuent à améliorer des conditions quotidiennes des populations. Le développement local ne se réduit pas pour les populations à remplir un diagnostic des besoins et d'attendre la prescription exogène.

Une autre conception part plutôt des initiatives prises au niveau local par des individus et des associations pour proposer des réponses aux demandes locales de développement. Elles participent ainsi au processus de développement au niveau local. C'est dans ce sens que Bernard Pecqueur développe la notion de développement local, relative, dans son cas, aux systèmes productifs locaux dans des districts industriels. Pour lui, il s'agit d'une pratique, d'une dynamique spontanée, apparue sans ou malgré les politiques publiques, qui porte des changements dans le quotidien au sein d'un espace de vie<sup>13</sup>. Dans le même ordre d'idées, Diane-Gabrielle Tremblay et Jean-Marc Fontan, proposent ce contenu auquel nous souscrivons : le développement local est avant tout une pratique qui traduit une préoccupation, la prise en charge du développement par les populations locales ; il s'agit des actions de prise en charge par une communauté du développement social et économique sur un territoire<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> PECQUEUR B., *op. cit.*, pp. 16-17, 20 et 22.

<sup>14</sup> TREMBLAY D.-G. et FONTAN J.-M., *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Québec, éd. Télé-Université, 1994, pp. 149 et 276.

Il nous semble donc que c'est de préférence au niveau local qu'il y a lieu de mieux considérer les individus et les groupes sociaux comme des acteurs à part entière de leur développement, tirant part des opportunités à leur disposition, essayant de maîtriser leur destin et non comme des destinataires passifs d'un développement offert par l'État ou les projets. Certains parlent de *développement endogène*, pour faire ressortir la prise en main du processus par les concernés eux-mêmes. Il n'y a donc pas de distinction à établir entre acteurs et bénéficiaires. D'autres préfèrent traiter du *développement communautaire* pour insister sur l'intérêt commun d'un ensemble d'acteurs qui portent ensemble une initiative.

Pour nous, le développement local constitue un *processus* d'initiatives (sociales, économiques, culturelles) *à la base*, portées par des *acteurs localisés* (individuels et collectifs), en fonction des *demandes locales* précises et qui se réalisent dans des *espaces localisés*. Ce processus local n'est pas monolithique mais pluriel. Généralement, ces initiatives ne pèsent pas lourd, au point de vue quantitatif. Mais, à l'échelle locale, il s'agit des petits pas du processus de développement. Dans l'optique des populations, nous pensons justement que le processus de développement est lié à leurs initiatives d'accès aux conditions de vie plus décentes, à leurs réponses aux demandes de sécurisation et de renforcement des capacités et du lien social. Des acteurs de ce développement peuvent être des individus ou des associations. La dynamique peut être portée par différents acteurs : des églises, des commerçants, des associations de quartier, des groupements de femmes, des clubs de jeunesse, des mutuelles, etc.

### **3.2 Développement local et État**

Avec la faillite des États, en Afrique particulièrement, les initiatives de prise en charge du développement par les populations elles-mêmes gagnent en visibilité. Le local constitue alors le lieu privilégié d'expression des initiatives à la base pour améliorer le cadre de vie. En effet, le développement local fait référence à un processus de prise en charge individuelle et collective des initiatives en vue de l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie pour les individus et la communauté à l'échelle locale. En Afrique, ces initiatives n'attendent souvent pas un cadre et des institutions formelles pour s'exprimer. C'est dans ce sens que Bertrand Badié estime que la prise en charge locale se développe plus dans un contexte micro-communautaire, où il y a peu ou pas d'emprise de l'État<sup>15</sup>. Pour lui, le site local et le site associatif peuvent être d'autant plus porteurs d'invention qu'ils constituent deux lieux où l'individu se trouve soumis en même temps à un contrôle politique minimal et à une contrainte d'innovation

---

<sup>15</sup> BADIE B., 1992, *op. cit.*, pp. 266 et 279.

maximale. Ils peuvent favoriser des initiatives spontanées, informelles. Dans la sphère de l'informel donc, d'autres expériences de développement s'expriment, tout en sachant que l'informel, dans son hétérogénéité, présente aussi des limites, des contradictions.

Nous sommes d'avis que les initiatives locales des acteurs non étatiques émergent dans un contexte où un espace de visibilité leur est laissé, ou qu'elles récupèrent spontanément. Mais nous ne pensons pas y voir une réaction à un excès d'État, contrairement à Hernando De Soto<sup>16</sup>.

L'espace d'expression des initiatives locales suppose une certaine décentralisation de la capacité de décision. En fait, dans la perspective de développement endogène, d'aucuns estiment que la décentralisation administrative, en Afrique, faciliterait l'épanouissement des initiatives de prise en charge locale. Effectivement, le processus de développement requiert le renforcement de cette capacité de prise en charge locale. En fait, il s'agit d'une exigence de *responsabilisation locale*. Comme le fait remarquer Pranab Bardhan :

*« L'efficience d'un gouvernement local dépend de son aptitude à rendre des comptes [...] Au niveau local, cette obligation améliore la qualité et l'efficience de la fourniture des services publics »<sup>17</sup>.*

Cette responsabilisation locale s'exprime dans un contexte de possibilité de gouvernance locale souvent de fait. Les populations peuvent ainsi s'exprimer, s'organiser, et mettre en place des structures de proximité pour gérer leurs initiatives.

Il nous semble que les demandes exprimées localement sont plus réalistes. Par ailleurs, bien de services, dans les pays en développement, seraient mieux gérés s'ils l'étaient localement. Et Bardhan de souligner :

*« En tant que structure définissant les orientations économiques, l'État n'a pas toujours accès aux informations locales, et il n'est pas directement chargé de répondre aux exigences et aux besoins de la population locale... »<sup>18</sup>.*

Nous ne parlons pas de décentralisation dans l'optique de conditionnalités de démocratisation du début des années 1990 en Afrique qui s'est traduite dans quelques pays par une certaine déconcentration des prérogatives mais pas vraiment une responsabilisation locale.

---

<sup>16</sup> DE SOTO H., *op. cit.*, p. 196.

<sup>17</sup> BARDHAN P. K., *La gestion des affaires publiques au service du développement. Une approche par l'économie politique*, Paris, O.C.D.E., 1997, p. 13.

<sup>18</sup> BARDHAN P. K., *La gestion des affaires publiques...*, *op. cit.*, p. 14



En R.D.C., des dispositions de décentralisation sont prévues par la loi<sup>19</sup>. Elles prévoient une certaine autonomie, en termes de prérogatives, des entités administratives (territoires, villes, etc.). Mais la mise en œuvre s'est peu concrétisée. Cependant, au niveau local, une responsabilisation de fait s'observe ; elle n'attend pas la décentralisation institutionnelle.

La gouvernance locale ne supprime pas l'État dans ses fonctions de puissance publique. D'ailleurs, en matière d'initiatives de développement local, des acteurs non étatiques à la base peuvent travailler en partenariat avec les municipalités ou autres administrations publiques locales. Par ailleurs, la théorie de l'économie publique soutient à raison, entre autres pour le principe de non-exclusion et de non-appropriation, qu'il y a des secteurs économiques et sociaux vitaux qui nécessitent l'intervention de l'État<sup>20</sup>. Nous plaçons, comme bien d'autres d'ailleurs, pour la réduction de l'étatisme, et non contre l'État. On peut déplorer la mauvaise gestion, les détournements de fonds publics, les tracasseries administratives, les rançonnements, l'incompétence et le clientélisme dans la fonction publique, les lourdeurs administratives, le poids de la fiscalité, etc. Mais nous ne pensons pas qu'il faille confier simplement la réalisation des services publics aux entreprises privées comme le proposent ceux qui insistent sur les exigences de bonne gestion, de rentabilité financière, de rationalisation des coûts. En conséquence, ils prônent, à la manière de Hernando de Soto pour le Pérou, dans le cadre de l'économie de marché, la déréglementation, la libéralisation<sup>21</sup>. Il faut craindre que certains secteurs de service public peu attractifs en termes de rentabilité, ne soient abandonnés. Il y a à craindre également que le service public ne devienne comme tout autre soumis aux lois du marché.

L'État, puissance publique, source de contraintes ou de facilités administratives, régulateur plus ou moins interventionniste ou permissif, reste un partenaire avec lequel il faut compter. Nous rejetons donc dos à dos le monopole de l'État et celui du marché.

---

<sup>19</sup> Ordonnance-loi n° 82-006 du 25 février 1982 portant sur la décentralisation; décret-loi n° 81 du 2/7/1998 relatif à l'organisation administrative du pays.

<sup>20</sup> BOUIN O. et MICHALET C.-A., *Le rééquilibrage entre secteurs public et privé : l'expérience des pays en développement*, Paris, O.C.D.E., 1991, p. 168.

<sup>21</sup> DE SOTO H., *op. cit.*, pp. 206-207.

### 3.3 Acteurs et redistribution

Nous avons estimé qu'un changement d'échelle permet de considérer du point de vue des échanges, l'ancrage local. De même, en changeant d'échelle pour le développement et en le considérant au niveau local, notamment en Afrique, on peut se rendre compte de la diversité d'acteurs et d'initiatives, qui peuvent être en articulation et/ou en conflit. On peut parler d'initiatives populaires en matière de développement local dans la mesure où elles sont prises par les populations, dans un cadre non institutionnel, mais selon leur mode d'organisation socioculturel largement partagé. C'est le cas des initiatives qui peuvent être prises par des comités de villages, des comités de quartiers, des comités locaux de développement, des mutuelles, etc. Elles sont diverses et hétérogènes.

Nous avons justement cherché à examiner la relation entre échanges et développement. Cette relation peut être envisagée à l'échelle locale. Des acteurs de l'économie marchande ou de l'accumulation peuvent par exemple s'organiser pour porter des initiatives de développement local. Ils peuvent s'impliquer à titre individuel ou collectif, notamment à travers leurs associations formelles et/ou informelles. Cette implication peut être envisagée comme une forme de redistribution dans la mesure où ces acteurs mettent ainsi des moyens à la disposition d'une initiative collective, d'intérêt communautaire. À ce sujet, Olivier de Sardan<sup>22</sup> estime que l'accumulation accroît la capacité de participation aux initiatives de développement au niveau local, qui souvent portent, au Sud, sur des domaines vitaux du vécu quotidien à améliorer, comme les travaux collectifs pour l'adduction d'eau, la construction d'un dispensaire, l'amélioration du logement, etc. En fait les travaux d'infrastructures, qui constituent un des aspects sur lesquels portent les initiatives locales, nécessitent des moyens qui sont souvent mobilisés dans le cadre des associations d'acteurs. Celles-ci constituent ainsi des cadres de redistribution au service des initiatives locales.

De fait, en l'absence de la puissance publique, d'autres mécanismes peuvent se mettre en place au niveau local notamment par la *réciprocité* et la *redistribution* à la fois au niveau familial et sociétal. Cela signifie en pratique, selon Polanyi<sup>23</sup>, que le produit d'une activité au sein des populations, est partagé avec les autres personnes avec qui on vit. Ces pratiques ont sans doute un effet d'atténuer les inégalités par rapport à l'accès aux ressources, aux infrastructures, aux services de base.

Dans les sociétés où la redistribution communautaire est de mise comme en Afrique, on fait souvent remarquer qu'elle nuit aux performances

---

<sup>22</sup> DE SARDAN J.P.O., art. cit., p. 107.

<sup>23</sup> POLANYI K., *op. cit.*, pp. 80-81.

économiques, à l'initiative entrepreneuriale. Les sollicitations communautaires menaceraient l'entreprise d'inefficacité, du fait de l'accroissement des charges non liées à l'exploitation. Tous ceux qui n'ont pas contribué à la production – en termes de facteurs de production, sont considérés alors comme des parasites qui pèsent sur les revenus de ceux qui, pour des raisons d'appartenance familiale, communautaire ou autre, sont obligés de redistribuer comme le déplore François Régis Mahieu<sup>24</sup>. La vision de type Mahieu, est de celles qui considèrent que ceux qui redistribuent de la sorte sont victimes d'un déterminisme collectif, sous la pression des contraintes communautaires plutôt que libres d'exercer leur rationalité pour l'allocation des ressources. Mahieu évoque justement des transferts au village qui peuvent être effectués via une association ou une mutuelle de développement. D'autre part, il fait cas des prises en charge intra-urbaines des membres de la communauté et des transferts cérémoniels. Il s'agit, pour lui des contraintes sur les ressources mais également des contraintes en temps impliquées par la vie collective<sup>25</sup>.

La culture africaine et ses traditions constituent pour cette approche un frein à l'épanouissement du capitalisme, à la croissance et au développement. Bayona-Ba-Meya et Totte-Stekke abondent dans ce sens en arguant que, en ce qui concerne l'Afrique :

*« La famille élargie de l'entrepreneur lui impose régulièrement des obligations et des charges susceptibles de mettre en danger le développement normal des affaires ; plus concrètement, le jeu des solidarités familiales constitue un obstacle à la formation d'un capital privé, base des P.M.E., étant donné que l'entrepreneur est soumis aux exigences suivantes : hébergement permanent des jeunes venus continuer leurs études ou chercher du travail, logement périodique des parents du village qui occasionne des dépenses pour leur séjour en ville et leur voyage de retour, demandes multiples et renouvelées de cadeaux en argent et en nature, obligations cérémonielles coûteuses à l'occasion des deuils, des naissances, des mariages, etc. »<sup>26</sup>*

Dans ce sens, pour Danielle Jonckers, la redistribution en Afrique est une économie dispendieuse, fondée sur le mythe de la communauté. Par

---

<sup>24</sup> MAHIEU F.R., 1990, *op. cit.*; MAHIEU F.R., 1989, art.cit.

<sup>25</sup> MAHIEU F.R., art. cit., p. 729.

<sup>26</sup> BAYONA-BA-MEYA et TOTTE-STEKKE (dir.), *Facteurs culturels et projets de développement rural en Afrique centrale. Points de repères*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 110.

conséquent : « *l'économie de subsistance freine les comportements individualistes alors que le capitalisme induit de telles attitudes* »<sup>27</sup>.

Il s'agit selon cette ligne de pensée de parasitisme socio-économique contraignant. Par simplification on parlerait du social contre l'économique.

En fait la redistribution en Afrique est analysée comme contrainte ou pression communautaire sur les revenus des individus, pression des transferts communautaires (contribution aux funérailles, aux mariages, cotisations des mutuelles ou autres associations de quartier...), taxes imposées par leurs communautés sur leurs revenus. La communauté paralyse l'initiative entrepreneuriale et rationne les facteurs. Du point de vue du développement, l'obligation communautaire constitue un archaïsme, une survivance tribale, une source d'angoisse permanente, opposée au bien-être<sup>28</sup>.

Dans la mesure où ce comportement redistributif est attribué à la culture traditionnelle, la mesure recommandée par ce type d'analyse consiste à effectuer une rupture et à introduire la rationalité capitaliste. C'est avec elle que se développeront de véritables entrepreneurs africains. On retrouve ici la pensée dominante qui envisage l'émergence de l'entrepreneur capitaliste moderne en Afrique comme solution à la pauvreté. Alain Marie développe également une approche similaire. Ayant posé l'existence d'une contradiction en Afrique entre logique entrepreneuriale et logique de redistribution communautaire, entre logique de réussite individuelle et de solidarité familiale, il nuance, estimant que : « *l'individualisme au sens 'post moderne' [...], l'indépendance comme valeur suprême, le repli sur la sphère privée de l'existence, l'égoïsme, le souci exclusif de soi, le désintérêt pour les enjeux collectifs [...]. Cet individualisme-là est clairement apparu comme impossible et impensable dans l'Afrique contemporaine* »<sup>29</sup>.

Ndione Seyni qualifie cette approche de type Mahieu de dissociation désappropriative de l'économique de son terroir social, dans lequel les groupes sociaux lui donnent sens<sup>30</sup>. Selon Jean-Marc Ela, dans cette perspective, il s'agit de montrer que l'*homo africanus* n'est pas l'*homo oeconomicus* compte tenu de l'importance des réseaux familiaux, des règles

---

<sup>27</sup> JONCKERS D., « Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud », in JACOB J.P. et DELVILLE P.L. (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, p. 123.

<sup>28</sup> MAHIEU F.R., *op. cit.*, pp. 12, 31 et 88.

<sup>29</sup> MARIE A., « Individualisation : entre communauté et société. L'avènement du sujet », in MARIE A. (éd.), *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 1997, pp. 410 et 425.

<sup>30</sup> NDIONE SEYNI E., *L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*, éd. Karthala et Enda Graf Sahel, 1994, p. 204.

et des normes de comportements qui sont la traduction de l'irrationalité économique<sup>31</sup>.

Pour notre part, nous pensons qu'il ne faut pas réduire toute la réalité socio-économique africaine à la « contrainte communautaire ». En plus, il est prudent d'éviter la généralisation. Il est vrai qu'en Afrique, on retrouve plusieurs entreprises familiales. Il y en a également sur d'autres continents ; ce n'est donc pas une spécificité africaine. Elles font face aux défis réels. Il est vrai que la mise en avant des intérêts et des besoins de la famille constitue partout un risque pour ce type d'entreprise<sup>32</sup>. Cette vision est fondée, nous n'en disconvenons pas ; mais elle peut être nuancée. En effet, on ne peut de là avancer que la tradition communautaire en Afrique soit le frein au développement. Par ailleurs, l'Afrique n'est pas statique. Si le communautaire traditionnel perd de sa force, d'autres formes de liens sociaux s'expriment. Il faut donc éviter un certain radicalisme réducteur qui restreint la réalité des relations au sein d'une communauté dans une grille « droits-obligations ».

Les réseaux dans le domaine commercial et les initiatives collectives de développement local constituent des illustrations de l'infirmité d'une prétendue incompatibilité ou contradiction entre logique entrepreneuriale et logique sociale ou de redistribution. Le réalisme amène à reconnaître une articulation entre différentes logiques. Nous évoquerons la redistribution des commerçants via des associations ou des mutuelles. Ces acteurs combinent donc des pratiques d'accumulation et de redistribution.

Ce qui nous semble par ailleurs plus utile, c'est la nécessité de renforcer la capacité pour un grand nombre de produire et de gagner par-là un revenu tout en renforçant le lien social. En effet, les associations constituent également des cadres de renforcement du lien social. Elles canalisent la redistribution au profit des initiatives locales de développement, elles constituent des instances de cohésion de différents acteurs autour d'une vision et d'objectifs partagés.

Il est aussi utile de s'intéresser, au niveau local, aux mécanismes de redistribution au sein de la société en termes de services de base locaux ou de services de proximité par exemple, et au mouvement associatif, formel et/ou informel. Le local et le communautaire jouent donc un rôle central dans les processus locaux de développement<sup>33</sup>. Nous sommes d'avis que

---

<sup>31</sup> ELA J.-M., « L'avenir de l'Afrique : enjeux théoriques, stratégiques et politiques », in CENTRE TRICONTINENTAL, *L'avenir du développement*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 109.

<sup>32</sup> KENYON-ROUVINEZ D. et WARD J.L., *Les entreprises familiales*, Paris, P.U.F., 2004, p. 34.

<sup>33</sup> PEEMANS J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 390.

l'amélioration de la qualité de vie constitue une dimension importante de ces processus. Point n'est besoin de revenir ici sur le paradigme du développement endogène qui a eu aussi ses limites. Mais il est tout aussi important de prendre en considération le renforcement de la capacité de prise en charge locale ainsi que de l'épanouissement des liens sociaux par lesquels s'organise une certaine redistribution notamment en Afrique.

Toutefois les acteurs locaux ne sont pas les seuls intervenants dans ces processus, ils interagissent avec d'autres tels que l'État, les ONG, etc. Ceci ne veut absolument pas établir qu'il y a nécessairement un consensus autour des initiatives de développement. Le processus de développement reste un enjeu de conflits d'acteurs au niveau local, national ou international.

## **Conclusion**

Cette première partie a porté sur le cadre théorique et les orientations conceptuelles autour des notions fondamentales : commerce international, échanges transnationaux, économie informelle, réseaux et développement local. Il en ressort que les orientations conceptuelles sont liées aux échelles d'approche. Ainsi pour le paradigme dominant le développement, c'est la croissance portée par le commerce international entre Nations. L'informel est un phénomène économique à analyser en tant que tel et à incorporer dans l'économie.

Mais si on part des pratiques des acteurs à la base, en Afrique notamment, l'échange revêt une dimension sociale et économique, le transnational s'enracine dans le local du fait de l'organisation des acteurs en réseaux. L'économie populaire a sa spécificité et le processus de développement porté par des initiatives des populations, un ancrage local.

C'est dans cette dernière perspective que nous inscrivons la suite de ce travail, notamment l'analyse du processus marchand au Nord-Est du Congo dans la seconde partie qui suit.

## *Partie II*

### ***DYNAMIQUE MARCHANDE AU NORD-EST DU CONGO : CONTEXTE ET ANALYSE DE PROCESSUS***

Cette partie présente le contexte, le cadre légal du commerce extérieur au Congo et le processus marchand local. En parlant du local, nous faisons référence à Butembo en particulier et à son hinterland au Nord-Est du Congo en général. Nous présentons d'abord brièvement le cadre physique, socio-démographique et économique de cet espace. Ensuite nous situons la dynamique marchande locale dans le contexte institutionnel des formalités et normes relatives au commerce en général et au commerce extérieur en particulier en République démocratique du Congo. Nous voulons ainsi montrer en quoi elles constituent des contraintes pour les acteurs locaux et comment ils s'y adaptent. Ces pratiques d'adaptation sont souvent qualifiées de frauduleuses ou d'informelles.

Dans cette partie nous présentons également une brève analyse du processus marchand local. Cette analyse permet de comprendre l'évolution des acteurs du marché local au marché régional puis transnational. Pour cette compréhension, nous évoquons les facteurs, les produits et les pratiques au sein des activités marchandes. Il est fondamental de montrer qu'historiquement les rapports sociaux sont mis à contribution dans les opérations marchandes. La logique de réseau traverse les différentes filières que nous distinguons au sein de ce processus.

Par ailleurs, l'analyse de processus historique permet de nous rendre compte de l'évolution des acteurs de la subsistance à l'accumulation. On peut donc distinguer différents niveaux d'activité au sein de l'économie locale. Nous évoquons leur articulation au septième chapitre. Il importe d'abord de situer les acteurs dans leur contexte.





## CHAPITRE 4

### CONTEXTE DES ÉCHANGES AU NORD-EST DU CONGO

Le Nord-Est du Congo fait partie de ce qu'on appelle généralement la région des Grands Lacs africains. On y remarque une affinité culturelle, notamment l'usage de la langue swahili, lié à une dynamique commerciale ancienne impliquant des Africains de l'Est, des marchands Arabes et Indiens.

Au plan intérieur, les échanges sont régis par des lois que les acteurs socio-économiques perçoivent souvent comme des contraintes. Mais elles n'ont pas empêché des acteurs des territoires de Beni et Lubero, au Nord-Est du Congo, de s'adonner au commerce transnational qui se déploie dans l'Est africain et au Sud-Est asiatique.

#### 4.1 L'espace des Grands Lacs : une dynamique commerciale ancienne

Généralement cet espace est déterminé sur base des affinités géographiques et culturelles.

Au plan géographique, c'est un espace de hautes terres qui couvre des régions de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi, de la Tanzanie, de la République démocratique du Congo<sup>1</sup>. On y retrouve plusieurs lacs : Victoria, ex Albert, ex-Édouard, Kivu et Tanganyika. Cet espace correspond aux zones de fractures pédologiques (le rift occidental), aux barrières volcaniques (les Virunga) ou aux dépressions tectoniques<sup>2</sup>.

Au plan culturel, l'usage du swahili comme langue véhiculaire y est assez répandu. Comme l'indique François Constantin :

*« Il y a en Afrique orientale un fait swahili qui se voit et qui s'entend [...] Originellement confiné à la côte, un ensemble*

---

<sup>1</sup> Carte en annexe.

<sup>2</sup> CHRETIEN J.P., « L'Afrique des grands Lacs existe-t-elle ? », *Revue Tiers monde*, t. XXVII, n° 106, avril-juin 1986, p. 257.

*de traits culturels s'est diffusé vers l'intérieur du continent, jusqu'au-delà des Grands Lacs* »<sup>3</sup>.

Nous y avons fait allusion plus haut, des réseaux d'échanges transnationaux se sont constitués dans cet espace avant la colonisation. L'île de Zanzibar a été pendant plusieurs siècles une plaque tournante du commerce de longue distance, avec des caravanes qui contrôlaient des routes commerciales maritimes et terrestres, mais aussi un lieu de développement d'une civilisation. On peut parler d'une modernité à l'africaine dont un des construits culturels importants fut la langue swahili, en dépit de la traite des esclaves, certes déplorable, qui occulte souvent d'autres aspects de ce processus. Du sel, du bétail, des grains, des objets en fer, de l'ivoire, des étoffes en écorce, de la poterie, et des esclaves sillonnaient les routes commerciales, traversant des royaumes, des empires ou des États. Certaines cultures auraient été ainsi introduites par les marchands swahili et arabes notamment le palmier à huile, la pomme de terre, le manguier, l'ananas, le riz, le caféier, etc<sup>4</sup>.

L'espace des Grands Lacs est ainsi historiquement et commercialement connecté aux côtes de l'Afrique orientale<sup>5</sup>. Cette connexion a contribué, dans une certaine mesure, à l'orientation des échanges et le branchement à l'« économie monde » de l'Océan indien<sup>6</sup>.

Mais les Arabes et les Swahili n'étaient ni les premiers ni les seuls à exercer le commerce de longue distance en Afrique de l'Est. Des sociétés africaines pré-coloniales connaissaient une dynamique économique interne. Des échanges y étaient pratiqués sur des petits marchés à l'intérieur des Royaumes ou des États traditionnels mais aussi sur des marchés régionaux entre différents territoires. En plus, dans certaines régions, le commerce de longue distance est déjà connu et pratiqué, stimulé aussi sans doute par des éléments exogènes.

Dans les royaumes interlacustres africains, la circulation des biens se faisait surtout par des relations de parenté mais aussi par un système de relais. En effet, suite aux difficultés de transport, à l'accès difficile de certaines régions, aux souverainetés politiques et/ou culturelles, les échanges de longue distance organisaient un marché en relais<sup>7</sup>. Un commerçant ambulant

---

<sup>3</sup> CONSTANTIN F., « Condition swahili et Identité politique », *Africa*, Vol. 57, n° 2, 1987, p. 221.

<sup>4</sup> BISHIKWABO CHUBAKA, « Aux origines de la ville d'Uvira selon les explorateurs et les pionniers de la colonisation belge au Zaïre (1840-1914) », *Civilisations*, n° 1, vol. XXXVII, 1987, p. 102.

<sup>5</sup> – ILIFFE J., *Les Africains : histoire d'un continent*, Paris, Aubier, 1997, p. 185.

– WESSELING H., 1996, *op. cit.*, p. 181.

<sup>6</sup> CHAUDHURI K.N., *Asia before Europe. Economy and Civilisation of the Indian Ocean from the Rise of Islam to 1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 31.

<sup>7</sup> BASHIZI CIRHAGARHULA, « La région interlacustre et le commerce swahili au XIX<sup>e</sup> siècle », *Lukondoli*, Lubumbashi, 2, 1976, pp. 86-87.

vendait sa marchandise à un endroit, généralement aux marchés régionaux situés aux frontières des royaumes ; et un autre les achetait pour les revendre à l'intérieur des contrées plus éloignées de la région.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le système de réseau se développe. Ceci est dû vraisemblablement à la présence des commerçants ou groupes de commerçants qui organisent des caravanes en continuité de transport, où interviennent des intermédiaires, souvent à longue distance, traversant des royaumes, avec des quantités considérables de marchandises. Dans la structure des réseaux, on retrouvait des guides professionnels, des passeurs qui maîtrisaient les routes commerciales, bien renseignés sur les conditions climatiques, le relief et les possibilités d'approvisionnement.

Le Nord-Est du Congo semble peu atteint par ces flux. Mais certaines régions des Nande ont connu des incursions des Arabes ou Arabisés. Beni par exemple était situé sur la route des caravanes des trafiquants du Soudan, via l'Ituri, vers le marché est africain<sup>8</sup>.

La présence indienne est ancienne sur la côte est africaine. Avec la colonisation anglaise, ils seront nombreux à s'installer en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie comme travailleurs recrutés par la colonie ou comme commerçants. Ce sont des marchands Indiens qui ouvrirent l'Afrique orientale au grand commerce britannique en servant d'intermédiaires dans le financement et la commercialisation<sup>9</sup>. Certains d'entre eux, leurs descendants et d'autres émigrés Indo-Pakistanaïens, s'y sont établis et sont toujours actifs dans le commerce et l'industrie.

L'extension spatiale des échanges est donc ancienne dans ces régions. Nous estimons que certains de ces éléments ont constitué des facteurs ayant favorisé d'une manière ou d'une autre la dynamique transnationale ultérieure au Nord-Est du Congo (pendant et après la colonisation) : l'aire linguistique swahili, l'existence des pistes, des expériences marchandes de longue distance et la présence de la diaspora marchande indo-pakistanaïenne en Afrique de l'Est.

Parmi les acteurs de cette dynamique, plusieurs sont localisés dans les territoires actuels de Beni et Lubero.

---

<sup>8</sup> MBOGHA KAMBALE, *La pratique et les perspectives d'évangélisation du Diocèse de Butembo-Beni*, mémoire, Institut « Lumen Vitae », 1975, p. 42.

<sup>9</sup> MARKOVITS C. (dir.), *Histoire de l'Inde moderne 1480-1950*, Fayard, 1994, p. 423.

## 4.2 Brève présentation des territoires de Beni et Lubero

Les territoires de Beni et Lubero sont situés en province du Nord-Kivu, au Nord-Est de la République démocratique du Congo. De la lecture d'une étude relativement récente consacrée à l'espace zaïrois<sup>10</sup>, il ressort que ce milieu est encore peu connu.

Ces territoires sont habités majoritairement par le peuple Yira, appelé communément Nande. C'est dans cette région que sont localisés des micro-entrepreneurs aux pratiques transnationales auxquelles cette étude s'intéresse.

### 4.2.1 Le territoire de Beni

#### 4.2.1.1 Cadre physique, administratif et socio-démographique<sup>11</sup>

Le territoire de Beni est une entité décentralisée au nord-est du Congo, d'une superficie de 7 484 km<sup>2</sup>. À son extrême nord et à l'ouest on trouve la forêt équatoriale, à l'est le mont Ruwenzori à la frontière avec l'Ouganda, au sud-est une partie du lac ex-Édouard, au sud, le territoire de Lubero. À l'est, une partie importante du territoire fait partie du parc national des Virunga. Le territoire connaît un climat équatorial.

Il fut créé en 1894, dépendant du district de l'Ituri, en province Orientale. En 1935, il est rattaché à la province du Kivu. L'année 1933 connaît l'introduction de la culture du café et du palmier à huile. Le chef-lieu du territoire a été transféré de Beni à Oicha le 1<sup>er</sup> juillet 2000<sup>12</sup>.

La ville de Beni est située à plus ou moins 54 km au nord de Butembo, 80 km de la frontière avec l'Ouganda. Elle est au carrefour des routes qui mènent de Goma à Kisangani via Butembo et de Butembo à Kasindi. Beni constitue le centre commercial et administratif le plus important du territoire. Depuis 1999 jusqu'en 2003, elle était le siège des institutions d'une faction rebelle, le Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération.

Le territoire, peuplé de plus de 800 000 habitants, compte :

- 4 entités rurales coutumières : Bashu, Beni-Mbau, Ruwenzori et Watalinga ;
- 5 agglomérations semi-urbaines : Bulongo, Kyondo, Lume, Mangina et Oicha.

---

<sup>10</sup> NICOLAÏ H., GOUROU P. et MASHINI DHI MBITA M., *L'espace zaïrois. Hommes et milieux. Progrès de la connaissance de 1949 à 1992*, Bruxelles/Institut africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996.

<sup>11</sup> Source : Archives du territoire consultées à Oicha (juin 2002).

<sup>12</sup> Reconnaissance par le décret n° 041/2003 du 28 mars 2003.

#### **4.2.1.2 Importance socio-économique**

L'importance du territoire de Beni est liée d'une part à l'exploitation des cultures d'exportation (caféier, papayer) et du bois de la forêt équatoriale, mais également aux usines de café, de papaine et d'autre part à la présence de plusieurs services publics. Beni constitue un important centre administratif de la région. En effet, c'est là que fonctionnent les bureaux importants des services intervenant dans le commerce extérieur : office de douanes et accises, office congolais de contrôle, office national du café, etc. L'importance actuelle est aussi liée à la production des cultures vivrières en basse altitude.

En plus Beni a l'avantage de se trouver sur la route menant à la frontière de Kasindi, principale porte d'entrée pour cette partie du Congo. Mais si les opérations de dédouanement se font à Beni et Kasindi, la plupart des cargaisons, particulièrement les importations, sont destinées à Butembo. En effet, on estime que seuls 10 à 20 % des importations sont destinées à Beni, et il s'agit principalement des produits pétroliers, le reste constitue des importations en transit vers Butembo. Cependant Beni réalise une quote-part plus importante des exportations : plus de 60 % du tonnage.

Beni est aussi un important centre de négoce. On y retrouve de nombreuses activités artisanales, plus de 1 000 commerçants de différents secteurs (revente de produits manufacturés, vivriers, pharmaceutiques, pétroliers), mais aussi le petit commerce. La dimension transnationale est liée en grande partie au fait que ce territoire est frontalier de l'Ouganda. En plus, les produits agricoles exportés vers l'Ouganda proviennent de Beni. C'est également à Beni, précisément dans l'enceinte de l'entreprise privée ENRA qu'est localisé l'aérodrome Wageni, qui accueille plusieurs avions cargos de moyen tonnage au service du commerce régional.

#### **4.2.1.3 Importance du centre de négoce de Oicha<sup>13</sup>**

L'intérêt de ce centre situé à près de 30 km au nord de Beni, est justifié par son importance comme lieu de production de café mais aussi son lien avec le marché frontalier de Lubiliha. En effet, il en constitue un des fournisseurs de produits vivriers. Oicha est un centre important de production des vivres : riz, bananes, arachide, huile de palme, etc. Ceux-ci sont abondamment évacués vers Beni, Butembo, Bunia et Kasindi-Lubiliha. En effet, des commerçants et paysans de Oicha se rendent régulièrement au marché frontalier pour y écouler des produits. Le jour du marché de Lubiliha, plus ou moins 4 camionnettes proviennent de Oicha avec chacune en moyenne 2 tonnes de produits vivriers, et près de 15 marchands à bord. Ils s'y approvisionnent en sel, savon de ménage, ciment, poissons salés et

---

<sup>13</sup> Nos enquêtes et entretiens à Oicha en juin 2002.

autres produits à revendre. L'économie vivrière locale s'articule ainsi au marché frontalier.

L'agriculture constitue donc la principale activité des populations de Oicha. Un micro-commerce y est également pratiqué. Oicha comptait en 2002, plus ou moins : 68 boutiques, 27 officines pharmaceutiques, 4 mini-boutiques alimentaires<sup>14</sup>. La plupart des acteurs économiques tiennent des micro-boutiques familiales et sont en même temps agriculteurs. Pour la plupart des marchandises manufacturées, ils se ravitaillent à Butembo. Le milieu de Oicha a connu un certain boom du café au courant des décennies 1970 et 1980. Une partie était achetée par des grands exportateurs de Beni et Butembo. Une autre était exportée vers l'Ouganda par les paysans eux-mêmes ou des micro-entrepreneurs trafiquants, par des pistes de Batalinge, à plus de 45 km à l'est. En effet pendant longtemps, il n'y a presque pas eu de poste douanier, étant donné la faible importance du trafic par cette frontière, le mauvais état de la route et l'insécurité.

Actuellement, avec la chute des cours du café et la trachéomycose qui décime les caféiers robusta, les paysans privilégient l'agriculture vivrière.

#### **4.2.2 Le territoire de Lubero : cadre physique, administratif et socio-économique<sup>15</sup>**

Le territoire de Lubero, d'une superficie de 18096 km<sup>2</sup>, constitue aussi une entité décentralisée au nord-est du Congo. Il est traversé par l'Équateur. Il jouxte ceux de Rutshuru (au sud) et de Walikale (au sud-ouest), à l'est le lac ex-Édouard, à l'ouest le territoire de Bafwasende et au nord, les territoires de Beni et de Mambasa. Depuis 1924, le chef-lieu est situé à Lubero, à près de 300 km au nord de Goma.

Le territoire connaît un climat tropical d'altitude. Son relief est dominé par des collines d'une altitude variant entre 1 500 et 2 000 m. À l'est s'élèvent des montagnes de la chaîne des Monts Mitumba et des plateaux de la crête Congo-Nil. C'est la région des cultures maraîchères. À l'ouest, commence la cuvette centrale.

La diversité de cultures est liée à celle du relief. La plupart des cultures sont vivrières, et une bonne partie des récoltes sert à l'autoconsommation. Comme cultures industrielles, il faut citer le caféier, le quinquina, le pyrèthre.

---

<sup>14</sup> Source: secrétariat de la F.E.C. Oicha.

<sup>15</sup> KASAÏ L.L., *Dynamisme démo-géographique et mise en valeur de l'espace en milieu équatorial d'altitude, cas du pays nande au Kivu septentrional*, thèse, Lubumbashi, 1988.

- Dans son organisation administrative actuelle, le territoire compte :
- 4 entités coutumières : Bamate, Bapere, Baswagha, Batangi ;
  - 4 agglomérations semi-urbaines : Kanyabayonga, Kayna, Kirumba, Lubero ;
  - 1 ville : Butembo.

Notre recherche porte essentiellement sur cette dernière.

### 4.2.3 La ville de Butembo

#### 4.2.3.1 Cadre physique et socio-démographique

Butembo est la principale ville et le centre de négoce le plus important du territoire de Lubero. Elle est située à près de 54 km au sud de Beni, 45 km au nord de Lubero, sur la route menant de Goma à Kisangani et Bunia. Butembo est située à l'équateur, à plus ou moins 1840 m d'altitude. Elle connaît des précipitations régulières de l'ordre annuel de 1100 à 1300 mm. La température moyenne oscille entre 18° et 23° C.

Cité indigène en 1949, Butembo a été constituée centre extracoutumier en septembre 1958, avec une superficie de 1,5 km<sup>2</sup>. Elle constituait un important point de transit de la main d'œuvre indigène en route vers les centres miniers. Elle a aussi abrité les bureaux de la société minière Mines des Grands Lacs.

Butembo est une agglomération très peuplée comme on peut le constater dans ce tableau d'évolution démographique :

Tableau 1 – Évolution démographique de la ville de Butembo

| Année    | 1957   | 1958   | 1965   | 1975   | 1985   | 1995    | 1998    |
|----------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Effectif | 10 916 | 11 189 | 19 975 | 50 921 | 83 001 | 137 621 | 143 493 |

Source : Mairie de Butembo, État civil.

Ainsi de 1957 à 1998, se dégage un taux de croissance démographique annuelle de près de 6,4 %. Aujourd'hui c'est une ville dont la population avoisine les 400 000 habitants. À la base de cet accroissement, il y a à la fois des facteurs endogènes mais aussi l'exode rural. De plus depuis que Butembo a le statut de ville<sup>16</sup>, ses limites se sont étendues et elle a incorporé une population dépendant auparavant des entités rurales dites groupements. On sait aussi que l'extrême est du Congo constitue une zone de

<sup>16</sup> Reconnaissance par le décret n° 042/2003 du 28 mars 2003.

concentration de peuplement où le taux de croissance démographique dépasse la moyenne nationale estimée en 1984 à 3,1 %<sup>17</sup>.

#### 4.2.3.2 *Cadre socio-économique*

A Butembo, la population pratique l'agriculture. Dans le secteur des services, il faut citer l'importance du commerce. En effet, en 2001-2002<sup>18</sup>, on pouvait compter plus ou moins 1 200 boutiques et magasins dont la plupart sont des entreprises individuelles ou familiales, 160 officines pharmaceutiques, de nombreux métiers artisanaux et plusieurs micro-unités marchandes.

L'installation des succursales des banques à Butembo constitue un des indicateurs de son évolution : Banque Commerciale du Congo (1955), Nouvelle Banque de Kinshasa (1976), Union Zaïroise des Banques, actuellement Union des Banques Congolaises (1977), Banque du Peuple ou Banque Congolaise du Commerce Extérieur (1985), Banque de Crédit Agricole (1990), Banque Internationale de Crédit (mai 1996). En commerce extérieur, elles valident les documents de change, principalement la déclaration préalable à l'exportation, dénommée il y a quelques temps Licence modèle « E ». L'installation de certaines d'entre elles est liée aux opérations du commerce extérieur notamment l'exportation du café. En effet les banques intervenaient à deux niveaux en faveur des exportateurs : le financement de la campagne caféière et celui des opérations précédant l'usinage. Depuis le milieu des années 1990, elles sont incapables de rendre ce service. Coupées de leurs directions et de la Banque centrale, elles sont à court de moyens financiers.

Les services financiers sont également rendus par la Coopérative d'épargne et de crédit (COOP.E.C.), la Coopérative de développement et financière (COO.DE.FI.), la coopérative La Cruche et au niveau du micro-financement, par plusieurs mutuelles et tontines.

Dans le secteur de la production, on compte à Butembo de nombreuses usines à café et quelques industries notamment :

- COBKI : depuis 1985, elle produit des boissons sucrées coca-cola ;
- MENUIBO fabrique des meubles depuis 1989 ;
- BRIBO produit des briques depuis 1975 ;
- CETRACA a produit un moment de la craie et de l'huile végétale.

Il faut noter ici que certaines industries sont situées administrativement en territoire de Beni mais se trouvent économiquement dans l'arrière-pensée de Butembo :

- SAIBU produit du savon depuis fin 1999 à Muhila,

---

<sup>17</sup> *Recensement scientifique de la population. Caractéristiques démographiques. Vol IV KIVU/SHABA*, INS, 1984.

<sup>18</sup> Nos enquêtes de terrain.



- CTB produit du thé sec à Butuhe.

En plus du commerce et de quelques industries et usines, citons comme autres activités économiques : le transport terrestre et aérien, l'artisanat (menuiseries, pâtisseries...), les services (téléphonie, hôtels, restaurants), etc.

A Butembo plusieurs commerçants sont issus du paysannat dont ils gardent sans doute des traits de comportement. En général, ils montent leur activité au prix de privations et évoluent par la débrouillardise. Leur gestion austère privilégie l'épargne, la persévérance laborieuse, l'émulation. Ils ne sont pas issus de l'élite. Ils partent de petites activités marchandes qui, au fil du temps se développent. Mais leurs unités économiques gardent encore dans beaucoup de cas le statut de micro-commerces au sens où l'entrepreneur détient un capital peu élevé, assume l'essentiel des fonctions, souvent avec l'aide des familiers. Plusieurs effectuent des échanges transnationaux.

L'État colonial et post colonial, par ses institutions, a fixé des contraintes qui ont mis le commerce extérieur à la portée des grands exportateurs et importateurs, mais formellement inaccessible à la petite économie. C'est dans cet environnement institutionnel que sont censées évoluer les activités commerciales à Butembo, comme ailleurs au Congo.

### **4.3 Commerce extérieur : contexte institutionnel et pratiques**

#### **4.3.1 Des formalités pour le commerce**

Plusieurs normes qui régissent l'exercice du commerce au Congo sont héritées de la colonisation et du régime Mobutu. Les décrets du 2 août 1913, du 6 mars 1951, et la loi n° 73-009 du 5 janvier 1973, constituent les références pour le droit commercial au Congo. Pour les populations, il s'agit davantage de « contraintes ». Il est alors important de les relever pour comprendre les pratiques d'adaptation des micro-commerçants.

Parmi les contraintes, on retrouve les devoirs des commerçants de publier leurs conventions matrimoniales, tenir les livres de commerce et les conserver au moins pendant 10 ans, être immatriculé au registre de commerce, respecter les dispositions concernant l'affichage des prix, etc. La conservation des livres de commerce est une condition alors que beaucoup d'opérations sont réalisées dans l'oralité. Pour les micro-commerces, généralement individuels ou familiaux, l'exercice de l'activité marchande est conditionné par l'obtention d'une patente. D'après l'ordonnance-loi n° 90/046 du 8 août 1990 relative à la

patente, celle-ci est personnelle (référence aux personnes physiques), nominative, ne peut être ni cédée ni prêtée à une tierce personne et ne peut couvrir qu'une seule activité. Elle est annuelle et au bout de trois ans, son détenteur doit s'inscrire au registre de commerce. Ce registre est tenu au greffe de chaque tribunal de grande instance. On sait que pour y être inscrit, il faut décliner son identité, ses antécédents commerciaux, avoir un compte en banque au Congo et en préciser le montant car le type d'entreprise à ouvrir en dépend. Il est souscrit par des personnes physiques et morales<sup>19</sup>.

Il est donc interdit, et la disposition reste en vigueur :

- d'exercer une profession commerciale sans être immatriculé au registre de commerce ;
- d'exercer une activité commerciale autre que celle mentionnée au registre de commerce.

Il est clair qu'à Butembo, comme ailleurs dans les deux territoires de Beni et Lubero, ces dispositions inadaptées, sont peu respectées<sup>20</sup>, même par des entreprises constituées légalement. Plusieurs travaillent sur base des patentes, malgré le volume important de leurs affaires, dépassant le petit commerce et même au-delà du délai de trois ans. Beaucoup de gens travaillent sur base du registre des membres de leur famille sans demander au préalable une inscription complémentaire. D'autres encore posent des actes commerciaux carrément sans être inscrits au registre de commerce.

D'autres contraintes sont relatives à l'exercice du commerce extérieur au Congo<sup>21</sup>. La colonisation a introduit une réglementation du commerce extérieur dont se sont inspirées les dispositions ultérieures. En voici quelques-unes :

- l'article 1<sup>er</sup> du décret du 12 décembre 1952 relatif au Contrôle du commerce extérieur, dispose que l'introduction ainsi que la sortie des marchandises au Congo belge sont soumises à déclaration préalable de change ;
- L'article 2 du décret du 29 janvier 1949, relatif au régime douanier, stipule que la marchandise doit être présentée, en dédouanement, aux bureaux douaniers. L'importation ou l'exportation faite en contravention à ces dispositions est réputée frauduleuse ;

---

<sup>19</sup> Depuis 1960, des commerçants de Butembo se rendaient à Bukavu, à plus ou moins 500 km pour l'inscription au registre de commerce. En 1979, il a été possible de souscrire un nouveau registre de commerce à Goma. Depuis 2001, il y a lieu de s'inscrire à Butembo, auprès du greffe du Tribunal de grande instance.

<sup>20</sup> Entretien avec le Divisionnaire du Tribunal de grande instance siège de Butembo.

<sup>21</sup> Nous nous inspirons de THAMBWE MWAMBA A.S., *Droit Douanier Zaïrois*, Presses Universitaires du Zaïre, Kinshasa, 1996 ; et de certaines dispositions officielles en annexe.

- Selon l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance-loi n° 35/165 approuvé par le décret du 12/12/1952, l'or produit au Congo doit être livré, après affinage, à la Banque Centrale du Congo belge.

Les différents gouvernements et rébellions ont, dans l'ensemble, pris des dispositions en continuité des contraintes coloniales, notamment le régime de licences<sup>22</sup>, qui rendent inaccessible le commerce extérieur aux petits entrepreneurs.

Depuis 1960, pour exercer le commerce extérieur il faut :

- détenir un numéro d'import-export<sup>23</sup>, obtenu auprès de la Banque du Congo, après examen de la demande du commerçant par le Ministère du commerce extérieur ;
- détenir un numéro d'inscription au registre de commerce ;
- avoir un numéro d'identification nationale.

Pour importer ou exporter il faut, entre autres, souscrire une licence, fournir des factures, des contrats d'opérations, se conformer à la réglementation de change (procédures de transfert de devises, de crédit documentaire...), respecter les formalités douanières et de contrôle, etc.

Jusqu'en 1983, les opérations courantes et en capital du commerce extérieur étaient strictement contrôlées. Une certaine libéralisation interviendra avec les mesures de septembre 1983 et décembre 1996<sup>24</sup>. Avec cette libéralisation, plusieurs importateurs ne souscrivent que l'autorisation annuelle d'exercer le commerce extérieur ou l'attestation de renouvellement Import-Export. Elle est délivrée par le Bureau local du Ministère du Commerce Extérieur.

Mais tout en consentant certaines dispositions de libéralisation, le but de l'État, avec les mesures de 1999, reste celui de redynamiser le circuit formel. C'est ce constat qu'établit le rapport de 2000 de la Banque Centrale du Congo : la réglementation de change édictée le 27 décembre 1996 consacrait une libéralisation totale notamment de la détention et l'utilisation des devises étrangères. En outre, elle avait supprimé le régime de licence ainsi que l'obligation de rétrocession d'une quotité des recettes d'exportation. Par contre, les dispositions de change du 22 septembre 1999 sont caractérisées par :

- l'interdiction de détenir les devises étrangères en dehors du système bancaire ;

---

<sup>22</sup> Voir annexe 2.

<sup>23</sup> L'arrêté ministériel n° 008/CAB/MCE/95 du 6 décembre 1995 fixe les conditions d'octroi du numéro import export.

<sup>24</sup> Voir annexe 3.

- l'obligation faite aux voyageurs de déclarer les montants en devises à l'entrée et à la sortie ;
- la réinstauration du régime de licences.

Face aux contraintes du régime de change, les acteurs économiques, formels ou informels développent des pratiques. Des patentés exercent le commerce extérieur comme importateurs et/ou exportateurs. Même les commerçants détenteurs du numéro import-export, ne passent pas par les banques pour importer ; ils ne déclarent pas les devises. Ils vendent en devises ou bien se les procurent auprès des cambistes ou encore en exportant de l'or<sup>25</sup> (exportation non déclarée) vendu dans les pays voisins. Il n'y a donc pas de suivi du mouvement des devises par la Banque centrale. Plusieurs n'ont même pas de compte dans les banques agréées.

C'est un fait que pour les entrepreneurs locaux, il s'agit de leur économie réelle, accessible. Le dollar américain par exemple a cours dans les transactions au marché intérieur et extérieur. Les prix sont libellés dans cette monnaie. Même les taxes officielles sont perçues en dollar américain. Tous les opérateurs, pour importer, utilisent le dollar ; mais les liquidités en devises ne sont pas déclarées à la sortie. Au contraire, à leur arrivée, les marchandises importées sont déclarées à la douane. Il y a donc comme un blanchissement de ces devises car les marchandises entrent après dédouanement. Ce qui est prôné officiellement ne cadre pas avec les pratiques vécues. Faut-il parler d'illégalité ? Comment des milliers de gens, peuvent être dans l'« illégalité » ou alors c'est la législation qui n'est pas adaptée au vécu ? Il faut donc reconnaître que les pratiques des acteurs socio-économiques se conforment peu ou pas aux institutions étatiques. Même les entreprises locales constituées légalement, ont certaines pratiques informelles au regard de la réglementation. Le regard de l'État sur ces pratiques des commerçants les charge négativement, en les qualifiant de fraude.

---

<sup>25</sup> Ces dispositions sont toujours en vigueur : les détenteurs d'or et de diamant d'exploitation artisanale ne peuvent vendre qu'aux comptoirs agréés à cette fin, seuls habilités à les commercialiser; hormis les intermédiaires agréés par la Banque centrale du Congo, personne ne peut, sur le territoire de la République, faire le commerce de moyens de paiement en monnaie étrangère. Toute transaction financière entre résidents doit être réglée en monnaie nationale.

## 4.3.2 Régime douanier et procédures douanières

### 4.3.2.1 Le régime douanier

Depuis l'indépendance le Congo utilise la taxation ad valorem, avec des taux allant de 5 % à 50 % sur certains biens d'équipement, voire plus sur les produits de luxe. Le régime est déclaratif, et la tarification fixée par la loi.

En novembre 1996, le gouvernement a approuvé une tarification douanière qui a introduit une baisse variant entre 25 % et 75 %, des droits et taxes d'importation, comparativement à 1991.

De 1997 à 1998 un renforcement de la taxation spécifique a été mis en place. Sous l'administration rebelle au Nord-Est du pays, depuis 1999, le commerce extérieur est soumis à la taxation forfaitaire<sup>26</sup>. Notre région d'étude a été sous administration rebelle, depuis 1998, d'abord du R.C.D. Goma, puis du R.C.D.M.L. Sous ce régime forfaitaire les droits de douane sont à la baisse. Cette administration a présenté comme motivation la relance des affaires, l'économie évoluant en basse conjoncture depuis les guerres de 1996 et 1998. Comparativement à la taxation ad valorem d'avant 1996, certains droits ont connu un rabatement de plus de 50 %. Mais ce système a donné lieu à des pratiques qui ont consisté à fausser la nature, la quantité de marchandises ou leur provenance, éléments de base pour la taxation forfaitaire<sup>27</sup>.

S'il y a eu une certaine libéralisation en ce qui concerne les conditions d'exercice du commerce extérieur, l'importation ou l'exportation nécessitent toujours une déclaration préalable.

### 4.3.2.2 Procédures douanières<sup>28</sup>

#### 1) Système de dédouanement

Nous nous intéressons particulièrement au commerce extérieur utilisant la voie terrestre. Pour celui-ci, la douane établit les « routes légales » qui doivent être empruntées officiellement par les marchandises. Les marchandises exportées ou importées hors des bureaux des douanes ou échappant aux routes légales, sont réputées de contrebande.

Au Congo, comme ailleurs, le territoire douanier est délimité par les frontières nationales. Au bureau de douane tant l'exportateur que l'importateur est appelé à déclarer ses marchandises et à s'acquitter des droits de douane auprès des receveurs ou des guichets de banque.

La déclaration est remplie conformément aux documents qui accompagnent la marchandise (le manifeste de cargaison, les documents douaniers et

---

<sup>26</sup> Une illustration est reprise en annexe 4 a.

<sup>27</sup> Pratiques encore courantes en 2004 relevées par *Les Coulisses*, n° 142-143, septembre 2004, « Fraude douanière à Beni-Butembo », p. 17.

<sup>28</sup> Nos entretiens avec des vérificateurs en douane à Butembo et Lubiliha.

fiscaux, la lettre de voiture) ainsi que la facture commerciale pour l'importation.

Ce sont les commissionnaires en douanes agréés qui ont le monopole d'effectuer les formalités de dédouanement des marchandises.

## 2) *La déclaration en douane*

Elle peut être réalisée de différentes manières :

- par simple déclaration verbale : c'est le cas des voyageurs en trafic international qui déclarent posséder des marchandises susceptibles d'être taxées ;
- par une déclaration simplifiée. Ce système peut aussi être employé pour les dédouanements en trafic frontalier sans caractère commercial ;
- par une déclaration en détail pour tous les envois commerciaux.

Pour les marchandises à caractère commercial, il faut établir la déclaration en détail en précisant tous les renseignements relatifs au transport, au déclarant, aux marchandises et à leur propriétaire. Il est demandé d'annexer à la déclaration le numéro de la licence, le numéro de l'attestation de l'office de contrôle, la facture ou copie commerciale, le texte d'autorisation en cas d'exonération, le transit entry, le bill of lading, etc.

## 3) *Procédure de dédouanement*

Elle comprend différentes phases : l'examen de la recevabilité de la déclaration, l'enregistrement, la vérification (documentaire et physique) de la déclaration et des marchandises dans les installations douanières, la prise en recette (au comptant) avec délivrance d'une quittance, la libération de la marchandise, la vérification a posteriori au déchargement des marchandises chez l'importateur. La prise en recette se traduit par le paiement des droits de douane.

L'administration douanière au Congo est organisée en directions provinciales. L'inspection de Beni relève de la Direction Est, elle se charge des mouvements des marchandises importées et exportées dans cette partie du pays. Elle supervise les bureaux de Beni, Butembo, Kasindi. Au bureau principal de Beni sont traités plus de 70 % de dossiers de dédouanement. Le bureau de Butembo s'occupe, en importation surtout, des dossiers transférés. La succursale de Kasindi traite plus les dossiers dits de trafic frontalier.

L'obtention des documents officiels nécessite des frais élevés et occasionne une perte de temps due à la lourdeur administrative alors que l'opérateur économique cherche à minimiser les coûts et à gagner du temps. Ces dispositions sont donc souvent ressenties comme des tracasseries par plusieurs commerçants. Dans bien de cas ils ont le sentiment d'être bloqués par la lourdeur des procédures.

### 4.3.3 Des pratiques « frauduleuses » au Congo

En principe, toutes les marchandises qui entrent ou sortent du territoire national sont passibles des droits de douane prévus par les tarifs douaniers d'entrée ou de sortie, sur base d'une déclaration en douane. S'écarter de cette disposition est caractéristique d'une situation d'irrégularité, de « fraude » ou de « contrebande ». Dans l'acception douanière, il y a une nuance entre fraude et contrebande. La fraude douanière suppose qu'une déclaration a été faite, mais le respect des formalités est entaché d'intention d'en minimiser les coûts. Par contrebande on entend surtout la fraude douanière faite par l'absence de passage par un bureau de douanes ou par une absence de déclaration.

Pour souligner l'importance de ces pratiques, Tambwe Mwamba, ancien directeur de la fiscalité, estime qu'au Congo la fraude douanière et fiscale constitue un comportement naturel des opérateurs économiques<sup>29</sup>.

De nos enquêtes à Butembo, nous avons constaté qu'il y a des entrepreneurs qui recourent à des pratiques de « fraude » (notamment la sous-évaluation de la facture en taxation ad valorem) ou de « contrebande » (la non déclaration des devises, de l'exportation de l'or principalement). Vwakyanakazi, cite parmi les pratiques à Butembo au courant des années 1980 :

*« Smuggling, often by companies and official exporters alongside official export, false declaration of quantity or quality or under- or over- invoicing to avoid customs dues, and barter etc. »<sup>30</sup>.*

De plus en plus la déclaration simplifiée, en principe destinée au trafic des voyageurs, instrument commode pour dédouaner de petits envois sans caractère commercial est utilisée au Congo pour faciliter la fraude, comme le fait remarquer Tambwe Mwamba<sup>31</sup>. Elle est utilisée pour des marchandises de grande valeur, en bâchée, en trafic dit frontalier.

Dans tous les cas, depuis le régime Mobutu, les opérateurs économiques se sont toujours plaints du niveau élevé des droits de douane. Il n'est pas surprenant qu'ils mettent en place des stratégies pour en minimiser les coûts. En plus, à Butembo comme ailleurs au Congo et en Afrique sans doute, des acteurs économiques se plaignent des coûts liés à la formalisation. Pour la plupart des commerçants locaux, tant que l'État ne sera pas intègre et honnête, ils seront réticents à payer les impôts et taxes. Ils se disent découragés par le détournement et la dilapidation des recettes publiques

<sup>29</sup> THAMBWE MWAMBA A.S., *op. cit.*, pp. 131-132.

<sup>30</sup> VWAKYANAKAZI M., 1991, *op. cit.*, p. 53.

<sup>31</sup> THAMBWE MWAMBA A.S., *op. cit.*, pp. 103-104.

alors que celles-ci devaient servir à l'intérêt public : payer les fonctionnaires, aménager et réparer les routes, investir pour améliorer la santé publique, assurer la scolarisation de base, etc.

Actuellement les commerçants n'évitent pas les bureaux officiels. Ils s'y rendent mais c'est pour négocier les procédures légales, les droits de douanes, en leur faveur, grâce à leurs réseaux de relations. On a ainsi noté des cas de prise en charge des importations ou exportations par des autorités militaires ou politico-administratives ou des conditions avantageuses au profit des commerçants.

En fait, on peut se demander si ce n'est pas plutôt la déstructuration de l'État, son informalisation ainsi que celle de ses institutions et des comportements de ses agents qui sont le plus en cause. En effet, des agents et des militaires sous payés ou plutôt impayés, ont développé des pratiques pour vivre et survivre en marge des institutions qu'ils sont censés faire respecter. On peut même avancer que c'est l'État qui est rentier, ce sont ses agents qui rendent possible l'informalisation des procédures. Des commerçants y trouvent leur compte et peuvent ainsi proposer la négociation des procédures et de la tarification douanières, nouer des relations avec des douaniers à cet effet. Le contexte de guerre a renforcé encore cet état des choses ; nous examinons son impact au sixième chapitre.

## **Conclusion**

Il n'est donc pas pertinent de vouloir segmenter l'économie locale en cherchant à y opérer une démarcation entre des acteurs formels et des informels, tout en reconnaissant qu'une part importante de l'économie locale revêt une dimension d'informalité, au sens consacré par l'usage. Il y a lieu de se demander qui respecte encore toutes les instructions douanières dans leurs détails. Le degré de s'y conformer est variable. Cette dimension constitue en fait une adaptation des acteurs aux contraintes des institutions coloniales et post coloniales. En effet, l'économie locale comportait un commerce de longue distance séculaire ; les pratiques se sont modifiées en fonction de la fixation des frontières et des institutions modernes.

Nous privilégions donc une approche en termes de pratiques d'acteurs dans leurs activités marchandes au sein d'un espace transnational. Il nous faut alors présenter des éléments du processus marchand local dans lequel s'inscrivent ces pratiques.



## CHAPITRE 5

### PROCESSUS MARCHAND LOCAL : PRATIQUES DE RÉSEAU

Nous présentons un bref historique des échanges commerciaux dans cette partie du Nord-Est du Congo. Les pratiques, selon les époques et les contextes, y témoignent d'une dynamique commerciale liée aux échanges transnationaux et du fonctionnement des acteurs en réseaux informels. En effet, la dynamique marchande locale se déploie au-delà de l'espace national à travers le temps. L'importance de cette dynamique est de plus en plus soulignée. Ainsi Gauthier de Villers note :

*« Cette région est considérée aujourd'hui comme l'une des plus dynamiques du pays sur le plan économique. Des facteurs tenant à l'histoire et aux caractéristiques sociales de la population nande au Nord-Kivu contribuent certainement à expliquer ce dynamisme, mais il faut aussi tenir compte des possibilités de trafic fructueux que leur situation frontalière et leur éloignement par rapport à la capitale offrent aux Nande »<sup>1</sup>.*

Nous articulons cette présentation autour des acteurs et de leurs pratiques des échanges. L'économie des territoires de Beni et Lubero a toujours été basée sur l'agriculture. Mais elle s'accompagne aussi d'une dynamique commerciale qui porte à la fois sur l'échange régional des produits vivriers, l'échange transnational des produits agricoles, miniers et manufacturiers.

---

<sup>1</sup> DE VILLERS G., *Le pauvre, le hors-la-loi, le métis. La question de l'économie informelle en Afrique*, Bruxelles, CEDAF, 1992, p. 11.

## 5.1 L'économie locale ancienne et le trafic de longue distance

### 5.1.1 Une économie locale et régionale

L'économie du peuple Yira à l'époque précoloniale est basée sur l'agriculture d'autosubsistance. Elle s'inscrit dans un mode de production lignager. Le troc est également pratiqué. Il porte sur des produits agricoles mais aussi d'autres biens de valeur comme le sel. On peut même dire que le troc, basé sur les différences de dotations agricoles et spécialités régionales, a eu une dimension d'échange interrégional voire transnational. Des complémentarités régionales s'exprimaient : des bracelets de raphia provenaient des régions de basse altitude, certaines spécialisées en forge, offraient des outils en fer (houes, couteaux, lances...), du Ruwenzori provenaient des bracelets en cuivre ; de l'Ouganda, du sel et des chèvres<sup>1</sup>. Cette économie ancienne, du point de vue des échanges, revêt donc une dimension locale, régionale et de longue distance. C'est à l'exemple du commerce du XIX<sup>e</sup> siècle que décrit Jean-Pierre Chrétien dans les royaumes interlacustres africains :

*« Paquets de sel, têtes de bétail et houes servaient de monnaies d'échange au cours des trocs successifs... Des colporteurs acheminaient ces produits auprès des cours des dirigeants ou à travers la campagne. Ils circulaient en petits groupes, utilisant des relations claniques transfrontalières ou la fraternité du sang pour trouver l'hospitalité et garantir leur sécurité »<sup>2</sup>.*

C'est un système de relais et de réseau qui assure la circulation des biens et des personnes dans l'économie ancienne de longue distance.

Un tissu productif existait donc dans l'économie locale avant la colonisation. Et selon Kasai<sup>3</sup>, le pouvoir coutumier a toléré l'esprit d'initiative. Cette disposition constituerait un des facteurs du développement de la dynamique marchande dans la région.

### 5.1.2 Le trafic de longue distance

La recherche de sel à Katwe, en territoire ougandais, a constitué un élément important de l'ancien trafic de longue distance. Des expéditions

---

<sup>1</sup> MBOGHA KAMBALE, *op. cit.*, p. 46.

<sup>2</sup> CHRETIEN J.-P., *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000, p. 167.

<sup>3</sup> KASAI L.L., *op. cit.*, p. 255.

partaient des contrées des Yira, à l'est des territoires de Lubero et Beni, en empruntant à pied des pistes de brousse jusqu'à Katwe. C'était le seul moyen pour les populations vivant sur des montagnes d'avoir du sel. La recherche de ce bien d'usage fait partie, à l'époque, des échanges normaux entre populations.

#### **5.1.2.1 Contexte**

Les Yira faisaient partie des anciens royaumes Kitara, situés au sud-ouest d'Ouganda entre les XI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>. Avec le mouvement des populations consécutif à la désintégration des royaumes, une partie des Yira s'est dirigée à l'ouest vers la plaine de la Semliki. Puis, des migrations successives depuis le XVII<sup>e</sup> siècle ont dirigé ces populations plus loin vers les montagnes et collines des territoires actuels de Beni et Lubero. Plusieurs hypothèses sont avancées comme facteurs à la base de ces migrations : la recherche de terres agricoles, la fuite devant des marchands d'esclaves, etc.

Avec le tracé des frontières, une partie de ce peuple se retrouve au Congo, une autre en Ouganda. Ceux qui vivaient du côté congolais se rendaient à Katwe en Ouganda par la plaine de Semliki ou le lac depuis longtemps pour s'approvisionner en sel, y entretenant à la fois des relations de famille et d'échange<sup>5</sup>.

#### **5.1.2.2 L'organisation de l'expédition**

Muwiri et Kambalume affirment que la société traditionnelle Yira a réussi à dégager un surplus agricole qui a permis des échanges de longue distance notamment le commerce du sel extrait de la saline de Katwe, activité qui animait toute la région des Yira/Nande pendant la période précoloniale<sup>6</sup>.

L'expédition comportait beaucoup de risques comme la traversée de grandes rivières et la menace d'animaux féroces. Ceux qui s'y adonnaient devaient connaître les bonnes pistes, fixer les dates d'expédition conformes à la période de décrue des grandes rivières et aussi les moments mieux indiqués pour puiser le sel du fond des marais salants.

Le voyage d'Ouganda représentait une véritable expédition organisée par des villages, où on devait envoyer des vaillants, pour l'intérêt communautaire. À l'époque les gens n'étaient pas habitués à voyager. Les

---

<sup>4</sup> MOELLER A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la province orientale du Congo Belge*, Bruxelles, Van Campenhout, 1936, p. 93.

<sup>5</sup> Entretien avec le chef de groupement Basongora et mr. M., rencontrés à Kasindi.

<sup>6</sup> MUWIRI K. et KAMBALUME K., *Identité culturelle dans la dynamique du développement communautaire*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2002, pp. 238-239.

chercheurs de sel s'y rendaient en groupe. Au retour, les lourds colis de sel étaient enroulés autour des morceaux de bois, pour en faciliter le transport. Cet emballage en petits tas permettait aussi d'en redistribuer en cours de route aux amis ou familiers chez qui on logeait, ou encore à ceux qui aidaient au transport.

Comme note Kambalume, l'expédition des caravanes à la recherche de sel constituait la seule activité économique importante de longue distance. Pour lui, Butembo a joué un rôle dans ce trafic ; en effet, à l'époque le village de Lusando<sup>7</sup> a servi d'étape aux caravanes en provenance de Katwe, à la recherche de sel<sup>8</sup>.

### **5.1.2.3 Redistribution et valeur du sel<sup>9</sup>**

Au retour de l'expédition, les familiers sont rassemblés. Il y a à la fois la joie du retour, étant donné les dangers du voyage, mais aussi celle du partage d'un bien qui vient renforcer les liens au sein de la famille, du lignage. En effet le sel appartenait à la famille collectivement, chaque membre en recevait une quantité. Il permettait aussi de nouer des amitiés, d'étendre le réseau des relations par le don car il n'était pas vendu, mais partagé. Une partie était offerte à la notabilité locale. Il ne constituait pas une denrée quotidienne, mais un bien rare.

Le sel facilitait aussi l'accès à l'accumulation, exprimée à l'époque par le nombre de têtes de bétail (chèvres). En effet, celui qui recevait une quantité de sel, pouvait, en contrepartie offrir une chèvre. Dans la culture nande, la chèvre jouait un grand rôle : animal offert en dot de mariage, mesure de redevances coutumières pour l'usage d'une terre de culture, etc. Et donc détenir une quantité de sel offrait à la famille la possibilité d'accumuler des chèvres, et en conséquence d'accéder à la terre, ce qui est particulièrement vital pour ce peuple agriculteur. Le sel pouvait être échangé aussi contre une houe, autre bien précieux pour l'agriculteur dans ce milieu où la forge et le fer étaient rares. Le sel, bien de première nécessité, constituait un symbole de richesse.

Le sel servait dans la cuisson mais aussi comme conservateur pour la viande et le poisson. Il était utilisé aussi en thérapie comme désinfectant. C'est aussi un instrument de conservation de la valeur. À l'époque, il permet

---

<sup>7</sup> Ce village est incorporé comme quartier dans la ville de Butembo.

<sup>8</sup> KAMBALUME K., *Histoire du Centre de Butembo (1949-1958)*, mémoire, Lubumbashi, 1972-1973, p. 20.

<sup>9</sup> Entretien à Butembo, en 2002, avec S. instructeur catéchiste catholique qui a animé une émission à la radio locale « Moto » sur l'importance culturelle du sel, et avec Vieux K. enseignant pensionné.

donc d'épargner. Il assume une des fonctions de la monnaie : un bien de valeur qui permet l'acquisition d'autres biens. Il constituait ainsi un bien à la fois utilitaire et symbolique.

## 5.2 Colportage, boutiques et échange transfrontalier

### 5.2.1 Le commerce local des expatriés et des autochtones

Sous la colonisation, les populations vont continuer à organiser leur économie tout en y intégrant des apports de cette nouvelle réalité coloniale. Ainsi par exemple sont introduites de nouvelles cultures notamment le blé et des cultures maraîchères. Le tracé des routes permet de connecter des villages aux centres commerciaux à la fois pour le besoin d'évacuation des produits vivriers et manufacturés, mais aussi le transport de la main d'œuvre vers des plantations et des camps miniers. Les principaux acheteurs de vivres étaient les compagnies minières des expatriés, les commerçants grecs et les coopératives.

On doit à la compagnie minière M.G.L., le tracé de plus ou moins 500 km de routes<sup>10</sup> vers les camps miniers. Des autochtones y ont travaillé comme ouvriers. D'autres ont continué à pratiquer l'agriculture vivrière ; d'autres encore ont initié un petit commerce de colportage dans les villages.

Le colportage constitue une forme d'échange par vente ambulatoire qui prend de l'ampleur au Congo surtout à partir de la décennie 1940-1950. Parmi les pionniers de cette pratique en territoire de Lubero on peut citer<sup>11</sup> :

- des anciens vendeurs dans les établissements commerciaux grecs, mettant leur habileté commerciale pour desservir des marchés locaux non atteints par des expatriés. D'autres s'adonnaient au colportage en contournant les dispositions en vigueur<sup>12</sup> ;
- des adeptes protestants, profitant de leurs tournées d'évangélisation et de leur liberté de déplacement, pour s'enquérir des besoins en différents milieux, et colporter à la fois des bibles et des biens matériels. On sait que plus tard, des entrepreneurs commerciaux importants du milieu se compteront surtout parmi des protestants ;
- des artisans à la recherche des débouchés pour leurs produits.

---

<sup>10</sup> KASAÏ L.L., *op.cit.*, p. 246.

<sup>11</sup> *Idem*, pp. 256 et suivantes.

<sup>12</sup> Selon le décret du 9 décembre 1925 au Congo Belge, article 1<sup>er</sup>: « aucune personne de couleur, trafiquant ambulant ou capita de négoce, ne peut se rendre dans les milieux indigènes dans un but commercial, sans être en possession d'un permis de circulation pour le commerce ». Ce permis est personnel, nominatif, limité au territoire pour lequel il a été délivré. L'indigène, pour avoir ce permis, doit avoir payé la patente, prouver qu'il sait peser, mesurer, calculer, lire et écrire et tenir une comptabilité même sommaire de ses opérations en une langue européenne ou en une langue indigène.

Il faut ajouter qu'il y en a qui ont été agriculteurs en milieu maraîcher. Ils ont noué des relations avec leurs clients de légumes, des commerçants grecs. Du produit de vente de leurs récoltes, ils pouvaient acheter auprès d'eux des biens manufacturés à revendre au village.

Ce colportage a profité aussi de l'instauration des marchés hebdomadaires, organisés à différents jours de la semaine au sein des villages. Il s'agit des « petits marchés » où les rapports marchands sont encadrés dans le social. Parmi les produits de première nécessité colportés vers des villages figuraient le sel, le savon, des outils aratoires. Des villages vers une clientèle européenne, on acheminait des légumes, des fruits, des œufs, etc. Le colportage se faisait principalement à pied. Ceux qui ont accumulé quelques capitaux de cette activité vont se compter parmi les premiers à ouvrir de petites boutiques dans les villages.

Pendant la colonisation, le commerce a été l'activité des expatriés grecs et chypriotes dans les centres comme Beni, Butembo et Lubero. Leur arrivée dans la contrée remonte au début des années quarante. Leurs boutiques sont surtout installées dans les milieux où fonctionnent l'administration coloniale et la fonction publique, détentrices d'un pouvoir d'achat solvable. La pénétration des boutiques en brousse a permis aux paysans d'avoir à proximité des produits manufacturés de première nécessité. Les Grecs présents à Butembo<sup>13</sup>, pour leur commerce général, s'approvisionnaient principalement en province orientale (à Kisangani, Isiro, Bunia) auprès de leurs compatriotes ou de leurs maisons mères. Ils ont réalisé une accumulation importante. C'est eux qui tenaient le commerce presque en quasi-monopole, à la fois dans l'achat et la revente des légumes mais aussi celle des produits manufacturés. Ils pouvaient accéder au crédit auprès des banques, obtenir des licences et exporter officiellement du café. Il y a eu également d'autres entreprises européennes. SHUN (Société du Haut-Uélé et du Nil) exploitait entre autres le secteur de transport. Mines des Grands Lacs (M.G.L.), présente dans la contrée depuis fin 1923, avait installé des camps miniers dans plusieurs endroits de la région, et à Butembo, les bureaux de sa Direction Nord. Elle exploitait l'or, la cassitérite, le colombo-tantalite, le wolframite, le béryl, etc. Ses camps furent demandeurs de vivres pour les ouvriers.

---

<sup>13</sup> Entretien à Butembo le 15 décembre 2001 avec Nd., ancien commerçant.

## 5.2.2 Du commerce local au commerce régional et transfrontalier

### 5.2.2.1 Les premières boutiques des autochtones et l'extension régionale

Le petit commerce local<sup>14</sup> a d'abord été tenu par des expatriés, mais progressivement, ceux-ci se sont concentrés dans les grands centres et ont laissé l'intérieur aux autochtones<sup>15</sup>. Dans les villages, les autochtones ont leur économie basée sur les cultures vivrières, le petit élevage, et le petit commerce de détail. Les micro-boutiques qui apparaissent au courant de la décennie 1950, revendent des produits manufacturés de première nécessité. L'approvisionnement était assuré à vélo ou à pied, à partir des centres comme Butembo, Beni et Lubero. Par ailleurs, lors des tournées d'approvisionnement de leurs succursales, les grossistes grecs ont organisé simultanément des ventes ambulatoires en demi-gros aux boutiquiers autochtones situés sur leur itinéraire. Ces derniers ont connu un essor à cause des facilités d'achat à crédit offertes aux paysans.

Même dans les grandes agglomérations, des autochtones ont petit à petit implanté quelques boutiques et étals. Kambalume décrit la situation de Butembo en 1958 :

*« Aux immenses maisons de commerce détenues par des expatriés, s'opposent de petites boutiques, restaurants et débits de boissons pour Africains, parsemés dans le centre extra-coutumier, qui ne permettent qu'un volume d'affaires dérisoire et des opérations portant sur des quantités infimes. Ce dernier commerce consiste à la vente de quelques articles, souvent de ménage »<sup>16</sup>.*

Un autre facteur important fut le fait que, vers 1955-1956, certains boutiquiers autochtones ont été mandatés par des expatriés implantés dans les centres urbains de Kisangani, Goma, Bunia, Butembo, pour leur acheter des produits agricoles (légumes, céréales, haricots, farine de manioc). Le transport était assuré par des véhicules des expatriés. Plus tard, quelques autochtones vont acquérir des camionnettes pour leur ravitaillement en manufacturés et l'évacuation des produits agricoles vers la province orientale et d'autres villes de l'ancienne province du Kivu. L'axe routier Goma-Rutshuru-Lubero-Butembo-Beni-Kisangani, achevé en 1932 facilite les échanges.

---

<sup>14</sup> KASAÏ L.L., *op. cit.*, p. 256.

<sup>15</sup> MBOGHA K., *op. cit.*, p. 54.

<sup>16</sup> KAMBALUME K.M., *op. cit.*, p. 82.

Cette évolution commerciale sera décisive pour l'économie de la contrée. En effet, même après l'indépendance, l'accumulation s'effectue principalement par ce commerce général axé sur l'écoulement des produits agricoles vers d'autres régions du pays et la revente locale des produits manufacturés qui en sont ramenés. Parmi les pionniers de cette activité, certains vont ouvrir des boutiques à Butembo vers la fin de la décennie 1950 et au courant des années 1960.

### **5.2.2.2 Le commerce transfrontalier**

La séparation des Yira en deux par la frontière coloniale date de 1908. Une commission anglo-belge fixa la frontière orientale entre l'Ouganda et le Congo. Il est clair que cette délimitation arbitraire n'a pas tenu compte de l'homogénéité ethnique des populations frontalières.

Nous l'avons déjà souligné, des autochtones n'avaient pas accès au commerce extérieur. Nous avons déjà indiqué que l'espace marchand de l'économie locale précoloniale s'étendait à une partie de l'Ouganda actuel. Le Sud-Ouest de ce pays a été fréquenté depuis des décennies par des expéditions de recherche du sel. Des mouvements de populations et de marchandises ont toujours eu lieu des deux côtés des frontières. Comme le note Mbogha Kambale, les relations entre les Yira d'Ouganda et ceux du Congo n'ont pas été arrêtées par les frontières coloniales. Les habitants de la région limitrophe entretiennent des relations familiales, continuent à se déplacer entre les deux pays suivant leur mode coutumier, ignorant les formalités douanières<sup>17</sup>. Des gens de la frontière à Kasindi, à 80 km de Beni, connaissent l'Ouganda avant de connaître le chef lieu du territoire<sup>18</sup>. Par ailleurs, l'Ouganda confronté à une pénurie de main d'œuvre, a encouragé l'immigration.

Un concours de facteurs a donc favorisé la fréquentation de l'Ouganda, colonie britannique, la connaissance de ses opportunités différentielles (emplois, revenus, monnaie, produits offerts ou demandés, facilités de l'Indirect rule, etc.) par rapport au Congo, colonie belge<sup>19</sup>. Ces opportunités vont encourager des Congolais à procéder au trafic entre les deux pays. Voici un extrait de l'entretien avec Henri<sup>20</sup>, qui décrit quelques aspects du trafic :

---

<sup>17</sup> MBOGHA KAMBALE, *op. cit.*, p. 27.

<sup>18</sup> Entretien avec M. à Kasindi.

<sup>19</sup> BUSTIN E., *La décentralisation administrative et l'évolution des structures politiques en Afrique orientale britannique. Eléments d'une étude comparative*, Liège, Faculté de Droit de 1958, pp. 22-24 et 62.

<sup>20</sup> Rencontre à Butembo, le 13/12/2001. Son village est situé à plus ou moins 30 km à l'est de cette ville. Nous ajoutons les notes entre parenthèses.



« À l'époque coloniale, il y a eu des jeunes de mon village qui se sont rendus en Ouganda pour y chercher du travail. Une fois installés, ils ont permis à d'autres de s'y rendre aussi pour des trafics. Ainsi, quelque 6 ans avant l'indépendance, j'ai commencé à aller vendre du café en Ouganda. Nous allions par groupe de 4 à 6 personnes, chacun transportant sur la tête plus ou moins 25 kilogrammes. Nous voyagions la nuit, à pied, à travers la plaine de Irungu (actuellement parc des Virunga), en évitant les gardes du parc. Dans notre groupe, il y avait un ancien braconnier ; il connaissait donc bien les sentiers. Au matin, nous arrivions à Mbondwe, ville frontalière ougandaise. Nous étions accueillis par des gens originaires de notre village. Ils nous hébergeaient et facilitaient les contacts avec des acheteurs, notamment Hindi (Indo-pakistanaï), au centre commercial voisin de Bwera. Les contacts se faisaient grâce à leurs kapita (vendeurs) qui étaient konjo, (c'est-à-dire yira, la même ethnie que les Nande du Congo). Les Hindi pesaient puis prenaient notre café et en échange, nous fournissaient des marchandises (vêtements, couvertures, machines à coudre, radios ou d'autres biens pour notre usage...) ».

Plus au nord, des produits du Congo (café, papaine) entrent en Ouganda par des pistes au flanc du Ruwenzori et par la vallée de Semliki. Le transport s'effectue d'abord sur la tête ; un trafiquant engage des porteurs.

Les sentiers et les pratiques étaient connus par parrainage ; des membres des réseaux initient d'autres en leur « montrant la voie »<sup>21</sup>, comme on dit localement. Cette logique est encore utilisée actuellement. Pour la sécurisation des pratiques, l'hébergement et l'introduction auprès des intermédiaires commerciaux en Ouganda, les trafiquants recourent aux familiers ou aux amis. Si plusieurs faisaient leurs transactions dans des centres de négoce frontaliers, certains autres se rendaient dans des villes importantes comme Kasese ou Kampala. Ces trafiquants ramenaient d'Ouganda des produits prisés mais qu'ils ne pouvaient pas exposer au marché local réglementé. La vente se faisait à domicile, l'accès à l'information, par des réseaux. Des enseignants, des évolués autochtones, connaissant les trafiquants, leur commandaient certains articles en Ouganda, notamment des vêtements, un certain type de cigarettes, des radios, des couvertures<sup>22</sup>, etc.

---

<sup>21</sup> Entretien à Butembo en février 2002 avec Marc M.

<sup>22</sup> Entretien à Butembo avec K.M.

Le pouvoir colonial a toujours qualifié ces échanges de frauduleux, et il a déployé des moyens pour les réprimer sans arriver à les annihiler complètement. C'est ce qu'on peut lire sous la plume de MacGaffey :

*« This process of arbitrarily imposing borders divided peoples who formerly freely interacted, so that they found themselves on different sides of a frontier. Trade with each other, and the organization of trade further a field through co-operative networks, were suddenly defined as illegal. This political development did not, however, necessarily prevent this trade : people continued old trading patterns, following old routes, but operating outside the official national economies to which they had been assigned. In the colonial period, people commonly fled across borders to escape taxes or local political upheavals. Devious routes for crossing frontiers came into being and facilitated the development of unrecorded transborder trade »<sup>23</sup>.*

L'économie des autochtones n'est donc pas étouffée, en tant que leur mode de production malgré une certaine « violence » de l'économie coloniale. Il est certes clair qu'à la rencontre de l'économie coloniale occidentale, des pratiques socio-économiques locales ont été perturbées ; d'autres ont disparu. Mais d'autres aussi ont été inventées du fait de la capacité d'adaptation des acteurs socio-économiques locaux.

### **5.3 Période de 1950 à 1983<sup>24</sup>**

Les trafics avec l'Ouganda ont pris de l'ampleur entre 1956 et 1964. Le prix du café y était plus élevé et le revenu qu'on en retirait permettait d'acquérir plus de marchandises qu'on ne le pouvait au Congo. D'autres produits ont été aussi exportés vers l'Ouganda par des micro-entrepreneurs : la papaine surtout à partir de 1960-1963, mais aussi des pointes d'ivoire et plus tard l'or.

A côté des relations avec des intermédiaires ougandais, certains ont noué des relations commerciales directement avec des Indo-Pakistanaïes. Un concours de facteurs a favorisé les connections.

---

<sup>23</sup> MACGAFFEY J., « Issues and Methods in the Study of African Economies », in MACGAFFEY J. et al., 1991, *op. cit.*, p. 21.

<sup>24</sup> Entretiens à Butembo avec des commerçants, actuels et anciens : Mb., S., Nd., P. et deux transporteurs.

### 5.3.1 La mission protestante et les pionniers du trafic

Paul Hurlburt et d'autres missionnaires protestants américains de l'Unevangelized Africa Mission, d'abord établis au Kenya, fondent leur première implantation au territoire de Lubero en 1927, à Kitsombiro. Après des implantations en plusieurs endroits du territoire de Lubero, Unevangelized Africa Mission établit son poste de rayonnement à Katwa, à 5 km au sud-est de Butembo. Elle va y rayonner notamment par ses actions sociales : école primaire, centre biblique et centre médical... Des adeptes sont attirés par ces œuvres sociales mais aussi une certaine protection des missionnaires. Ainsi certains dans leur sillage acquièrent une liberté de circulation qui leur permet de les accompagner en plusieurs villages du territoire dans leurs tournées évangéliques mais aussi, des voyages à l'étranger, notamment en Ouganda et au Kenya. Ces découvertes vont leur ouvrir des horizons qui favoriseront le commerce local : découvrir d'autres milieux, d'autres personnes, d'autres articles commerciaux, d'autres opportunités.

Comme note Mbogha Kambale, s'il y a bien des choses dont les protestants locaux doivent se montrer reconnaissants envers leurs missionnaires américains, il faut citer l'esprit d'entreprise<sup>25</sup>. En effet, initiés à ne pas être dépensiers et donc à épargner et avec l'ouverture consécutive aux voyages locaux ou à l'étranger, certains ont développé un esprit d'entrepreneuriat. Plusieurs n'ont pas effectué une scolarisation avancée. Ils ne pouvaient donc pas accéder aux professions de commis, instituteurs ou autres bureaucrates évolués. Les agriculteurs dans les villages étaient soumis aux cultures obligatoires et d'autres contraintes ; la liberté de mouvement y était limitée. Par conséquent, il restait le commerce cependant régi par des contraintes coloniales<sup>26</sup>. Mais, en dépit de ces contraintes, un certain nombre s'est lancé dans le trafic transnational.

Mais nous n'irons pas jusqu'à voir ici une illustration de l'éthique protestante comme cause de l'émergence de l'esprit d'épargne et du capitalisme, à la manière de Max Weber, qui lui-même d'ailleurs, s'est refusé à une interprétation stricte de type causal<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> MBOGHA K., *op. cit.*, p. 206.

<sup>26</sup> PIRON P. et DEVOS J., *Codes et lois du Congo Belge, tome 1, Matières civiles, commerciales, pénales*, éd. Fernand Larcier, Bruxelles, 1960 : Ordonnance législative n° 26/A.E. du 1<sup>er</sup> février 1943, Décret du 6 mars 1951.

<sup>27</sup> WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, (pp. 11-253), *Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*, (pp. 255-293).

Il faut souligner ici le rôle majeur joué par Yosepa<sup>28</sup>, un des premiers congolais au service de Hurlburt. Il a vécu avec lui à Katwa, il l'accompagnait souvent en Afrique de l'Est. Il profite des voyages pour nouer des contacts, s'informer, découvrir les différences d'opportunités entre pays. Il est parmi les pionniers qui, au début des années 1980 importent des marchandises d'Ouganda et du Kenya, et qui ouvrent des boutiques bien achalandées dans la contrée. Par la suite il va initier et parrainer plusieurs autres qui se compteront parmi les commerçants prospères de Butembo.

Le facteur religieux intervient aussi avec l'installation d'une communauté protestante en Ouganda, à la région frontalière. Ces protestants ont fui la rébellion au Congo après l'indépendance, mais aussi dans une certaine mesure des conflits au sein de leur église. Leur installation a permis à certains trafiquants congolais de trouver un point de chute en Ouganda (logement, entreposage de marchandises, informations, etc.)<sup>29</sup>.

En fait, une certaine solidarité permet l'entrée de plusieurs dans l'activité, à partir de ce qu'on pouvait appeler un noyau d'appartenance religieuse de Katwa qui s'est combinée avec des relations de parenté et d'amitié.

### **5.3.2 Le trafic transfrontalier**

Des agriculteurs de café, surtout des régions frontalières, continuent à l'exporter en Ouganda. Le trafic porte ensuite sur la papaine puis l'or. En Ouganda, les acheteurs sont des ressortissants Indo-Pakistanaïes. Ces asiatiques y contrôlaient environ 80 % des capitaux en 1971<sup>30</sup>. À l'instar des Grecs en colonie belge, ils tiennent le commerce dans les colonies anglaises de l'Afrique de l'Est.

Comme ils ne pouvaient pas ramener de shillings ougandais au Congo, les trafiquants congolais importent des marchandises à revendre en monnaie nationale pour effectuer leurs dépenses et acheter du café ou des produits à exporter. La rébellion au début de la décennie 1960 a insécurisé les routes du commerce régional. Ainsi les territoires de Beni et Lubero, approvisionnés en biens manufacturés par la province Orientale, connaissent une pénurie. Ce facteur a sans doute encouragé les trafiquants à répondre à cette demande en cherchant l'offre en Ouganda, et peu après au Kenya.

---

<sup>28</sup> Entretien à Butembo en mars 2002 avec Nk., ancien chauffeur de Yosepa et Mb. commerçant.

<sup>29</sup> Entretien à Butembo avec C., M. et Nk.

<sup>30</sup> GLEN D., *Amin Dada. Le cancer de l'Afrique*, Paris, Presses de la Cité, 1977, p. 135.

Entre temps dans l'agglomération de Butembo, d'autres font le trafic plus au sud-est, au marché ougandais de Kisoro<sup>31</sup>. C'est vers les années 1967 que des commerçants locaux ont commencé à s'y rendre, via le territoire de Rutshuru. Des commerçants de Butembo y sont reçus par leurs partenaires, passeurs et intermédiaires commerciaux. Ils y entreposent des marchandises à exporter, notamment le café qui pouvait être acheté aussi dans ce territoire. Le passeur de Rutshuru cherche lui-même des transporteurs. Le voyage est effectué à pied en une nuit. Les trafiquants allaient souvent en petits groupes et logeaient ensemble généralement chez leur client. Au retour de Kisoro, le trafiquant est accueilli chez son partenaire à Rutshuru. Les marchandises importées sont entreposées chez lui. Il se charge également de chercher le véhicule de transport pour Butembo. En effet il a aussi ses réseaux dont font partie des transporteurs auxquels il fait confiance.

D'après des témoignages, les produits ramenés d'Ouganda, notamment les habits, sont prisés par la clientèle et coûtent moins cher que ceux qui étaient vendus par les Grecs. Ceux-ci ont quitté la contrée, entre autres à la suite des rébellions (1961-1962) et des mesures de nationalisation (1973). Des autochtones prennent donc le relais. À Butembo, les marchandises importées de Kisoro, sont écoulées dans des boutiques, sur des étals au marché ou en vente ambulatoire. C'est le début du foisonnement, au marché central, des étals de marchandises diverses qu'on appelle encore aujourd'hui « stocks ». La vente s'effectue au marché et non plus de porte à porte. C'est vraiment une évolution pour la petite classe marchande locale des années 1970.

Le trafiquant de Butembo entretient donc des relations à la fois à Rutshuru et en Ouganda. C'est grâce à ces réseaux de relations que le trafic est rendu possible. Ceux qui s'y adonnent initient d'autres sur base de parrainage. Des pionniers de cette filière, certains vont ouvrir des boutiques puis des magasins, et se comptent parmi les grands commerçants du milieu actuellement. Cette filière a cessé d'être fréquentée avec l'insécurité liée à la guerre en Ouganda à la fin des années 1970 et début 1980.

### **5.3.3 Acteurs locaux et redynamisation du commerce régional**

Parallèlement au trafic transnational, d'autres entrepreneurs se lancent dans le commerce régional. Certains enrichis par la vente de café achètent des camions. Ces véhicules sillonnent les routes entre le Kivu et ce qu'on appelle alors le Haut-Zaïre (province Orientale), prenant la relève des Grecs. Plusieurs investissent dans l'activité de transport intérieur des personnes et des marchandises.

---

<sup>31</sup> Entretien à Butembo avec Mb. et Nk.

La région des hautes terres a développé les cultures maraîchères. Cette spécialisation sera à la base d'un échange régional avec la province orientale. Après l'indépendance, et au cours de la décennie 1970 et même 1980, le commerce des légumes frais, des pommes de terre, du haricot vendus à Kisangani, Isiro, Bunia et d'autres villes, concourt à une accumulation locale d'envergure.

Le commerce général va progresser, entre autres, du fait de l'insécurité en Ouganda et de la ruine des affaires sous Idi Amin qui a décidé de chasser les Indo-Pakistanaïsi. Il faut évoquer aussi le fait qu'à l'époque les routes au Congo sont encore praticables. Après les rébellions des années 1960, la province orientale est redevenue accessible.

Des commerçants, à Butembo, créent une coopérative, la CU.GE.KI.<sup>32</sup>. (Cultures générales au Kivu) qui se lance dans l'exportation officielle de café. Elle installe une usine de traitement de café. D'une certaine façon elle recycle une partie de l'accumulation. Certains achètent du café dans les villages pour le compte de cette coopérative et en tirent des revenus importants.

### 5.3.4 Le trafic à la frontière du Soudan et la filière du Kenya<sup>33</sup>

Vers 1976, un marché frontalier informel s'est développé à Base, à plus de 600 km de Butembo, à l'extrême nord-est à la frontière entre le Congo, l'Ouganda et le Soudan. Il était fréquenté par des ressortissants des trois pays. Des Congolais, dont certains trafiquants de Butembo, y échangeaient avec des Soudanais des quantités de café, de l'ivoire contre des camionnettes, des motos, des camions, etc. Voici des illustrations de ces équivalences de troc relevées par Vwakyanakazi<sup>34</sup> :

- 1 moto yamaha = 10 kg d'ivoire = 20 « kg » d'or = 1 tonne de café ;
- 1 camionnette = 100 kg d'ivoire = 200 « kg » d'or = 10 tonnes de café ;
- 1 camion mercedes = 1000 kg d'ivoire = 800 « kg » d'or = 40 tonnes de café.

Les guerres en Ouganda et au sud Soudan sont parmi les facteurs qui ont mis fin à cette filière.

D'autres commerçants se sont orientés vers le Kenya. Au courant des années 1980, la filière du Kenya a pris de l'ampleur. Au départ, il y a d'abord des mouvements des personnes : certains s'y rendent dans le sillage des missionnaires protestants, d'autres aux soins médicaux, d'autres encore

---

<sup>32</sup> Entretien avec Nd. Et S. à Butembo.

<sup>33</sup> Entretien à Butembo avec C., M. et S.

<sup>34</sup> VWAKYANAKAZI M., 1991, *op. cit.*, p. 53 ; le « kg » d'or de référence ici équivaut à ce qu'on appelle dans la contrée « tola » ; 100 tolas = 1,166 kilogramme standard.

en prospection commerciale. Yosepa, nous l'avons mentionné plus haut, est parmi les pionniers de cette filière. Les articles importés du Kenya, pays qui dispose d'industries et d'usines, sont diversifiés et moins chers. Ils arrivent pour mettre fin à la pénurie créée après les années 1970 d'inaccessibilité et de guerre en Ouganda. Par ailleurs, ce pays est à l'époque plus sécurisé, plus prospère que l'Ouganda.

En plus, pour plusieurs articles, des commerçants congolais qui s'approvisionnaient en Ouganda se sont rendus compte que leurs fournisseurs se ravitaillaient aussi au Kenya. Cette filière du Kenya constitue la principale source d'approvisionnement de nombreux magasins qui se sont ouverts dans la contrée au cours de cette période. À l'époque, des opérateurs économiques, peu ou pas scolarisés, apprennent l'anglais pour l'intérêt de leurs affaires en Afrique de l'Est. Des contacts pris avec des Indo-Pakistanaïens, ils se rendent compte de la possibilité d'exporter de l'or au Kenya. En effet, dès 1983, le Congo a libéralisé l'exploitation des matières précieuses, dont l'or. On a vu ainsi s'ouvrir à Butembo, plusieurs « comptoirs » d'achat d'or. Ces comptoirs étaient connectés aux commerçants qui leur avançaient des fonds ou rachetaient l'or qu'ils exportaient. La quête de l'or constitue une des raisons pour lesquelles plusieurs commerçants locaux ont ouvert des boutiques en province orientale, particulièrement en Ituri. En fait, ces succursales revendaient des marchandises manufacturées, soit contre de l'or soit en monnaie nationale destinée aussitôt à l'achat de ce minerai. Étant donné à l'époque la dépréciation de la monnaie nationale et que le milieu n'utilisait pas encore le dollar, l'or a ainsi joué le rôle d'instrument de conservation de valeur, de monnaie mais aussi de marchandise.

Des passeurs font leur apparition ; ils se chargent de transporter des pointes d'ivoire et surtout l'or dissimulé à bord des voitures jusqu'au Kenya, pour le compte des tiers. En effet, plusieurs s'associent selon leurs réseaux et se conviennent pour confier ensemble régulièrement leurs colis à un même passeur. L'exportation de l'or n'est pas officielle, mais au retour l'importation de produits manufacturés le devient. Des entrepreneurs kenyans, intéressés par des produits congolais, mettent en place une sorte de troc : des quantités d'or sont échangées contre des marchandises diverses. Butembo joue alors le rôle de distributeur des produits importés vers d'autres régions : vêtements, produits pharmaceutiques, matériaux de construction, articles en plastique, articles de literie, de vaisselle, etc. En effet, avec le départ des grecs, principaux fournisseurs du marché intérieur, d'autres provinces deviennent aussi demandeuses des produits manufacturés.

Au début, ces marchandises importées sont transportées à bord des camions est africains. Puis, petit à petit, des commerçants locaux acquièrent leurs propres camions de transport international. Pour les formalités, des trafiquants ont noué des contacts avec des responsables des services publics au Congo, pour leur faciliter la tâche. Ainsi des voies de brousse, devenues par ailleurs dangereuses, ont été de plus en plus abandonnées. Les trafiquants comptent alors sur leurs réseaux pour négocier certaines facilités<sup>35</sup>. En effet en cette période de fin 1970 et début 1980 se fait sentir la crise dans l'économie nationale. La fonction publique commence à connaître des difficultés de paiement et certains agents se laissent corrompre.

Plusieurs commerçants ont évolué grâce à cette étape d'échange avec l'Est africain. Cette filière marque également une grande étape dans l'accumulation locale. Cette filière a été dominante jusqu'au milieu des années 1980.

## **5.4 De 1983 à la période actuelle<sup>36</sup>**

### **5.4.1 Les filières de Bujumbura et d'Ouganda**

Même si en 1983, le Zaïre a libéralisé le commerce, entre autre l'exploitation artisanale de l'or, seuls les comptoirs officiels de la Banque centrale sont autorisés à exporter. Un peu après, le Burundi a adopté aussi des mesures de libéralisation. Le décret-loi n° 1/30 du 31 août 1992 y a institué un « régime de zone franche », avec des mesures d'exonérations fiscales et douanières, ainsi que des facilitations de contrôle des changes. Les minerais, notamment l'or ont bénéficié aussi de ce régime de zone franche. Des acheteurs expatriés s'y installent. À Bujumbura, les comptoirs d'achat d'or sont tenus par des Indo-Pakistanaï, des Libanais, des Ouest Africains<sup>37</sup> mais aussi des Européens. C'est le cas de la société AFFIMET (affinage des métaux), installée fin décembre 1992, avec l'objectif de produire, d'affiner, d'importer, d'exporter des minerais et particulièrement l'or fin en lingot. Cette société est à capitaux majoritairement belges et à Bujumbura, son gestionnaire est connu sous le nom de Alain<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Entretien avec S. et C. à Butembo.

<sup>36</sup> Entretien à Butembo avec les commerçants J.B., C., M., S., Mb., P.M. et un agent de M.

<sup>37</sup> BREDELOUP S., « Les diamantaires de la vallée du Sénégal », in ELLIS S. et FAURE Y.A. (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala, 1995, pp. 219-227.

<sup>38</sup> Un imbroglio juridico-administratif a opposé cette société au gouvernement burundais, relatif à son éligibilité au régime de zone franche pour l'exploitation des minerais de 1995 à 1998. Ce litige a été porté au Centre International pour le Règlement des Différents



La présence de ces comptoirs offre une opportunité de débouchés aux commerçants de Butembo. À la fin des années 1980 et au début de la décennie 1990, ils sont nombreux à y exporter de l'or. En effet, à la fin de la décennie 1980, l'insécurité liée à la guerre qui a porté Museveni au pouvoir règne en Ouganda. À Bujumbura, plusieurs vendent de l'or au comptoir d'Alain, qui leur inspire confiance. Ce dernier effectuait aussi le transfert international de devises vers des pays d'importation de marchandises. Un coupon remis au commerçant vendeur d'or sert de preuve de l'envoi du fax de transfert d'argent. Ce coupon permet de retirer l'argent transféré ou d'effectuer des achats à l'étranger. Ce comptoir jouait ainsi un rôle d'intermédiaire financier, commercial et même de commissionnaire fournisseur, notamment des véhicules en contrepartie de matières précieuses. Pour les commerçants de Butembo, le Burundi présentait l'avantage de la proximité. Kisangani Emizet souligne l'importance de l'exportation d'or au Burundi :

*« In 1982, Belgian imports gold from Burundi represented 400 kilograms of gold compared with 6 kilograms of Burundi's production in the same year. Two years later, gold exports from Burundi were more than half of Congolese exports. Since 1985, Burundi has been exporting more gold to Belgium than Congo, which is the major producer of gold in Central Africa... the increase in Burundi's gold exports can only be attributed to smuggling from eastern part of Congo, especially from the Kivu area »<sup>39</sup>.*

Claude Sumata abonde dans le même sens en faisant remarquer qu'un trafiquant obtient deux fois plus en vendant son or au Rwanda et au Burundi que dans les comptoirs officiels de la Banque du Zaïre... Pour 1988, alors que la production officielle atteignait 1364 kg, on enregistrait des ventes de sept à huit fois supérieures aux seuls comptoirs de Bujumbura. Or le Burundi n'est pas un pays producteur d'or et il est de notoriété publique que l'or qui y est vendu provient du Kivu<sup>40</sup>.

L'insécurité au Burundi est parmi les facteurs qui ont fait partir de Bujumbura certains expatriés détenteurs de comptoirs d'or. Certains se sont réinstallés en Ouganda redevenu stable. C'est en quelque sorte une réorientation des commerçants locaux vers Kampala (Ouganda) qui constitue

---

relatifs aux Investissements. Cette société a suspendu puis arrêté ses activités à Bujumbura.

<sup>39</sup> KISANGANI N.F. EMIZET, art. cit., p. 121.

<sup>40</sup> SUMATA C., *L'économie parallèle de la RDC. Taux de change et dynamique de l'hyperinflation au Congo*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 197-198.

encore actuellement un marché et un important centre de transit des personnes et des marchandises importées ou exportées.

Les échanges avec le Kenya et le trafic de l'or constituent une autre grande étape de l'accumulation locale.

#### 5.4.2 Connexion à l'Asie<sup>41</sup>

Depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, l'économie locale est « dollarisée », la vente locale s'effectue en dollar américain. Cette tendance a diminué le trafic de l'or. Les commerçants locaux ont découvert les marchés de Dubaï, Hongkong, Singapour, Thaïlande, puis d'Indonésie. Il y a toujours des pionniers. Certains auraient connu l'Asie en se renseignant auprès de leurs fournisseurs Indo-Pakistanaïens au Kenya. On sait que près de la moitié de la population de Dubaï est constituée d'Indiens et de Pakistanaïens d'origine<sup>42</sup>. Bien implantés dans les affaires, ils détiennent près de la moitié des entreprises du secteur privé. D'autres micro-entrepreneurs locaux découvraient les pays de provenance sur les emballages de marchandises achetées à Nairobi ; d'autres encore par un premier voyage de curiosité et même d'aventure ou de prospection pour se rendre compte de l'état du marché, des possibilités de transport, des conditions de séjour, des opportunités de profit, etc. Au retour, ils ramènent des articles à « essayer » sur le marché local. De cet essai, ils observent la réaction de la demande et les marges de profit. Si c'est concluant, et c'est souvent le cas, ils rééditent l'opération et par la suite partagent l'information à d'autres de leurs réseaux.

Des pionniers ont cherché en Asie d'abord des vêtements moins chers. Ils ont importé des tissus imprimés (pour les pagnes des femmes) des usines textiles de Shanghai, Hongkong, Thaïlande et Taiwan. On sait que la première vague d'exportations asiatiques se compose essentiellement de vêtements. Si la confection de vêtements est devenue secondaire au courant de la décennie 1990 en Corée du sud ou Singapour, elle est encore importante en termes d'exportations et d'avantages comparatifs de Hongkong, de Thaïlande, d'Indonésie et de Chine<sup>43</sup>. Un des pionniers a tellement importé des wax depuis 1988-1989, vendus localement à prix abordables et prisés par les femmes que ces tissus portent son nom, à savoir des « kabede »<sup>44</sup>. Ils ont été ensuite commercialisés dans différentes régions du pays et l'industrie textile congolaise a été fortement concurrencée par ses

---

<sup>41</sup> Entretien à Butembo avec les commerçants M., J.B., P., N. et C.

<sup>42</sup> HIRST D., « Les émirats à l'heure d'internet. Portrait de Dubaï, ville globale », *Le Monde diplomatique*, février 2001.

<sup>43</sup> BOUTEILLER E. et FOUQUIN M., *Le développement économique de l'Asie orientale*, Paris, éd. La Découverte, 1995, pp. 54-57.

<sup>44</sup> Entretien à Butembo avec un agent de la maison M.

prix bradés. Parmi les facteurs d'orientation vers Hongkong, il y a aussi le fait qu'en tant qu'île libérale, l'entrée y est plus facile.

Dubaï, composante de la fédération des Émirats Arabes Unis, a été aussi fréquentée surtout à cause des zones franches où les marchés sont détaxés et l'entrée facile. Dubaï présente également l'avantage d'être moins éloignée : 5 à 6 heures de vol d'Entebbe (Ouganda). Les marchandises importées peuvent être ramenées en avion cargo, ce qui n'est pas le cas pour des marchés plus éloignés comme Hongkong. Le visa peut être facilement obtenu. Son obtention, pour raison commerciale, peut être facilitée directement par des agences de voyage à Kampala, la Gulf Air Bureau par exemple. En plus, Dubaï étant essentiellement un marché « globalisé », un émirat entrepôt prospère et sécurisé, on y retrouve des articles provenant de plusieurs pays et des sociétés d'intermédiaires commerciaux internationaux. Des importateurs y ont la possibilité de sillonner les échoppes, ce qui donne une opportunité de diversifier les achats et d'acheter même en petites quantités : produits cosmétiques, électroménager, vêtements, appareils électroniques, etc.

Roland Marchal, interviewé par Muriel Devey, explique l'orientation du commerce de l'Afrique de l'Est vers Dubaï par différents facteurs pertinents : la dérégulation interne, la compétitivité des produits en provenance d'Asie via Dubaï qui sont moins chers que ceux proposés par les commerçants locaux, la montée de l'économie informelle qui a permis de tisser des réseaux transcontinentaux. Il ajoute que les acteurs du commerce avec Dubaï, sont les marchands Indo-Pakistanaï et Yéménites dont les réseaux très organisés relient l'Inde, le Pakistan, Hongkong, Singapour et l'Afrique mais également des Africains qui s'appuient sur leurs réseaux familiaux. Ces Africains trouvent sur place des partenaires qui servent d'intermédiaires et les orientent dans leurs démarches pour obtenir un visa, trouver un hôtel, identifier les produits et les bonnes affaires<sup>45</sup>.

Jakarta est aussi très fréquenté depuis la fin des années 1990. D'après certains qui s'y rendent, les prix y sont encore plus bas pour certains articles et les conditions de séjour ne sont pas rigoureuses. Mais il y a eu aussi un facteur conjoncturel : avec la crise asiatique des années 1997-1998, la roupie indonésienne s'est dépréciée par rapport au dollar américain. Les exportations d'Indonésie en dollar devenaient donc moins chères en équivalent roupie. Des importateurs d'Afrique munis de dollars ou de l'or, avaient donc l'impression qu'ils obtenaient plus de marchandises à des prix plus intéressants, à la suite de cette crise.

---

<sup>45</sup> DEVEY M., « Dubaï. Détournement de marchandises », entretien avec Roland Marchal, *Jeune Afrique-L'Intelligent*, n° 2043 du 7 au 13 mars 2000, pp. 82-83.  
Ces propos confirment les pratiques des acteurs de Butembo qui fréquentent Dubaï.

Pour se rendre en Asie, les commerçants importateurs se renseignent d'abord sur les agences de fret, les possibilités de transport vers l'Afrique ainsi que leurs conditions. En plus, ils se renseignent sur les intermédiaires commerciaux. Ces dernières années, certaines maisons commerciales de Butembo ont établi dans certains pays d'Asie, notamment à Jakarta, leurs agents représentants.

Pour les acteurs socio-économiques locaux, le commerce avec l'Asie paraît plus accessible. En effet, ils trouvent qu'avec l'Occident, il faut plus de formalités : avoir un compte en banque, utiliser l'encaissement documentaire, des procédures plus longues pour le visa, etc. Les articles d'Europe sont de qualité élevée, mais coûtent plus cher et sont donc plus difficiles à écouler. L'Asie du sud-est offre des produits peu chers entre autres du fait des coûts de production peu élevés. En plus en Asie, les importateurs de Butembo traitent avec des entreprises dont plusieurs sont de type familial, détenues à Dubaï par la diaspora indo-pakistanaise et en Asie du Sud-Est par la diaspora chinoise. Elles fonctionnent donc comme les leurs : relations personnalisées, importance de la confiance, souplesse, etc.

L'étape récente de l'accumulation locale est donc liée aux échanges avec le Sud-Est asiatique. L'importance des commandes de certains opérateurs économiques locaux, traduit cette accumulation. En effet, certains étaient capables, avant 1995, d'importer par mois autour d'une dizaine de conteneurs de tissus imprimés de Hongkong. Quand on sait qu'un conteneur contient des marchandises d'une valeur estimée à plus ou moins 80 000 dollars, on se rend compte du degré d'accumulation atteint à l'époque.

## **5.5 Du fonctionnement de l'agriculture**

Au cours de différentes périodes, nous avons relevé l'importance de l'agriculture pour l'économie locale. À Butembo, la majorité de la population s'adonne à l'agriculture, y compris les marchands. Plusieurs acteurs locaux pratiquent donc une pluriactivité. Nous avons indiqué plus haut que la plupart des commerçants ont commencé comme agriculteurs dans leurs villages.

En ville comme dans les campagnes, l'agriculture fonctionne pour la subsistance et pour le marché. Certaines cultures sont destinées à l'autoconsommation, d'autres, en partie ou en totalité au marché en vue d'acquérir d'autres biens d'usage. Si par nature les cultures de rente (caféier, quinquina, papayer, pyrèthre) sont destinées à la commercialisation, les cultures vivrières sont pratiquées pour la subsistance mais aussi

commercialisées dès qu'un marché porteur s'exprime. Ce fut le cas du haricot blanc fort demandé à Kisangani et Kinshasa à la fin des années 1970.

Depuis la chute des cours du café, des paysans en territoire de Beni s'adonnent plus à l'agriculture vivrière. Dans la plupart des champs, des paysans pratiquent la multiculture. En fait dans les territoires de Beni et Lubero, l'offre des produits vivriers est entièrement locale. Les vivres ne sont pas importés.

A Butembo, la démographie, caractérisée par une homogénéité socioculturelle, s'est constituée davantage par exode rural. La plupart des habitants sont issus du paysannat et en gardent des réflexes de comportement ou des pratiques usuelles. En effet, certains travaux agricoles sont encore effectués collectivement sur base des relations de parenté, de voisinage, d'affinité, etc. Il y a encore la réciprocité qui intervient en milieu rural et urbain. En fait les gens ont la culture du travail de la terre et savent qu'il s'agit là du premier moyen d'enrichissement. Mais les prix des produits agricoles sont actuellement peu rémunérateurs. En ville fonctionnent des marchés journaliers où s'écoulent une quantité importante de produits vivriers. Ils y sont vendus par les paysans eux-mêmes mais aussi par des revendeurs. Ceux-ci s'approvisionnent généralement dans des marchés ruraux hebdomadaires de regroupement (Luotu, Kipese). Les paysans peuvent s'y approvisionner également en produits manufacturés. Ces marchés constituent des relais entre la ville et la campagne.

Il est vrai que la croissance démographique entraîne une pression foncière dans les régions de haute altitude à l'Est du Congo. Une occupation inégale de l'espace y est remarquable. Les conflits fonciers sont fréquents. Le glissement d'une partie de la population vers les terres de basse altitude est encore timide. Par ailleurs, on note en différents endroits le grignotage des parties de terres du parc national des Virunga par des populations riveraines agricultrices. Pour la construction et la cuisine, les ménages urbains sont fort demandeurs de bois. Une conséquence, c'est évidemment la déforestation dans les campagnes péri-urbaines.

Si l'agriculture a soutenu des initiatives commerciales, le réinvestissement en agriculture est rare. Plusieurs commerçants acquièrent des domaines fonciers et y effectuent l'élevage du grand bétail. Mais en général il s'agit d'investissement refuge pour les capitaux plutôt qu'une opportunité de rentabilité. Dans le milieu, l'investissement ne s'oriente pas encore vers la transformation des produits agricoles.

## **Conclusion : filières et logique de réseau**

La dynamique marchande locale a donc évolué par plusieurs vagues complémentaires : le commerce général et régional des légumes, des vivres et des manufacturés, l'exportation du café et de l'or, les importations d'Ouganda et du Kenya, et actuellement d'Asie. Dans une certaine mesure on peut évoquer aussi l'exportation du coltan, entre 1999 et 2001. La prolifération des boutiques et des maisons de commerce indique que le milieu a connu un accroissement de la distribution des biens, avec sans doute des retombées pour le processus de développement local.

Depuis la décennie 1980 le nombre d'importateurs est allé croissant entre autres du fait de la logique de réseau. À chaque fois, pour une filière il y a des pionniers. Celui qui se déplace pour effectuer l'importation, reçoit aussi de l'argent de plusieurs autres, petits ou moyens commerçants. Il s'approvisionne en leur nom. Ceux qui lui remettent de l'argent contribuent aux frais de déplacement, de séjour, et lui remboursent les droits de douane au pro rata des importations. Par ailleurs, les commerçants déjà doués dans les affaires initient les membres de leurs familles, leurs amis, les proches ou les connaissances. C'est une façon pour eux de s'acquitter du devoir d'entraide. Dans un premier temps, ils voyagent ensemble ; les parrainés commencent comme des « *followers* ». Ainsi les filières, les rouages et les acteurs avec lesquels les parrains traitent, sont présentés aux initiés. Il arrive même que les parrains accordent aux parrainés du crédit financier ou du crédit marchandises. Les initiés peuvent aussi bénéficier d'autres facilités comme le fait de travailler pendant un temps sur base des documents des parrains, utiliser leurs relations avec les fournisseurs, les transporteurs, les services publics, ouvrir des commerces à leurs noms et éviter ainsi certains coûts de premier établissement. Plusieurs sont enregistrés comme patentés, ambulants pratiquant le commerce général, mais ils s'adonnent à l'importation non moins importante. Grâce à ce parrainage, plusieurs se sont lancés et ont progressé dans les affaires.

La connexion du commerce local aux échanges transnationaux n'est donc pas fortuite. Elle se réalise par des réseaux. Ceux-ci se structurent autour des éléments de sécurisation pour les membres au niveau local tels que l'appartenance religieuse, les rapports familiaux ou amicaux, le village de provenance, la confiance, etc.

Il nous semble aussi pertinent de relever l'importance de certains éléments qui ont sans doute contribué à cette dynamique. La position géographique fait que cette région est plus proche de la frontière avec l'Ouganda. Cette proximité joue en faveur de l'orientation des échanges. Le swahili, comme langue véhiculaire, a facilité la communication des acteurs

de Butembo avec ceux d'Afrique de l'Est. Par ailleurs, la présence d'une diaspora indo-pakistanaise marchande a contribué largement à l'évolution commerciale au Kenya et en Ouganda. Dans ces pays, ils sont les grands fournisseurs des importateurs de Butembo. En plus, ils ont été les principaux acheteurs de café, de papaine et d'or, exportés du Congo. Dans une certaine mesure, nous pouvons mentionner également le concours de la diaspora Nande installée dans les pays d'Afrique, ainsi que des Konjo, à la connexion des acteurs de Butembo avec cette partie du continent. Par ailleurs, la présence d'une diaspora chinoise marchande dans le sud-est asiatique constitue sans doute un facteur qui est entré en ligne de compte pour faciliter les transactions en Asie. En plus, avec la désorganisation du marché intérieur, il faut évoquer la capacité de lecture de la conjoncture politique et socio-économique par les acteurs locaux et leur capacité d'adaptation.

Enfin, on peut encore reconnaître que les pratiques commerciales s'articulent avec des pratiques sociales. C'est une des modalités d'adaptation des acteurs socio-économiques. En effet, étant donné l'ignorance des marchés extérieurs et des procédures, le recours aux parrains s'impose, c'est à dire des connaisseurs du système marchand transnational. Cette pratique est ancienne, mais elle est mise à contribution dans une réalité nouvelle, les échanges transnationaux.

### *Partie III*

#### ***DYNAMIQUE TRANSNATIONALE : ACTEURS ET PRATIQUES***

La dynamique marchande de Butembo est liée aux échanges transnationaux, avons-nous indiqué. Des facteurs historiques ont contribué à orienter les échanges de cette partie du Congo vers l'Afrique de l'Est. Mais il faut également évoquer la position géographique. Les données relatives aux importations et aux exportations renseignent sur l'importance de cette dynamique. Sa compréhension nécessite d'analyser les pratiques des acteurs socio-économiques locaux. À travers cette partie nous voulons montrer l'interaction des acteurs dans leurs rapports marchands, par des contacts réticulaires situés en différents pays et assumant différents rôles dans les transactions. Ces connexions et les transactions qu'elles facilitent débordent les cadres des États nations. Il s'agit en fait des réseaux non institutionnels, informels. Par leurs pratiques les acteurs combinent le formel et l'informel, le populaire et l'accumulation.

Par ailleurs, l'importance des rapports sociaux se dégage également de la dynamique associative locale. Des associations multiformes, aux objectifs multiples sont créées par des acteurs socio-économiques. Nous relèverons également au niveau local, en recourant aux catégories de Braudel, l'articulation entre différents niveaux d'activité. Bien sûr, cette articulation ne supprime pas les tensions, les rapports de forces ou les conflits entre les acteurs.



## CHAPITRE 6

### ORIENTATION ET IMPORTANCE DES ÉCHANGES

#### 6.1 Orientation des échanges, produits et provenance

L'économie du Nord-Est du Congo est orientée principalement vers l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud-Est. L'accessibilité des voies de communication dans les pays voisins constitue un facteur important de cette orientation.

##### 6.1.1 Voies de communication et orientation des échanges

Butembo, principal centre de négoce du Nord-Est du Congo est caractérisé par un certain enclavement, pour le commerce extérieur. En effet, à l'ouest, pour déboucher au port de Matadi sur l'océan Atlantique, il faut parcourir plus de 2000 km. Actuellement la route de Beni jusque Kisangani est impraticable. Par contre à l'est, pour atteindre le port de Mombasa à l'océan Indien, il faut parcourir par l'Ouganda et le Kenya, près de 1 700 km de route asphaltée et praticable. L'Est africain est donc plus accessible aux entrepreneurs de Butembo. Cette ville est par ailleurs dépourvue d'aéroport. Il faut parcourir plus de 250 ou 350 km pour en trouver à Bunia ou à Goma.

Depuis les décennies de modernisation nationale le Kivu en général, et le Nord-Kivu en particulier, sont marginalisés par rapport aux grands programmes de développement du pays ainsi que des infrastructures<sup>1</sup>. Ceux-ci ont été concentrés au tour des pôles que sont Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani. Des routes non aménagées freinent le développement économique au Nord-Kivu. Pour Butembo et Beni, Mbogha parle de désarticulation par rapport à l'économie nationale. Il affirme :

---

<sup>1</sup> *Schéma régional d'aménagement Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu. Document préliminaire, Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme, et Office de planification et de développement du Québec, 1992.*

*« Le Congo a opté pour un développement de la grande industrialisation. Sa planification porte sur trois pôles économiques : Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani [...] C'est cela qui explique l'isolement économique de Butembo-Beni [...] La tentation est de faire la fraude avec l'Uganda ou le Rwanda, l'essentiel étant de trouver un débouché pour survivre. De ce fait, l'économie de la région, au lieu de se tourner vers l'économie nationale se tourne vers l'extérieur »<sup>2</sup>.*

La recherche des marchés d'approvisionnement et des débouchés constitue donc un des facteurs importants de l'orientation des échanges de cette partie du pays vers l'Est africain. Il est plus accessible par le réseau routier qu'on appelle le « Corridor Nord »<sup>3</sup>, plus proche et doté des routes asphaltées, des centres commerciaux et industriels importants, des aéroports internationaux mais aussi permettant la connexion à l'Asie. Pour voyager à l'étranger, il faut passer par des pays voisins qui disposent d'aéroports internationaux : Entebbe, Bujumbura, Kigali, etc.

Actuellement l'Ouganda constitue le principal pays de transit des commerçants de Butembo. Selon l'estimation de la police d'immigration ougandaise à Mbondwe, il y a chaque jour plus ou moins 50 Congolais qui entrent en Ouganda pour raison commerciale ou en transit. Par contre en sens inverse, c'est simplement autour de 5 Ougandais qui peuvent effectuer le passage de la frontière vers le Congo pour des transactions commerciales<sup>4</sup>. À Kampala, les commerçants congolais cherchent alors le visa pour d'autres destinations : Hongkong, Bangkok, Lagos, Jakarta, Dubaï, Johannesburg, Bombay, etc.

Le fret des marchandises arrive surtout par le port de Mombasa au Kenya. Le transport est ensuite effectué par camion jusqu'au Congo, via l'Ouganda. Les marchandises en transit douanier par route (t.d.r.) au Kenya et en Ouganda, sont escortées jusqu'aux frontières. D'une part c'est pour la sécurisation des marchandises mais d'autre part c'est pour éviter qu'elles ne soient déchargées et n'entrent sur leur marché intérieur sans dédouanement. Kasindi constitue le principal poste frontalier d'entrée et de sortie de marchandises au Nord-Est du Congo.

---

<sup>2</sup> MBOGHA KAMBALE, *op. cit.*, p. 57.

<sup>3</sup> *Schéma régional d'aménagement, op. cit.*, pp. 103-107.

<sup>4</sup> Entretien informel avec un agent de police ougandais, à Mbondwe le 25 juin 2002.

### 6.1.2 Produits et provenance<sup>1</sup>

Si au cours de la décennie 1980, plus ou moins 60 %<sup>2</sup> de produits manufacturés vendus dans les territoires de Beni et Lubero provenaient du marché intérieur (Kisangani, Kinshasa, Isiro), depuis la décennie 1990 le commerce local de manufacturés dépend à plus de 90 % des importations<sup>3</sup>. Cette dépendance a été accentuée par la détérioration des routes, les guerres et l'insécurité qui ont entravé les échanges régionaux et aggravé la faillite du tissu productif national.

Parmi les principaux produits importés à l'Est du Congo, il faut citer surtout : le cargo général des marchandises diverses (vêtements, cosmétiques, vaisselle, etc.), les produits pétroliers, les matériaux de construction, les tissus imprimés pour femmes, les automobiles, les motos, les pièces de rechange, les friperies, les produits pharmaceutiques.

Par type de produits, on peut identifier les pays d'origine et les pays de provenance. Des articles fabriqués dans un pays peuvent être achetés dans d'autres. Il faut également ajouter qu'un même article peut se retrouver sur différents lieux d'approvisionnement. C'est sans doute là un des effets de la globalisation des échanges.

#### 1) *Articles d'habillement, de literie et tissus*

Il y a une variabilité de produits, de lieux d'origine et de provenance. Nous pouvons évoquer à titre illustratif quelques produits importés, en regard de leur pays d'origine : des tissus imprimés pour pagnes (Hongkong, Indonésie, Chine, Taiwan), autres wax (Union Européenne, Nigeria), des vêtements cousus, des couvertures et draps (Indonésie, Dubaï, Thaïlande, Hongkong, Kenya), friperies (Union Européenne), etc.

#### 2) *Équipement ménager*

Parmi ces articles on peut citer : la vaisselle, les frigos, les lampes, les vidéos et téléviseurs, les pendules et horloges, les fers à repasser, les réchauds, les articles en plastic, les filtres à eau, etc. Les pays d'origine sont principalement : Chine, Dubaï, Inde, Japon, Kenya, Singapour. Dubaï, HongKong, Jakarta et Nairobi constituent les principaux marchés de provenance.

---

<sup>1</sup> Enquête sur le marché de Butembo en novembre et décembre 2001 avec le concours des étudiants de première licence sciences économiques (année 2001-2002) de l'Université Catholique du Graben.

<sup>2</sup> VWAKYANAKAZI M., 1991, *op. cit.*

<sup>3</sup> Notre estimation sur base des observations au marché de Butembo.

### 3) *Matériaux de construction*

Il s'agit entre autres des triplex, des fers à béton, des carreaux, des vitres, des tuyaux, du ciment, des clous, des tôles ondulées, etc.

Comme principaux pays d'origine des matériaux de construction, il faut citer : Chine, Dubaï, Inde, Jakarta, Kenya, Ouganda, et Union Européenne. Ils sont achetés à Dubaï, Kampala et Nairobi. Pour ces produits la prépondérance du Kenya est remarquée. En effet, on y retrouve des usines de production, des maisons de représentation et des grossistes.

### 4) *Produits cosmétiques*

Il s'agit des savons, des lotions, des crèmes, des dentifrices, des poudres, des parfums, des shampoings, etc. Parmi les principaux pays d'origine, il convient de mentionner : Côte d'Ivoire, Indonésie, Kenya, Nigeria, Ouganda, et Union Européenne. Les achats sont effectués principalement à Kampala (Ouganda), Nairobi (Kenya), Lagos (Nigeria) ainsi qu'à Kinshasa.

### 5) *Autos et pièces de rechange*

Dans la région, la plupart d'autos sont de marque japonaise, mais souvent achetées à Dubaï. Dans beaucoup de cas, il s'agit d'autos de seconde main. Pour les camions, la marque allemande Benz est préférée. Allemagne, Japon et Taiwan, constituent les principaux pays d'origine. Dubaï constitue à ce jour le principal marché d'approvisionnement.

### 6) *Motos, vélos et pièces de rechange*

Il s'agit essentiellement des motos de marques japonaises (yamaha et honda). Corée, Dubaï, Jakarta, Japon et Taiwan constituent les principaux pays d'origine et de provenance. Les vélos et leurs pièces de rechange sont fabriqués principalement en Chine et en Inde, mais achetés au Kenya et en Ouganda.

### 7) *Les produits alimentaires importés*

Ils sont très divers, ainsi que leur provenance. Parmi les produits qui sont les plus importés, on peut citer : du lait en poudre, de la farine de froment, des huiles végétales, du sel de cuisine, des boissons, etc. Ils proviennent de : Afrique du Sud, Émirats Arabes Unis, Kenya, Union Européenne, Ouganda, etc. Les principaux pays d'approvisionnement sont le Kenya et l'Ouganda.

## 8) *Produits pharmaceutiques*

Les pays d'origine sont principalement, pour les génériques : Inde, Pakistan, Nigeria, Belgique, Kenya, Chine et Congo. Ils sont achetés à Kampala, Nairobi, Lagos et Kinshasa. Les spécialités proviennent de Belgique, France et Allemagne.

Enfin, pour les différents produits, il y a lieu d'affirmer qu'en Afrique, Ouganda, Kenya et Nigeria constituent les principaux pays d'approvisionnement. En Asie, Dubaï et Jakarta constituent les principales places d'achats. Singapour joue un rôle important de port de transit des marchandises en conteneur.

## **6.2 Importance des échanges**

Cette importance peut s'apprécier par le poids des opérations de commerce extérieur, particulièrement sur des biens : les importations et les exportations. Plus loin nous évoquerons également le poids des transferts des devises pour les paiements internationaux.

### **6.2.1 Les importations**

Les statistiques suivantes permettent de se rendre compte de l'importance du commerce extérieur dans l'économie locale durant la décennie 1990. Les marchandises diverses, le carburant, les véhicules, les produits pharmaceutiques, les matériaux de construction etc., sont importés. Pour le transport, les marchandises sont couramment chargées en conteneur de 20 pieds.

Plus de 80 % des importations qui arrivent par le poste douanier de Kasindi sont destinées à Butembo. D'autres importations arrivent aussi par Bunagana et Ishasha, des postes douaniers situés au sud-est. Ces statistiques cumulent donc des données de Beni et Butembo. En 1999-2000, il y a une hausse des importations de marchandises surtout à la suite des avantages accordés par l'administration rebelle au commerce sinistré par la guerre. La hausse importante de l'importation de carburant en 1997 est expliquée par l'entrée des stocks qui traînaient à l'étranger suite aux périodes d'insécurité et de guerre en 1996-1997. Il faut noter que ces statistiques officielles sont en deçà de la réalité de plus ou moins 10 à 30 % pour les importations de marchandises, 10 à 40 % pour l'importation de produits pétroliers, sans doute davantage entre 1999 et 2002, et 10 à 15 % pour les véhicules<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Entretien avec des agents de l'O.C.C. à Beni et de l'OFI.D.A. à Butembo.

Tableau 2 – Statistiques des importations de Beni-Butembo

| Années | Marchandises en conteneur | Produits pétroliers en m <sup>3</sup> | Véhicules en unités |
|--------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| 1990   | 1 577                     | 37 526                                | 162                 |
| 1991   | 1 604                     | 37 694                                | 178                 |
| 1992   | 1 632                     | 38 262                                | 181                 |
| 1993   | 1 638                     | 38 102                                | 185                 |
| 1994   | 1 698                     | 38 345                                | 194                 |
| 1995   | 1 611                     | 34 941                                | 161                 |
| 1996   | 673                       | 720                                   | 45                  |
| 1997   | 750                       | 43 360                                | 115                 |
| 1998   | 807                       | 10 151                                | 144                 |
| 1999   | 1 039                     | 12 143                                | 157                 |
| 2000   | 1 357                     | 14 387                                | 208                 |
| 2001   | 1 386                     | 20 320                                | 138                 |

Source : OFI.D.A. et O.C.C.

Il y a lieu d'estimer alors les valeurs moyennes des marchandises couramment importées à Butembo au cours de la décennie 1990 en dollars américains (cif)<sup>5</sup> :

Tableau 3 – Valeur estimée des importations locales

| Type De marchandises                    | Provenance | Valeur (\$) d'une importation | Importations mensuelles : % par type de produits |
|---|------------|-------------------------------|--|
| Tissus imprimés kitenge (conteneur 20') | Hongkong   | 95 000                        | 25   |
|   | Bangkok    | 85 000                        |  |
| Marchandises diverses (conteneur 20')   | Bangkok    | 80 000                        | 40   |
|   | Hongkong   | 70 000                        |  |
|   | Jakarta    | 45 000                        |  |
|   | Dubaï      | 40 000                        |  |
| Marchandises diverses (camion bâché)    | Nairobi    | 35 000                        | 35   |
|   | Kampala    | 15 000                        |  |

Source : Nos enquêtes à Butembo

En période normale du point de vue sécuritaire et de ventes locales, il y a entre 100 et 200 conteneurs de marchandises importées mensuellement à Butembo. En prenant une moyenne de 150 conteneurs par mois, on peut estimer à 8 212 500 dollars la valeur mensuelle des marchandises importées, soit 3 525 000 dollars en marchandises diverses, 3 375 000 dollars en tissus imprimés et 1 312 500 dollars d'importations en bâchée. Plus ou moins

<sup>5</sup> Entretien à Butembo avec quatre commerçants, le comptable du magasin Mb., un vérificateur de l'OFI.D.A. et deux déclarants en douanes.

15 véhicules sont importés chaque mois. Il s'agit de camions, mini bus, camionnettes et voitures. On peut estimer à 120 000 dollars la valeur des importations mensuelles de véhicules. Par ailleurs, avec une estimation de 50 entrées de carburant importé par mois, d'une capacité de 49 m<sup>3</sup> chacune, au coût d'achat moyen de 300 dollars le m<sup>3</sup> au Kenya, la valeur mensuelle moyenne est de 735 000 dollars.

Ainsi donc en cumulant les estimations par type de produits, il y a lieu de dire qu'approximativement les importations de Beni-Butembo, en valeur, avoisinent plus ou moins 10 millions de dollars le mois, et plus de 100 millions de dollars par an.

Nous n'avons pas de données pour faire des comparaisons provinciales, mais une donnée indicative pour 1989, montre que pour Beni-Butembo, par le poste frontière de Kasindi vers l'Est africain, le trafic entrant en tonnes (21 294) représentait près de 47 % de celui de l'ancienne province du Kivu (44 902 tonnes) ; et le trafic sortant, (36 900 tonnes) représentait plus de 69 % de celui de l'ancienne province (53 375 tonnes)<sup>6</sup>. Sur base de nos estimations, en effet, avec une moyenne de 150 conteneurs d'importations de marchandises par mois pour Beni-Butembo, chacun transportant plus ou moins 12 tonnes, il y a donc approximativement 1 800 tonnes de marchandises importées mensuellement dans la contrée, soit 21 600 tonnes annuellement. Cette estimation ne s'écarte pas significativement des données de 1989, soit 21 294 tonnes.

Au niveau national, on a le tableau suivant des importations en valeur<sup>7</sup> :

Tableau 4 – Importations nationales en valeur en millions de dollars américains

| 1990  | 1991  | 1992 | 1993 | 1994  | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  |
|-------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1 836 | 1 524 | 885  | 668  | 581,3 | 870,9 | 1 089 | 807,4 | 546,3 |

Avec une estimation de 100 millions de dollars de valeur des importations de Beni-Butembo, il y a lieu de dire qu'elles représentent approximativement, au cours de la décennie 1990, plus ou moins une fourchette se situant entre 5 % et 15 % des importations nationales.

<sup>6</sup> *Schéma régional d'aménagement, op. cit.*, p. 123.

<sup>7</sup> MUTAMBA LUKUSA G., *Congo/Zaire. La faillite d'un pays*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 16.

## 6.2.2 Les exportations

Les territoires de Beni et Lubero exportent des produits de cultures industrielles (café, quinquina, papaine, thé, etc.), des produits miniers (or, cassitérite, diamant, etc.) mais aussi du bois, des vivres. Certains produits manufacturés importés sont réexportés.

### 6.2.2.1 Importance du café

Le café constitue le principal produit exporté. L'est du Congo fait partie de grandes zones de culture du café dans le pays. Ainsi son économie suit aussi la conjoncture nationale. En effet, le café a été pendant longtemps la principale culture d'exportation du Congo. Il a représenté plus ou moins 75 % des recettes d'exportation des produits agricoles<sup>1</sup>, occupant ainsi une troisième place, en moyenne, après le diamant et le cuivre. Le café est exporté presque exclusivement vers l'Europe (Belgique, France, Suisse). Avec la haute conjoncture au marché européen, l'exportation de café a joué le rôle de moteur de l'accumulation de capital en territoires de Beni et Lubero à la fin des années 1970 et au courant des années 1980, bénéficiant beaucoup du concours des banques<sup>2</sup>. C'est au courant de cette période que sont installées dans la contrée des usines de traitement de café dont plusieurs ne sont plus fonctionnelles. Parmi les raisons il faut citer la faillite de certains entrepreneurs de ce secteur, la baisse des cours mondiaux du café, mais aussi la trachéomycose qui décime le café robusta.

Les données suivantes certes insuffisantes, donnent une idée de l'importance de la valeur des exportations du café et leur contribution à l'accumulation locale :

---

<sup>1</sup> *République du Zaïre, conjoncture économique*, Département de l'Economie nationale, Industrie et Commerce extérieur, 1985, p. 41.

<sup>2</sup> Entretien à Butembo avec des banquiers de B.C.A., B.C.C.E. et N.B.K.



Tableau 5 – Statistiques d'exportations de café

| Année | Arabica poids net exporté kg | Arabica Valeur en \$ | Robusta poids net exporté kg | Robusta valeur en \$ | Valeur totale \$ |
|-------|------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|------------------|
| 1996  | 3 357 720                    | 7 575 427,4          | 10 272 540                   | 18 689 534,5         | 26 264 961,9     |
| 1997  | 1 752 300                    | 4 355 186,4          | 4 114 620                    | 4 583 509            | 8 938 695,4      |
| 1998  | 2 841 540                    | 6 761 501,9          | 3 633 180                    | 4 409 606,2          | 11 171 108,1     |
| 1999  | 2 533 740                    | 3 561 547,8          | 4 352 520                    | 4 484 434            | 8 045 981,8      |
| 2000  | 2 466 900                    | 3 264 108,4          | 3 001 260                    | 1 778 717,4          | 5 042 825,8      |

Source : Bureau de l'Office National du Café, ONC, Beni

L'exportation de café est généralement soumise au respect des formalités. Mais ces statistiques sont dans une certaine mesure, en deçà de la réalité. En effet, certaines exportations se passent hors banques. Ainsi, il arrive que le crédit documentaire ne soit pas souscrit. Dans ce cas, le vendeur envoie lui-même les documents à son acheteur par une compagnie internationale de courrier express. Les devises sont récupérées via des comptes des tiers à l'étranger ou transférées aux fournisseurs en cas d'importations.

Nous l'avons dit, une partie du café de l'Est du Congo est exportée en Ouganda par des pratiques informelles. Elle est ensuite réexportée officiellement par ce pays. Parmi les facteurs explicatifs, il faut évoquer : la proximité géographique, la différence de prix, l'opportunité d'approvisionnement en Ouganda, etc.

D'autres produits sont également exportés dans la contrée notamment la papaine, le bois scié, et les minerais.

#### **6.2.2.2 Importance des minerais**

Parmi les minerais exportés de la région, il y a surtout l'or. Les milieux de provenance sont nombreux. On peut citer surtout les environs de Manguredjipa, à plus de 90 km à l'ouest de Butembo et l'Ituri en province Orientale<sup>3</sup>. L'or est exporté vers les pays voisins. Les recettes en devises transférées vers les pays d'achat, permettent alors aux opérateurs économiques de payer leurs importations.

Il est clair que l'or n'est pas exporté via les banques ou les comptoirs nationaux agréés. On ne sait pas trouver les statistiques d'exportation d'or dans la contrée. Cependant, on sait que l'or est exploité. Il y a donc lieu d'affirmer que quasi 100 % des exportations d'or sont non déclarées. Au cours de la décennie 1980 un seul comptoir agréé était opérationnel dans la

<sup>3</sup> Entretien à Butembo avec le secrétaire de la Division de Mines et Energie, un gestionnaire du G.K. et K.J. négociant d'or et diamant.

contrée. Il travaillait avec 7 courtiers locaux qui eux-mêmes avaient leurs réseaux de négociants<sup>4</sup>. Ces derniers achetaient directement auprès des « creuseurs » artisanaux. L'exportateur et comptoir agréé Congocom, d'abord présent à Goma, a installé temporairement un bureau à Butembo en août 1997, mais pas pour longtemps, principalement à cause de l'insécurité consécutive aux guerres dans le pays. Il y a travaillé aussi avec des courtiers. Mais l'or a continué à être exporté par des pratiques informelles.

Le nombre de négociants enregistrés au Bureau territorial des Mines et énergie à Butembo varie entre 60 et 100. Leurs maisons de négoce sont communément appelées « comptoirs ». À la fin des années 1980, plus de 50 % de grands commerçants<sup>5</sup> étaient acheteurs et exportateurs d'or, valeur refuge face à la monnaie nationale qui se dépréciait fort. Avec la dollarisation croissante des échanges et les possibilités de transfert international des devises, cette proportion a baissé.

Ces dernières années, l'or est exporté surtout vers l'Ouganda. La différence de prix constitue un des facteurs qui incite à pratiquer ce trafic. En effet, si en 2002 à Butembo le prix d'un « tola » – équivalent de 10 gr – avoisine les 100 dollars, il varie entre 115 et 120 dollars en Ouganda, selon notre enquête.

On peut évoquer aussi l'importance de l'exploitation du colombo-tantalite (coltan) entre 1994 et 2000. Ce minerai entre dans la fabrication de certains appareils de haute technologie mais aussi de certaines armes. Plus de cent tonnes étaient exportées annuellement au cours de cette période<sup>6</sup>. Certaines exportations ont été réalisées en contournant les procédures et les services officiels. Avant 2001, année où le cours a chuté, la valeur des exportations annuelles locales de coltan dépassait un million de dollars. Le cours a chuté principalement à la suite des pressions internationales, étant donné le lien établi entre l'exploitation de ce minerai et le financement de la guerre au Congo.

L'économie du Nord-Est du Congo est plus portée par le commerce que par la production. Il ressort de ces données, que la valeur des importations excède celle des exportations. Alors que la valeur des importations avoisine les 100 millions de dollars par an, celle des exportations en représenterait plus ou moins 10 %. Il y a donc d'autres mécanismes de financement des importations, en plus il y a des importateurs qui ne sont pas exportateurs et vice versa. Le produit moyen des exportations d'or et le transfert des devises via un des principaux intermédiaires en Ouganda, atteignent mensuellement plus ou

---

<sup>4</sup> Entretien avec le secrétaire de la Division de Mines et Energie à Butembo le 21/11/2001.

<sup>5</sup> Nos estimations d'après les entretiens avec les commerçants à Butembo.

<sup>6</sup> D'après la Division de Mines et Energie à Butembo et l'O.C.C. à Beni.

moins deux millions de dollars. Une quantité d'or est achetée par d'autres réexportateurs et il existe d'autres canaux de transferts de devises. On peut en déduire que les importations sont financées d'une part par l'exportation (d'or, de café, de bois, de quinquina etc.) et d'autre part par le transfert des devises des ventes locales. Les opérations d'exportation et de transfert de devises hors banques sont en quelque sorte dévoilées par la visibilité des importations de marchandises dont le dédouanement est fait par déclaration officielle.

Il y a également une importante contribution du commerce extérieur au trésor public en termes de droits de douane (des importations surtout), soit en moyenne 5 millions de dollars par an, ce qui représente, par estimation, un peu plus de 4 % de la valeur nationale (1997-2000<sup>7</sup>). Toutefois, l'officiel reste sans doute en deçà du réel.

### 6.3 Importation et conjoncture

#### 6.3.1 Coûts d'importation et conjoncture<sup>8</sup>

La fixation du prix de vente des biens importés devrait prendre pour base les coûts et charges à imputer. Souvent, il est fixé par estimation, en tenant compte des prix sur le marché. Plusieurs ne calculent pas de coût de revient avant de fixer le prix de vente. Ce dernier est fixé en fonction de la demande et compte tenu de l'état du marché chez les concurrents.

Voici pour illustration des coûts engagés par l'importation d'un conteneur de 20 pieds de marchandises diverses de Dubaï en 2000 :

Tableau 6 – Éléments du coût de revient d'une importation de Dubaï

| Poste                               | Coût \$ us     |
|-------------------------------------|----------------|
| Transport Dubaï – Mombasa/ bateau   | 2 500 à 3 000  |
| Entreposage à Mombasa               | 700 à 1 000    |
| Transport Mombasa-Butembo/camion    | 2 500          |
| Droits de douane                    | 3 000          |
| Fiscalité précompte b.i.c.          | 150            |
| Taxe fond de promotion industrielle | 50             |
| Taxe Bureau de commerce extérieur   | 50             |
| Taxe Ogefrem                        | 50             |
| Jetons services publics au dépotage | 200 à 300      |
| Total                               | 9 200 à 10 100 |

Source : Nos enquêtes à Butembo

A ces coûts s'ajoutent le prix d'achat et les frais accessoires d'achat des marchandises, les frais de voyage et de séjour de l'importateur, etc. Les jetons des services publics sont des sommes payées à chaque agent d'un

<sup>7</sup> Rapports de la Banque Centrale du Congo.

<sup>8</sup> Entretien à Butembo avec les importateurs C., P., M. et J.B., un vérificateur de l'Ofida, un agent du Bureau du commerce extérieur, le comptable de l'agence en douane G.T.A.

service qui assiste au déchargement des marchandises importées ; il n'y a souvent pas de quittance délivrée. Plusieurs importateurs affirment que ces coûts sont très élevés et ne leur permettent que de dégager une marge variant entre 10 et 15 %. Ils reconnaissent avoir réalisé des chiffres d'affaires importants entre 1990 et 1995. En effet, à cette époque, des clients venaient de plusieurs contrées du Congo (Kisangani, Bunia, Isiro, Goma, Bukavu, Shaba, Kasai...) pour acheter à Butembo des produits manufacturés importés d'Asie. Butembo a joué ainsi le rôle de cité entrepôt, plaque tournante d'une économie régionale de l'Est du Congo. En fait près de 60 % de la demande provenait d'autres régions. Depuis les guerres de 1996-1997 et 1998, l'insécurité consécutive et la quasi balkanisation du territoire entre factions rebelles, cette demande a fortement décliné.

### **6.3.2 Contexte et rôle de la guerre au Congo**

Les conséquences des dernières guerres au Congo se font sentir au Nord-Est du pays dans différents domaines<sup>9</sup>.

Une rébellion partie de l'est du pays en 1996, avec l'appui de l'Ouganda et du Rwanda, porte Laurent Désiré Kabila au pouvoir à Kinshasa en mai 1997. Les commerçants des territoires de Beni-Lubero ont été obligés de contribuer financièrement aux dépenses de la rébellion. Les populations ont espéré que le nouveau régime apporterait une amélioration de leurs conditions socio-économiques. Les espoirs ont été déçus. Du règne de Kabila père (de mai 1997 à janvier 2001), la fonction publique n'a été payée que quelques mois en 1997 et 1998. La propagande politique s'est faite à travers les comités des pouvoirs populaires mais ils n'ont pas suscité beaucoup d'adhésion<sup>10</sup>. Ils ont été peu implantés à Butembo. Dans le domaine économique, le franc congolais introduit en juin 1998 a été bien accueilli. Mais les droits de douanes et taxes ont haussé ce qui n'était pas de nature à développer les affaires.

En 1998, une autre rébellion, celle du Rassemblement congolais pour la démocratie part encore une fois de l'est. Elle conteste la gestion de Kabila. Elle éclate en factions dont l'une sera basée à Goma, une autre à Kisangani puis Beni. C'est cette dernière qui administrait les territoires de Beni et Lubero sous contrôle ougandais jusqu'en 2001-2002. Depuis 1998, la résistance à la présence des troupes rwandaises et ougandaises a été organisée par différents groupes armés notamment les « mayi mayi »<sup>11</sup>. Ces derniers sont devenus antagonistes par la suite. La présence de différentes

---

<sup>9</sup> VLASSENROOT K. et RAEYMAEKERS T., *op. cit.*

<sup>10</sup> DE VILLERS G. et OMASOMBO TSHONDA J., « An Intransitive Transition », *Review of African Political Economy*, volume 29, number 93/94, September/December 2002, pp. 399-410.

<sup>11</sup> « Mayi » veut dire « eau » en kiswahili ; ces miliciens se croient invulnérables aux balles.

bandes armées, leurs tracasseries, la prolifération des armes ont insécurisé les campagnes et les villes.

C'est dans ce contexte, au niveau économique, qu'apparaissent dans l'est du pays des entrepreneurs et spéculateurs miniers liés aux rebelles et aux réseaux ougandais ou rwandais. Des comptoirs installés à Butembo revendent aux intermédiaires qui exportent principalement vers l'Ouganda des minerais exploités au Kivu et en province orientale. On peut donc dire que c'est dans le contexte de rébellion que le coltan est plus connu et exploité entre 1998 et 2001<sup>12</sup>. C'est dans un contexte de guerre qu'on a vu émerger localement un type de nouveaux riches lié à son exploitation. Selon Hugues Leclercq, l'exportation non déclarée d'or du Congo vers l'Ouganda a doublé à partir de 1999. Cet accroissement est lié à la présence de l'armée ougandaise au Congo. Pour lui, la commercialisation a utilisé les filières antérieures, des réseaux des commerçants Nande et Hema (une ethnie de l'Ituri, au Nord-Est du Congo) qui s'acquittaient des redevances auprès des services administratifs rebelles dont une partie revenait aux autorités militaires ougandaises<sup>13</sup>.

Des réseaux d'hommes d'affaires ougandais se sont étendus au territoire congolais<sup>14</sup>. Certains se sont alliés aux Congolais pour tenir certains commerces (dépôts de carburant, dépôts de ciment) notamment dans des localités frontalières. Des réseaux commerciaux et politico-militaires ont donc transigé dans le contexte d'occupation ougandaise du Nord-Est du Congo. Ce sont surtout les exportations de bois, d'or, de diamant et de coltan et l'importation de carburant qui ont été prises en charge hors douanes par des autorités politico-militaires de la rébellion, avec une implication des officiers ougandais<sup>15</sup>. Selon Gérard Prunier, des hommes d'affaires locaux ont été impliqués dans les trafics et en ont profité. Nous sommes d'accord avec lui sur le fait que le petit peuple congolais n'a rien retiré de l'occupation ougandaise, mais il est inadmissible d'affirmer qu'il n'en

---

<sup>12</sup> – KENNES E., « Le secteur minier au Congo : 'déconnexion' et descente aux enfers », in REYNTJENS F. et MARYSSE S., *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 299-342 ;

– BRAECKMAN C., « Les richesses minières du Congo financent la guerre », *Le soir*, 5 février 1999, p. 8 ;

– BRAECKMAN C., « Les minerais du Kivu sont le nerf de la guerre », *Le soir*, 9 mai 2000, p. 8 ;

– KIESEL V., « Embargo sur le coltan ? », *Le soir*, 15 janvier 2002, p. 8.

<sup>13</sup> LECLERCQ H., art. cit., p. 69.

<sup>14</sup> CALAS B., « Nouvelles (?) géopolitiques ougandaises », *Afrique politique 2001*, Paris, Karthala, 2001, p. 155.

<sup>15</sup> Entretien à Butembo avec des douaniers et un haut responsable de l'Antenne des finances.

souffrait pas<sup>16</sup>, rien qu'à imaginer les souffrances liées à l'insécurité. Les populations ont connu des restrictions des droits et libertés<sup>17</sup>.

Certains produits se sont retrouvés sur le marché congolais seulement depuis les deux guerres de 1996 et 1998. C'est le cas des boissons ougandaises. C'est également depuis 1997 que s'est intensifié l'usage de la monnaie ougandaise, le shilling, principalement sur les marchés et les localités frontaliers en territoire congolais.

Au plan administratif, les rebelles se sont substitués à l'État central. Au sein des territoires sous leur contrôle, ils ont exercé le pouvoir politique et joui des attributs de l'administration de l'État : la gestion des douanes, de la police, de l'armée, de l'ordre juridique, etc. Les rebelles ont également géré la trésorerie des entreprises publiques. Pour la rentrée des recettes, au début, ils ont haussé la fiscalité. Mais leur gestion n'a pas effectué de rupture par rapport aux pratiques précédentes<sup>18</sup>. Bien qu'ils aient géré les finances publiques, ils n'ont pas payé la fonction publique, ils n'ont pas construit ni renouvelé les infrastructures. Comme le fait remarquer Augustin Asango, l'administration rebelle était au service de ses leaders politico-militaires et non de l'intérêt général, au point d'affirmer que l'État a été « privatisé » dans les territoires sous contrôle rebelle<sup>19</sup>. Les rebelles n'ont pas échappé au clientélisme, au trafic d'influence et à l'enrichissement personnel. En cela leur comportement ne diffère pas de celui des acteurs politiques précédents pour qui, comme ailleurs en Afrique, des positions de pouvoir confèrent des possibilités d'enrichissement. C'est ce que François Bayart qualifie de « politique du ventre »<sup>20</sup>.

L'installation des institutions du R.C.D.M.L. à Beni a rapproché la plupart de ses commissaires de leur terroir, le leader Mbusa Nyamuisi étant lui-même originaire du territoire. Ceci a favorisé le trafic d'influence, le clientélisme, les pratiques informelles notamment en commerce extérieur. Les procédures ont été négociées ou même ignorées sur base des relations entre commerçants importateurs, responsables politico-militaires et responsables des services publics<sup>21</sup>. Mais nous ne pouvons pas affirmer en ce

---

<sup>16</sup> PRUNIER G., « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique Africaine*, n° 75, octobre 1995, p. 52.

<sup>17</sup> MUHINDO MALONGA T., « L'État de droit en temps de guerre », *Parcours et Initiatives*, Revue interdisciplinaire de l'U.C.G.-Butembo, n° 1, août 2002, pp. 6-17.

<sup>18</sup> TULL D.M., « A Reconfiguration of Political Order ? The State of the State in North Kivu (DR Congo) », *African Affairs*, volume 102, number 408, July 2003, pp. 429-446.

<sup>19</sup> ASANGO A., « La territoriale des originaires : un piège pour la transition ? », *Les Coulisses*, n° 138, 1<sup>er</sup>-20 mai 2004, p. 23.

<sup>20</sup> BAYART J.F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989, p. 283.

<sup>21</sup> KAMBALE MIREMBE O., « Autour de l'économie informelle en période de guerre en République Démocratique du Congo », *Parcours et Initiatives*, Revue Interdisciplinaire de l'U.C.G., n° 1, août 2002, pp. 32-34.

qui concerne les territoires de Beni et Lubero, que les leaders rebelles ont utilisé le pouvoir politique pour assurer à large échelle une main mise sur l'économie. Nous ne pensons pas qu'il faille affirmer que des leaders rebelles ont contrôlé les réseaux commerciaux<sup>22</sup>. Ils n'ont pas procédé au commerce comme tel, mais ils ont souvent couvert ou parrainé des opérations commerciales par clientélisme. Il est certain qu'en considérant les relations entre certaines personnalités de la rébellion et certains commerçants, il y a lieu de dire que des circuits politiques et des circuits commerciaux ont transigé.

Par ailleurs, les rébellions successives ont placé une partie du pays sous la coupe des groupes militaro-politiques sans ressources. Le mouvement rebelle a présenté des besoins de financement pour sa gestion. Faute de ressources, il recourait à l'emprunt privé auprès des opérateurs économiques non pas en émettant des bons de trésor comme peut le faire un gouvernement central, mais par des arrangements avec les commerçants. L'administration rebelle en territoires de Beni et Lubero, a eu recours au système de *préfinancement*. Le remboursement s'effectuait en compensation d'impôts, taxes ou droits de douanes. Les relations sont entrées en ligne de compte dans la négociation des préfinancements. Ce système qualifié au départ de mesure exceptionnelle de dédouanement s'est généralisé, portant annuellement sur des centaines de milliers de dollars. Des commerçants eux-mêmes ont commencé à proposer un préfinancement au mouvement rebelle, car ils y gagnaient. Ce système n'a favorisé que certains grands commerçants capables d'avancer de sommes importantes à l'administration rebelle. Il a même été dénoncé par certains leaders de la rébellion<sup>23</sup>. Les sommes de préfinancement sont prélevées pour le service public. Mais si elles prennent une autre orientation, le Trésor public est pénalisé. Il doit malgré tout rembourser, souvent avec des intérêts ou en concédant des réductions par amputation des droits de douanes. Il n'est pas sûr que le contrôle de ce remboursement ait toujours été efficace. Ce système a été relevé dans le rapport du panel des experts de l'ONU sur le pillage des ressources du Congo comme un moyen d'enrichissement des rebelles liés à certains commerçants en contrées de Beni et Butembo :

*« Local commercial operators are, however, required to pay substantial import and export duties. These operators may be favoured with discounted tax payment deals, in the form of prefinancing arrangements, but tax payment for local operators is mandatory. Prefinancing arrangements involve the payment by an importer of discounted tax, payments in exchange for a financial payment to an authorizing rebel politician or*

---

<sup>22</sup> RAEYMAEKERS T., *op. cit.* pp. 66-68.

<sup>23</sup> *Les Coulisses*, n° 83, du 15 au 30 septembre 2000, p. 9.

*administrator. None of these payments to the rebel administration is used to finance public services »<sup>24</sup>.*

Des connections entre des commerçants et des autorités politico-militaires de la rébellion, ont donc mis en place des pratiques qui, finalement, ont consisté à contourner les procédures douanières et le Trésor public. Mais on ne peut généraliser ; ces connexions n'ont favorisé que certains commerçants d'ailleurs au détriment de plusieurs autres.

Au plan politique, on peut dire qu'une des conséquences des rébellions, c'est l'affirmation d'autres pôles socio-politiques qui comptent : Goma pour le R.C.D., Gemena pour le M.L.C., Beni pour le R.C.D.-M.L. En même temps, cette configuration politico-militaire a balkanisé l'espace national et réduit les échanges régionaux. Paradoxalement, l'éloignement de la capitale Kinshasa et de Goma chef lieu de la province, a été ressenti dans une certaine mesure en territoires de Beni et Lubero érigés en province, comme un rapprochement des instances de décision. C'est dans ce contexte par exemple qu'une facilitation administrative a accompagné le démarrage des projets tels que celui d'électrification, mais aussi que des bâtiments administratifs en dur ont été érigés à Kasindi, à la frontière avec l'Ouganda pour abriter les bureaux des services douaniers, de contrôle et d'immigration. Un important chantier de construction du bâtiment administratif de la mairie de Butembo, financé par une « taxe développement » sur importations, a démarré en 2002.

Du point de vue commercial, le contexte de conflit et d'insécurité a fortement handicapé la circulation des personnes et les circuits de distribution. Nous l'avons dit, depuis la fin des années 1980, Butembo constituait un important centre d'approvisionnement d'autres régions du pays. Mais l'insécurité sur les routes, devenues par ailleurs impraticables, a fortement réduit ce trafic régional. En plus, l'entrée des marchandises en provenance d'un territoire contrôlé par une faction rebelle dans un espace d'une autre, était soumise aux droits d'entrée<sup>25</sup> alors qu'il s'agit d'un même pays. L'absence de communication entre espaces sous contrôle du gouvernement de Kinshasa et ceux contrôlés par les factions rebelles<sup>26</sup>, a fortement réduit les échanges. Pour y faire face, des grands commerçants exploitent en leasing des avions cargo et les plus petits recourent aux vélos. Ces derniers sont devenus un moyen de transport de dizaines de kilos à des centaines de kilomètres.

---

<sup>24</sup> UNITED NATIONS, *Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of wealth of the Democratic Republic of the Congo*, 2002, [www. Irinnews.org/drc/](http://www.Irinnews.org/drc/)

<sup>25</sup> C'est le cas des marchandises en provenance de Butembo pour Goma.

<sup>26</sup> Le r.c.d. de Goma à l'est, le m.l.c. au nord-ouest, le r.c.d.m.l. au nord-est.



La dynamique commerciale de Butembo a donc subi les méfaits des guerres et de l'insécurité. Avec les méventes, les quantités importées ont fortement diminué ; elles représenteraient entre plus ou moins 20 et 40 % de celles de 1994-1995. Les revenus liés au commerce se sont également détériorés. Plusieurs commerçants ont affirmé ne plus réaliser de bénéfice mais travailler juste pour maintenir l'activité.

D'autre part il faut aussi noter une baisse sensible de prix des biens manufacturés dans cette contrée durant cette période. Certains articles comme les tôles ondulées ou les tissus imprimés d'Asie dénommés « kabede » ont connu une baisse de plus ou moins 50 % par rapport aux prix de 1994-1995. Les populations, malgré la baisse du pouvoir d'achat, pouvaient ainsi accéder à certains biens. Cette situation résulte d'une conjonction de facteurs. D'une part, la rébellion présente un besoin de financement. Pour y faire face rapidement, elle décide une baisse des droits de douane. Ensuite, elle recourt au préfinancement qui permet aux commerçants, créanciers en position de force, de négocier pratiquement à la baisse les droits de douane. Le fait que les commissaires rebelles sont issus du terroir favorise la baisse des tracasseries et donc de certains coûts. D'autre part, le cloisonnement des espaces sous contrôle des rébellions entraîne un stock excédentaire des biens importés à Butembo. Cet excédent d'offre pousse naturellement les prix à la baisse.

Il faut donc reconnaître que la rébellion a déstructuré davantage le commerce local en coupant le milieu de ses débouchés. Les invendus sont bradés. Les capitaux sont immobilisés ou investis en refuge dans des immeubles. C'est sans doute un des facteurs qui expliquent un certain accroissement des constructions en dur au courant de cette période. C'est une adaptation face à la conjoncture. Si une minorité a profité des cours élevés du coltan ou d'un parrainage politico-militaire, force est de constater que pour la majorité des commerçants le contexte de guerre a déprimé leurs affaires.

On ne peut pas dire que le bien-être de la population ait été au centre des préoccupations de l'administration rebelle. Même la sécurité n'a pas été assurée comparativement aux décennies précédentes. Les rivalités et affrontements entre les factions rebelles et les milices armées ont insécurisé les populations en ville comme dans les campagnes. Des bandes militarisées, sans ressources, ont développé des stratégies d'extraction des profits économiques<sup>27</sup>. Suite à l'insécurité, les paysans se sont réfugiés en milieux urbains moins insécurisés. Ils ont abandonné leurs champs. Le bétail a été décimé. Il va sans dire que les conséquences se répercutent sur la sécurité

---

<sup>27</sup> VAN ACKER F. et VLASSENROOT K., « Les 'maï-maï' et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo », *Politique Africaine*, n° 84, décembre 2001, p. 105

alimentaire du milieu. Les échanges entre la ville et les campagnes ont diminué. Après les échanges régionaux, ce sont donc les marchés locaux qui ont subi négativement les conséquences de l'insécurité. L'agriculture et le commerce, principales activités des populations des territoires de Beni et Lubero, ont donc été perturbés par le contexte de conflit à l'Est du Congo.

Il ne nous sied pas de tirer ici le bilan de la rébellion. Mais nous avons relevé que dans ce contexte de conflits sont apparus d'autres acteurs, d'autres produits, d'autres orientations commerciales, d'autres réseaux, d'autres pratiques, d'autres mécanismes qui ont eu des conséquences socio-économiques au niveau local. Ce contexte de conflit a perturbé les échanges transnationaux, des adaptations ont été réalisées et les acteurs locaux continuent leurs pratiques.

Nous l'avons déjà signalé, la connexion du local au commerce transnational, s'est réalisé grâce aux pratiques de réseau. Dans différents pays se retrouvent des contacts qui facilitent les transactions. C'est l'objet du chapitre suivant.

## CHAPITRE 7

### RÉSEAUX CONTEMPORAINS : ACTEURS ET PRATIQUES

L'évolution des acteurs locaux dans la sphère transnationale avons-nous indiqué, s'effectue grâce aux réseaux informels. Nous avons précisé que ce travail se penche sur l'articulation entre rapports marchands et rapports sociaux au sein d'un espace transnational. Nous pouvons évoquer ainsi le rôle des marchés frontaliers et des acteurs impliqués dans les réseaux. Il faut remarquer qu'il y a des réseaux de relation d'abord au niveau local. Des commerçants se regroupent sur base de relations (de provenance, de croyance religieuse, de parenté, d'amitié, d'affinité). Il y a ensuite des réseaux de relations transnationales : des commerçants locaux ont des contacts, des relations dans différents pays (Ouganda, Kenya, Nigeria, Dubaï, Indonésie, Hongkong...) qui leur facilitent des opérations commerciales, administratives, de transport, de transfert, etc. Un membre d'un réseau local dont des adhérents ont des relations transnationales a ainsi la possibilité d'être connecté à celles-ci et, par elles, s'insérer dans le commerce transnational.

Nous avons déjà présenté des éléments du processus de l'économie locale. Dans ce chapitre, nous présentons différents acteurs contemporains et leur rôle dans les échanges transnationaux mais aussi l'interaction entre eux grâce aux contacts réticulaires. La dynamique transfrontalière constitue une dimension importante de ces relations transnationales.

## **7.1 Marchés, réseaux et dynamique transfrontalière**

### **7.1.1 Le marché de Lubiliha**

#### ***7.1.1.1 Brève présentation de l'agglomération et du marché<sup>1</sup>***

Depuis la décennie 1990 surtout, la dynamique transfrontalière est manifeste au marché de Lubiliha. Il est situé à la frontière du Congo et de l'Ouganda, à 3 km de Kasindi, ancien poste douanier congolais, à près de 80 km à l'est de Beni, à 1 km de Mbondwe, agglomération frontalière ougandaise. La rivière Lubiliha constitue une limite frontalière naturelle. C'est du côté congolais que se trouve ce marché frontalier. L'agglomération frontalière Kasindi-Lubiliha est située en groupement Basongora, en territoire de Beni. Lubiliha est une localité qui comptait en mars 2000, 836 habitants. L'agriculture constitue la principale activité.

L'importance de Lubiliha est liée à sa position comme agglomération frontalière et comme passage important des flux de personnes et de biens, mais aussi à son marché hebdomadaire. Le marché a lieu chaque mardi et vendredi, de 9 heures à 15 heures. Il est fréquenté à la fois par des Ougandais et des Congolais. Le shilling ougandais est le plus utilisé dans les transactions. De part et d'autre de la frontière vit un même peuple, les Yira. Le kiyira et le kiswahili sont les plus utilisés dans les échanges. Comme localité frontalière, elle présente certaines caractéristiques que John Igue attribue à la « périphérie nationale ». En effet, un marché hebdomadaire y est organisé, on y dénombre des magasins de tissus imprimés et vêtements qui s'adressent principalement à une clientèle ougandaise, les cambistes y organisent un marché de change (dollar américain, shilling ougandais et franc congolais), une agglomération frontalière s'y développe avec des relations transfrontalières du fait de la présence d'une même ethnie de part et d'autre, etc.

#### ***7.1.1.2 Structure du marché, produits échangés, rôle de Lubiliha<sup>2</sup>***

A Lubiliha on retrouvait, comme unités économiques en 2002 : 60 boutiques, mini-dépôts et étals, 15 petits dépôts de tissus imprimés et de marchandises diverses, 12 officines pharmaceutiques, 4 restaurants réguliers, 6 dépôts de vivres, 5 petites boucheries, 6 débits de boisson et 3 dépôts de boissons, 1 briqueterie.

L'offre et la demande sur ce marché sont liées à l'Ouganda. Une certaine quantité des importations d'Asie y est écoulée. Des acheteurs ougandais les réimportent dans leur pays. Les revendeurs de Lubiliha

---

<sup>1</sup> Entretiens en juin 2002 avec le chef et le secrétaire du groupement Basongora, et le secrétaire de localité Lubiliha.

<sup>2</sup> Entretiens en juin 2002 à Lubiliha avec le secrétaire de la F.E.C. locale, deux agents du service Economie, M. et V., commerçants locaux et notre observation.

s'approvisionnent à Butembo. C'est donc ce type de personnes qui font de Lubiliha un dépôt où retourne une partie de marchandises importées à Butembo. De même une partie du carburant importé du Kenya pour le Congo est déchargée à Lubiliha et fait aussi l'objet de ré exportation. En effet le carburant est de plus ou moins 20 % moins cher au Congo qu'en Ouganda. Les Ougandais importent par Congolais interposés, et viennent récupérer le carburant à Lubiliha. Ils peuvent aussi acheter directement à Lubiliha auprès de certains importateurs congolais. Parmi les pratiques de réimportation de carburant il y a celle de la translation du Congo vers l'Ouganda dans des réservoirs d'un ou de plusieurs véhicules en différentes rotations.

A Lubiliha, les Ougandais achètent surtout du carburant, des vêtements et tissus imprimés importés d'Asie et du Nigeria, des produits cosmétiques, des vivres (bananes plantain, riz, huile de palme, haricot, arachide en grains), du charbon de bois... Des Congolais à leur tour y trouvent entre autres du sel de cuisine et du sel gemme, du ciment, du savon, du poisson salé, des matelas en mousse, des vivres (tomates, farine de manioc), des boissons et bières ougandaises. Le poisson salé est acheté au marché ougandais frontalier à Mbondwe. Le jour de marché, plus ou moins 10 véhicules transportant des personnes ou des marchandises proviennent d'Ouganda, et plus ou moins 15 du Congo<sup>3</sup>.

Quelques Rwandais fréquentent aussi ce marché. Ils importent l'huile de palme. Le jour de marché il y a plus ou moins 600 bidons d'huile de palme vendus soit environ 12 000 litres.

Un grand parking public de véhicules est aménagé à Lubiliha depuis 2000. Des marchandises amenées à bord des camions d'Ouganda ou du Kenya y sont transbordées et chargées à bord des véhicules du Congo.

### ***7.1.1.3 Micro-entrepreneurs : réseaux et esprit associatif***

La pratique d'association se constate au sein des boutiques et de petits dépôts à Lubiliha. La majorité de ceux qui les exploitent sont des commerçants moyens et ont des quantités limitées. Plusieurs ont un statut de commerçants ambulants. Souvent, ils se regroupent et travaillent sur base de la patente de l'un d'entre eux. Ils louent en commun des dépôts et des étals.

En dépit de l'importance de la masse monétaire qui y circule, Lubiliha est dépourvu d'institution financière. Face aux risques de voyager avec des espèces sur ces routes insécurisées, des opérateurs économiques recourent aux réseaux. Voici un extrait de l'entretien avec K., commerçant à Lubiliha :

---

<sup>3</sup> D'après les estimations de M., agent au parking public de Lubiliha et notre observation.

« Ici au marché de Lubiliha, la plupart de ceux qui tiennent des dépôts de marchandises diverses et des étals proviennent de Butembo. Nos familles y sont restées. Ici nous logeons en groupe de trois ou quatre commerçants dans une maison louée. Nous achetons les marchandises à Butembo. Mais comme les routes sont insécurisées, souvent nous ne voyageons pas avec des espèces. Nous avons des relations avec des déclarants en douanes et des commerçants qui viennent régulièrement à Lubiliha pour dédouaner leurs marchandises. Eux-mêmes ont peur de venir de Butembo avec des espèces. Ainsi nous leur remettons la liquidité à Lubiliha qu'ils utilisent pour payer les droits de douane. À notre tour, nous nous rendons à Butembo pour acheter des marchandises, et là ils nous remettent la somme qui leur a été confiée à Lubiliha. Pour communiquer, fixer le rendez-vous de ces transactions financières, nous utilisons une phonie d'un particulier »<sup>4</sup>.

Depuis 2004, ils utilisent des téléphones portables.

Des vendeuses de pagnes à Lubiliha, recourent également à cette pratique. Elles confient leurs liquidités, sur base de leurs relations, à d'autres femmes qui viennent de Butembo importer des poissons au marché frontalier ougandais. Celles-ci évitent de voyager elles aussi du Congo avec des liquidités importantes. Les vendeuses de pagne de Lubiliha récupèrent leur argent à Butembo et y procèdent à l'achat des wax à revendre au marché frontalier<sup>5</sup>. Elles évitent ainsi à leur tour le transport physique d'espèces. C'est donc à la fois des pratiques populaires de sécurisation des fonds, de prêt et de transfert, grâce aux relations sociales.

Les commerçants présents de façon plus ou moins permanente sur ce marché sont organisés en association de type mutuelle d'entraide, plus ou moins informelle. Ils sont aussi affiliés à la structure locale de la F.E.C.

#### **7.1.1.4 Réexportation, réseaux de passeurs et transporteurs<sup>6</sup>**

Depuis la décennie 1990, la réexportation des produits s'est intensifiée en Ouganda. En effet, la déclaration douanière y est plus élevée pour certains articles comme les wax réimportés du Congo. Pour l'entrée sur le territoire ougandais, les importateurs ougandais recourent aux passeurs. Il existe plusieurs pistes de passage du Congo vers l'Ouganda, à travers des champs et des villages. Ces pistes sont dénommées « *panya road* », dans le langage

---

<sup>4</sup> Entretien à Lubiliha le 26 juin 2002 avec K., Congolais revendeur de marchandises diverses.

<sup>5</sup> Entretien avec M., Congolaise vendeuse de pagnes en gros à Lubiliha.

<sup>6</sup> De notre entretien le 26 juin 2002 avec Kit., un passeur, et K., commerçant, rencontrés au marché de Lubiliha.

des réseaux de trafic, c'est-à-dire littéralement « chemins de rats », pour parler en fait de sentiers dissimulés.

A Lubiliha, le jour du marché, on peut dénombrer plus ou moins une soixantaine de passeurs et porteurs prêts offrir leur service. Sur les pistes, les passeurs et transporteurs sont renseignés par des proches d'éventuelles patrouilles de la police douanière ougandaise. Le passage est vite réalisé car les cités frontalières sont très proches, et la rivière frontalière est un petit ruisseau traversable à pied. La plupart des passeurs à la frontière entre le Congo et l'Ouganda, sont des Yira Ougandais ou Konjo. Voici un extrait de notre entretien avec l'un d'eux, Kit. :

*« J'habite Mbondwe. Je suis konjo. J'ai commencé d'abord comme transporteur en 1996 pour mon grand frère qui avait une équipe de 4 transporteurs. Nous nous rendons à Lubiliha le jour de marché. Mon grand frère accompagnait les acheteurs ougandais dans les magasins où ils effectuaient les achats. Quand les colis étaient prêts, il nous faisait signe, et nous venions les récupérer sur la tête, nous emprunions des sentiers jusqu'au lieu de rencontre en Ouganda, chez des gens que mon grand frère connaissait. C'est là que les colis étaient récupérés par camionnette. Le long du sentier, le chef d'équipe, qui ne porte rien, se renseigne sur d'éventuelles patrouilles policières, et communique par des signes ou des sifflets avec les porteurs. L'acheteur payait mon grand frère qui à son tour payait les transporteurs. La traversée par des pistes peut mettre une demi-heure ou plus. Le jour de marché, nous pouvons effectuer plus ou moins 5 traversées ».*

Il s'agit là d'une illustration de réseau : il y a ainsi un passeur connu de l'acheteur ougandais et du vendeur congolais, qui a une équipe de porteurs et qui est connu d'un camionneur à qui il recommande l'importateur ougandais. Tous ces acteurs jouent donc un rôle dans cette activité, basée sur la confiance et les relations.

Il arrive que des femmes assurent aussi le portage. Elles peuvent dissimuler des marchandises sous des paniers de légumes. Des Congolais vivant à la frontière et qui ont déjà noué des relations de part et d'autre, jouent aussi un rôle pour faire passer des personnes ou des marchandises<sup>7</sup>. On peut aussi évacuer de petits colis sur charrettes, à vélos ou à motos taxis qui font le va-et-vient à la zone frontalière, par la route.

---

<sup>7</sup> Entretien avec Mba., Congolais qui vit à Bwera et tient un étal de vente de marchandises diverses à Lubiliha.

### **7.1.1.5 Pratiques douanières : au-delà du trafic frontalier<sup>8</sup>**

A la douane de Kasindi ne sont déclarées que des marchandises transportées en « bâchée ». Ce système est en principe réservé aux petits colis de trafic frontalier. Mais en pratique, des micro-entrepreneurs font rentrer dans cette catégorie des marchandises même de valeur élevée, provenant non seulement de l'Ouganda mais aussi du Kenya, du Nigeria ou de Dubaï. Il suffit qu'elles ne soient pas en conteneur mais en bâchée. Elles sont souvent déclarées en nombre de colis, mesure floue pour ces marchandises très diversifiées : matériaux de construction, produits pharmaceutiques, textiles, produits alimentaires, cosmétiques, articles ménagers, etc.

Beaucoup de marchandises sont importées ainsi sous le régime de trafic frontalier, et donc de déclaration simplifiée à l'importation, offrant l'opportunité de droits de douanes peu élevés. C'est ce que fait remarquer Tambwe Mwamba : la déclaration simplifiée, instrument commode pour dédouaner de petits envois sans caractère commercial a malheureusement été utilisée au Congo pour faciliter la fraude, à la fois par sous-évaluation, mais aussi en appliquant à ces opérations un tarif simplifié en principe destiné au trafic des voyageurs<sup>9</sup>.

## **7.1.2 L'agglomération lacustre de Kyavinyonge**

### **7.1.2.1 L'agglomération et l'activité commerciale<sup>10</sup>**

Kyavinyonge est une localité située en territoire de Beni, au bord du lac ex-Édouard, à plus de 70 km à l'est de Butembo. Le lac ex-Édouard est d'une superficie d'environ 2 250 km<sup>2</sup> dont 1 630 km<sup>2</sup> situés du côté congolais et le reste ougandais. Kyavinyonge a été créée comme agglomération des pêcheurs membres de la coopérative des pêcheurs de Vitshumbi, initiée vers 1949 par l'administration coloniale et des chefs coutumiers riverains du lac. Cette enclave d'une superficie de 3 km<sup>2</sup> est située au sein du parc national des Virunga. Institutionnellement le parc en est propriétaire et cette coopérative, gestionnaire. À côté de la pêche, la principale activité est l'agriculture. Si depuis l'époque coloniale, toute activité devait être initiée par la coopérative ou en recevoir l'aval, actuellement, les habitants prennent eux-mêmes des initiatives dans les domaines agricole, commercial et de développement.

---

<sup>8</sup> Entretien à Lubiliha avec le contrôleur, le vérificateur, et un agent du service brigade de l'OFI.D.A. ; entretien à Butembo avec un douanier vérificateur.

<sup>9</sup> TAMBWE MWAMBA, *op. cit.*, pp. 103-104.

<sup>10</sup> Entretien en avril 2002 avec le chef de poste d'encadrement administratif de Kyavinyonge, le chef de localité, et « Mwalimu », ancien enseignant devenu trafiquant et armateur.



Kyavinyonge comptait en 1999-2000<sup>11</sup> : 213 armateurs, plus de 1 000 pêcheurs, 17 boutiques, 9 petites officines pharmaceutiques, 4 décortiqueuses de riz, 4 dépôts d'achat de café<sup>12</sup>. Le nombre de dépôts de café peut augmenter lors de la campagne d'octobre à avril. Plusieurs acheteurs partagent un même dépôt. Ils sont en même temps les principaux exportateurs vers l'Ouganda. Ils sont appelés « trafiquants ».

#### 7.1.2.2 *Dynamique commerciale transfrontalière*<sup>13</sup> : produits et réseaux

Des commerçants de Kyavinyonge se rendent en Ouganda via le lac, en pirogues munis de moteurs. Cinq grosses pirogues artisanales accostent à Kyavinyonge et effectuent régulièrement le transport des personnes et des marchandises entre les deux pays. On arrive plus vite en Ouganda (2 à 3 heures en pirogue), qu'à Butembo (4 à 5 heures en véhicule). Le contact transfrontalier est une dimension des échanges locaux.

Parmi les facteurs d'orientation vers l'Ouganda, il y a des aspects sociaux, mais aussi économiques. Comme facteur social notons qu'à Kyavinyonge, l'ethnie majoritaire est Yira, comme les Konjo. Beaucoup parmi eux ont des familiers en Ouganda. Ces relations sont mises à profit par les trafiquants. Au niveau économique, il y a la différence des produits et des prix. En voici quelques exemples, d'après nos enquêtes en 2002 :

Tableau 7 – Différentiel de quelques prix entre le Congo et l'Ouganda

| Marchandises             | Prix Congo \$ | Prix Ouganda \$ |
|--------------------------|---------------|-----------------|
| Wax demi-super (6 yards) | 6             | 8               |
| Café/kg                  | 0,40          | 0,45            |
| Riz paddy/panier         | 12            | 16              |
| Savon (carton)           | 10            | 8               |
| Sel (paquet)             | 4,5           | 4               |

Source : nos enquêtes.

La différence de prix n'est pas très importante. Mais elle était significative pour le café en 1995-1996. Le prix avait alors atteint plus de 2 dollars le kilogramme en Ouganda, d'après les trafiquants. À l'époque, 3 à 15 tonnes de café pouvaient partir de Kyavinyonge chaque semaine<sup>14</sup>. Parmi les acteurs intervenant dans le trafic de café<sup>15</sup>, il y a des paysans producteurs, des commerçants acheteurs, des trafiquants et des armateurs de pirogues. Des trafiquants sillonnent les collines le long du lac pour acheter le café à exporter. La plupart en sont originaires. Au près des paysans, ils prennent le café à crédit. Généralement, ces derniers leur demandent de leur ramener

<sup>11</sup> Du Bureau du Service d'Economie à Kyavinyonge.

<sup>12</sup> Ce café provient, à vélo, sur tête ou à dos, des collines à l'ouest de Kyavinyonge.

<sup>13</sup> Entretiens à Kyavinyonge en avril 2002 avec deux trafiquants, C. et G.

<sup>14</sup> Entretien avec Mwalimu.

<sup>15</sup> Le rapport 2001-2002 du Service de l'Economie à Kyavinyonge, fait le constat que le café est exporté frauduleusement vers l'Ouganda, avec la complicité des services publics.

d'Ouganda en contrepartie des biens d'usage comme des tôles de toiture, des vélos, des matelas.

Le trafic du café<sup>16</sup> est organisé en convoi de 5 à 10 personnes qui souvent se connaissent ; chacun exporte quelques dizaines ou centaines de kilos. Le transport par pirogue est supporté en commun. La vente est souvent organisée de la même façon, chacun recevant l'équivalent du poids de son colis. Ces trafiquants n'ont pas la plupart du temps d'autorisation du Bureau du commerce extérieur, encore moins de passeports. Ces exportateurs de café effectuent souvent leurs ventes en Ouganda aux centres frontaliers tels que Katwe. Dans ces centres, leurs contacts sont des intermédiaires habituels connus grâce aux relations. L'intermédiaire prend en charge les trafiquants congolais dès qu'ils accostent. Il les loge, leur assure la restauration et le déplacement vers le point de vente. Mais c'est lui qui négocie le prix et assure la vente en son nom. C'est à lui de rétribuer les vendeurs congolais ; il en tire bien sûr une marge de commission. Mais, pour éviter les risques de vol, les tracasseries policières ou les embuscades, les vendeurs congolais préfèrent passer par ces réseaux d'intermédiaires ougandais. Après la vente, l'intermédiaire peut ensuite les aider à acheter des biens manufacturés à importer. Il sert alors de commissionnaire-acheteur. Il prend ensuite à charge les trafiquants congolais, avec leurs marchandises jusqu'au lieu d'accostage pour leur retour.

Les relations transnationales s'étendent au-delà des transactions frontalières. Différents acteurs y jouent des rôles importants.

---

<sup>16</sup> Entretien avec Mwalimu.

## 7.2 Réseaux transnationaux : acteurs et pratiques

### 7.2.1 Fournisseurs et intermédiaires commerciaux

De plus en plus dans le commerce, surtout au niveau international, se développe l'intermédiation commerciale.

Il est difficile aux importateurs de Butembo d'avoir une connaissance parfaite des marchés internationaux. Ils n'ont pas accès aux annuaires d'entreprises internationales, aux catalogues internationaux, aux magazines et brochures professionnels, aux sites internet spécialisés, aux pages jaunes professionnelles, etc. Ils ne participent aux foires ni aux salons internationaux. Comme le fait remarquer MacGaffey, évoquant les réponses des acteurs face à la détérioration du système officiel au Congo :

*« Market information comes through personal networks »<sup>17</sup>.*

Par ailleurs pour diminuer le risque d'incertitude lié à l'éloignement des fournisseurs, le voyage garantit la tangibilité des produits.

Plusieurs commerçants locaux affirment acheter à l'étranger auprès des commissionnaires plutôt que des industriels ou des fournisseurs grossistes. Ces commissionnaires étalent des échantillons, acceptent les commandes, exigent un acompte, achètent auprès des industriels ou grossistes et effectuent la livraison. En Ouganda, des Congolais recourent aux intermédiaires quand ils débudent les transactions. Ces intermédiaires maîtrisent la localisation des produits et les conditions des fournisseurs. Mais dès que les commerçants deviennent des habitués, pouvant même utiliser quelques mots de kiganda (langue vernaculaire en Ouganda), ils peuvent s'en passer. Des intermédiaires congolais offrent également leurs services au Kenya, au Nigeria, en Indonésie, etc. En Afrique de l'Est, on trouve aussi des intermédiaires Indo-Pakistanaïes. En Asie, il s'agit plus d'intermédiaires asiatiques dont certains sont constitués en agences multinationales<sup>18</sup>. Cette intermédiation marchande vit des réseaux et de la dynamique de la diaspora, particulièrement en Asie.

Si certains importateurs cherchent à accéder aux industriels après quelques transactions avec des intermédiaires en Asie, d'autres préfèrent continuer à traiter avec eux. En effet, ils estiment qu'il est prudent de fidéliser les relations tant qu'on en tire satisfaction. Le fait de passer par un

---

<sup>17</sup> MACGAFFEY J., « State Deterioration and Capitalist Development : the Case of Zaïre », in BERMAN B.J. et LEYS C. (eds), *African capitalists in african development*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994, p. 196.

<sup>18</sup> Entretien avec C., J.B., M. et K., importateurs à Butembo.

intermédiaire contribue aussi à renforcer le capital sympathie entre partenaires commerciaux. La fidélisation des relations présente l'avantage de réduire les coûts de transaction. Le commissionnaire, connecté à divers industriels diversifie son offre, ce qui est intéressant pour l'acheteur. Par ailleurs les bureaux d'intermédiaires présentent aussi l'avantage de diversifier les services. Ils peuvent être à la fois commissionnaires, représentations des industriels, maisons de transfert des devises, agences de fret, intermédiaires douaniers ; ou du moins s'insérer dans d'autres réseaux qui offrent facilement ces services à leurs clients. De plus, ils peuvent avoir des correspondants dans d'autres pays, par exemple au Kenya, ce qui facilite la récupération ou le suivi des documents de fret et des transactions de dédouanement au port de Mombasa.

Certains intermédiaires ont progressé et sont devenus grossistes ou industriels. Avec la mondialisation, ils reçoivent et centralisent des commandes de plusieurs coins de la planète. C'est plus ou moins la logique de la sous-traitance de plus en plus à l'œuvre avec la globalisation de l'économie. À Hongkong, parmi ces principaux « groupeurs d'achats », des commerçants de Butembo nous ont cité Amsua. Ce groupe est établi en Asie dans l'intermédiation commerciale internationale. Il y dispose des bureaux d'exportation et des entrepôts de réexportation de plusieurs produits : électronique, sacs de voyage, outillages, instruments manuels, outils agricoles, petites machines, textiles, électroménager. Des commerçants de Butembo achètent en Asie aussi auprès de Tati, Philip International, etc. Avec la tarification ad valorem, il est arrivé que des commerçants locaux négocient avec les fournisseurs pour sous-évaluer les factures commerciales. D'autres intermédiaires interviennent également en Afrique de l'Est et en Asie. Il s'agit des agences de fret, des transitaires, des commissionnaires en douanes et autres.

Depuis quelques années, des autochtones originaires de Butembo se sont installés à Jakarta pour le besoin de leurs maisons commerciales ou servir d'intermédiaires aux importateurs. Ils y font la prospection, reçoivent par fax les commandes du Congo, effectuent les achats et le suivi de l'expédition des marchandises. Ce qu'a fait remarquer Roland Marshal pour Dubaï est aussi valable pour Jakarta où des Africains offrent de plus en plus le service d'intermédiation aux importateurs du continent.

L'intermédiation commerciale et la sous-traitance se développent à l'échelle mondiale. D'une certaine façon, des commerçants locaux par les contacts avec des intermédiaires internationaux se connectent à l'économie globale.

## 7.2.2 Transfert de devises

En commerce international il y a un éloignement géographique entre le vendeur et l'acheteur. Les importateurs locaux effectuent des voyages pour réaliser leurs achats. Pour ces opérations, c'est l'encaissement simple qui est utilisé comme technique de paiement. Les marchandises sont livrées contre paiement. En importation, et pour certaines exportations, l'encaissement documentaire n'est pas du tout pratiqué. Les transferts de devises hors banques sont donc importants. Certaines maisons d'achat et d'exportation d'or à Butembo offrent le service de transfert des devises récupérées à Kampala sans frais.

Pour certains qui font des affaires au Kenya, ils se rendent service entre exportateurs et importateurs, via des réseaux. En effet, celui qui exporte par exemple du bois au Kenya reçoit en paiement des liquidités qu'il ne peut transporter physiquement. En même temps, par réseau, il peut recevoir la demande de service d'un importateur qui ne sait pas emporter sur lui des devises de Butembo au Kenya. À Butembo, l'importateur remet la somme d'argent à la maison commerciale de celui qui a exporté. À son tour, au Kenya, l'exportateur remet l'équivalent à l'importateur ou son mandaté. Les deux parties se rendent ainsi service sans qu'il y ait eu transport physique de fonds et s'épargnent des risques mais également des frais de transfert. Souvent l'arrangement est conclu par message phonique ou téléphone, sur base de la confiance mutuelle.

Certains entrepreneurs locaux offrent aussi le service de transfert international mais sans être constitués formellement comme intermédiaires bancaires ni messageries financières<sup>19</sup>. Les opérateurs économiques locaux estiment que les opérations avec les banques sont lentes. Comme ce retard peut être préjudiciable à la rotation de leurs stocks, ils préfèrent les transferts hors banques.

Mais de plus en plus, plusieurs recourent à la Banque Internationale de Crédit, société de droit congolais dont une succursale a été installée à Butembo en 1996. Elle effectue des transferts internationaux. Les frais de transfert de B.I.C. en 2002, varient suivant les montants transférés : de 0,6 % à 1 % pour les transferts sortants ; de 1,5 % à 2,5 % pour les transferts entrants. Voici quelques statistiques des transferts des devises :

---

<sup>19</sup> C'est le cas du G.K., d'après notre entretien à Butembo avec K.K.

Tableau 8 – Transferts internationaux de devises via la B.I.C. Butembo

| Années | Transferts entrants \$ | Transferts sortants \$ |
|--------|------------------------|------------------------|
| 1998   | 903 723,44             | 350 376                |
| 1999   | 3 073 430,98           | 2 901 683,66           |
| 2000   | 9 973 263,96           | 11 099 811,35          |
| 2001   | 16 012 323,86          | 18 277 130,87          |
| 2003   | 8 440 236,15           | 23 004 647,17          |

Source : B.I.C. Succursale de Butembo.

Les transferts entrants sont en grande partie relatifs aux exportations, aux subsides de bailleurs de fonds internationaux au profit des ONG opérationnelles dans le milieu.

C'est plus ou moins 1 million de dollars qui sont transférés mensuellement par la B.I.C. (transferts sortants) vers des pays d'importation. Les transferts sont effectués vers plusieurs destinations, surtout vers des pays fréquentés par des commerçants. Le transfert est souvent effectué directement chez un intermédiaire financier ou bancaire du fournisseur des marchandises à importer. La B.I.C. travaille avec un correspondant principal, la banque internationale Barclays Bank. Elle a une agence à Kampala.

L'intermédiaire financier international Western Union est opérationnel à Butembo depuis 2003 et effectue aussi des transferts des devises.

Nous avons estimé que la valeur des importations mensuelles de la contrée avoisine 10 millions de dollars. Les exportations en financent une partie. Il n'y a que plus ou moins 10 % qui passent par banque ; et donc plus ou moins 80 % de devises de financement des importations sont transférés soit en équivalent or soit en liquidités en circuit non bancaire. Les réseaux canalisent des transferts hors banques.

### **7.2.3 Des réexportateurs d'or dans les pays limitrophes**

L'or exporté de l'Est du Congo est directement vendu par des commerçants congolais dans les villes des pays frontaliers. C'est chaque semaine que des quantités importantes d'or, souvent des centaines de kilogrammes, arrivent de Butembo et de l'Ituri pour l'Ouganda. Parmi les principaux importateurs d'or de Butembo, nous évoquons l'entreprise Uganda Commercial Impex (U.C.I.), d'un Indo-Pakistanaï d'origine, installé à Kampala au milieu des années 1990<sup>20</sup>. Il a d'abord travaillé dans une entreprise d'achat d'or à Nairobi. Dès la fin des années 1970, il a eu des contacts avec des commerçants de Butembo. De ces contacts, des relations

<sup>20</sup> Entretien avec K. originaire de Butembo, travailleur à Kampala dans un comptoir d'or, N. établi à Entebbe, K.K. du G.K., courtier d'or et J.B., commerçant à Butembo.

se sont nouées et la confiance s'est installée. U.C.I. réexporte l'or à Londres, où son principal client est aussi d'origine indo-pakistanaise. Pour le paiement des fournisseurs de Butembo, dont l'opération d'exportation de l'or est suivie d'une importation des articles de traite, U.C.I. effectue un transfert international vers les lieux d'approvisionnement. Ce transfert peut être fait directement aux fournisseurs ou via les relations ou encore par l'intermédiaire des banques en Ouganda. Ce système évite ainsi aux commerçants les risques liés au transport physique des espèces. Le revenu de l'or dont l'exportation du Congo est « invisible », entre ainsi dans la finance transnationale, puis dans le flux transnational des marchandises.

Plusieurs entrepreneurs de Butembo sont fournisseurs d'or de U.C.I. De Butembo et de l'Ituri proviennent mensuellement des quantités d'or dont la valeur peut atteindre, par estimation, plus ou moins un million de dollars. À Butembo, son principal partenaire ou courtier effectue aussi des transferts internationaux informels de devises vers Kampala. La récupération des sommes transférées se fait via U.C.I. En moyenne, par semaine, il transfère vers l'Ouganda près de 200 000 dollars. Même ceux qui vont en Ouganda simplement pour acheter des articles de traite, peuvent déposer leurs devises auprès de cet intermédiaire à Butembo et récupérer la totalité de la somme auprès de U.C.I., sur base d'un « *payment voucher* » (bon, attestation de paiement), qui leur est remis. À Butembo, cet intermédiaire affecte cette somme à l'achat de l'or à exporter, ce qui évite à U.C.I. d'y envoyer des liquidités. Contrairement aux banques, il n'y a pas de frais de transfert. Il y a donc à la fois une opération de transfert ou d'intermédiation bancaire, d'achat et d'exportation.

La présence de cette maison d'achat à Kampala est un nœud du réseau de trafic de l'or par des pratiques informelles, où on retrouve des fournisseurs, des acheteurs et des transporteurs ; nous en proposons une schématisation dans la suite. Elle permet également la connexion au transfert international des devises et aux fournisseurs de marchandises à Kampala, au Kenya ou en Asie.

#### **7.2.4 Les Konjo à Kampala : commissionnaires et transporteurs**

Actuellement, des commerçants du Nord-Est du Congo, se rendent régulièrement à Kampala pour l'achat des produits à importer. Ils y bénéficient des services des intermédiaires Konjo<sup>21</sup>. Les Konjo ou Yira d'Ouganda sont localisés dans le district de Kasese, à l'ouest du pays.

---

<sup>21</sup> Entretien à Kampala avec Djamali et Kambasu commissionnaires Konjo, Kambale K. commerçant Nande et H. président de Bakonjo Transport.

La collaboration actuelle est surtout notable dans le domaine de l'intermédiation commerciale et du transport. En effet, les Konjo à Kampala sont organisés en association ethnique, créée il y a plus ou moins 15 ans, où se mêlent des objectifs de mutualité, d'assistance, de sécurisation et de commerce. Elle organise un service de transport de marchandises, « Bakonjo Transport », qui a son siège à Kampala. Un des problèmes qu'elle a voulu résoudre est celui d'offrir un transport sûr pour les marchandises achetées à Kampala par des Yira, à acheminer vers le district de Kasese ou l'Est du Congo. Cette activité est la plus visible. Voici un extrait de la description de ce service par H., président de « Bakonjo Transport » en 2002 :

*« Cette association aide certains jeunes Konjo en leur donnant de l'emploi comme manutentionnaires. En plus, les commerçants Konjo et Nande qui viennent s'approvisionner à Kampala sont sécurisés contre les risques de vols en recourant à leurs frères pour les aider au transport, à la manutention et même comme commissionnaires. Moi-même je convois souvent les véhicules jusqu'à la frontière avec le Congo. Je suis originaire de Bwera. Sur l'itinéraire Kampala-Mbondwe, je suis connu des agents de police, de l'autorité revenue. Cela évite des tracasseries aux commerçants qui eux voyagent par bus, et nous confient leurs marchandises dont nous nous occupons jusqu'à la frontière. En plus, cela leur évite d'être intimidés ou dépouillés par des coupeurs de routes au cas où ils convoieraient eux-mêmes leurs marchandises »<sup>22</sup>.*

Des Konjo rendent aussi service aux commerçants Nande du Congo, dans les opérations d'achat. Ils sont localisés, à Kampala, sur une rue : *William Street*. C'est sur cette rue qu'est situé le bureau de « Bakonjo Transport ». On y retrouve aussi des dépôts tenus par des Konjo qui peuvent servir aux tiers. C'est aussi sur cette rue que se fait le chargement des marchandises et d'où partent les véhicules vers la frontière congolaise. On peut donc dire qu'une partie de cette rue exprime la structuration spatiale des Konjo, où, comme diaspora, ils se retrouvent entre eux au sein de cette grande ville hétérogène qu'est Kampala. En même temps ils peuvent y retrouver des Congolais, à qui ils peuvent rendre service. Ces services rendus ont été confirmés par des commerçants de Butembo rencontrés à Kampala.

Des structures basées sur l'ethnie sont ainsi au service des intérêts commerciaux, comme le fait remarquer Marc Abélès :

---

<sup>22</sup> Extrait de l'entretien avec H. président de Bakonjo Transport.



« Dans un système économique où la relation de confiance joue un rôle capital, la communauté à base ethnique est en effet considérée comme un atout essentiel »<sup>23</sup>.

Ce fait konjo est une corroboration du constat de Braudel évoqué plus haut selon lequel la diaspora favorise la connexion ethnique.

### 7.2.5 Des logeurs

Le commerce transnational implique un mouvement des commerçants. À l'étranger se pose la nécessité des points de chute. Des commerçants de Butembo logent de moins en moins chez des familiers ou des amis, mais plus dans des centres d'hébergement qui leur inspirent confiance.

Nous évoquons ici particulièrement le cas d'un logeur à Kampala<sup>24</sup>. Il accueille un certain nombre de petits et moyens commerçants de Butembo. Ce logement dispose de plus ou moins 25 lits. Il est fonctionnel depuis 1994. Son propriétaire est ougandais, d'ethnie ganda. Sa clientèle régulière est congolaise, yira en particulier. Celle-ci lui a même déjà attribué un nom yira, « Katembo », pour traduire cette adoption au sein d'un réseau qui veut privilégier des liens de type familial.

Son logement présente certains avantages confirmés par des commerçants de Butembo, et est dès lors très fréquenté. Les prix sont bas. Les marchandises peuvent être entreposées de façon souple. Le logeur assume une fonction municipale dont il peut user pour intervenir en faveur de ses clients en cas de tracasseries. Dans son fonctionnement, les formalités ne sont pas rigoureuses. En fait le logeur connaît déjà la plupart de ses clients, et il s'est déjà établi une certaine confiance. Chez lui, les commerçants se sentent véritablement chez un partenaire fiable, avec lequel des relations sont déjà personnalisées.

Ce logeur constitue à Kampala un point de chute pour plusieurs commerçants de Butembo. C'est une confirmation de ce que Lambert et Egg<sup>25</sup> ont relevé : le réseau transnational assure les fonctions d'hébergement des marchands, de stockage des marchandises et de courtage.

---

<sup>23</sup> ABELES M., *Les Nouveaux riches. Un anthropologue dans la Silicon Valley*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 54.

<sup>24</sup> Entretiens à Kampala avec le logeur M. et deux commerçants de Butembo ainsi que notre observation à l'occasion de deux jours où nous y avons logé (22 et 23 juillet 2002).

<sup>25</sup> LAMBERT A. et EGG J., « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des Sciences Humaines*, 30 (1-2), 1994, pp. 229-254.

### 7.2.6 Les déclarants en douanes<sup>26</sup>

Le déclarant en douane facilite le dédouanement des marchandises du commerçant. Mais il peut aussi intervenir pour négocier une réduction des droits de douane. Il peut également négocier une certaine souplesse dans les opérations de dédouanement et dans ce cadre, il est généralement accusé de faciliter des opérations de fraude au profit des commerçants<sup>27</sup>.

Les agences en douane ont foisonné à Butembo et Beni entre 1992-1993, avec la montée des importations de marchandises d'Asie. Plusieurs agences en douane ont des bureaux à Beni, où se traitent la plupart des opérations de dédouanement. Certains ont des correspondants à Mombasa, important port kenyan de sortie ou d'entrée des marchandises.

Les commerçants ont la latitude de varier de déclarant selon leur degré de satisfaction de service rendu. Mais il y a aussi des réseaux des relations qui interviennent dans le choix d'un déclarant. L'un<sup>28</sup> nous a ainsi affirmé que « *le commerçant choisit un déclarant à qui confier son dossier et non une agence* ». Cette personne peut être connue du commerçant tout en étant compétente pour mener à bien l'opération de dédouanement. Les petits importateurs préfèrent les petites agences accessibles, souples et susceptibles d'entrer dans le jeu pour négocier des droits de douane favorables. Certains commerçants ont ouvert leurs propres agences en douane. Ainsi, on constate depuis quelques temps une certaine crise au sein de grandes agences qui jouaient aussi le rôle de transitaires. Elles s'inscrivaient dans le cadre du commerce formel et entretenaient un partenariat international avec des transitaires multinationaux.

Les déclarants ont donc intérêt à développer des relations à la fois avec les commerçants, les douaniers et les autres services publics intervenant dans le commerce extérieur, et inversement.

---

<sup>26</sup> Entretien à Beni avec les déclarants des agences en douane G.T.A. et T.M.K.

<sup>27</sup> D'après le service de police de commerce extérieur Butembo, ces acteurs sont au centre des pratiques frauduleuses en matière de commerce extérieur.

<sup>28</sup> Entretien à Beni avec un déclarant de l'agence en douane G.T.A.

### **7.2.7 Les opérateurs de téléphonie**

Au Nord-Est du Congo, comme ailleurs dans le pays, le téléphone public est inexistant. Des opérateurs privés, surtout depuis la décennie 1990, ont ouvert des maisons de communication. En effet, l'échange transnational nécessite la communication entre des membres du réseau, éloignés et situés dans différents pays, pour le suivi des opérations et l'échange des informations.

La demande de communication surtout avec des fournisseurs et des intermédiaires situés à l'étranger s'est toujours fait sentir. Au cours des années 1980, des opérateurs économiques de l'Est du Congo, profitaient de leur passage au Rwanda ou au Burundi pour téléphoner ou envoyer des fax à l'étranger. Au début des années 1990, des opérateurs privés de Butembo ont acquis des téléphones par satellite. Depuis 1998-1999 des maisons de communication offrent le service de téléphonie locale et internationale. Depuis fin 2002 et début 2003, Vodacom et Celtel, des multinationales de communication ont étendu aux contrées de Butembo – Beni leur réseau de téléphonie mobile.

Les plus importants demandeurs de service de communication internationale sont surtout les commerçants. Ils y recourent pour passer commande, contacter des partenaires (fournisseurs, clients, transitaires, déclarants...), suivre le transport des marchandises ou le transfert des devises, ou s'informer des prix. Les pays vers lesquels sont envoyés des messages sont variés. Dans la plupart des cas, il s'agit de ceux vers lesquels est orientée l'économie locale.

Les opérateurs de téléphonie se révèlent ainsi comme des facilitateurs de contacts entre différents acteurs de l'économie transnationale, différents membres de réseau.

### **7.2.8 Fournisseurs et contrefaçons<sup>29</sup>**

La contrefaçon des produits se constate à l'échelle mondiale. On estime même que 7 à 10 % des articles présents sur le marché mondial sont des contrefaçons. Plusieurs fabriqués en Asie, sans brevet, sont des copies des marques occidentales. Bien sûr on ne peut pas dire que tous les produits asiatiques soient de la contrefaçon. On ne peut pas dire non plus que les prix bas des produits asiatiques soient imputables exclusivement à la contrefaçon.

Beaucoup de produits en provenance d'Asie, notamment dans le domaine textile sont de faible qualité. De plus en plus des commerçants

---

<sup>29</sup> Entretien à Butembo avec les commerçants S., C., M.K. et F.

locaux eux-mêmes proposent à leurs fournisseurs de pirater certains produits notamment des tissus de meilleure qualité pour les adapter au faible pouvoir d'achat des populations locales. Ainsi, dans le secteur des textiles, certains commencent même à proposer des motifs de design à leurs fournisseurs asiatiques ou aux usines ateliers. Des wax super fabriqués en Hollande, wax Sotexki produits en R.D.C. et pagnes du Nigeria sont piratés en Asie (Hongkong, Jakarta) où des industriels fabriquent des tissus avec les mêmes dessins, mais moins cher et de basse qualité. Au début 2002, voici les différences moyennes de prix sur le marché, en dollar, pour un tissu de 6 yards :

Tableau 9 – Prix locaux de tissus imprimés contrefaits

| Qualité d'origine   |            | Pirate       |            |
|---------------------|------------|--------------|------------|
| Dénomination        | Prix us \$ | Dénomination | Prix us \$ |
| Véritable Super wax | 75         | Demi-super   | 6          |
| Wax Nigeria         | 11         | Wax          | 7,5        |
| Wax Kabede          | 4,5        | Kitenge      | 3          |
| Wax Sotexki         | 12         | Kitenge      | 4,5        |

Source : nos enquêtes au marché central de Butembo.

La différence de prix est sensible. Pour le commerçant local, qui connaît son marché, ce sont les articles moins cher qui s'écoulent plus vite.

### 7.2.9 Femmes commerçantes et importation des wax<sup>30</sup>

Pendant longtemps, le commerce dans la contrée de Butembo, a été considéré comme une activité réservée aux hommes. Si les femmes sont en général nombreuses dans la petite économie vivrière, tel n'est pas le cas en ce qui concerne le commerce extérieur. On en retrouve dans l'importation des poissons salés de la frontière ougandaise mais aussi celle des wax dits super et hollandais. Faisons d'abord remarquer qu'on ne trouve pas de trace de ces importations des wax dans les statistiques des douanes au Congo.

L'importation – et la revente à Butembo – des wax d'Europe, est dominée par plus ou moins 15 femmes commerçantes. Les pionnières s'approvisionnaient à Bukavu et Kinshasa jusqu'à la décennie 1980. Leurs fournisseurs importaient de Bruxelles. En effet, dans la capitale belge on trouve des grossistes qui s'approvisionnent par quotas à l'usine aux Pays Bas. Ils revendent aux importateurs et importatrices d'Afrique. Chacun de ces fournisseurs a un réseau de clients qui achètent en gros. Parmi eux on compte des revendeuses qui tiennent boutiques de gros et de détail au

<sup>30</sup> Entretien à Butembo en mars 2002 avec F. importatrice de pagnes et informations recueillies à Bruxelles (Entretien informel à Ixelles-Matonge, le 26 mars 2003, avec Marie Nt. et Alphonsine, revendeuses de pagnes).

quartier africain Ixelles (dénommé aussi « Matonge ») à Bruxelles. De leurs contacts avec leurs fournisseurs de Bukavu et Kinshasa, des revendeuses de Butembo ont accédé à ces réseaux. D'autres envoient des commandes à leurs familiers ou amis en Europe. Ceux-ci effectuent les achats, les envoient par des agences de fret cargo jusqu'à Entebbe. Les importatrices sont mises au courant de l'envoi par téléphone. Elles informent leurs contacts à Kampala, ou envoient l'une d'elles récupérer les colis. Le passage de la frontière congolaise est réalisé soit par arrangement avec les services publics soit par le recours aux passeurs.

Voici l'extrait de l'entretien avec maman F., l'une des importatrices qui revend à Butembo :

*« J'ai été agricultrice, puis je me suis lancée dans la vente de la farine de manioc. Quand j'ai eu un peu d'argent, j'ai commencé la vente en détail des pagnes pour femmes. Puis avec l'évolution de l'activité, j'ai commencé moi-même à me rendre à Bukavu pour l'achat des wax super. J'y ai noué des relations avec mon principal fournisseur, une femme qui tenait un magasin et importait directement de Bruxelles. J'ai été son client de wax pendant près de 15 ans. Elle a fini par accepter d'importer aussi pour moi. Avec les guerres et l'insécurité, je ne vais plus à Bukavu. Avec le temps, j'ai noué aussi d'autres relations en Belgique, des personnes chez qui je transferts l'argent, qui achètent pour moi et mettent les marchandises à une agence de fret pour Kampala. Souvent, nous passons une commande groupée avec d'autres revendeuses »<sup>31</sup>.*

Ces femmes qui, pour la plupart, travaillent sous patente, font des commandes groupées, selon leurs relations, au moins une fois par mois.

### **7.2.10 Le marché intérieur et les compagnies d'aviation<sup>32</sup>**

Avec l'impraticabilité des routes, on a vu dans la contrée à la fin des années 1990, l'apparition des compagnies d'aviation pour le transport des marchandises vers les points de vente. Des commerçants louent des avions antonov en leasing à l'entreprise ukrainienne Urga, pour le transport de leurs marchandises et de celles des tiers vers les lieux de vente. La plupart de ces avions disposent d'un équipage d'origine russe ou ukrainienne. La location est payée mensuellement par transfert international. Parmi les compagnies dont les opérations sont plus régulières, on retrouve en fin 2002 : Air Graben, Cetraca Air Service (C.A.S.), Air Boyoma, Uhuru Airlines, Butembo Airlines.

---

<sup>31</sup> Entretien à Butembo avec F.

<sup>32</sup> Entretien à Butembo avec K.K. du G.K., C. commerçant et à Beni avec Z. d'une compagnie d'aviation.

Le point de départ des cargos est celui de l'aérodrome privé de Beni. Il est en terre, de 1 750 m de long et 27 m de large, aménagé en 1981 dans sa concession par ENRA, une entreprise privée. Les marchandises généralement achetées à Butembo, sont acheminées en camions à Beni puis chargées en avions cargos. Les destinations habituelles sont les débouchés de commerce intérieur inaccessibles à cause de l'impraticabilité des routes ou l'insécurité. Il s'agit principalement de Kisangani, Buta, Isiro, Bumba, Bunia et Goma.

Pour le fret, la moyenne mensuelle au départ de Beni varie entre 150 et 400 tonnes. Les quantités évacuées par avion sont peu importantes (entre 8 % et 20 %) par rapport au volume des importations mensuelles qui atteignent approximativement 1 800 tonnes. Une quantité importante s'écoule donc sur le marché local ou est acheminée en camions vers d'autres marchés intérieurs.

### **7.3 Illustration des contacts réticulaires**

Nous l'avons déjà noté, le réseau est fait de connexions d'acteurs situés dans différents pays. Ces rapports sociaux canalisent les flux. Nous en présentons ici un cas, celui du trafic de l'or. Il ne s'agit évidemment pas de hiérarchisation mais d'interactions. Nous ne procédons pas à une analyse structurale des réseaux mais plutôt à une description de la connexion des micro-entrepreneurs de Butembo, pour la circulation des flux.

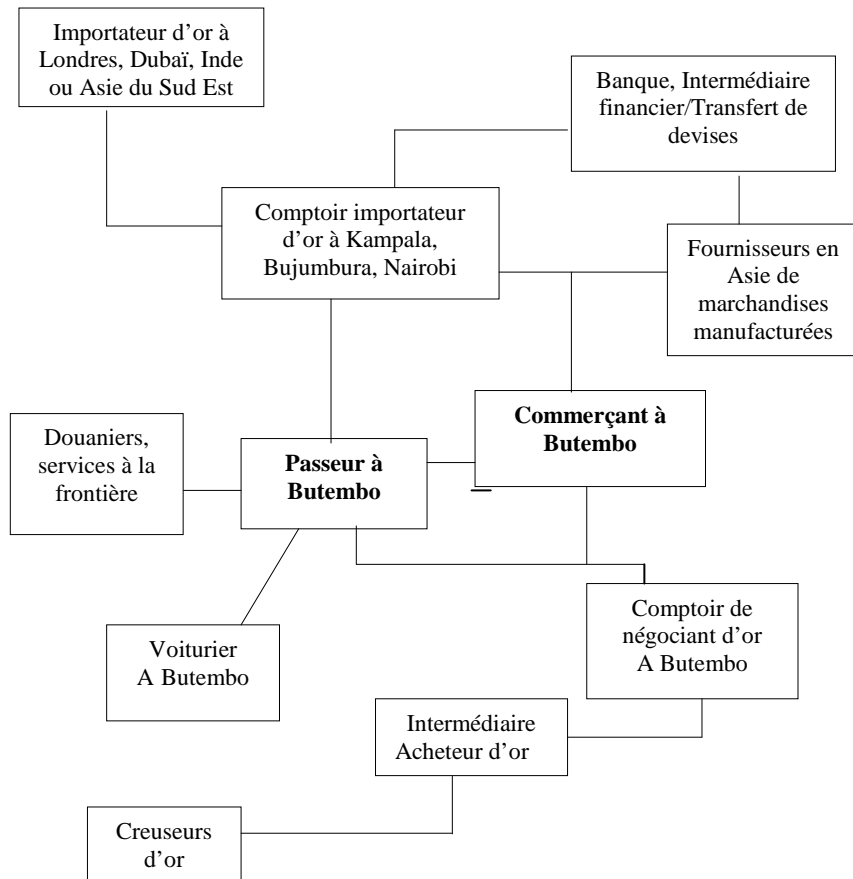
Notre schématisation est quelque peu simplificatrice de la réalité. Les lignes représentent l'interconnexion des acteurs et la canalisation des flux (informations, ressources, etc.), comme le propose Bakis<sup>33</sup>. Le réseau de trafic de l'or peut se déployer sur plusieurs pays. En voici une configuration habituelle<sup>34</sup> :

---

<sup>33</sup> BAKIS H., *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, P.U.F., 1993.

<sup>34</sup> Entretien à Butembo avec Mb., S., J.B., C. et K.K.

Schéma 1 – Un réseau de trafic d'or



Les creuseurs exploitent l'or dans les milieux ruraux. Des intermédiaires s'y rendent pour effectuer l'achat. L'or est ensuite revendu aux négociants à Butembo. Ceux-ci ravitaillent les commerçants exportateurs. Ces derniers confient les quantités à exporter au passeur. Celui-ci les dissimule dans des parties cachées de la voiture qui le conduira dans les pays d'importation. Pour cette dissimulation, il bénéficie du service d'un voiturier habituel. Pour passer la frontière, il a des contacts au sein des services douaniers, d'immigration et de contrôle. À Kampala, Bujumbura ou Nairobi, il livre la marchandise à l'importateur. Celui-ci la réexporte par ses réseaux soit en Europe, soit en Asie. Généralement le paiement de l'exportateur congolais qui est aussi importateur de marchandises, est effectué par transfert international de devises via une Banque ou un intermédiaire financier en Afrique de l'Est, qui a un correspondant dans le

pays de l'exportateur de manufacturés, en Asie du Sud-Est notamment. Celui-ci, ayant reçu la commande du commerçant et le transfert, livre la marchandise, qui est prise en charge par des agences de fret puis des transporteurs routiers et des déclarants.

Des acteurs peuvent appartenir à plusieurs réseaux à la fois. Certains réseaux disparaissent ou bien se restructurent en s'adaptant aux contextes. En plus il y a aussi possibilité d'interconnexion des réseaux.

Au sein des réseaux on retrouve donc différents acteurs qui y jouent divers rôles. Un réseau peut ainsi avoir « son » déclarant en douane, « son » transporteur, « sa » filière de transfert international d'argent, « son » douanier, « son » intermédiaire commercial à l'étranger, etc. Des réseaux locaux se connectent aux réseaux transnationaux grâce à leurs membres qui y sont branchés via leurs contacts à l'étranger. Des relations sont ainsi nouées au-delà des frontières stato-nationales des États. Il s'agit de l'articulation des transactions et des connexions au sein des espaces, grâce aux réseaux, comme l'a souligné Colonomos<sup>35</sup>.

La logique de réseau s'articule donc à différentes étapes des échanges :

- *des contacts locaux* : des commerçants développent des relations au niveau local entre eux, avec des clients, des intermédiaires commerciaux appelés localement « businessseurs », des agents des services publics, des déclarants en douane, des banquiers, des amis, des familiers, avec des prolongements dans les milieux ruraux (fournisseurs d'or, producteurs de café, etc.). Ce niveau local s'articule aussi avec des connexions régionales. En effet, des liens sont tissés aussi dans d'autres régions du pays où on peut retrouver des clients, des fournisseurs, etc. ;
- *des contacts transfrontaliers* : dans les pays voisins, notamment en Ouganda, on retrouve des points d'appui (logeurs, transporteurs), des intermédiaires financiers, des importateurs d'or, des fournisseurs, etc. ;
- *des contacts transnationaux* : il s'agit essentiellement, au-delà des pays limitrophes, des fournisseurs, des agences de fret, des intermédiaires commerciaux ou leurs correspondants avec lesquels des commerçants traitent régulièrement, ainsi que de tous les contacts pour faciliter ces transactions au Kenya, au Nigeria, à Dubaï, Hongkong, Thaïlande, Indonésie, etc. Certains commerçants ont établi des agents ou des représentations à l'étranger.

---

<sup>35</sup> COLONOMOS A., *op. cit.*



De la relecture du processus marchand local, on peut brosser une typologie de réseaux, bien que cette démarche demande un approfondissement :

- a) Des réseaux de clan : dans cette catégorie on peut ranger la première vague des échanges précoloniaux de longue distance. Les expéditions étaient souvent formées des ressortissants des mêmes familles ou du clan. Même actuellement, l'accès aux réseaux passe souvent par des rapports de parenté.
- b) Des réseaux liés au village d'origine : l'appartenance à un village d'origine peut être aussi un élément structurant du réseau. Ainsi se forment comme des « clubs » de commerçants par village de provenance. Ce type de réseau a pris de l'ampleur dans les deux premières décennies qui ont suivi les indépendances. En effet, plusieurs entrepreneurs évoluent d'abord dans leurs villages, puis à un certain stade d'accroissement de leurs affaires décident de migrer à Butembo. Dans cette ville, ils côtoient d'abord ceux qui les reconnaissent ou qui partagent la même provenance. Cette identité comme moyen de socialité en ville, constitue en même temps une voie d'insertion au sein des réseaux.
- c) Des réseaux de confession religieuse. On constate, au niveau local que des commerçants qui évoluent ensemble partagent aussi la même confession religieuse. Plusieurs sont notamment protestants. Nous avons évoqué plus haut l'importance du fait religieux dans la structuration des réseaux et le processus marchand local.
- d) Des réseaux d'amitié, d'affinité : d'autres réseaux ont été formés sur base des relations amicales ou d'affinité. Ainsi au courant des décennies 1960 et 1970, il y a eu des réseaux d'anciens agriculteurs pratiquant le commerce général des légumes et autres produits vivriers. Au courant des décennies 1980 et 1990, il y a eu également ceux des intermédiaires commerciaux qu'on a appelés localement des « businessseurs ». Ceux-ci nouaient des relations à la fois avec des vendeurs grossistes et des clients. Ils étaient ainsi insérés à la fois dans des réseaux des clients, notamment ceux qui provenaient des autres régions du pays pour s'approvisionner à Butembo, et des réseaux de fournisseurs auprès desquels ils orientaient des acheteurs. Une certaine fidélisation s'instaurait de part et d'autre.

Cette distinction est indicative. Divers éléments structurant peuvent être combinés. En ce qui concerne les acteurs de Butembo, la distinction de Vincent Lemieux reste pertinente, mais il faut ajouter qu'il s'agit essentiellement des réseaux marchands où se combinent alors différents éléments structurants (parenté, affinité, religion, etc.) selon les contextes. Cette réalité de Butembo corrobore le constat fait par Jean-Michel Servet sur l'importance de la confiance établie sur des bases sociales (ethniques,

familiales)<sup>36</sup>. Nous l'avons dit, ces réseaux s'établissent du fait des relations qui se nouent entre des acteurs au sein d'un espace qui déborde les territoires des États et dans lequel s'effectuent des échanges transnationaux.

On est donc en présence d'une économie qui a un ancrage local et micro-régional mais caractérisée par une extension spatiale transfrontalière et transnationale. Avec la dynamique des réseaux, on a finalement l'impression que l'acteur transnational a conscience qu'il ne peut évoluer seul dans les échanges. Les acteurs socio-économiques locaux n'évoluent pas dans une rationalité impersonnelle. Le réseau constitue donc une structure faite de connexion d'acteurs, qui canalise les flux.

Il y a également des acteurs collectifs, des associations dont des micro-entrepreneurs sont membres. Il ne s'agit véritablement pas de relations marchandes, mais elles peuvent servir de cadre pour des contacts en vue du commerce, de la redistribution, des initiatives de développement, de l'assistance mutuelle, de la défense des intérêts communs, etc.

## **7.4 Acteurs et dynamique associative**

De plus en plus à Butembo, comme ailleurs au Congo, se développe le groupement des personnes à dessein commun généralement non lucratif. Des micro-entrepreneurs se regroupent en associations qui revêtent diverses formes : mutuelle, corporation, syndicat, groupement de village de provenance, comités divers, etc. Plus de 70 % des enquêtés à Butembo, se sont déclarés membres d'une association.

Notre intérêt porte sur les associations dont des membres sont impliqués dans le commerce transnational. Nous en citons quelques-unes à titre illustratif.

### **7.4.1 F.E.C.<sup>37</sup>**

La fédération des entreprises du Congo, est une structure syndicale nationale, mais dont les membres fédérés (comités territoriaux ou locaux) sont dotés d'une certaine autonomie. Initiée en 1959 comme chambre de commerce, elle a été dénommée Association nationale des entreprises du Zaïre jusqu'en 1997. À Butembo, ses membres sont des commerçants dont un certain nombre d'importateurs.

Cette institution, au niveau local, se donne comme mission :

- défendre les intérêts des entrepreneurs membres ;

---

<sup>36</sup> « Du troc au réseau : les marchés dans l'histoire », Entretien avec Jean-Michel Servet, propos recueillis par Jean-François DORTIER, in CABIN P. (coord.), *op. cit.*, p. 104.

<sup>37</sup> Entretien à Butembo avec un ancien président et le secrétaire de la F.E.C.

- assurer l’information et la formation des membres, notamment en matière fiscale et de législation ;
- contribuer à la promotion des affaires au Congo en servant d’intermédiaire pour les relations d’affaires avec l’étranger...

Elle s’occupe aussi de la conciliation entre entrepreneurs et s’implique dans les initiatives de développement dans le milieu.

Le bureau de Butembo a comme rayon d’action le territoire de Lubero. À ce jour, plus d’un millier d’opérateurs sont membres de la F.E.C., affiliés individuellement ou à travers des comités professionnels ou encore des centres de négoce. En effet, à Butembo on trouve des comités professionnels, pour la défense des intérêts d’une corporation précise dans le domaine marchand :

- A.T.PHA.LU. regroupe les revendeurs de médicaments en officines ;
- A.P.I.LU. : l’association des importateurs des produits pétroliers à Lubero ;
- COO.DE.PO.L. : la coopérative des dépositaires de poissons de Lubero ;
- A.MA.C.CO./Lubero : l’association des mamans commerçantes du Congo, représentation de Lubero.

Il existe aussi des sous-regroupements quasi informels, par secteur d’activité. De plus en plus, les micro-entrepreneurs ont le sentiment que la F.E.C. est une affaire de grands commerçants<sup>38</sup>. Ainsi, on a l’impression qu’ils recherchent la proximité dans d’autres associations, des mutuelles corporatives notamment.

#### **7.4.2 A.T.PHA.LU.<sup>39</sup>**

L’association regroupe les tenanciers des officines pharmaceutiques en territoire de Lubero. Le bureau est établi à Butembo où se retrouve la quasi-totalité des membres. Elle a commencé comme regroupement de fait de quelques tenanciers inquiets face à la multiplicité des taxes et des services publics de prélèvement. Comme le nombre des officines augmentait, la nécessité d’organiser une corporation s’est posée. La motivation principale est syndicale : la défense des intérêts des membres.

Elle s’est dotée de statuts le 25 juin 1990 avec une vingtaine de membres. Aujourd’hui ils sont une centaine. Plusieurs sont importateurs mais la plupart travaillent sous patente. Par le système de groupement d’achats, ceux qui importent achètent chacun pour le compte des autres. L’association sert d’interlocuteur et négocie dans l’intérêt des membres avec les services publics : l’inspection des pharmacies, le service de supervision, le bureau de

---

<sup>38</sup> Opinions des membres de A.P.I.LU. et A.T.PHA.LU.

<sup>39</sup> Entretien à Butembo avec le secrétaire, un ancien président et deux membres.

Industries, Petites et Moyennes Entreprises qui fait payer la patente, le service de l'environnement, etc.

Elle s'occupe également d'expliquer aux membres certaines dispositions des services publics relatives au secteur. En effet, plusieurs tenanciers ne sont pas pharmaciens de formation. Ce sont en fait des commerçants qui emploient du personnel formé en école infirmière ou en pharmacie.

L'association poursuit principalement un objectif syndical mais organise aussi une entraide mutuelle entre les membres. Par ailleurs, avec les guerres dans le pays, les tenanciers sont sollicités pour offrir des médicaments aux nécessiteux (déplacés de guerres, blessés, etc.). Mais cette collecte de médicaments doit être organisée. Ainsi, l'association procède elle-même à la collecte de quelques médicaments de base auprès des membres et les confie à la Croix-Rouge locale. L'association contribue aussi aux travaux d'intérêt général.

#### **7.4.3 A.P.I.LU.<sup>40</sup>**

C'est l'association des importateurs des produits pétroliers en territoire de Lubero. Elle s'est organisée institutionnellement en 1997 et compte une dizaine de membres. Parmi les motivations de création de l'association, il y a la nécessité ressentie par les membres de s'organiser pour mieux se défendre collectivement face aux harcelantes demandes de carburant des militaires. En effet depuis le début des années 1990, des importateurs étaient harcelés, chacun individuellement, par des militaires qui avaient besoin de carburant. Ils ont alors senti le besoin de mettre en place une organisation qui servirait d'interlocuteur aux militaires. Pour éviter les demandes de carburant intempestives, A.P.I.LU. exige qu'ils soient munis d'une reconnaissance de dette de la municipalité (garantie institutionnelle).

L'association a donc comme mission principale la défense des intérêts commerciaux des membres. Elle peut aussi négocier le rabais des taxes, qui sont élevées dans ce secteur. En plus, elle organise un système de crédit mutuel et d'entraide entre les membres. Elle contribue également à certaines demandes d'intérêt communautaire : don de carburant pour le transport des matériaux pour réfectionner un pont, entretenir un tronçon de route, etc.

---

<sup>40</sup> Entretien à Butembo avec le secrétaire et 2 membres de l'association.

#### 7.4.4 L'Association des Trafiquants du Congo-Est<sup>41</sup>

De plus en plus des petits et moyens commerçants se rendent en Afrique de l'Est pour importer des marchandises. Ils ont senti la nécessité de se regrouper avec un objectif général d'assistance face aux risques liés à leurs trafics commerciaux à l'étranger.

L'association a commencé à Butembo d'abord comme groupement informel de quelques micro-entrepreneurs. Depuis 1993, des sinistres sur les routes d'Ouganda se multipliaient : vols d'argent ou de marchandises, accidents mortels de circulation, maladies, décès, etc. La nécessité d'assister matériellement les familles sinistrées s'est posée. Il fallait que cette assistance soit organisée. Ensuite ces acteurs socio-économiques ont partagé la nécessité de se connaître davantage par des rencontres régulières. Ainsi en 1997 la mutualité est constituée avec près de 92 membres. En 2002, elle est dotée de statuts, et elle compte plus d'une centaine de membres. L'association se fixe comme objectif général, la promotion du commerçant trafiquant du Congo-Est<sup>42</sup>. Elle veut aussi prévenir certains risques en contribuant à moraliser la profession. Ainsi l'article 3 de son Règlement d'ordre intérieur stipule :

*« Chaque commerçant doit travailler conformément aux normes et lois du pays, éviter des irrégularités telles que : importer des produits prohibés, voyager sans laissez-passer ou visa, se munir des documents d'autrui... »*

Elle encourage aussi la collaboration et l'assistance mutuelle entre les membres, le groupement d'achats par exemple. C'est le moment de rappeler ici ce réseau de petits entrepreneurs qui décident à chaque fois de s'approvisionner en commun pour bénéficier de meilleures conditions d'achat, minimiser les dépenses (visa, transport, séjour...) qui seraient élevées si chacun voyageait pour importer de petites quantités.

#### 7.4.5 Des coopératives

Certaines coopératives d'agriculteurs ont voulu garantir un prix plus rémunérateur aux producteurs ruraux en procédant elles-mêmes à l'exportation de café, au lieu de passer par des intermédiaires. Certaines Unions Coopératives ont tenté quelques essais d'exportation au début de la

---

<sup>41</sup> Entretien à Butembo avec le secrétaire et 3 membres de l'association.

<sup>42</sup> Pour atteindre cet objectif, l'association envisage des actions en faveur des membres (Statuts art. 4) :

- défendre leurs droits socio-économiques sur ce tronçon Congo-Ouganda ;
- lutter contre ce qui peut handicaper leurs activités commerciales ;
- les éduquer par des séminaires de formation en vue de leur progrès commercial ;
- les aider en cas de : accidents graves sur la route, maladies en voyage, pillages, faillite, décès, mariage.

décennie 1990. Les documents de change ont été validés par la Banque de Crédit Agricole<sup>43</sup>.

L'intention d'offrir au producteur des prix plus élevés était louable, mais ces associations ont connu des difficultés de gestion. L'expérience n'a pas duré.

#### **7.4.6 Les associations des originaires<sup>44</sup>**

A côté des associations formelles évoluent d'autres groupements qui sont informels. Nous évoquons ici le cas des associations des originaires qui sont des mutuelles à but social. Les membres ont en commun de provenir d'un même village. Même si les membres sont originaires de différents groupes familiaux, il y a à la base la reconnaissance d'appartenance à une même communauté villageoise. Ceux qui ont quitté le village essaient de reproduire cette communauté à travers des objectifs de connaissance et d'entraide mutuelles. En effet, dans la tradition locale, l'individu est « *membre d'une communauté familiale donnée et [...] membre d'une communauté de territoire ou de lieu* »<sup>45</sup>.

L'objectif du renforcement du lien social entre des originaires est primordial. Ce type d'association constitue ainsi un cadre d'intégration des nouveaux venus en milieu urbain et dans le circuit commercial. Il peut également servir de cadre de conciliation entre membres. Ces associations constituent aussi des cadres de redistribution entre les membres et au profit de leur village. On en voit ainsi qui prennent des initiatives d'appui des actions des comités opérationnels au village : appui à la construction d'un pont, au tracé d'une route, à la construction d'une école ou d'un poste de santé, etc. En ville, l'entraide intervient par exemple lors des événements heureux ou malheureux que vivent les membres.

Il y a un certain nombre d'associations des originaires en ville. C'est une manifestation de la reproduction des valeurs sociales même par ces acteurs qu'on pourrait considérer comme modernisés par la vie en ville et l'activité non agricole, à savoir le commerce local, régional et transnational.

De cette dynamique associative, nous pouvons conclure que des acteurs de l'économie transnationale réinventent donc le lien social à travers des initiatives qui ont le plus souvent, au départ, un caractère spontané et informel. Elles peuvent présenter un caractère généraliste ou de pluri-activités du point de vue de domaines d'action. Ainsi elles peuvent être à la fois mutualiste, coopérative et syndicaliste. Souvent les intérêts commerciaux, professionnels, syndicaux, de sécurisation, mais aussi sociaux

---

<sup>43</sup> Entretien à Butembo avec le gérant de la B.C.A.

<sup>44</sup> Entretien à Butembo avec les commerçants C., M., Mb., et S.

<sup>45</sup> MUWIRI K., et KAMBALUME K., *op. cit.*, p. 132.

de solidarité, d'assistance mutuelle, de participation aux initiatives locales de développement s'y combinent.

## 7.5 Articulation entre différents niveaux d'activités

Au sein de l'économie locale il y a lieu de distinguer différents niveaux d'activités ou systèmes de fonctionnement économique qui sont en articulation. Nous recourons à l'approche braudelienne<sup>46</sup> pour effectuer cette distinction à Butembo.

1. *Une économie de subsistance* : on y retrouve l'ensemble des activités (agriculture, artisanat, petite production marchande) auxquelles s'adonne la majorité de la population en vue de sa reproduction matérielle. On pourrait rappeler également la recherche de sel en longue distance avant et au cours des premières années de la colonisation grâce aux réseaux lignagers. Les biens ont ici plus une valeur d'usage. La sécurisation est davantage assurée par une base familiale (famille élargie). L'institution « communauté » (de famille ou de village) sous-tend la réciprocité et la redistribution. C'est le premier niveau braudélien, celui de la construction de la civilisation matérielle et spirituelle.

2. *Une économie marchande* : l'activité de revente est réalisée à la fois pour la reproduction de la vie matérielle (on vend pour vivre) et celle de l'échange marchand. On peut y retrouver l'ensemble des revendeurs à petite échelle sur des marchés locaux. Les échanges marchands s'opèrent de façon régulière, des offreurs se professionnalisent et la distribution s'accélère. Dans le processus marchand de Butembo, nous avons vu apparaître des colporteurs, des mini-boutiques en milieu rural, des étals au marché, et des échanges transfrontaliers. Les réseaux se structurent non seulement sur base de la parenté, mais aussi du village de provenance, d'appartenance religieuse, d'affinité ethnique, d'amitié. On les retrouve dans la dynamique des marchés de Lubiliha, Kyavinyonge, Butembo et sur d'autres petits marchés ruraux et urbains. Les acteurs sont dans le marché mais sans logique exclusive de marché. C'est le deuxième niveau braudélien.

3. *Une économie d'accumulation* : les acteurs sont constitués en entreprises qui poursuivent l'accumulation du profit par la vente de biens et services sur le marché. Parmi ces acteurs, on compte des revendeurs à plus grande échelle (boutiques, magasins, etc.), les importateurs, les exportateurs. Au niveau local, il s'agit des acteurs du grand commerce qui réalisent l'accumulation en commerce local, régional ou transnational mais qui ne sont pas dans la logique exclusivement capitaliste. Ils recherchent le profit et

---

<sup>46</sup> – L'analyse de Braudel s'applique à l'évolution du capitalisme en Europe, ses instruments peuvent servir à expliquer également l'évolution d'autres réalités socio-économiques, dans d'autres contextes, comme en Afrique.

– BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin, 1979.

mettent en œuvre des aspects de la logique du troisième niveau braudelien : l'accroissement des patrimoines et l'élévation sociale consécutive, la connexion aux acteurs transnationaux (intermédiaires commerciaux et financiers, transitaires, agences internationales de voyage et de fret, banques internationales, etc.), la fréquentation des marchés globalisés (Dubai, Hongkong, Bangkok...), la manipulation de diverses monnaies et systèmes monétaires, l'usage des moyens techniques (conteneurisation, fax, téléphone portable ou satellitaire), l'exportation officielle, l'industrialisation, le leasing des avions.

Cette distinction est indicative, mais en réalité chaque système revêt différentes dimensions. Ces types d'économie ont des logiques différentes et s'articulent entre eux. Pour nous, les activités et pratiques de l'économie de subsistance et de l'économie marchande sont des composantes de l'économie populaire locale. Nous avons déjà indiqué que plus ou moins 80 % de la population active de Butembo n'est pas salariée. Une majorité s'adonne à l'agriculture et aux petites activités marchandes dites du secteur informel. Le crédit s'y acquiert notamment via des associations de crédit rotatif informel. Les relations interpersonnelles y sont importantes à travers les mutuelles, les associations et autres groupements. Cette économie réelle, fait vivre une partie importante de la population et combine le formel et l'informel, le social et l'économique.

Les petites activités marchandes prennent également de l'importance (la vente ou la revente des produits vivriers, manufacturés ou artisanaux). Butembo constitue un important centre de consommation des produits vivriers. Il est approvisionné par des paysans vendeurs ou revendeurs qui, principalement mercredi et samedi, fréquentent les grands et les petits marchés de la ville, étalent leurs produits dans certains carrefours ou le long de certaines rues. Ils s'approvisionnent en produits manufacturés de base pour l'usage domestique (sel, huile de palme, savon, pétrole lampant...). Certains achètent en gros en vue de revendre en détail au village. Cette fréquentation des marchés en des jours précis de la semaine est une pratique populaire depuis des décennies. Elle se combine avec le colportage effectué par des marchands qui, à jours précis, partent de Butembo en véhicules ou à vélos, pour effectuer la vente des manufacturés sur des marchés ruraux environnants.

L'économie de subsistance s'articule ainsi avec le marché via l'échange monétaire. Celui-ci donne aux biens une valeur vénale sur le marché. La description qu'en a faite Duvieusart en période coloniale, caractérise encore plusieurs activités marchandes à travers la ville de Butembo : dans la plupart des cas, les mesures ne s'effectuent pas avec une balance mais des petites boîtes de concentré de tomates servent d'étalon des épices et la bouteille vide de bière pour l'huile. Le client achète au vendeur qu'il connaît. Le commerce se fait à domicile. Il y a absence quasi généralisée de calcul de



prix de revient et de comptabilité. Les femmes, très nombreuses, sont dans le colportage avec des stocks dérisoires. Il n'y a pas une seule femme qui, un jour, n'ait pas mis quelques marchandises à la fenêtre de sa maison ; elles implorent le client pour vendre. Il y a une absence d'accès au crédit du fait de manque de formation et des pièces justificatives<sup>47</sup>. Cette description n'épuise évidemment pas les dimensions de cette économie populaire.

A Butembo, des marchands sur les petits marchés, ambulants ou à domicile font partie pour la plupart des réseaux d'entraide, de solidarité mutuelle. C'est une expression de la dynamique associative<sup>48</sup>, notamment avec des associations dont plusieurs sont de fait, peu ou pas institutionnelles, basées sur des affinités, l'exercice d'une même activité, la proximité etc.

Ainsi l'économie populaire fait vivre les gens à la base<sup>49</sup>. Il s'agit de leur organisation économique, leurs systèmes et pratiques de production, de distribution, de consommation, de redistribution des biens et services, d'épargne et de crédit, etc. Cette organisation socio-économique fait partie de la construction de la vie matérielle de la majorité de la population, ancrée dans son histoire. La crise de l'État modernisateur ne l'a pas créée mais l'a rendue plus visible comme fondement du dynamisme d'autoprise en charge des populations à la base par le recours aux pratiques accessibles pour survivre et vivre, se reproduire matériellement et socialement. Comme reconnaît Philippe Engelhard, l'économie populaire existe. Ce n'est pas elle qui appauvrit les économies. C'est parce qu'elle existe que les gens sont moins pauvres. Les gens à la base le savent bien : ce sont eux qui l'ont créée parce qu'ils en avaient besoin<sup>50</sup>.

Il ne s'agit pas de façon réductionniste ni d'une économie de la pauvreté, ni d'un résidu d'économie traditionnelle.

Toutefois, l'économie populaire n'est pas qu'au niveau local. Il y a notamment une dimension du transfrontalier qui s'inscrit dans une continuité historique. Des échanges s'effectuent aux frontières entre des populations du Congo et celles d'Ouganda par exemple, articulés également avec une affinité ethnique. Les paysans congolais frontaliers de l'Ouganda, y vendent des produits vivriers, ce qui leur permet d'acheter à proximité des produits ougandais pour leur usage. Nous avons également fait allusion aux paysans des collines riveraines du lac ex-Édouard dont le café est vendu en Ouganda par les trafiquants. Les paysans leur cèdent leurs récoltes en contrepartie des biens d'usage importés d'Ouganda. Pour les paysans il est question d'économie populaire, alors que pour le trafiquant il s'agit d'une opération

---

<sup>47</sup> DUVIEUSART E., *Notes sur le commerce indigène dans les grands centres extra coutumiers du Congo Belge*, 1958, sans édition, pp. 5-24.

<sup>48</sup> KAMBALE MIREMBE O., mémoire cité, pp. 58, 87-88.

<sup>49</sup> *Idem*, p. 35.

<sup>50</sup> ENGELHARD P., *op. cit.*, p. 55

marchande en vue de l'accumulation. L'opération marchande s'articule donc avec des rapports sociaux qui permettent au trafiquant, d'entrer en contact au Congo avec des rabatteurs ou des paysans producteurs, un piroguier armateur, et en Ouganda, un logeur et des commissionnaires. Au sein de l'économie populaire, il y a donc articulation entre l'agriculture, les échanges marchands et les rapports sociaux.

Une certaine « sous-traitance » commerciale articule également l'économie populaire au grand commerce. En effet, à Butembo les commerçants accordent des prêts de petites quantités de marchandises à leurs familiers, amis ou connaissances qu'ils revendent au détail ou semi-gros<sup>51</sup>. Ils n'ont souvent pas de local de vente ; ils exposent leurs petites quantités de marchandises devant les boutiques ou le long des rues et fréquentent des marchés ruraux environnants. C'est notamment le cas pour les tissus imprimés revendus en général par des femmes. En fin de journée, ou périodiquement, elles reversent au prêteur son prix et encaissent l'excédent. Point n'est besoin de rappeler ici que ces revendeurs présentent la plupart des traits reconnus au secteur informel.

Le commerçant prêteur écoule ainsi une partie de ses marchandises et en même temps assure une entraide. Les relations de parenté, d'amitié ou d'affinité, se combinent avec des rapports fournisseur-clients. Nous savons par ailleurs que plusieurs entreprises sont familiales. Ce système de distribution permet donc au commerçant d'étendre ses points de vente et d'impliquer des membres de la famille, ce qui leur procure de l'emploi et des revenus.

Le « parrainage » contribue ainsi à la multiplication des activités marchandes. La distribution passe donc par des relations et des rapports sociaux, comme dans l'ancienne civilisation matérielle locale. Nous avons également relevé que les rapports sociaux rendent possibles des opérations financières comme le transfert de devises hors banque notamment.

Au niveau local, l'économie marchande s'articule également avec le grand commerce. Nous rappelons que des marchands locaux accèdent au commerce transnational grâce au parrainage social, une pratique populaire. L'opérateur économique C. nous a résumé le système de parrainage d'un petit commerçant par un plus grand au sein des réseaux. Au départ, le petit confie régulièrement des petites sommes au parrain à l'occasion de ses importations pour qu'il lui ramène aussi quelques articles qu'il revend. À l'arrivée de la marchandise, souvent le parrain se sentant dans l'obligation de l'aider à évoluer, lui épargne de payer la quote-part de transport et de droit de douane. En fait il s'agit souvent de quelques articles qui occupent un faible volume par rapport à l'ensemble de ce qu'importe le parrain. En ne supportant ni transport ni droits de douane, le parrainé est en position de

---

<sup>51</sup> Entretien à Butembo avec F. et S, et notre observation.

réaliser des marges très importantes car sur le marché il vend au prix des concurrents. Il n'est donc pas étonnant que son évolution soit rapide, grâce à ses petites importations parrainées. À un moment de son évolution, il peut arriver à réunir une somme d'argent lui permettant d'importer de plus grandes quantités de marchandises. Il exprime alors à son parrain son souhait de découvrir les marchés d'importation. Le parrain, lors de ses voyages d'importation, se fait accompagner de son parrainé une ou deux fois. Il lui montre les marchés, les personnes avec qui il traite, les différentes procédures, les modalités de transfert, d'achat, de fret – en fait il l'introduit au sein de son réseau. Habitué, le parrainé va seul, connu des contacts de son parrain, il peut même en découvrir d'autres. À son tour il parraine d'autres. C'est de la sorte que la toile s'agrandit et que le nombre d'importateurs augmente.

Par ailleurs, les acteurs du transnational sont dans l'accumulation mais effectuent certaines pratiques populaires. C'est le cas de la redistribution. Plus de 46 % des enquêtés à Butembo, ont affirmé consacrer mensuellement à la redistribution au moins 100 dollars, au profit des familiers, des amis, des églises, des nécessiteux, etc.

Cependant l'économie locale ce n'est pas que de l'économie populaire : une partie de l'économie locale tout en usant des pratiques populaires, n'est plus entièrement dans l'économie populaire ni exclusivement dans l'économie du marché. Mais le parcours caractérise une évolution vers une interface où il y a une combinaison des pratiques populaires et marchandes (efficacité et rationalité du marché). L'activité marchande comporte ainsi des pratiques populaires dans la mesure où ses acteurs se réfèrent encore aux institutions, logiques et modes de fonctionnement socioculturels.

Nous ne souscrivons donc pas à l'idée d'assimiler la dynamique commerciale locale au capitalisme. Ces acteurs de l'accumulation développent-ils vraiment une logique capitaliste stricte: possession privative des moyens de production, rationalité et régulation par le marché, salariat, etc. ? S'agit-il des capitalistes en émergence qui conscients de leur faiblesse, de leur fragilité, sont obligés de s'enraciner dans les réseaux ?

Il nous semble qu'il faut reconnaître différentes dimensions, différents systèmes économiques, différentes logiques dans l'économie africaine, au sein des micro-, petites, et moyennes entreprises, comme nous l'avons présenté en recourant aux catégories braudéliennes. Les acteurs de l'accumulation combinent rationalité économique et rapports sociaux. Nous ne pensons pas non plus que cet entreprenariat soit l'effet d'une lutte de

classes<sup>52</sup> entre une élite et un paysannat à la périphérie de l'accumulation qui lui résiste. Il ne s'agit pas non plus d'avancer la prédominance d'une plus-value sociale ; ces micro-commerçants souhaitent que leurs activités soient rentables et compétitives. En effet, il faut reconnaître que même en évoluant grâce aux rapports sociaux, les acteurs n'échappent pas à l'individualisme compétitif<sup>53</sup>.

A coup sûr, la recherche de l'accumulation caractérise un certain type d'acteurs. Mais étant donné leur profil, le contexte socioculturel dans lequel ils évoluent et qui inspire leurs pratiques, ces acteurs ne sont pas vraiment des capitalistes au sens wébérien. Au niveau local, les acteurs insérés dans le troisième niveau, développent également des pratiques du type du deuxième et du premier niveaux : l'importance du lien social, le poids de la confiance, la préférence d'une main-d'œuvre familiale, l'appartenance souvent familiale des moyens de production, la redistribution familiale et communautaire, etc. En plus, en ce qui concerne Butembo, les acteurs du troisième niveau sont généralement issus du peuple et non de l'élite intellectuelle ou politique. C'est souvent des acteurs partis du premier (anciens agriculteurs) ou du deuxième niveaux (anciens colporteurs, anciens boutiquiers), ayant fait peu ou pas d'études. Tout en développant l'esprit d'entreprise, ces entrepreneurs maintiennent des réflexes culturels dans leurs pratiques commerciales et sociales.

Certes, l'acteur local de l'accumulation recherche la performance du point de vue des critères du marché, mais en même temps, il donne de l'importance aux relations interpersonnelles dans ses opérations. Pour lui, il est important, pour traiter avec les autres acteurs (fournisseurs, clients, banquiers, logeurs, transporteurs, douaniers, déclarants) de les rencontrer, de nouer des relations, de tisser des contacts, de faire partie des réseaux. Pour le capitalisme dur, les transactions économiques sont uniquement des relations d'échange et l'excédent d'exploitation est valorisé en accumulation. Mais au niveau local, on note chez des acteurs socio-économiques, même ceux de l'accumulation, des comportements hors marché et hors institutions modernes. L'acteur évolue ainsi dans et par des liens sociaux : plus de 53 % des enquêtés à Butembo ont affirmé s'être insérés dans le commerce extérieur grâce aux liens de famille.

Nous ne le dirons jamais assez, les pratiques marchandes sont encadrées dans le social. Nous n'avons pas eu le sentiment que les acteurs ont la volonté de s'émanciper des rapports sociaux. Il y a donc des aspects fondamentaux qui traversent différents systèmes économiques et qui

---

<sup>52</sup> MACGAFFEY J., 1987, *op. cit.*, pp. 22-23.

<sup>53</sup> PEEMANS J.-P., in *Economie, cultures et développements. Actes de deux rencontres avec Serge Latouche et Thierry Verhelst*, p. 47.

contribuent à leur articulation. C'est le cas de l'importance des rapports sociaux.

Il nous faut relever aussi l'importance des pratiques informelles (au sens courant) étant donné que des acteurs se conforment peu ou pas aux institutions mises en place dans le cadre de l'économie formelle : les banques, la réglementation commerciale et douanière, les frontières, etc. Il y a plutôt une articulation entre le formel et l'informel. Des enquêtés ont affirmé que l'important c'est de mener leur activité, c'est à l'État de prendre des dispositions pour faire respecter ses droits. Nous avons évoqué des micro-entrepreneurs qui importent sans autorisation du Bureau du Commerce Extérieur, mais présentent leurs marchandises importées aux bureaux de douane en vue d'une déclaration de dédouanement formalisée. Par ailleurs, des entrepreneurs autorisés à exporter, ne déclarent pas leurs exportations d'or, ni leurs transferts de devises. Au sein de différents niveaux d'activités, il y a des seuils de légalité variable, avons-nous indiqué. Quand les acteurs socio-économiques trouvent avantageux d'utiliser des procédures officielles, ils y recourent. Sinon, soit ils ne les respectent pas, soit ils en négocient les modalités. Cette négociation est rendue possible par la présence des agents des services publics au sein des réseaux de relations des acteurs socio-économiques.

La dynamique des échanges à Butembo est due en partie à son évolution « hors de l'État »<sup>54</sup>, de ses logiques, de ses institutions. Si on y relève les pratiques informelles, c'est suite à la prépondérance des institutions formelles de régulation de l'État colonial et post colonial. En effet, la législation coloniale et post coloniale du commerce extérieur a rendu les échanges de longue distance quasiment inaccessibles aux micro-entrepreneurs. Mais ils y sont présents, comme nous l'avons relevé. Nous ne sommes pas en présence d'une économie illégale, mais d'une économie qui fonctionne autrement. Certes on ne peut réduire la réalité au critère du degré de respect des institutions, mais rien qu'à considérer toutes les conditions d'exercice du commerce extérieur, d'exportation de l'or, l'exigence de l'intervention des banques, on comprend à quel point le recours à l'accessible, même s'il est hors-lois est pratiqué par les acteurs de différents niveaux. L'économie « officielle », avec ses « institutions » ne fonctionne pas. Mais l'économie transnationale réelle fonctionne avec d'autres « institutions ».

L'articulation entre acteurs ne supprime pas les rapports de forces entre eux, les conflits.

---

<sup>54</sup> Gauthier de Villers parle plutôt de « hors-lois », DE VILLERS G., 1992, *op. cit.*, p. 16.

## 7.6 Des conflits d'acteurs

### 7.6.1 Conflits et rapports marchands<sup>55</sup>

Nous avons certes montré l'importance des réseaux pour les opérations marchandes. Mais des situations de rapports de forces, de conflits d'acteurs au niveau local font partie également de la réalité sociale locale. Nous évoquons des cas mais nous ne pensons pas qu'il faille généraliser. Nous parlons de conflits dans le sens de rapports de forces, d'antagonismes des acteurs autour des biens, des services, des intérêts. Comme fait remarquer Achille Mbembe, « *rendre compte des dynamiques qui font se mouvoir un groupe, c'est aussi [...] identifier les sites d'affrontements qui traversent les souterrains sociaux, déchiffrer les codes de déroulement des conflits qui s'accumulent ou surgissent* »<sup>56</sup>. Nous sommes conscient de la réalité des conflits au niveau local. Nous en présentons brièvement quelques cas. En fait c'est un aspect qui exige une autre étude approfondie.

Entre les commerçants, il existe un conflit intergénérationnel latent. En effet, même si nous avons parlé du parrainage, c'est quand même avec une certaine inquiétude que les anciens commerçants voient arriver d'autres qui émergent. Il arrive que certains développent des comportements pour contrecarrer leur évolution. Il peut s'agir de protéger le marché notamment en ne livrant pas d'informations relatives aux débouchés, aux produits, à leur provenance, aux fournisseurs, aux prix... En effet au niveau local, des commerçants se plaignent de l'inaccessibilité des informations auprès des réseaux dont ils ne font pas partie. Pour eux, il y a comme une protection déloyale de l'information qui empêche une partie d'acteurs socio-économiques d'évoluer. Les commerçants se regroupent sur base d'appartenance religieuse, de village de provenance ou d'affinité. Ceux qui n'en font pas partie n'accèdent pas aux informations qui y circulent. Ces regroupements sont donc exclusifs. Ceci est d'autant plus compréhensif qu'une compétition est inéluctable entre acteurs économiques, de surcroît du même secteur d'activités. Il arrive que ceux qui accèdent aux informations par leurs propres voies bradent les prix au détriment de ceux qui voulaient les protéger. Il s'agit bien sûr d'une compétition conflictuelle car il y a manifestement une intention de nuire qui passe ainsi par une stratégie des prix. C'est surtout de cette façon que se manifestent les conflits dans le domaine commercial.

---

<sup>55</sup> Entretien à Butembo avec J.B., I., M. et S.

<sup>56</sup> MBEMBE A., « Mémoire historique et action politique », in BAYART J.-F., MBEMBE A. et TOULABOR C., *Le politique par le bas en Afrique. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, p. 181.

Dans le secteur d'importation des produits pétroliers par exemple, ceux qui recourent peu ou pas aux pratiques de contournement des procédures imputent la perturbation du marché à d'autres qui minimisent les coûts d'importation, entre autres par la prise en charge hors douanes par une autorité politique ou militaire.

Les petits et moyens commerçants se plaignent que les grands, même ceux de leurs réseaux vendent non seulement en gros mais aussi en semi-gros et en détail, alors que cette dernière possibilité leur serait réservée. Ils déplorent ainsi une certaine concurrence déloyale dans l'organisation du marché.

Par ailleurs, la F.E.C. n'a pas réussi à fédérer tous les opérateurs économiques. En principe, elle ne peut regrouper que des acteurs économiques formels. Du reste, ceux qui peuvent être considérés comme ses comités professionnels ont fini par « s'autonomiser », non sans quelques frictions.

### **7.6.2 Conflits fonciers**

Il est important d'évoquer particulièrement les conflits fonciers<sup>57</sup> de plus en plus nombreux autour des propriétés foncières acquises par des acteurs de l'accumulation en milieu rural. Nous évoquons ici les conflits créés par l'individualisation des terres collectives.

Les conflits fonciers constituent l'une des affaires fréquemment introduites auprès des tribunaux à Butembo depuis la décennie 1990. La gestion de la terre dans la société locale précoloniale était basée sur le droit coutumier oral. Depuis la période coloniale, elle est régie par la loi. Selon la loi n° 66-343 dite « Bakajika » du 7 juin 1966, tous les droits fonciers reviennent à l'État. La loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, encore en vigueur établit que le sol est une propriété inaliénable de l'État et celui-ci a le pouvoir d'accorder des droits fonciers. Elle prévoyait qu'une ordonnance ultérieure devait réglementer la gestion foncière des terres exploitées par les communautés locales, mais elle fait toujours défaut.

La coutume Nande garantissait la propriété communautaire de la terre. Et le principal mode de faire valoir était le droit d'usage accordé par les autorités coutumières. Ce droit coutumier garantissait ainsi à la paysannerie sa reproduction<sup>58</sup>. Les lois modernes offrent la possibilité d'appropriation individuelle de la terre. Avec la croissance démographique mais aussi

---

<sup>57</sup> Nous nous sommes entretenu avec Mafikiri Tsongo et Paluku Kitakya, dont les recherches portent sur la question foncière dans la contrée.

<sup>58</sup> MAFIKIRI TSONGO A., *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaire)*, Cahiers du CIDEP, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 20-21.

l'accumulation, une certaine pression foncière s'exerce sur la terre qui fait désormais objet de transaction entre l'offre et la demande. Autour de ces transactions, on constate une hybridation des règles coutumières et des lois foncières, l'implication des acteurs coutumiers, des propriétaires terriens, des services publics, des commerçants et d'autres intermédiaires informels. L'interaction de ces différents acteurs, leur différence de vision de la terre, des stratégies et des intérêts, le désordre institutionnel alimentent les conflits et l'incertitude foncière.

Les cas sont variables. Des propriétaires terriens, c'est-à-dire des individus ou des familles paysannes face à une nécessité de liquidités sont amenés à vendre leur terre aux commerçants. Ces derniers y voient une opportunité d'investissement refuge. Après l'achat, ils se font délivrer un titre foncier par les services publics. Différents intermédiaires, de plus en plus nombreux, ont leur activité attachée au marché foncier ; ils prospectent, mènent des contacts pour le compte des commerçants et même incitent aux transactions.

Les conflits interviennent généralement entre les personnes ou les familles ayant procédé à la vente de la terre. Il peut s'agir de la contestation de l'opération, de la légitimité de ceux qui ont mené les transactions, du prix ou de sa répartition entre les concernés, des limites... Étant donné les voies informelles de fonctionnement des services publics, les titres fonciers eux-mêmes peuvent être contestés. Les jugements mal rendus par les cours et tribunaux exacerbent les conflits. Un certain flou entoure les transactions et insécurise les différents protagonistes. Généralement, les chefs coutumiers, les notables et autres propriétaires terriens même en procédant à la « vente » n'ont pas le sentiment de se déposséder de la terre mais de passer des vassaux pauvres aux vassaux riches car la vassalité est symbole de pouvoir. L'ambiguïté de la vision de la terre et de sa gestion est porteuse de conflit<sup>59</sup>.

Quoi qu'il en soit, la concentration des terres se fait via les acteurs de l'accumulation à cause de la nature de l'appropriation de la terre. Les paysans sont amenés à vendre parce qu'il y a désormais un marché, une demande. La terre sort ainsi de la logique de rotation d'usage à l'intérieur de la famille. Cette logique garantissait la propriété collective des terres et le

---

<sup>59</sup> *Idem*, p. 114.

La relation entre les enjeux fonciers et les conflits est aussi développée par :

– MATHIEU P., LAURENT P.-J. et WILLAME J.-C. (dir.), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulence en Afrique de l'Ouest et centrale*, Bruxelles/Institut Africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996.

– MATHIEU P. et MAFIKIRI TSONGO A., « Enjeux fonciers, déplacements de population et escalades conflictuelles (1930-1995) », in MATHIEU P. et WILLAME J.-C., *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalade régionale*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 21-62.



droit d'usage même pour les générations futures (durabilité). Les paysans agriculteurs préfèrent toujours le droit foncier coutumier car c'est le plus accessible et garantit mieux leurs intérêts et ceux des communautés villageoises<sup>60</sup>.

Les acteurs de l'accumulation veulent une appropriation individuelle des terres. Celle-ci est encouragée par la pénétration de la logique de marché. Les premières victimes sont les paysans dont la vie sociale est articulée autour des activités agricoles. La terre leur sert de terroir, de milieu de vie lié aux ancêtres. Les déposséder, c'est les insécuriser dans leur reproduction vitale. Il ne leur reste souvent que de petits lopins de terre peu rentables alors que les grandes fermes privées (souvent plusieurs dizaines ou centaines d'hectares) sont sous-exploitées. Les paysans agriculteurs sont sommés de quitter leurs champs et leurs habitations. Ils ont comme solution soit de se convertir en ouvriers du nouvel occupant, soit de quitter pour chercher une terre ailleurs ou s'installer en ville sans doute dans la précarité. La première solution est peu utilisée. En effet, la terre est d'abord considérée par les acteurs de l'accumulation comme une valeur refuge. Ceux qui la mettent en exploitation (élevage, arboriculture) n'emploient que très peu de travailleurs. On ne peut donc pas généraliser et affirmer que la concentration de terre dans ces cas réduit les paysans en ouvriers agricoles. Évidemment, les paysans expropriés n'ont plus de ressources de base pour leur reproduction. Ainsi donc, l'appropriation et la concentration privative des terres est en train d'affaiblir davantage les institutions coutumières, de détruire la base de la paysannerie, de déstructurer les organisations lignagères et de menacer la reproduction de la vie sociale de la majorité de la population (niveau de subsistance). Et c'est avec raison que Jean-Marc Ela se demande si en définitive la pénétration de l'agro-business en brousse ne va pas aboutir à la liquidation de la paysannerie en Afrique, avec une agriculture sans paysans<sup>61</sup>.

On ne peut tout de même pas établir que les acteurs de l'accumulation ont la volonté commune et mettent en place des mécanismes collectifs pour détruire la paysannerie. La tendance à la déstructuration de la paysannerie constitue plutôt une conséquence des comportements individuels des acteurs.

Nous pouvons formuler ici certaines remarques. D'abord, la pression foncière est liée à la conjoncture économique, sociale et politique. L'incertitude passe à l'hyper inflation, à l'insécurité des investissements et au

---

<sup>60</sup> MAFIKIRI TSONGO A., *Problématique d'accès à la terre dans les systèmes d'exploitation agricole des régions montagneuses du Nord-Kivu (Zaire)*, thèse, Louvain-la-Neuve, février 1994, p. 245

<sup>61</sup> ELA J.M., *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990, pp. 203 et 205.

risque des pertes des capitaux incite à la recherche des terres. C'est une tendance historique qui caractérise surtout les anciens commerçants dont la plupart ont été agriculteurs. Les jeunes commerçants sont moins attirés par l'achat des terres. Ensuite, la majorité de ceux qui ont acheté des terres et initié une exploitation, se sont rendus compte qu'elle n'est pas rentable mais ruineuse. Ce n'est donc pas sans limites que s'exprime la demande de terre. Par ailleurs, en cas de conflit foncier, ceux qui ont acquis la terre perdent de l'argent pour dédommager ou corrompre différents intervenants. Et donc si la conjoncture s'améliore et les activités commerciales deviennent plus porteuses, il est possible qu'il y ait moins de pression sur la terre.

Toutefois, face à la menace, des stratégies de sécurisation sont également prises à la base. Dans certains villages, les notables ont pris conscience du danger ; ils ne reconnaissent pas la vente des terres mais plutôt un transfert de vassalité coutumière. Des associations de paysans les sensibilisent de plus en plus contre la vente de la terre. Un travail d'explication des principes coutumiers et des enjeux fonciers est réalisé par des ONG locales. Des associations plus institutionnelles locales comme le Syndicat de défense des intérêts paysans s'investissent principalement dans leur sécurisation foncière. Dans ce cadre, il met par écrit les principes coutumiers fonciers<sup>62</sup>. Par ailleurs, ces associations encouragent les familles des propriétaires terriens à solliciter pour leurs terres familiales un titre collectif de propriété. Mafikiri Tsongo a justement proposé la création de concession foncière collective pour enregistrer les droits fonciers paysans sur les terres lignagères, matérialisée par un certificat d'enregistrement collectif. Mais comme les frais de cette obtention au service de cadastre sont encore élevés et inaccessibles aux faibles revenus des paysans, des associations de base et d'appui peuvent servir de relais entre l'État (qui peut être amené à réduire les coûts d'enregistrement) et la paysannerie<sup>63</sup>. Si cette stratégie se renforce et se répand, il s'agit là d'un mécanisme institutionnel fort pour sécuriser la terre et les paysans. En effet, il garantit la propriété collective, assure la pérennité de l'accès à la terre aux paysans pour leur subsistance, et perpétue la conservation du bien au sein de la communauté<sup>64</sup>. En même temps, elle offre la possibilité de négociation collective avec des acteurs de l'accumulation auxquels peuvent être accordés des droits d'usage privé. Il nous semble que c'est vers là que se situe une solution durable des conflits fonciers et de la gestion foncière dans ces contrées peuplées du Nord-Kivu. Mais il faut que l'État reconnaisse ces arrangements institutionnels.

---

<sup>62</sup> SYDIP a réalisé le travail pour la chefferie des Baswagha, publié dans son bulletin : « *Principes coutumiers régissant les terres coutumières en chefferie des Baswagha* », SYDIP/Nord-Kivu bulletin, n° 002/2004.

<sup>63</sup> MAFIKIRI TSONGO A., *Problématique d'accès à la terre ...*, op. cit., p. 312.

<sup>64</sup> *Idem*, p. 34.

La sécurisation foncière pose la question de la sécurité économique de subsistance et des revenus paysans, de leur sécurité identitaire, des mécanismes de sécurité publique et politique<sup>65</sup>. La solution passe également par une redynamisation de la gestion foncière coutumière adaptée.

Peut-on également relever le conflit d'acteurs en termes de stratification sociale ? Au niveau local, les différences de revenus sont réelles. Mais peut-on faire une démarcation des classes sociales en conflit ? Il nous semble que la réponse requiert au préalable une étude approfondie. En dépit d'une certaine solidarité réticulaire, les pratiques commerciales ne sont donc pas consensuelles, des rapports de forces s'y expriment.

## Conclusion

Pour résumer, il y a donc à Butembo, une économie transnationale où se mêlent finalité de profit et lien social. En effet, malgré l'accumulation, il n'y a pas de relâchement des rapports sociaux. Certes, cette dimension de l'activité économique ne constitue plus l'économie populaire, mais on n'est pas non plus en capitalisme pur. L'économie n'est pas libérée des pratiques non économiques, sociales ou culturelles. Mais le fonctionnement du marché évolue dans ces pratiques, notamment les connexions réticulaires. Il se dégage de la description de cette troisième partie que les rapports marchands, sur différents marchés, en différentes filières et époques, s'appuient sur des institutions socio-culturelles usuelles. L'articulation entre acteurs et niveaux d'activités a été soulignée, mais elle n'exclut pas les conflits.

Nous avons montré les pratiques des acteurs dans les échanges transnationaux dans cette troisième partie. Nous pouvons alors nous demander si cette dynamique contribue au processus de développement et de quelle façon, au niveau local. C'est l'objet de la dernière partie de cette étude.

---

<sup>65</sup> MATHIEU P., « La sécurisation foncière entre compromis et conflits : un processus politique ? », in MATHIEU P., LAURENT P.-J. et WILLAME J.-C. (dir), 1996, *op. cit.*, p. 41.

## *Partie IV*

### **COMMERCE ET INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT**

L'approche classique envisage l'échange international d'abord comme réalité économique à ancrage international. La croissance de cet échange, portée par la compétitivité des firmes privées, impulse un développement qui a un ancrage national. Nous avons avancé l'hypothèse d'une autre vision du rapport entre commerce et développement en partant des pratiques d'acteurs peu ou pas institutionnels, situés dans un espace local, où ils interagissent avec d'autres et dont les échanges débordent les cadres des États-Nations.

Après avoir décrit et expliqué les pratiques d'acteurs dans le domaine marchand, il nous semble pertinent de nous interroger sur la portée de leurs activités face aux défis de développement local. La question est de savoir si les pratiques socio-économiques dominantes en Afrique actuellement sont porteuses en matière de développement. Quelle vision prospective de développement entrevoir à partir de ces pratiques ?

En effet, face au sous-développement, à la pauvreté en Afrique, différentes voies de sortie sont proposées :

- les solutions des organisations internationales : Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement, organisations non gouvernementales internationales, etc. Ces acteurs multiplient des stratégies de type « projets » ou « aide au développement » dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- les politiques des États : conscients d'être les premiers instigateurs de développement de leurs peuples, plusieurs États adoptent des programmes et des mesures de modernisation économique en vue du développement ;
- des initiatives locales de la population à la base : elles sont mises en œuvre dans le cadre d'une prise en charge locale des demandes concrètes de développement, d'amélioration des conditions concrètes de vie des populations. Ces initiatives sont souvent informelles.

Nous nous intéressons à cette dernière catégorie. En effet, ces initiatives nous paraissent parmi les plus visibles et les plus porteuses au niveau local. Elles sont prises par différentes catégories d'acteurs. À la suite de la défaillance des États africains en matière de développement, de nouveaux acteurs, non étatiques prennent le relais. Parmi eux, on retrouve les commerçants et leurs associations. Ce sont des acteurs de l'accumulation, mais qui s'impliquent dans les initiatives locales de développement. Certes, ces initiatives ne pèsent pas lourd comme agrégat quantifié. On peut donc se poser la question de savoir comment en faire un levier de développement socio-économique.

Certains auteurs comme Bruno Lautier, en réduisant l'économie informelle à la débrouille<sup>1</sup>, en viennent à conclure qu'il est illusoire de vouloir y baser un projet de développement de la société<sup>2</sup>.

Nous ne nous inscrivons pas dans la perspective de savoir si le type de système socio-économique actuellement dominant en Afrique peut constituer une alternative au néo-libéralisme du marché globalisé. Nous reconnaissons une certaine spécificité des pratiques socio-économiques en Afrique : la combinaison des stratégies marchandes et des rapports sociaux. Nous pensons que ce type d'économie est fait pour durer ; et donc son épanouissement passe par la consolidation des pratiques d'acteurs socio-économiques. Il nous semble alors pertinent d'en relever quelques atouts et faiblesses fondamentaux, pour y baser notre réflexion prospective.

Au chapitre suivant, nous présentons d'abord d'un point de vue davantage qualitatif, quelques signes de l'effort d'amélioration des conditions individuelles et collectives concrètes d'existence en termes d'impact de l'accumulation. Nous rendons compte ensuite de quelques cas de prise en charge locale des demandes de développement.

---

<sup>1</sup> LAUTIER B., « Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 21, 2003, p. 207.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 213.

## CHAPITRE 8

### ACCUMULATION ET INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT

Parmi les acteurs socio-économiques à Butembo, il y a les commerçants qui s'adonnent aux échanges transnationaux. Ils réalisent une certaine accumulation. Le développement, ce n'est pas l'accumulation. Mais dans l'entendement local, le commerce local induit des externalités positives en termes d'impact, à échelle réduite. La multiplicité des commerces contribue à créer quelques emplois, des revenus, mais aussi à baisser le prix d'un certain nombre de biens. Les activités commerciales ont ainsi un certain impact dans le milieu. Mais on ne peut pas parler de causalité directe exclusive.

Nous présentons ici des éléments d'impact direct ou indirect de l'activité commerciale par rapport aux conditions concrètes d'existence à Butembo. L'impact peut paraître insignifiant, mais au niveau local il est visible et les acteurs locaux y voient une évolution positive. Mais nous ne menons pas ici une étude d'impact rigoureuse, courante en analyse des projets par la méthodologie des coûts-avantages<sup>1</sup>. Nous présentons en outre quelques initiatives de développement prises par des associations locales.

#### 8.1 Accumulation et effets socio-économiques

Il est difficile de relever des indicateurs quantitatifs. Mais certaines observations sont significatives d'un point de vue qualitatif, pour noter une certaine amélioration des conditions concrètes d'existence au niveau local, comparativement à ce qu'on pouvait observer il y a encore deux décennies.

---

<sup>1</sup> KÖEHL J., *Les choix d'investissement*, Paris, Dunod, 2003, pp. 99 et suivantes.

### 8.1.1 Des constructions

Le commerce a contribué à l'amélioration de l'habitat à Butembo. En effet, les constructions à usage d'habitation et autres ont connu une certaine augmentation avec la dynamique commerciale locale.

De plus en plus des micro-commerçants investissent dans l'immobilier. Avec l'accroissement des constructions en dur, une amélioration de l'habitat est remarquable dans différents quartiers. Les statistiques des maisons construites en dur à Butembo de 1986 à 2001, soit 3 694 en 15 ans ou en moyenne 246 constructions par an dans cette ville ne sont pas impressionnantes<sup>1</sup>. Elles sont sans doute en deçà de la réalité. D'autres constructions en dur échappent à l'enregistrement du service de l'urbanisme. C'est dire combien cette amélioration de l'habitat a pris une certaine importance. Elle correspond à la période de la montée du commerce d'importation dans la région. C'est en fait la période au cours de laquelle Butembo a joué un rôle de pôle d'approvisionnement en marchandises manufacturées importées d'Asie pour tout l'est du pays. Il y a donc un lien entre la croissance du commerce et cette amélioration de l'habitat.

Après une baisse en 1992 et en 1996, respectivement du fait des pillages et de la guerre de 1996-1997, les constructions en dur ont augmenté entre 1993 et 1997. Cet accroissement est lié à la fuite devant la liquidité et à la nécessité de conserver les capitaux en biens durables plus sûrs. Si on investit, c'est qu'il y a une propension à épargner qui est liée au niveau de revenu.

A Butembo, une certaine baisse de prix des matériaux, imputable en partie à la dynamique transnationale contribue à l'amélioration de l'habitat. C'est le cas du ciment importé d'Ouganda, dont le prix a baissé de plus ou moins 30 % entre 1993 et 2002. Cette baisse a profité à l'urbanisation du milieu, à la construction des sources d'eau, des écoles, des églises, des ponts, etc. C'est également le cas des tôles ondulées importées. Leur prix a baissé presque de moitié entre 1993 et 2002. Elles ont été ainsi accessibles au pouvoir d'achat d'un grand nombre. On peut ainsi observer une diminution notable du nombre de maisons en toits de chaume par rapport aux décennies précédentes.

Un élément qui a également favorisé l'accroissement des constructions, c'est l'opportunité pour ceux qui en ont la possibilité, et qui sont devenus sans doute nombreux du fait de la dynamique commerciale, à

---

<sup>1</sup> Statistiques annuelles en annexe 4 b.

faire presser et cuire des briques au sein même de leurs parcelles en ville. Le coût de ces matériaux de construction a ainsi baissé.

De centaines de maisons de commerce ont été également construites en ville. Il y a sans doute comme impact la croissance du revenu pour les propriétaires immobiliers, du fait de l'accroissement de la demande de bâtiment de négoce à louer. En plus les travaux de construction procurent de l'emploi et du revenu aux maçons, aux menuisiers et aux nombreux autres apprentis. Les ventes des matériaux de construction s'accroissent également. Des femmes qui extraient du sable des ruisseaux environnants et celles qui en effectuent le transport jusqu'aux chantiers trouvent ainsi une occupation et un revenu pour leurs ménages. Il y a donc des effets d'entraînement dans d'autres secteurs de l'économie. On sait également que l'amélioration de l'habitat a des effets sur celle de la santé. Mais nous n'avons pas assez de statistiques pour étayer ce lien.

L'urbanisation de Butembo est donc, pour une large part, tributaire de sa dynamique de commerce extérieur.

### **8.1.2 Des moyens de déplacement**

Localement, on constate aussi un accroissement du nombre des véhicules. Il n'est pas impressionnant, quelques centaines par an, s'il faut établir un rapport avec l'effectif de la population. Cependant, il y a une certaine amélioration des conditions de transport qui bénéficie à plusieurs dans ce milieu. Les opérateurs économiques disposent de bus, mini-bus, camionnettes, camions, qui facilitent à la fois le transport des personnes, des marchandises, et des matériaux de construction. Les milieux ruraux sont aussi désenclavés, les produits agricoles sont évacués vers des centres de consommation, et les articles manufacturés vers les débouchés. On sait que les coûts de transport se répercutent sur le prix de revient des biens.

En plus, il n'y a pas dans cette contrée de transport public, ni d'ambulance, ni de corbillard. Dans différentes circonstances (deuil, mariages, maladies, etc.), ce sont les véhicules des familiers, des amis, des voisins ou des connaissances qui assurent le transport.

### **8.1.3 De la création d'emploi**

Le micro-commerce constitue avec l'agriculture les principales activités de la contrée de Butembo. Il contribue à procurer de l'emploi à une partie de la population. En effet, l'effectif officiel des emplois déclarés au Service National de la Main-d'œuvre, est sans doute en deçà de la réalité. Il faut noter que les entreprises qui déclarent leur personnel, ne le font qu'en partie pour éviter le fisc. D'autre part beaucoup d'entreprises ne déclarent même pas leur personnel aux bureaux fiscaux. Dans les maisons de



commerce, il s'agit souvent de main-d'œuvre familiale employée sans contrat de travail, sans fixation de salaire stable. Il est donc difficile de se prononcer sur le lien entre l'évolution du commerce et l'effectif de main d'œuvre.

Toutefois, avec un taux de population active de 49 % en 1998<sup>2</sup>, soit plus de 70 000 habitants, le constat est qu'un nombre important pratique l'agriculture et/ou le commerce. Une partie se retrouve dans d'autres activités d'économie informelle.

#### **8.1.4 De l'investissement en cheptel vif**

En territoire de Lubero, des commerçants locaux, dont plusieurs effectuent du commerce transnational, ont acquis de grands domaines fonciers sur lesquels ils élèvent du gros bétail. Une partie de leur revenu est investi dans des exploitations agro-pastorales. Il s'agit certes d'accumulation individuelle, mais les fermes d'élevage accroissent l'offre de viande dans le milieu, et peuvent donc indirectement contribuer à l'amélioration de la nutrition des ménages. En effet, une partie importante de bêtes abattues à Butembo, plus ou moins 1 500 vaches annuellement, provient des fermes d'élevage du territoire de Lubero. Encore faut-il que cette offre soit accessible au pouvoir d'achat de la majorité de la population.

Il faut sans doute effectuer des enquêtes des budgets ménagers sur une période significative pour se prononcer sur le lien entre la consommation et le niveau de revenu. On sait qu'il existe un lien, selon la systématisation keynésienne, entre le revenu du ménage, la part affectée à la consommation et celle qui est épargnée. Une amélioration de la consommation, toutes choses égales, est un des indicateurs de celle du revenu. Le niveau de revenu ne s'identifie pas à celui de la demande, en effet la demande de consommation dépend de la « propensity to spend », la propension à consommer (PmC).

En termes d'impact, la création des fermes d'élevage a permis entre autre l'aménagement et l'entretien de plusieurs routes de desserte agricole. En effet, les propriétaires des fermes aménagent ou entretiennent eux-mêmes des routes qui y mènent. Les milieux ruraux environnants désenclavés deviennent plus accessibles.

Concernant cet investissement, il faut tout de même déplorer une conséquence néfaste pour la région : la dépossession des paysans de leurs terres, l'individualisation des droits fonciers et les conflits fonciers.

---

<sup>2</sup> KAMBALE MIREMBE O., *La dynamique de l'économie informelle à Butembo (R.D.Congo) et le développement local*, p. 38.

### 8.1.5 Des formations sanitaires et de la santé

En ville de Butembo, on constate un certain accroissement des formations sanitaires<sup>3</sup>. La ville est du ressort de deux zones de santé, celle de Butembo et celle de Katwa. Il faut noter que la zone de santé s'étend au-delà des limites de la ville. Il existe également des formations sanitaires non affiliées à la zone de santé. Les formations sanitaires sont, pour la plupart d'initiative non étatique, privée, confessionnelle ou communautaire. Dans beaucoup de cas, ces initiatives sont réalisées grâce à l'intervention locale. En effet, l'intervention des acteurs sociaux dont des opérateurs économiques, est souvent sollicitée pour des initiatives communautaires. On peut citer la reconstruction de l'hôpital de Matanda, géré par le Diocèse catholique local, qui a bénéficié de l'intervention des opérateurs économiques.

L'accroissement des postes et centres de santé contribue sans doute à rendre plus accessibles les soins de santé à plusieurs habitants qui voient ainsi se réduire la distance à parcourir pour atteindre une formation sanitaire. Il y a une nécessité de rapprocher les soins de santé des populations, en milieu urbain comme en milieu rural. Par ailleurs, on sait que le nombre de formations sanitaires par habitant est un indicateur social important. L'augmentation des formations médicales a sans doute aussi un effet de pousser un peu à la baisse le coût des soins de santé. Bien sûr, le nombre de formations est encore peu élevé.

Par ailleurs, avec l'augmentation des officines pharmaceutiques, l'accroissement des importations et la baisse des droits de douane, les médicaments génériques en provenance d'Inde et de Chine, inondent le marché à un prix abordable par rapport aux spécialités. Les formations sanitaires urbaines et rurales ainsi que des demandeurs particuliers, l'automédication étant répandue, accèdent plus facilement à ces produits. Certes, on peut évoquer les dangers dans la mesure où cette vente locale aux particuliers n'est souvent pas soumise à une obligation de prescription médicale.

Il aurait été intéressant d'accéder aux indicateurs de natalité, de mortalité et d'espérance de vie à la naissance<sup>4</sup>. On sait que cette dernière est prise en compte dans l'indice de développement humain.

---

<sup>3</sup> Statistiques en annexe 4 c.

<sup>4</sup> L'enquête de l'UNICEF (2001) ne présente que des moyennes régionales : *Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes MICS2/2001. Volume II. Rapport d'analyse*, Kinshasa, juillet 2002.

### **8.1.6 Du secteur éducatif**

A Butembo, comme ailleurs au Congo, depuis plus de deux décennies, les écoles sont supportées financièrement par les parents d'élèves. Elles sont érigées grâce aux initiatives communautaires. Même les écoles officielles construisent ou reconstruisent grâce à la tranche « construction » payée en même temps que le minerval par les parents d'élèves. Ceux-ci sont regroupés au sein des comités qui participent à la gestion des écoles. La scolarisation suppose par ailleurs pour les parents d'élèves, une certaine capacité financière à faire face à certains coûts de scolarité. Il existe aussi des écoles dont l'implantation a été demandée par des opérateurs économiques. Dans ce cas, ils contribuent pour leur assurer de l'infrastructure et des moyens de fonctionnement.

Du point de vue de la scolarisation, au moins un enfant dans chaque ménage est scolarisé. C'est donc des aspects réels de leur vécu que les gens en milieu rural et urbain veulent améliorer en se prenant en charge.

Il aurait été opportun de connaître, au niveau local, le taux d'alphabétisation des adultes ainsi que le taux de scolarisation des enfants. En effet, le niveau d'instruction est un facteur important pris en compte dans l'indice de développement humain.

### **8.1.7 Autre impact**

Le commerce transnational offre des marchandises accessibles au pouvoir d'achat local. Ainsi l'importation de friperies, de tissus imprimés, de vêtements et chaussures peu chers, a contribué à l'amélioration de l'habillement pour le plus grand nombre.

Dans la plupart des maisons à Butembo, des habitants utilisent des matelas de mousse, importés en grande quantité d'Ouganda et du Kenya. Ceci n'était pas le cas il y a deux décennies, le sommier était recouvert des feuilles sèches. Sur le plan de l'alimentation, en milieu urbain et rural l'agriculture fournit des denrées variées et abondantes. Pour les paysans, Butembo constitue un important centre de consommation. Les vivres proviennent de différents milieux ruraux. S'il y a création de revenus dans cette ville, il y a un pouvoir d'achat qui s'adresse en tant que demande à l'offre vivrière. Cette dernière en tire donc aussi profit.

Le commerce présente aussi des effets d'entraînement pour l'emploi dans d'autres secteurs comme le bâtiment, la manutention, l'intermédiation commerciale, etc. Des effets s'observent de même dans d'autres secteurs comme celui de la petite restauration. En effet, tout ce monde qui passe les

jours dans le centre ville, dans des activités de commerce, y recourt. Là encore il y a à la fois création d'emplois et de revenus.

On peut également évoquer l'amélioration de la communication avec la diffusion du téléphone portable. En effet, il y a au moins une décennie, il fallait se rendre dans les pays voisins, parcourir plus de 500 km pour téléphoner ou envoyer un fax.

Pour l'État, le paiement des taxes et impôts par des opérateurs économiques fait vivre les services publics. Les fonctionnaires de l'État n'étant plus payés, les activités commerciales imposables contribuent à une certaine paix sociale.

En somme, l'activité économique contribue à l'amélioration des conditions concrètes d'existence, du cadre de vie. Cette accumulation liée aux échanges transnationaux a une certaine spécificité. En effet, elle est plus rapide et plus importante que celle des années 1970-1980, liée au commerce intérieur des produits vivriers. En plus le commerce intérieur est plus contrôlé par les services publics alors qu'en échanges transnationaux, les exportations, transferts de devises et importations par des pratiques informelles présentent des opportunités substantielles.

### **8.1.8 Effets négatifs**

Il y a aussi un impact négatif du développement du commerce extérieur dans cette partie du Congo. Nous pouvons évoquer d'abord l'étouffement d'un certain artisanat fort concurrencé par les produits importés :

- la maroquinerie qui fabrique des souliers, des ceintures, des sacs en cuir artisanal, est concurrencée par des produits de friperie importés, moins cher ;
- la forge et la fabrique des marmites en aluminium connaissent la concurrence des produits de vaisselle métallique à bon prix importé d'Inde notamment ;
- la fabrique artisanale de savon connaît la concurrence des produits importés d'Ouganda et du Kenya.

Mais il y a aussi des secteurs concurrencés au niveau national qui sont menacés :

- le secteur textile est en perte de compétitivité face aux tissus bon marché importés d'Asie ;
- le secteur des boissons est concurrencé depuis 1997 par de la bière, des boissons sucrées et des liqueurs importées d'Ouganda.

Si l'État ne prend pas des mesures pour protéger certains secteurs – sans étouffer la dynamique du commerce transnational, ils sont menacés de faillite. Mais l'industrie nationale est aussi à encourager, pour autant qu'elle présente des indicateurs de compétitivité.

Par ailleurs, des revenus importants sont retirés de l'agriculture mais n'y sont pas réinvestis. L'agriculture ne bénéficie donc pas assez des revenus qu'elle génère. Souvent, le prix payé aux producteurs des produits agricoles d'exportation est bas. On peut souligner aussi les effets négatifs sur l'environnement. En effet, des entreprises qui coupent et exportent le bois de la forêt équatoriale par exemple ne se préoccupent pas de la régénération des arbres.

Nous l'avons souligné plus haut, l'investissement dans de vastes étendues de fermes d'élevage chasse les paysans de leurs terres, les insécure, dégrade leur cadre de production et de vie, attise des conflits fonciers mais aussi peut être à la base de la famine. La marchandisation de la terre déstructure la gestion foncière. C'est un cas caractéristique des conflits d'acteurs au niveau local.

## 8.2 Des initiatives au niveau local

Le développement est un vocable plurivoque. Nous l'entendons ici au sens d'initiatives pour améliorer les conditions de vie des populations au niveau local<sup>5</sup>. En effet, il s'agit pour elles d'un processus qui vise à assurer des conditions plus viables et plus décentes de la reproduction existentielle – reproduction matérielle, démographique, socioculturelle. Comme note Mutuza Kabe, le développement suppose à la fois un idéal et une attitude. En tant qu'idéal, il évoque un état de bonheur voulu et désiré par les membres d'une communauté, bonheur auquel ces membres aspirent de toutes leurs forces et en vertu duquel ils définissent leur action. En tant qu'attitude, elle traduit le comportement que les membres de la communauté doivent avoir pour améliorer l'idéal de bonheur qu'ils se sont fixés, de sorte qu'on ne peut dire qu'il y a un développement mais autant de développements qu'il y a des conceptions de bonheur différentes<sup>6</sup>.

Au niveau local, cet idéal est partagé par différents acteurs et porte les différentes initiatives collectives en vue de l'amélioration du cadre collectif de vie. Les acteurs ont une conscience partagée d'appartenance à une même collectivité dont le cadre de vie ne peut être amélioré que par l'effort des membres.

Parmi ces initiatives, notre illustration retient quelques-unes entreprises par des associations des commerçants, F.E.C. et A.T.PHA.LU., dont un certain nombre de membres procèdent aux échanges transnationaux.

---

<sup>5</sup> PEEMANS J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, op. cit.

<sup>6</sup> MUTUZA KABE, « Croissance économique, développement et régionalisation : essais de définition », *Philosophie africaine et développement*, décembre 1984, p. 116.

Nous évoquons aussi quelques-unes initiées par des groupements de base et la municipalité.

### **8.2.1 Initiatives de la F.E.C.<sup>7</sup>**

La fédération des entreprises du Congo est un syndicat patronal national. Le bureau territorial se trouve à Butembo. Au sein de cette ville, les membres prennent des initiatives en vue de l'intérêt général qui sortent de sa mission originelle. Pour avoir les moyens de financer ces interventions non statutaires, la F.E.C. recourt souvent aux cotisations spéciales. Il arrive également que l'imposition d'une taxe spéciale soit négociée auprès de l'administration provinciale.

Voici des exemples d'initiatives de la F.E.C. ces dernières années :

#### **8.2.1.1 L'entretien des routes**

La F.E.C. a pris l'initiative, au début des années 1990, d'entretenir elle-même certains tronçons routiers principaux en territoires de Beni et Lubero : Butembo-Beni, Beni-Eringeti, Beni-Mangina, Beni-Kasindi et Butembo-Kanyabayonga ; soit plus de 350 km de route en terre battue. Il s'agit des routes d'intérêt général, c'est à dire des routes nationales facilitant la communication entre les régions et avec les pays voisins et les routes régionales d'accès aux chefs lieux des régions et des territoires. Ces tronçons sont rendus praticables grâce à la redevance péage route instaurée et gérée par la F.E.C.-Lubero, avec l'autorisation du gouverneur de province. En effet, si les routes deviennent impraticables, ce sont les commerçants qui en sont aussi victimes, leurs véhicules connaîtront des accidents ; les commerces connaîtront des retards d'approvisionnement, des invendus, les clients ne sachant pas atteindre les points d'achat, etc. On sait que les communications constituent une composante importante des affaires. Il faut donc éviter l'enclavement en entretenant le réseau routier pour le bénéfice du commerce mais aussi pour l'intérêt général.

Le suivi de l'initiative est assuré par un comité mixte où sont représentés les commerçants, l'administration et les services publics techniques.

Des sommes importantes en dollars ont été consacrées par la F.E.C. aux routes d'intérêt général depuis 1990 :

---

<sup>7</sup> Entretien à Butembo avec S., ancien président de la F.E.C. Lubero et M., secrétaire.

Tableau 10 – Dépenses de la F.E.C. Butembo pour l'entretien des routes

| 1990   | 1991 | 1992   | 1993 | 1994    | 1995    | 1996    | 1997 | 1998   |
|--------|------|--------|------|---------|---------|---------|------|--------|
| 16 000 | –    | 92 000 | –    | 144 000 | 144 000 | 108 000 | –    | 23 659 |

Source : F.E.C. Butembo.

Ces sommes sont consacrées à l'achat du carburant et des outils des cantonniers, au paiement de leurs primes, à l'achat et au transport des matériaux (ciment, sable, pierres, gravier, etc.), et à la location des engins mécanisés pour certains travaux.

En 1996, des autorités rebelles ont dissout les comités qui géraient cette initiative de la F.E.C. Ils ont confié la gestion de la taxe de péage à l'administration provinciale. Mais l'entretien n'a plus été effectué ; les routes sont redevenues impraticables. Rendues à l'évidence, ces autorités ont restitué cette gestion à la F.E.C.<sup>1</sup>

Des initiatives similaires sont également signalées ailleurs dans le pays. Ainsi depuis les années 1990, les diocèses catholiques de Luebo, Mweka, Kananga, Kabinda réhabilitent et entretiennent des routes en accord avec l'Office des Routes<sup>2</sup>.

Il faut aussi indiquer que depuis la décennie 1990, des opérateurs économiques de Butembo, à titre individuel, contribuent aussi aux travaux de voirie urbaine. Plusieurs mettent leurs camions bennes à la disposition des travaux de réfection des ponts ou d'aménagement des tronçons routiers. Il arrive souvent que ces travaux de voirie urbaine soient réalisés grâce aux dons en ciment, en sable, en pierres ou autres matériaux de construction, consentis par des commerçants, après une sensibilisation de la F.E.C.

### 8.2.1.2 L'éducation

La F.E.C., a entrepris en juin 1995, grâce aux cotisations spéciales, la construction de dix salles de cours à l'Université Catholique du Graben, université privée établie à Butembo. Le suivi est assuré par une commission mixte (commerçants, Église catholique locale, université). La F.E.C. a aussi offert 150 tôles pour la reconstruction de l'école primaire Butembo-Cité.

<sup>1</sup> MAFIKIRI TSONGO A., « Coopération au développement, mode de financement des ONG et gouvernance locale : cas des micro-réalisations du Kivu », in KIONI KIABANTU A.-R., *La République Démocratique du Congo face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle*, Academia-Bruylant, 1998, p. 148.

<sup>2</sup> – M'PENE NGALULEY Z., *La problématique de l'intégration économique par les transports au Congo (R.D.C.)*, Academia Bruylant, 2002, p. 116 ;  
– en principe, le service d'aménagement et d'entretien des routes au Congo revient en monopole à l'Office des routes, service étatique de droit congolais créé en 1971. Mais il est inopérant.

Non seulement à travers le comité des parents d'élèves mais aussi individuellement, des commerçants contribuent à financer la construction des salles de classe pour des écoles en milieu urbain comme dans certains milieux ruraux : don de ciment, de tôles, de briques, de pierres ; des camions bennes mis au service des travaux pour le transport des matériaux, etc.

#### **8.2.1.3 La sécurité**

Au début de la décennie 1990, à la suite des pillages et l'insécurisation des personnes et des biens, les militaires impayés constituant une menace, la F.E.C. a pris l'initiative de contribuer à assainir l'environnement sécuritaire, condition préalable pour exercer toute activité. En fait, elle a financé des dépenses alimentaires, vestimentaires, de déplacement et d'effort de guerre des militaires en ville de Butembo.

Cet axe permet de nous rendre compte de la faillite de l'État, incapable de prendre à charge un secteur aussi vital qu'est la sécurisation des personnes et de leurs biens. Cette dernière garantit la paix sociale.

#### **8.2.1.4 Autres interventions**

La F.E.C. a contribué en 1994 à l'achat de ciment et de fers à béton, qui ont servi à la construction d'un bassin de filtrage d'eau de l'entreprise publique de distribution d'eau. La même année, elle a déboursé pour l'intérêt communautaire, une somme pour l'achat d'un terrain qui sert de cimetière public.

De plus des commerçants se sont regroupés et ont initié en commun, depuis 2001, des projets économiques locaux mais bénéfiques pour la contrée. C'est le cas du projet d'électrification<sup>3</sup>. Il vise à fournir de l'électricité publique à la population de Butembo. Pour le concrétiser, une société a été constituée, dénommée, « Société d'électrification du Nord-Kivu », S.e.No.Ki., en sigle. Une centrale hydroélectrique est érigée sur la rivière Mususa, à plus ou moins 10 km au sud-ouest de Butembo. Le projet est encore en cours de réalisation. Des commerçants locaux ont initié également l'aménagement d'une piste pour un aéroport à Matembe, à plus ou moins 6 km à l'ouest de Butembo. Les travaux se poursuivent.

---

<sup>3</sup> Entretien avec le secrétaire de la F.E.C. Lubero.



### **8.2.2 Une initiative de A.T.PHA.LU.**

L'A.T.PHA.LU.<sup>1</sup> (l'association des tenanciers de pharmacie de Lubero) a pris l'initiative de construire un pont dans la ville de Butembo sur la rue Kiombwe. Cela faisait plusieurs années que l'ancien pont de bois avait été emporté par une inondation. Pourtant, il s'agit d'un pont fort utile car il permet de relier vers le marché central un secteur de forte affluence autour d'un rayon de concentration des officines pharmaceutiques et d'un petit marché spontané le long des rues. Devant l'inaction du service municipal de voirie, cette association a pris l'initiative. Mais il fallait un financement pour les travaux. Les propriétaires des officines paient entre autre une taxe annuelle dite e.a.d. (entité administrative décentralisée), car elle est perçue au profit de la municipalité en ville de Butembo. Dans la nomenclature, il est question de la taxe sur moulins, pharmacies, ateliers mécaniques, électriques et de couture. L'A.t.pha.lu. a recouvré celle qui impose les pharmacies. Les tenanciers ont décidé de négocier auprès de la municipalité la perception et la gestion de cette taxe et son affectation aux travaux d'aménagement du pont jusqu'à son achèvement. C'est ce qui a été fait entre mi-2001 et 2002. Un comité de gestion a été constitué, comprenant des tenanciers et des délégués de la commune. Ce comité a recruté le personnel, acheté les matériaux et suivi les travaux. Le pont a été réalisé.

Pour ce cas d'A.t.pha.lu, il s'est agi de négocier la gestion et l'affectation d'une taxe figurant dans la nomenclature fiscale. Les initiatives de la F.E.C. sont généralement financées par une contribution sous forme de taxe payée le plus souvent par les importateurs. Il s'agit d'un prélèvement supplémentaire demandé aux acteurs économiques en vue de réaliser des initiatives collectives. Cette taxe est instaurée avec l'accord des pouvoirs publics.

La dynamique commerciale permet donc de générer des moyens en vue de l'intérêt communautaire. Des comités de gestion sont formés autour de chaque projet. On y retrouve des membres issus de différentes catégories socio-professionnelles impliquées de près ou de loin dans la réalisation des initiatives.

---

<sup>1</sup> Nos entretiens à Butembo avec le secrétaire et deux membres du comité de A.T.PHA.LU.

### 8.2.3 Autres initiatives locales

Du point de vue de la dynamique associative, la ville compte des ong, des coopératives, des associations institutionnelles, mais aussi celles que nous appelons des associations de fait (mutuelles, comités de quartiers, comités de développement, comités des parents d'élèves, etc.). Ces dernières constituent une dimension de l'économie populaire. Elles prennent également des initiatives en vue de l'amélioration du territoire de vie<sup>1</sup>.

C'est dans ce cadre qu'il faut évoquer l'initiative collective organisée généralement une fois par semaine par des habitants de quartiers, à Butembo, pour y effectuer des travaux communautaires : jeter un pont, aménager les rues, tracer des canalisations d'eau de pluie, ériger une source d'eau potable, etc. Cette initiative a été imposée sous le régime Mobutu comme travail obligatoire dit « salongo », et n'a finalement constitué à l'époque qu'un slogan comme le fait remarquer Mudingay :

*« Le salongo fut lancé [...] en exaltant le travail collectif pour l'entretien de l'environnement. En 1972-1973, les citoyens s'y adonnaient tous les samedis avant-midi et cela contribua de manière significative à la propreté de la cité. Le salongo s'inspirait du modèle chinois des travaux collectifs, organisés sous la houlette du parti communiste à travers la Chine [...] Si les dirigeants l'avaient voulu, le salongo aurait pu devenir un projet louable de développement communautaire. Par contre, en l'imposant à l'opinion comme un slogan du parti unique et une contrainte propagandiste, cette initiative paternaliste fut rapidement reléguée aux oubliettes »<sup>2</sup>.*

Au niveau local, des associations de quartier se sont réappropriées ce mode de réalisation des travaux collectifs en vue de l'amélioration du cadre de vie communautaire micro-local.

Dans les quartiers on retrouve des comités de développement pour le suivi des travaux collectifs et d'entraide. Ils perçoivent et affectent les cotisations des membres du quartier. Les acteurs sont donc des habitants des quartiers, quelle que soit leur activité. Nous pouvons rappeler qu'il arrive que ceux qui gagnent plus de revenus affectent des moyens matériels ou financiers à ces initiatives. Ces moyens sont gérés par les comités de développement. Des réunions périodiques de quartier constituent des cadres où les comités rendent compte de leur gestion.

---

<sup>1</sup> De notre observation sur terrain en 2002.

<sup>2</sup> KAYOKA MUDINGAY M., *Politiciens contre le développement au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 107-108.

Les moyens pour réaliser des initiatives proviennent non seulement de la dynamique commerciale mais aussi de la contribution endogène valorisable : travaux communautaires de transport de pierres, du sable, des troncs d'arbre pour un pont par exemple.

En 1999, des habitants du quartier Kimbulu, au nord-est de Butembo ont initié eux-mêmes un projet d'électrification de leur quartier. Lors d'une assemblée, les habitants ont fixé l'objectif de doter le quartier de courant électrique. Un comité a été formé avec différentes commissions pour mobiliser les membres, chercher le site pour l'hydro-électricité, réunir les moyens, assurer le suivi. Grâce aux cotisations régulières, plus d'une centaine d'habitants du quartier ont réuni des moyens pour ériger une centrale hydroélectrique sur une rivière proche, transporter le courant et assurer sa distribution. Régulièrement, les membres du quartier effectuaient eux-mêmes les travaux tels que creuser le canal d'amenée. Ce projet n'est pas porté par une catégorie socio-professionnelle dominante du quartier, mais plutôt par ses habitants qui sont paysans, commerçants, ou fonctionnaires. Cette initiative dénommée «Projet d'électrification de Kimbulu» (Pro.El.Ki., en sigle) est déjà opérationnelle. Le courant est utilisé essentiellement pour l'éclairage domestique et fait la joie du quartier. Comme unités d'autofinancement, le quartier a initié des moulins et des unités pour recharger les batteries, alimentés par ce courant. Dans d'autres quartiers, les habitants se cotisent, achètent un groupe électrogène et du carburant par des contributions régulières et se dotent ainsi d'éclairage électrique collectif.

A travers la ville on compte un certain nombre de mutuelles des originaires. Les membres ont en commun, entre autres, la provenance d'un même village. Ils sont de différentes catégories socio-professionnelles. On y retrouve aussi des commerçants. En fait, ceux qui émigrent en ville, laissent au village des parents, des voisins, etc. Ils gardent avec leur village d'origine une relation symbolique. Ces associations, avec les moyens mobilisés par les membres, prennent des initiatives de développement communautaire dans leurs villages de provenance : construction d'une route, d'un pont, d'une école, d'un centre de santé, etc.

On peut retrouver ici un lien entre réseau et initiative de développement. En effet, dans un réseau, des membres peuvent être connectés par un lien de communauté de parenté ou de village. Plusieurs, en émigrant en ville, y sont insérés d'abord par des réseaux familiaux. Par ces réseaux, ils peuvent intégrer également des associations des originaires, qui portent des initiatives en faveur de leurs villages. Le réseau permet la dynamique des affaires qui contribue à son tour aux initiatives de développement à la base. Nous avons évoqué la contribution redistributive des commerçants. Une partie est au profit des associations dont ils sont membres et qui prennent ce genre d'initiatives. Il arrive que des commerçants qui y participent proposent

d'effectuer l'importation des matériaux. L'achat est ainsi réalisé au meilleur prix que sur le marché local.

Des artisans en milieu urbain mettent à la disposition de la population des outils locaux qui, importés coûteraient sans doute plus cher. Nous pouvons évoquer ici le cas des presses artisanales des briques. Au courant des années 1980, quelques intellectuels ont créé des ateliers d'adaptation de la technologie. Avec des matériaux récupérés, ils fabriquent des moulins, des presses à briques, etc. Ces presses fort répandues dans la contrée depuis le milieu des années 1990, contribuent à améliorer l'habitat. Des gens en milieu rural ou urbain, même de revenus modestes, s'organisent pour louer ou utiliser une presse à tour de rôle. C'est vraiment un mode de production populaire des matériaux de construction.

D'autres artisans ont créé des coopératives (par exemple la coopérative des forgerons de Beni-Lubero, coo.fo.be.l.). Elles fabriquent et vendent des outils aratoires artisanaux (houes, machettes, serpettes...) ainsi que des ustensiles ménagers (marmites, louches) qui sont par ailleurs préférés aux manufacturés.

Il nous semble que le développement, c'est également la capacité de transformer positivement son milieu, ses conditions d'existence et de travail, de trouver des réponses aux défis du milieu.

D'autres initiatives ne sont pas initiées par les populations mais bénéficient d'une adhésion populaire. L'accès à l'eau potable dans la ville de Butembo, reste préoccupant. Au plan collectif, un projet d'adduction d'eau potable a été initié par l'Église protestante locale au profit du sud-est de la ville. Il a reçu une participation populaire : creuser les canalisations, cotiser une certaine somme d'argent et gérer les bornes fontaines. L'accès à l'eau potable est ainsi moins pénible pour une partie des habitants de la ville.

L'initiative de collecte des déchets au marché de Butembo est également notable. En effet, la ville ne disposait pas de système de ramassage des ordures. Depuis 1996, l'ONG locale S.E.PRO.NA. (Symbiose des écologistes pour la protection de la nature) a lancé l'opération baptisée « ville propre »<sup>3</sup>. Elle consiste à ramasser et à évacuer régulièrement des déchets du marché central de Butembo et ses environs, soit un rayon de 800 m<sup>2</sup>. Différents acteurs sont impliqués : des commerçants paient une redevance et l'ONG se charge du ramassage et de l'évacuation des ordures. Mais l'initiative dispose des moyens limités.

Il faut signaler également que certaines initiatives sont prises par la municipalité<sup>4</sup>, financées en partie par son budget. Celui-ci tire ses ressources des taxes, et donc directement ou indirectement de la dynamique marchande

---

<sup>3</sup> Information fournie en 2001 par le secrétaire général de S.E.PRO.NA.

<sup>4</sup> Entretien avec le maire adjoint chargé des finances en ville de Butembo.

locale. La mairie de Butembo réalise ainsi la construction ou la réparation des ponts dans certaines communes de la ville, procède à certains travaux de voirie urbaine. Pour la réalisation, des comités de développement sont constitués dans les quartiers où sont localisées ces initiatives. Mais ces initiatives d'action publique sont rares.

La mairie appuie également des initiatives locales de développement dans les quartiers. Des comités locaux prennent l'initiative et sollicitent l'appui de la mairie. Celle-ci peut octroyer une quantité de ciment, ou du carburant selon les demandes. Ce cas correspond à cette observation de De Bruyne et Kabamba :

*« Les associations deviennent par ailleurs les interlocuteurs légitimes des municipalités en jouant un rôle de médiation entre les citoyens qu'elles représentent et les autorités communales ou étatiques [...] les municipalités trouvent dans certaines associations un précieux relais à leur propre action, elles peuvent les assister ou accroître l'efficacité de leurs opérations [...] en facilitant leur activité... »<sup>5</sup>.*

Il nous semble que l'avenir du processus de développement local, passe aussi par le renforcement du partenariat à la base, entre les pouvoirs publics et les associations d'acteurs non étatiques.

Ainsi, des comités locaux de développement existent, ils décident et gèrent eux-mêmes les initiatives ; les membres sont désignés ou choisis au niveau local, pour leur savoir-faire. Eux-mêmes cherchent des moyens matériels, financiers et humains pour réaliser les initiatives. Dans les quartiers les moyens financiers sont mobilisés grâce aux cotisations. Généralement, ces initiatives n'attendent pas une institutionnalisation pour s'exprimer.

### **8.3 Les initiatives locales comme enjeux des conflits d'acteurs**

Les initiatives de développement constituent également des enjeux de conflits d'acteurs, de rapports des forces. Nous faisons état de certains cas.

Même si dans les comités locaux de développement, on retrouve des délégués de l'administration publique, ou que la municipalité appuie certaines initiatives, il faut signaler que l'acteur public et l'acteur non étatique vivent souvent des tensions au niveau local. Le second accuse le premier de mégestion, de tracasserie et voudrait réduire son rôle. L'acteur public déplore le fait qu'on l'accuse de ne rien faire alors qu'on ne lui en

---

<sup>5</sup> DE BRUYNE P. et NKULU KABAMBA O., *La gouvernance nationale et locale en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 124.

donne pas les moyens, on cherche à l'exclure. En fait, il arrive que l'acteur étatique traite les commerçants d'« évadeurs fiscaux » qui privent les finances publiques des moyens de réalisation des services publics. Des commerçants à leur tour qualifient les agents des services publics de « prédateurs fiscaux » qui détournent des moyens qui devraient être mis au service du développement. Dès lors au lieu de les confier à l'acteur étatique, ils constituent d'autres instances de gestion du développement.

Par ailleurs la municipalité reproche aux associations de commerçants de recouvrer certains prélèvements comme des taxes, ce qui crée des confusions dans le chef des contribuables. Ceux-ci ont tendance à privilégier ces redevances estimant qu'ils en voient l'affectation au détriment des taxes dont une bonne partie, selon eux, est détournée par les agents de l'administration publique. Il n'y a certes pas rejet de l'État, mais d'une forme de l'État prédateur.

La gestion de la taxe péage route constitue aussi un enjeu de conflit. Nous avons vu qu'en 1996, sa gestion a été retirée puis rétrocédée à la F.E.C., après avoir été récupérée momentanément par la province. En fait l'acteur public provincial estime que, dans ses prérogatives, il a la mission d'offrir des infrastructures aux administrés au niveau local. En 2001, l'entretien des routes a été d'une certaine façon « privatisé » par l'administration rebelle du R.C.D.M.L. Des tronçons routiers sont confiés pour entretien à des entrepreneurs privés. Cette stratégie de gestion de l'entretien des routes n'est pas appréciée par la F.E.C<sup>6</sup> ; elle a en fait été imposée par l'acteur public dans le contexte de rébellion.

Certains enquêtés ont affirmé qu'au sein même des associations, celles des originaires par exemple, des membres plus riches ont tendance à imposer leurs points de vue lors du choix des initiatives prioritaires à réaliser dans le village de provenance. Des intérêts individuels peuvent ainsi entrer en ligne de compte autour d'une initiative collective.

Il est par conséquent réaliste de reconnaître l'existence de clivages au sein des associations tout comme au sein de la société elle-même. Même si l'idéal de prise en charge locale des demandes de construction du territoire est partagé, ces observations sont révélatrices des conflits d'acteurs autour des enjeux locaux. Il faut éviter le mythe du communautaire. Ces enjeux révèlent des possibilités d'antagonismes, de récupération, de conflits d'intérêts. Comme le fait remarquer Blundo à propos des organisations paysannes, ce qui est tout aussi valable pour d'autres associations comme celles que nous avons évoquées :

---

<sup>6</sup> Entretien à Butembo avec le secrétaire et un ancien président.

*« Il serait simpliste de penser que les groupements sont des lieux de cohésion, seulement en vertu de l'activation, dans ces structures 'modernes' des prétendues règles traditionnelles de la coopération et de la solidarité villageoise »<sup>7</sup>.*

L'idéal d'autoprise en charge collective spontanée de l'intérêt communautaire par des acteurs non étatiques existe au niveau local. Mais, les initiatives constituent également des lieux d'expression des jeux d'acteurs, des rapports de forces entre acteurs (pouvoir public, administration provinciale, associations de commerçants, municipalité, comités populaires, ONG, etc.). Il est important de se rendre compte aussi que les associations de commerçants ne sont pas les seules à prendre en charge les demandes locales d'amélioration de la qualité de vie. Nous avons fait allusion, certes sommairement, aux initiatives des comités des quartiers, de la municipalité, etc.

### **Conclusion : redistribution et initiatives locales de développement**

Il ressort donc que même les acteurs de l'accumulation, à Butembo, témoignent d'un certain attachement à la communauté, au territoire de vie. À notre avis, leur implication dans les initiatives locales de développement est liée dans une certaine mesure à cet attachement. Il ne s'agit que de quelques cas qui peuvent paraître insignifiants. Mais au niveau local, ils sont évoqués au sens d'initiatives qui contribuent à la construction et à l'amélioration du territoire de vie.

Notre intention n'est pas d'idéaliser et de démontrer que « tout va bien dans cette contrée », car telle n'est justement pas la réalité. Butembo fait face aux défis de la pauvreté comme ailleurs au Congo. Mais nous soulignons l'importance de la conscience d'autoprise en charge au niveau local.

Au vu des interventions de la F.E.C., un ancien président de l'association nous a affirmé : « à Butembo, quand bien même on a l'impression que les gens courent après un enrichissement individuel, il y a plutôt lieu de voir la tendance vers un capitalisme social du fait que les entrepreneurs sont sensibles à l'intérêt communautaire et interviennent beaucoup dans les œuvres sociales où ils n'ont aucun intérêt personnel ». S'agit-il vraiment d'initiatives de développement, ou bien sommes-nous simplement en présence d'hommes d'affaires philanthropiques comme on en trouve ailleurs, qui veulent combiner efficacité capitaliste et redistribution sociale (give back) ? Il s'agirait alors d'une charité orientée vers l'intérêt

---

<sup>7</sup> BLUNDO G., « Le conflit dans l'entente », in JACOB J.P. et DELVILLE P.L., *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, p. 100.

collectif, un capitalisme socialement responsable, des entrepreneurs animés d'un esprit communautaire ! En plus, on peut avancer que cet accroissement quantifiable de constructions, de véhicules, de fermes d'élevage et autres propriétés foncières, ne traduit que *l'accumulation individuelle* des entrepreneurs, un investissement de leur fortune et pas le développement, même s'il y a des externalités positives en termes d'amélioration des conditions de vie !

On aurait alors l'impression que ces acteurs se préoccupent de problèmes sociaux pour l'intérêt de leur commerce, et pour avoir une certaine paix sociale, une certaine reconnaissance sociale. Ils ne paraîtraient incontournables pour les initiatives de développement que parce que la majorité de la population vit dans la misère. Il ne s'agirait donc que du *paternalisme humaniste* d'une bourgeoisie locale et non d'une redistribution fondée sur le maintien, la consolidation des réseaux communautaires de sociabilité, et donc c'est simplement du commerce. En l'absence d'un « État providence », on verrait donc se mettre en place un « *capitalisme providence* », des capitalistes sensibles au bien-être collectif.

Nous pensons que tel n'est pas le cas pour le processus socio-économique au Nord-Est du Congo. Certes une philanthropie altruiste, une philanthropie de charité est aussi présente. Mais les initiatives sont toujours motivées par l'amélioration des conditions collectives concrètes d'existence. Ce n'est pas là une philanthropie de « redistribution aux pauvres », ni de « dons et libéralités au clan ». Des initiatives sont souvent prises par des associations, des comités divers, mais qui sollicitent l'intervention de leurs membres, parmi lesquels justement des commerçants. Ceux-ci font souvent partie des comités de gestion de ces initiatives autant que d'autres membres non commerçants. Les opérateurs économiques prennent donc des initiatives avec d'autres acteurs. Ils ne sont pas les seuls. Ils s'articulent avec d'autres acteurs autour d'une action collective. Généralement les commerçants sont les principaux pourvoyeurs des fonds mais ne se comportent pas non plus comme des paternalistes de bienfaisance. À travers leurs associations, ils se sentent interpellés par les problèmes locaux d'intérêt communautaire.

Les initiatives sont prises pour bénéficier à la communauté en tant que localité humaine, territoire de vie, où des conditions concrètes d'existence sont à améliorer, où une certaine qualité de vie est recherchée. Même s'il ne s'agit que de quelques cas, il faut tout de même signaler que pour ceux qui les initient et les bénéficiaires, il s'agit du développement c'est-à-dire :

*« Une dynamique de transformation sociale dont les gens sont eux-mêmes les agents et qui tend à améliorer leurs conditions d'existence »<sup>8</sup>.*

---

<sup>8</sup> DE BRUYNE P. et NKULU KABAMBA O., *op. cit.*, p. 6.



On peut faire remarquer ici le double comportement des acteurs de l'accumulation locale. D'une part ce sont des entrepreneurs économiques à la recherche du profit, de l'autre ce sont des acteurs qui reproduisent des rapports sociaux, effectuent la redistribution et s'impliquent dans les initiatives sociales communautaires. Nous l'avons dit ces acteurs combinent des pratiques d'accumulation et de redistribution. Ce sont des individus mais conscients que leur sécurisation individuelle passe aussi par la sécurisation collective. Nous avons évidemment souligné qu'ils peuvent aussi insécuriser d'autres acteurs, notamment la paysannerie suite à la concentration foncière.

Nous partons donc des acteurs pour envisager des aspects du rapport entre commerce et développement au niveau local. Nous n'avons pas pris la perspective du système national ni de la modernisation par l'entreprise privée. Mais nous avons essayé de rendre compte des pratiques qui rendent visibles d'autres acteurs et un autre cadre des processus de développement. L'ancrage de celui-ci se révèle essentiellement local. Nous sommes sorti là de la perspective qui ne voit le développement que comme croissance des agrégats nationaux portée par le commerce international.

Mais on peut s'interroger sur les perspectives de ces pratiques socio-économiques à la base dans le cadre de la réflexion sur les économies et les processus de développement en Afrique.

## CHAPITRE 9

### PERSPECTIVE EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les pratiques des acteurs font montre d'une dynamique de prise en charge locale individuelle, collective et associative. Elles font partie des chemins de développement au niveau local. Ceux-ci traduisent une réalité, un processus de recherche d'amélioration des conditions concrètes d'existence, mais aussi de renforcement du lien social.

C'est pratiquement notre compréhension du développement local que nous avons présentée en première partie. Nous avons souligné, nous inspirant de Diane-Gabrielle Tremblay et Jean-Marc Fontan<sup>1</sup>, que du point de vue des populations, c'est un processus lié aux initiatives d'accès aux meilleures conditions de vie, aux demandes de sécurisation et de renforcement de capacités et du lien social au sein d'un territoire de vie. Il nous semble qu'une des perspectives pour le processus de développement en Afrique est liée au renforcement de ce type d'initiatives à la base.

#### 9.1 Le renforcement des initiatives locales

##### 9.1.1 La conscience d'autoprise en charge locale

Si le concept de développement endogène a été dévalué à force de passer presque pour un slogan, des initiatives traduisent une demande de maîtrise des choix de développement par les populations elles-mêmes, au niveau local.

En Afrique, comme sans doute ailleurs dans les pays en développement,

*« Le démantèlement du secteur public et la réduction drastique des dépenses de redistribution a obligé les populations à se prendre en charge elles-mêmes avec plus ou moins de succès [...] »<sup>2</sup>.*

De l'expérience décrite dans les pages précédentes, il ressort que les populations font elles-mêmes le choix des voies d'activités marchandes et de développement qui leur sont accessibles, comme elles l'ont toujours fait, en

---

<sup>1</sup> TREMBLAY D.-G. et FONTAN J.-M., *op. cit.*

<sup>2</sup> PEEMANS J.-P., 2002, *op. cit.*, p. 384.

dehors d'une quelconque prise en charge par l'État ou l'aide au développement. Ces initiatives constituent des expériences d'un processus de développement par le bas, porté par des réponses locales des populations aux demandes concrètes de leur vécu au quotidien. Ces réponses sont souvent spontanées, apparues sans ou malgré les politiques publiques, mais sont porteuses de changement dans le quotidien au sein d'un espace vécu. Pour Bernard Pecqueur, il s'agit là du contenu d'une dynamique de développement local, comme nous l'avons évoqué au troisième chapitre.

Cette conscience d'auto prise en charge locale collective des intérêts communautaires à Butembo, ressort clairement de cet article sur les actions locales de tracé et d'entretien des routes, de Mgr Kataliko, évêque de Butembo-Beni de 1966 à 1997, et impliqué dans plusieurs initiatives de développement au niveau local :

*« La meilleure façon de sortir du sous-développement, de la misère, et de rendre un service, un véritable service à la population, est de susciter l'esprit de 'self-help', quitte cependant à aider cette population en lui fournissant ce qu'elle-même ne peut pas trouver pour assurer seule son propre développement [...] les populations de Beni et Lubero [...] comprennent que rien ne sert de se lamenter et d'attendre béatement et désespérément un secours quelconque qui leur viendrait du ciel »<sup>3</sup>.*

Cette conscience est de plus en plus ancrée dans la mentalité locale. Comme le fait observer José Antonio De Sequeira Carvalho, l'important est de susciter le développement des capacités et de l'esprit d'initiative des acteurs au niveau local. En effet, les capacités de dynamisme des populations locales s'expriment dans la mise en œuvre de stratégies de mobilisation d'initiatives de développement au niveau de la base<sup>4</sup>.

Paul de Bruyne et Olivier Nkulu Kabamba qualifient ce type d'initiatives d'autoprise en charge de développement populaire :

*« A l'opposé d'un développement centré sur l'État ou sur le marché, l'alternative retenue considère les gens comme les acteurs principaux de la transformation sociale et mérite à ce titre la qualification de développement 'populaire' »<sup>5</sup>.*

---

<sup>3</sup> Mgr KATALIKO E., « Contribution à l'objectif 80 en territoires de Beni et Lubero. 'Aide-toi, et le Ciel t'aidera' », *Congo-Afrique*, n° 56, juin-juillet 1971, p. 353.

<sup>4</sup> DE SEQUEIRA CARVALHO J.A., *La dynamisation des initiatives locales. Une force synergique de développement*, Paris, éd. L'Harmattan, 1997, pp. 26 et 104.

<sup>5</sup> DE BRUYNE P. et NKULU KABAMBA O., *op. cit.*, pp. 6-7.

Ce n'est plus l'État qui prend la décision de l'action collective. C'est en même temps des expériences de décentralisation à la base dans la mesure où une responsabilisation est assurée au niveau local, en marge de l'autorité territoriale, provinciale ou ministérielle. Comme le font remarquer De Bruyne et Kabamba :

*« Sous la pression des besoins urbains non satisfaits, la vie associative se développe parmi les habitants des villes et contribue à créer des solidarités nouvelles, ainsi qu'à faire prévaloir l'intérêt commun sur l'intérêt personnel »<sup>6</sup>.*

A travers cette dynamique d'initiatives locales de développement communautaire et les structures de base souvent peu ou pas formalisées qui se mettent en place pour les réaliser et les gérer collectivement, il ressort qu'il y a comme soubassement un idéal d'autoprise en charge à consolider au niveau local, régional, et même national.

Il y a donc un idéal de reproduction collective à travers les différentes initiatives qui permettent de mieux faire fonctionner la collectivité. On peut s'interroger sur la viabilité de ces solutions, mais au moins elles existent, c'est du concret axé sur le local et le communautaire. L'espace local est donc à considérer comme un cadre pour un type de développement porté par les initiatives à la base.

Nous ne le dirons jamais assez, pour nous, l'avenir réaliste du développement du continent est davantage lié à la consolidation de ces voies et initiatives communautaires. Ce type de dynamique endogène mérite d'être suffisamment pris en compte et d'être renforcé en Afrique pour atténuer un afropessimisme d'un continent à la dérive à placer sous perfusion d'assistance d'urgence. Des processus de développement sont donc en œuvre au sein de différents peuples en Afrique comme ailleurs dans les pays du Sud. Une conception universaliste et modernisatrice du développement fausse le regard sur ces processus.

Cependant, au niveau de Butembo comme sans doute ailleurs, les initiatives comme celles que nous avons évoquées et qui participent de ces processus, présentent des atouts à consolider et des faiblesses à corriger.

---

<sup>6</sup> *Idem*, pp. 123-124.

## 9.1.2 Les atouts

Nous relevons ici, sans prétention d'exhaustivité, quelques éléments des pratiques marchandes et sociales locales et qui sont porteuses en termes de perspectives pour le processus local.

### 9.1.2.1 Pratiques marchandes

#### 1) Des facteurs socioculturels

Nous avons relevé l'importance des *réseaux* dans les relations marchandes transnationales. Nous avons montré qu'ils permettent l'accès aux ressources (capitaux, informations, liens sociaux, etc.). Par le réseau, on accède aux pratiques, aux façons de faire, aux lieux, aux contacts personnalisés (fournisseurs, clients, intermédiaires divers...). Les relations personnalisées canalisent les flux, facilitent le groupement d'achats, l'utilisation collective de documents (numéro de registre commercial, autorisation d'exercer le commerce extérieur), etc. Il s'agit en même temps d'une illustration d'adaptation des acteurs socio-économiques. En effet, plusieurs opérateurs ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du crédit bancaire ; d'ailleurs depuis quelques décennies, des banques, en crise, sont incapables d'offrir ce service.

Par ailleurs, ces acteurs, avons-nous indiqué, n'ont pas étudié, ils n'ont pas accès aux sources modernes d'information sur les produits et les marchés. Les opérations commerciales de longue distance sont réalisées, avons-nous dit grâce aux relations personnalisées situées dans différents points du circuit transnational des flux des biens, des services, des capitaux. Nous avons souligné que l'accès au réseau est effectué entre autre par le parrainage. En fait, le marché international est complexe. C'est un environnement incertain dans lequel des acteurs aussi peu instruits que les micro-commerçants africains auraient du mal à se retrouver et à effectuer des transactions sans des structures d'adaptation comme les réseaux.

La *réciprocité* fait que celui qui a été parrainé en fait autant pour d'autres et ainsi la toile des micro-commerçants connectés au commerce transnational s'agrandit. Nous avons également indiqué que ce type de connexion facilite la distribution, notamment par le crédit marchandises accordé sur base des rapports de parenté, d'amitié, de communauté de village. Ce *parrainage* constitue ainsi un élément qui met en rapport le petit et le grand commerces, l'informel et le formel.

Il faut relever également l'importance, dans cette société d'oralité, des relations *de confiance*. Cette institution sous-tend des transactions importantes. Nous nous en sommes rendu compte avec des mécanismes non

institutionnels de transfert de devises, de transport physique d'or, de groupement d'achats, etc. La confiance constitue une des institutions de sécurisation des transactions marchandes. En fait, les marchés impersonnels tels que prônés par l'approche walrassienne insécuriseraient ce type d'acteurs. Il existe d'autres institutions qui sécurisent les acteurs et leurs pratiques marchandes : des éléments structurant l'insertion dans le réseau (l'appartenance religieuse, des rapports de parenté ou de village de provenance, l'affinité), la confiance, des conventions informelles basées sur des usages ou codes sociaux non écrits, etc. Nous avons justement souligné l'importance de l'approche institutionnelle pour la compréhension des pratiques des acteurs socio-économiques en Afrique.

### *2) Des facteurs du profil des acteurs socio-économiques*

Nous avons déjà indiqué que la plupart des opérateurs économiques locaux proviennent du paysannat. Ils en ont gardé des traits de comportement qui contribuent à leur dynamisme : laborieux, austères, peu dépensiers, discrets, débrouillards, liés à la communauté familiale ou villageoise, etc.

Plusieurs micro-entrepreneurs sont d'anciens agriculteurs. Leurs capitaux de démarrage proviennent d'exploitation agricole, souvent familiale. Nous avons montré qu'historiquement, la dynamique marchande autochtone a porté sur le commerce local et régional des produits vivriers (légumes et autres produits maraîchers) en période coloniale et au cours des décennies 1960 et 1970. Au courant de la décennie 1980, c'est l'exportation du café. Dans l'imaginaire local, l'agriculture reste considérée comme valorisante en dépit de sa faible rentabilité.

L'articulation entre différents niveaux d'activités les confortent et est également porteuse d'opportunités pour les différents protagonistes, en termes de consolidation des rapports marchands et sociaux.

### *3) L'adaptation et la souplesse des pratiques*

Les acteurs locaux ont une certaine capacité d'adaptation face aux contextes conjoncturels : nous avons vu historiquement par exemple la réorientation des filières d'or, le recours à l'accessible face aux contraintes de l'État colonial et postcolonial pour exercer le commerce, la capacité de recherche des solutions d'approvisionnement et des débouchés. Comme ils n'accèdent pas aux canaux habituels de connaissance de marché, les acteurs locaux recourent aux relations.

Les pratiques populaires et informelles leur permettent ainsi de s'adapter aux contraintes de l'État moderne et du commerce international. Certaines pratiques finissent par s'imposer. Ainsi en est-il de la dollarisation de l'économie par exemple. En effet, depuis les années 1990, avec la baisse du trafic de l'or due entre autres à l'insécurité, cette économie locale non bancarisée, mais dépendante des importations, ne fonctionnerait pas sans une circulation de devises. La vente, le paiement des impôts et taxes, se font en dollar. Son transfert international est effectué en dehors des dispositions de la réglementation de change. Le réel prend ainsi le pas sur le « légal ».

#### 4) *La dispersion des risques*

Localement, on constate que des importateurs sont grossistes et détaillants. La diversité des produits est manifeste sur les étals au sein des boutiques et magasins. La spécialisation par produit n'est donc pas une stratégie marketing adoptée rigoureusement au niveau local. En fait, c'est comme qui dirait qu'ils évitent de mettre tous les oeufs dans un même panier. En effet, ils misent ainsi sur plusieurs produits porteurs. Une pluriactivité leur permet de disperser les risques d'inventus étant donné l'inaccessibilité des marchés régionaux et la baisse de la clientèle. Par ailleurs des acteurs socio-économiques sont à la fois commerçants et agriculteurs.

#### 5) *L'articulation avec la sphère mondialisée*

Nous avons vu que les acteurs locaux côtoient des Africains, des Indo-Pakistanaï, des Chinois, des Ukrainiens, etc. Sur le marché local, l'offre de biens est diversifiée, du fait de leur provenance de différents marchés globalisés notamment asiatiques. Grâce au téléphone (satellitaire ou portable) et au fax, les acteurs locaux communiquent ou reçoivent des informations sans délai de différents partenaires situés dans divers pays. L'économie locale est dollarisée, en plus les acteurs locaux manipulent des monnaies étrangères. Un certain nombre a appris et parle anglais. Pour le flux des biens ou des capitaux, les acteurs locaux sont connectés aux acteurs transnationaux : des agences de voyage, de transfert d'argent, de fret, des intermédiaires commerciaux, situés dans différents pays. Il y a donc des effets de la mondialisation dont ils tirent profit : notamment la réduction de la distance entre des coins de la planète, l'évolution technologique, la disponibilité de produits asiatiques peu chers adaptés au pouvoir d'achat local, etc.

### **9.1.2.2 Dynamique associative**

Près de 70 % des enquêtés à Butembo, ont affirmé appartenir à une association. Sur tous les marchés, on retrouve un regroupement syndical des marchands qui défend les intérêts des membres. Nous avons même relevé que les services publics se lamentent du fait que des marchands se réfèrent d'abord à leur association plutôt qu'à eux en tant qu'institutions de régulation des activités. Dans une certaine mesure, en l'absence d'une structure de regroupement, ces micro-entrepreneurs analphabètes ou peu instruits seraient plus vulnérables et exposés à plus d'arbitraire.

Au sein des associations (A.T.C.E., A.T.PHA.LU, A.P.I.LU, etc.), se dégage une convergence d'objectifs : entraide et cohésion, défense des intérêts des membres et promotion du secteur d'activité (sécurisation), circulation de l'information, contribution au développement communautaire. Il ne s'agit pas simplement des objectifs du type de syndicalisme institutionnel. Des acteurs privilégient des associations de proximité où les objectifs sont multiples. Au niveau local, les associations sont diversifiées : formelles, informelles, syndicats, mutuelles, corporations, organisations d'originaires, etc. Ces associations sont multifonctionnelles. Elles jouent un grand rôle dans le processus de développement socio-économique local, avons-nous déjà souligné. Cette dynamique associative structure des initiatives individuelles et collectives pour faire face aux besoins concrets d'existence, répondre aux demandes locales concrètes de développement.

Malgré leur diversité, les associations présentent certains atouts communs :

#### *1) Les associations comme espaces de lien social*

La cohésion sociale constitue un socle du processus de développement, de l'esprit communautaire au sein des collectivités locales. Cette cohésion sociale au niveau local joue un rôle important pour dynamiser la communauté<sup>7</sup>. Les associations constituent également un espace participatif local, un cadre de concertation.

En l'absence de la protection par l'État, par les assureurs, les associations sécurisent. En cas d'événements heureux ou malheureux que vivent les membres, il y a l'intervention solidaire des autres via l'association. On peut dire que c'est une nouvelle expression de solidarité communautaire.

---

<sup>7</sup> OKITUNDU AVOKI R., *Les petites organisations communautaires comme espace de développement local et base de maîtrise du processus du développement national. Perspectives et limites*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1994.



Mais nous n'idéalisons pas ici un « solidarisme africain » traditionnel particulariste. Nous indiquons qu'il y a des formes nouvelles d'organisation de la cohésion sociale et de l'entraide, de regroupement social autour des intérêts, des initiatives, des valeurs.

Au plan social, il y a à la fois des objectifs d'assistance sociale envers les membres mais aussi de participation aux initiatives communautaires plus larges de développement local.

Ce qui est important et commun à ces associations, bien que cette étude ne porte pas spécifiquement sur le management associatif, c'est un certain degré de confiance et de proximité. Comme le fait remarquer Maldonado :

*« Les essais de solutions apportés par les entrepreneurs du secteur informel sont souvent mis en œuvre dans le cadre de certaines structures mises en place par eux-mêmes. [...] La réussite d'un groupement professionnel ou d'une association d'entraide dépend du degré de confiance que les membres ont les uns envers les autres... »<sup>8</sup>.*

### *2) Les associations mobilisent et allouent les ressources*

Il s'agit notamment des moyens matériels et financiers, grâce aux cotisations et aux dons. Mais il faut également mentionner le capital social auquel peuvent ainsi accéder les membres. Ces associations mobilisent plus facilement les ressources dans l'esprit de redevances et d'appropriation collective de l'initiative, que l'État ne le fait pour les taxes considérées d'ailleurs comme des tracasseries. La redistribution associative est une forme d'allocation de ressources au profit des membres ou des initiatives communautaires locales.

### *3) Les associations comme interlocuteurs et partenaires*

Les acteurs socio-économiques groupés en association disposent ainsi d'un cadre qui peut servir d'interlocuteur aux autres acteurs économiques, sociaux ou politiques. C'est ce cadre qui peut faire prévaloir leur point de vue. En même temps, il constitue un partenaire indispensable pour la concertation avec d'autres acteurs (État, ONG) autour des enjeux de société. Les membres des associations y disposent ainsi du renforcement de leur capacité collective d'action. Nous avons indiqué par exemple comment le comité F.E.C. local a négocié et obtenu l'instauration et la gestion d'une taxe

---

<sup>8</sup> MALDONADO C. et al., *op. cit.*, p. 102.

péage route. Il nous semble important de compter ainsi avec l'État, au lieu de l'ignorer ou d'entrer en confrontation avec lui.

Nous pouvons ajouter, comme l'indique Shikayi Luboya, qu'il s'agit aussi de lieu d'apprentissage collectif des nouveaux rôles des acteurs pour le développement, dans un contexte de rupture avec le schéma d'intervention étatique<sup>9</sup>.

Même si ce travail ne porte pas spécifiquement sur la dynamique associative, il nous faut relever que celle-ci constitue une composante importante du processus de développement local. Les associations constituent souvent des cadres d'impulsion de la réflexion et de l'action de développement. Ces organisations endogènes sont le socle d'une cohésion sociale de l'acteur collectif, indispensable pour l'éclosion et la réalisation des initiatives communautaires, le lieu de réflexion sur les enjeux de développement, de mobilisation des acteurs autour d'une demande commune. Les initiatives portées par des associations traduisent ainsi des modes d'action collective de sécurisation des conditions communes de vie.

#### 4) *Associations et contrôle social*

De l'expérience locale il ressort que la gestion des initiatives de développement est confiée aux comités locaux. De notre point de vue cela marche, parce que au sein de ces comités il y a des membres de différentes catégories sociales, et surtout il y a un *contrôle social* car dans la contrée les gens se connaissent. Ce contrôle social constitue un élément de sécurisation des initiatives. Si une mutuelle des originaires initie la construction d'un pont au village de provenance, un comité de développement est mis en place ; ses membres sont connus par la mutuelle et le village. Autour d'une initiative communautaire il y a la constitution d'un acteur collectif (comités de développement). Il gère les moyens affectés aux initiatives, en assure la réalisation et le suivi et a l'obligation de rendre compte.

### 9.1.3 **Faiblesses et contraintes**

Les acteurs socio-économiques locaux présentent des faiblesses, font face aux contraintes qui peuvent entraver l'expansion de leurs activités et leur contribution au développement socio-économique. Nous en

---

<sup>9</sup> SHIKAYI LUBOYA, *Initiatives de développement local et pouvoir paysan. Etude d'une dynamique locale de développement: le rôle des associations villageoises, des organisations non-gouvernementales et des micro-projets dans la vallée de la Ruzizi (1978-1989), Sud-kivu*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1994, p. 244.

mentionnons quelques-unes relatives aux pratiques marchandes et associatives.

Des commerçants locaux accusent des insuffisances managériales. Un certain nombre d'acteurs n'utilisent pas des outils élémentaires de gestion (gestion budgétaire, gestion comptable, gestion des stocks, etc.).

Les arrangements fondés sur la confiance exposent les acteurs à une certaine vulnérabilité en cas de rupture de la crédibilité. Les transactions liées aux personnes constituent un atout et en même temps il y a des coûts de transaction à engager, des efforts à refaire dès qu'une personne, un maillon de la chaîne fait défaut (par exemple la mutation d'un agent de douane qui faisait partie du réseau).

En commerce transnational les capitaux et les marchandises parcourent de longues distances ; en l'absence de couverture, ils sont exposés aux risques tels que les vols.

L'accès aux ressources informationnelles étant lié aux réseaux, il y a une certaine inégalité qui frappe ceux qui ne peuvent pas mobiliser des contacts relationnels adéquats. À ce propos, Gabriel Dupuy fait remarquer :

*« Alors que le marché offre en principe un accès et une information équivalente à tous les agents qui y participent, le fonctionnement du système réseau implique le plus souvent l'inégalité d'accès spatial et informationnel entre agents... »<sup>10</sup>.*

Par ailleurs, la logique de réseau favorise l'intermédiation commerciale. Mais elle place plus ou moins les importateurs et exportateurs, comme ceux de Butembo, dans un rôle de « price takers », avec une faible marge de négociation. C'est sans doute lié à une certaine lacune de connaissance et de capacité de contrôle des marchés.

Au niveau local il y a aussi une instabilité de la demande liée entre autres à l'insécurité, l'impraticabilité des routes mais aussi la conjoncture économique de baisse du pouvoir d'achat.

Il y a également des contraintes exogènes qui sont souvent évoquées par les micro-entrepreneurs : le nombre et le montant élevés des taxes, la lourdeur des procédures administratives (commerciales, fiscales, douanières), la multiplicité et les tracasseries des services publics, l'instabilité de la monnaie nationale, etc.

Plus globalement, on peut se demander si le processus de développement économique et social de Butembo peut s'appuyer durablement sur une économie d'importation des biens de consommation et

---

<sup>10</sup> DUPUY G., « Réseaux », in AURAY J.-P., BAILLY A. et al. (dir.), *Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts-comportements-organisations*, Paris, Economica, 1994, p. 148.

sur un marché intérieur au pouvoir d'achat limité. On sait que la question du développement de l'économie mondiale et des revenus nationaux est plutôt celle du marché extérieur : comment vendre plus sur les marchés mondiaux porteurs. Des micro-commerçants de Butembo ne sont pas « présents sur le marché international » comme on le dit en référence aux offreurs ; mais davantage comme demandeurs pour un marché intérieur. Les limites de ce dernier entravent la dynamique marchande.

Certaines suggestions peuvent être prises en compte pour faire face à ces contraintes et faiblesses. Il nous semble qu'avec la saturation progressive du secteur marchand d'autres voies sont à prospecter pour aller vers des secteurs de production comme la petite industrialisation. Il est alors important, dans cette perspective, de développer la formation technique mais aussi des liens interentreprises.

Une main-d'œuvre plus compétente répond mieux aux objectifs de productivité. Se pose donc pour plusieurs micro-commerces la nécessité de la formation des gestionnaires et du personnel ou de renforcement de leurs capacités.

En considérant les quelques initiatives associatives locales des commerçants, il nous semble important d'en faire ressortir aussi quelques faiblesses :

- l'insuffisance ou l'absence de synergie, d'interactions entre les différentes initiatives ; ceci pose le risque de double emploi, de gaspillage de ressources ;
- une faible concertation entre les associations ;
- l'insuffisance des moyens humains (compétences) au service des associations et de leurs activités.

Le renforcement de la dynamique associative nécessite donc particulièrement plus de concertation entre les associations autour des intérêts collectifs, plus de synergie entre les initiatives. Cette synergie permettrait de mieux réaliser le passage de l'intérêt commun (de différents groupements) à l'intérêt général de l'ensemble de la collectivité. À cet effet, une structure fédératrice peut servir d'interlocuteur pour l'État et ses services. Un cadre de ce type permet aussi des échanges d'expériences, d'informations (ce qui évite un certain cloisonnement de l'information au sein des réseaux), de stratégies pour défendre les intérêts de l'activité. L'atomicité des associations fait qu'elles ne peuvent pas chacune assurer une influence décisive sur d'autres acteurs tels que l'État. Une coalition serait plus efficiente. Mais il faut éviter une institutionnalisation et une lourdeur bureaucratique qui brisent le degré de proximité que les membres recherchent au sein de leurs associations.

Il s'avère aussi important que les associations se dotent de plus de compétences et que leurs capacités institutionnelles soient renforcées.

Le processus de développement nécessite donc la concertation entre différents acteurs. Parmi ceux-ci il faut citer des institutions d'enseignement et de recherche. Elles peuvent intervenir entre autres dans le processus de formation et de renforcement des capacités des micro-entrepreneurs mais aussi de l'accompagnement technique de leurs activités. Même si les banques, du fait sans doute de leur modèle actuel sont inadaptées aux micro-entrepreneurs, elles peuvent leur devenir utiles par exemple en offre de conseils d'investissement. Les mutuelles et tontines, pour leur part, sont à renforcer dans leurs capacités financières et organisationnelles au service des micro-entrepreneurs en vue de l'expansion de leurs activités. Elles peuvent aussi servir d'interfaces pour demander du crédit auprès des institutions financières bancaires ou de développement au nom des micro-entrepreneurs informels qui ne peuvent pas y accéder individuellement.

La réalisation de certaines infrastructures de base constitue à la fois un préalable et un accélérateur de l'industrialisation et des activités commerciales en général : l'aménagement et l'entretien des routes (d'intérêt régional ou local), l'électrification, la télécommunication, etc. Il importe également de promouvoir la santé et l'éducation.

Si les rapports ville campagne s'articulent autour du lien entre l'agriculture et les autres secteurs, il faut y souligner l'aspect de conflit entre des acteurs. Pour le processus de développement local se pose la nécessité d'une concertation autour des conflits fonciers en particulier et de la question foncière en général. Le processus de développement nécessite aussi des mécanismes de résolution de conflits entre acteurs, en vue du renforcement de la cohésion sociale.

Le renforcement du développement local est lié à la consolidation des atouts de la dynamique locale mais aussi à la recherche des voies pour parer aux faiblesses et contraintes auxquelles elle fait face.

## **9.2 Marché et société**

Nous nous sommes intéressé aux micro-commerçants comme composante des acteurs socio-économiques locaux. Ils sont à la fois dans une logique de marché et celle de redistribution. Les rapports marchands, n'entraînent pas pour ces acteurs locaux la rupture des liens sociaux (rapports de parenté, communauté de village, réseaux). Comme le note Ben

Hammouda, appliquant la pensée néo-institutionnaliste aux pays en développement :

*« Les modalités de répartition font plus référence aux règles de partage et aux normes communautaires qu'aux normes de productivité de la micro-économie traditionnelle [...] Ces comportements s'éloignent des postulats des théories néoclassiques mais sont rationnels du point de vue des acteurs, selon le courant néo-institutionnaliste, dans la mesure où ils permettent aux agents de faire face aux incertitudes créées par les imperfections du marché »<sup>11</sup>.*

Mais il n'est pas question de brandir ici un certain « communautarisme africain traditionnel », avons-nous fait remarquer. En effet, la société africaine évolue. Des liens associatifs sont recréés, mais il s'agit souvent des formes de socialité qui se démarquent des structures anciennes d'organisation communautaire, des contraintes redistributives traditionnelles. Le lien social connaît à la fois une permanence et des mutations<sup>12</sup>.

Nous ne pensons pas, pour notre part, avoir observé la prépondérance du social sur l'économique, dans les comportements des micro-commerçants. Nous avons observé que des pratiques économiques sont combinées avec des pratiques sociales. Nous avons vu qu'à Butembo, historiquement l'insertion dans le marché se réalise par des acteurs grâce à la sphère socioculturelle. La redistribution s'inscrit dans les rapports sociaux<sup>13</sup>. Nous avons déjà souligné l'importance de l'origine familiale des capitaux de beaucoup d'entrepreneurs.

Nous n'avons pas constaté que des acteurs locaux remettaient en cause la redistribution et présentaient la volonté de s'émanciper des rapports sociaux. À notre avis, c'est justement parce qu'il y a un socle socioculturel de reproduction collective, comme réalité historique que partagent, avec un degré d'attachement certes variable, les acteurs locaux dans leurs comportements. Ce socle n'explique évidemment pas tout mais constitue le soubassement des pratiques populaires au niveau local.

---

<sup>11</sup> BEN HAMMOUDA H., *L'économie politique du post-ajustement*, Paris, éd. Karthala, 1999, p. 136.

<sup>12</sup> PEEMANS J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, *op. cit.*, pp. 386, 388 et 389.

<sup>13</sup> La solidarité africaine connaît des mutations avec l'histoire. À côté de la solidarité clanique, lignagère, se renforcent d'autres types de socialité : l'appartenance à une communauté religieuse, à un réseau d'affinité, à un regroupement professionnel, etc.

## 9.3 Gouvernance locale, État et développement local

### 9.3.1 Gouvernance locale

Autour de différentes initiatives de développement, on retrouve différents acteurs. Nous avons évoqué la formation des comités de développement où différents acteurs impliqués agissent en concertation : acteurs individuels, associations, collectivité locale, etc. Nous pensons donc que ces expériences de prise en charge locale de certaines demandes de développement sont facilitées entre autres par la possibilité d'une certaine responsabilisation locale, d'une gouvernance locale.

Nous utilisons ce concept en référence aux pratiques de prise en charge locale de la vie socio-économique. Les décisions relatives à cette vie socio-économique locale ne reviennent plus exclusivement à l'acteur administratif institutionnel. Mais des acteurs non étatiques y sont associés ou même ce sont souvent eux qui prennent l'initiative de la décision et de l'action. Nous avons fait allusion aux actions des associations locales. Par la dynamique associative, les initiatives individuelles et collectives, la redistribution, les acteurs locaux contribuent à l'amélioration de la qualité de vie au niveau local. Les initiatives des associations à Butembo sont comparables à celles des *huiquan* en Asie du Sud-Est. Ces associations de la diaspora chinoise, comme nous l'avons évoqué précédemment, lèvent des taxes, dispensent des soins de santé, établissent des écoles, gèrent des œuvres sociales etc. On pourrait indiquer qu'il s'agit de ce que Jean-Paul Gourévitch a qualifié de dimension *rose* de l'économie informelle.

La gouvernance locale suppose un degré d'autonomie de gestion de certains secteurs du cadre de vie local. Au plan local, une certaine efficacité peut être atteinte si certaines taxes sont transformées en redevances gérées localement. C'est ce que recommande aussi Mudingay pour la route Beni-Kasindi, vitale pour les importations et les exportations de l'Est du Congo :

*« Les fonds pour la réfection de cette route, en plus de la contribution des utilisateurs, pourraient provenir également de l'affectation d'un tout petit pourcentage de recettes douanières réalisées sur les marchandises et produits qui transitent par Kasindi. Mais cela suppose au préalable que les recettes de l'État [...] cessent d'enrichir les douaniers congolais qui se classent parmi les plus véreux du monde »<sup>14</sup>.*

En effet, plusieurs acteurs socio-économiques locaux se déclarent prêts à s'acquitter des taxes dès lors qu'ils en voient l'affectation à une

---

<sup>14</sup> KAYOKA MUDINGAY M., *op. cit.*, p. 31.

infrastructure ou une réalisation d'intérêt général. Il y a donc une nécessité d'associer les acteurs de la base à la prise des décisions et au suivi des actions. Un cadre de gouvernance locale pourrait donc garantir une transparence des actions.

Nous parlons ici de transparence et de bonne gouvernance, non pas comme justificatifs de la privatisation et de la libéralisation, mais comme exigences de contrôle social.

Ce qui est fondamental c'est de constater que concrètement les gens décident eux-mêmes des actions d'amélioration de leur cadre de vie collectif et en assument la responsabilité. Il s'agit effectivement de gouvernance locale, dans la mesure où l'expression des demandes, la conception des initiatives, la décision, la réalisation et la gestion des actions (gestion des moyens matériels, financiers, humains et répartition des responsabilités) sont assurées par différents acteurs au niveau local.

La responsabilisation locale s'exprime, avons-nous dit, à travers des pratiques d'autoprise en charge du développement au niveau local par des acteurs de la base, des associations, des comités de quartiers. Ce sont eux qui décident et réalisent leurs initiatives. Il nous semble qu'il s'agit là d'une expression de démocratie dans la mesure où l'espace public ne s'identifie pas à la capitale, aux chefs-lieux des régions ou des territoires. Mais les pratiques des populations montrent que pour ce qui concerne le quotidien de leur vie, les affaires et les demandes locales, des institutions de gouvernance locale existent, s'expriment. Ces institutions au sein des collectivités locales servent de cadre de dialogue et de concertation de proximité, qui n'est pas contre l'État. En effet, l'administration municipale est une composante de l'État et entre en concertation avec les autres acteurs locaux. Souvent des délégués de la municipalité se retrouvent par exemple dans les comités locaux de développement. La municipalité avons-nous dit, est un acteur en concertation avec d'autres autour des initiatives d'intérêt général, au sein des comités de développement. L'instance provinciale est également impliquée notamment pour la facilitation administrative. En effet, pour certaines initiatives, elle autorise des associations de commerçants à prélever et à gérer un type de taxe qu'on appelle localement « taxe développement ».

Nous l'avons dit la dimension informelle de ces initiatives, de ces comités de développement, de cette concertation entre acteurs se traduit entre autres par le fait qu'ils s'organisent peu ou pas à la manière d'institutions formalisées et émergent souvent dans la spontanéité d'une demande.



L'espace local constitue de la sorte un cadre potentiel d'épanouissement des initiatives collectives d'amélioration des conditions de vie et des services publics. Il s'agit concrètement d'expériences de gouvernance locale. Les administrés peuvent plus facilement demander des comptes à une institution de proximité. Il s'agit en fait de la possibilité de contrôle social que nous avons relevé comme atout de la dynamique associative. Il nous semble donc capital de renforcer la proximité par rapport aux demandes locales, la cohésion sociale au sein des collectivités locales et un espace public démocratique (notamment grâce aux associations) où s'exerce l'obligation de rendre compte pour les gestionnaires de différentes initiatives et de la chose publique.

De plus en plus, à Butembo, une concertation locale se fait autour des questions qui concernent la vie de la collectivité. Les réunions autour des questions sécuritaires par exemple, ne sont pas limitées aux autorités militaires, policières et municipales mais élargies aux délégués des associations des commerçants, des églises, ou d'autres acteurs locaux non étatiques qui peuvent être concernés<sup>15</sup>.

Nous penchons donc pour une approche de *responsabilisation locale*, en matière d'initiatives de développement. Nous l'avons proposée au troisième chapitre. Il ne s'agit pas d'une recommandation idéale mais bien d'un constat d'une stratégie d'action déjà à l'œuvre, avec ses failles, dans des pratiques concrètes d'acteurs. Il revient aux populations elles-mêmes de définir leur dessein, leurs demandes de meilleure qualité de vie, et de chercher les voies et moyens pour y répondre. Au-delà de l'appel normatif au « développement participatif », repris par des organisations internationales ou des agences d'aide au développement, les pratiques révèlent que les populations essaient de se prendre en charge. Il importe de prendre en compte leurs initiatives. Les ignorer ou les sous-estimer constitue une des raisons de l'échec de l'approche projet et de la modernisation nationale.

Nous pensons que la gouvernance locale est à renforcer, comme appropriation par les populations des possibilités de décision et d'action pour ce qui concerne leur vécu, par la concertation entre différents acteurs. Il faut éviter bien sûr le "localisme" car de nombreuses problématiques dépassent le quartier ou le territoire local et doivent être envisagées en coordination avec d'autres territoires<sup>16</sup>, une remarque faite pour le Nord tout aussi valable pour la gouvernance locale au Sud.

---

<sup>15</sup> Entretien à Butembo avec le maire adjoint chargé des finances.

<sup>16</sup> PETRELLA F., « La gouvernance locale au Nord. Quelles significations dans le contexte belge ? », in CHARLIER S., NYSSSENS M., PEEMANS J.-P. et YEPEZ I. (coord.), *Une*

### 9.3.2 État et développement local

Fondamentalement, en Afrique contemporaine se pose la question du rapport de l'État avec la société. C'est un champ de sociologie politique. Mais en même temps la question se pose dans le champ du développement. La notion de développement local pose la question du pouvoir et du contrôle d'un espace. En effet, le local n'est pas dans une tour d'ivoire. Il fait partie d'un État dont les institutions de pouvoir et d'administration s'étendent au territoire national. Plusieurs dimensions de la vie locale dépendent de la pratique politique de l'État ou de ses institutions et services.

Après trois décennies de dictature de Mobutu, deux guerres et une transition qui dure, le Congo recherche encore des institutions de gestion politique. Pendant plusieurs décennies, la pratique politique au Congo s'est révélée irrationnelle, assimilée à la gabegie, la prédation, l'incapacité, les tracasseries, la violence. L'État congolais, comme ailleurs en Afrique, est caractérisé par la centralisation du pouvoir et la domination politique, depuis son ambition modernisatrice coloniale et post coloniale d'encadrement étatique du développement. Cette centralisation fait que les centres de décisions sont éloignés des préoccupations et des cadres de vie des populations. Comment dès lors s'attendre à ce que les demandes et informations locales remontent et arrivent à temps à l'instance centrale de décision et que celle-ci réagisse promptement ?

Même s'il cherche à contrôler l'espace et les ressources, l'État central ne parvient pas à étouffer les initiatives et les responsabilisations locales. Ainsi comme le faisait remarquer Jean-Marc Ela en 1990, cela reste actuel :

*« L'enjeu de la situation politique actuelle, dans la plupart des pays africains, c'est la production d'espaces autonomes où les groupes sociaux puissent évoluer en toute sécurité »<sup>17</sup>.*

Le développement local est demandeur de ce type d'espace d'expression. Il est exclu d'y voir une voie de libéralisation par le marché ou de dérégulation. Il est question plutôt de mettre en place des institutions qui répondent à cette demande. Celle-ci traduit un besoin de proximité et de sécurisation. Il convient de penser des mécanismes de décentralisation qui mettent en place un cadre institutionnel adapté, qui respecte l'esprit et les contraintes du contexte local, et se situe dans le prolongement de la

---

*solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, U.C.L., P.U. de Louvain, 2004, p. 285.

<sup>17</sup> ELA J.M., *Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990, p. 74.

trajectoire historique du développement local<sup>18</sup>. La mise en place d'un tel cadre nécessite la concertation entre l'État et les acteurs non étatiques au niveau local. Dans le cadre occidental où le pouvoir local est conçu dans la perspective de communalisation, des auteurs comme Sylvie Biarez proposent la cogestion de l'État des collectivités locales<sup>19</sup>. Cette concertation constitue bien entendu une occasion de rapports de forces entre acteurs et le processus peut s'avérer long. Comme le propose Tshiyembe, sans légitimer le retour à la tradition, la recherche, en Afrique, de ce cadre institutionnel devrait :

*« Se ressourcer dans la quintessence du champ culturel négro-africain, où le chef de l'espace politique étatique était le gestionnaire des intérêts collectifs et non le propriétaire du territoire et des moyens de production existant dans l'espace gouverné »<sup>20</sup>.*

L'État congolais post colonial suscite des questions de légitimité et d'efficacité. Pour la promotion des processus locaux de développement, l'avenir n'est pas dans le renforcement des prérogatives de l'État central ni dans une décentralisation qui consiste simplement à décharger sur les collectivités locales et les associations les obligations sociales (services publics de base, infrastructures) sans leur accorder les moyens. Ce type de déconcentration constitue simplement une manœuvre de réduction de l'engagement social de l'État central dans le cadre de son désendettement. Fairhead fait même remarquer en ce qui concerne l'est du Congo, particulièrement le territoire de Rutshuru, qu'avec les mesures de déconcentration de 1981, les instances administratives ont augmenté et avec elles les exactions et les rançonnements<sup>21</sup>. Ainsi paradoxalement, une décentralisation mal pensée et mal conduite a insécurisé davantage les populations.

Certes, on constate qu'au sein des espaces "oubliés" par l'État, une certaine inventivité populaire s'exprime, des associations prennent à cœur des demandes locales. Pour Bayart, dans cette inventivité germe le potentiel de renouveau démocratique du continent : *« le potentiel démocratique de l'Afrique se définit plus du côté des 'petits collectifs politiques', dont les masses rurales et urbaines prennent l'initiative et gardent le contrôle (telle les associations d'originaires), qu'à l'ombre des Parlements et des partis*

---

<sup>18</sup> PEEMANS J.-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, *op. cit.*, p. 192.

<sup>19</sup> BIAREZ S., *Le pouvoir local*, Paris, Economica, 1989, p. 134.

<sup>20</sup> TSHIYEMBE MWAYILA, *L'État postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1990, p. 96.

<sup>21</sup> FAIRHEAD J., « The State and the Market in Eastern Zaïre », *The European Journal of Development Research*, volume 4, n° 2, 1992, pp. 17-35.

*porteurs des logiques de l'État, de l'accumulation, voire de l'aliénation* »<sup>22</sup>. Mais, ceci ne légitime pas, à notre avis de brader l'État sous prétexte de libéralisme qui libère les initiatives comme le propose Hernando De Soto. Denis Tull fait remarquer à ce propos :

*« The seeming preponderance and autonomy of non-state actors do not necessarily imply an irrevocable vanishing of the state »*<sup>23</sup>.

D'ailleurs, en dépit des rébellions, on peut noter au Congo par exemple une conscience d'appartenance nationale remarquée par Saskia, Van Hoyweghen et Smis :

*« There is a Congolese nation-plural indeed, yet with a clear sense of collective belonging and destiny »*<sup>24</sup>.

Le développement local n'hypothèque donc pas la cohésion nationale, une des fonctions essentielles de l'État, au contraire elle peut même être confortée par une synergie des responsabilisations locales. Dans le cadre du développement local, nous ne pensons pas qu'il faille se satisfaire d'un État absent mais plutôt être demandeur d'un autre modèle d'exercice du pouvoir que celui qui est en place actuellement, en vue de garantir les libertés et l'équité. Il faut donc reconstruire l'État en Afrique, en tenant compte des réalités locales, des demandes locales de gouvernance comme le recommande Saskia :

*« As no one in Congo or elsewhere seriously believes in a stateless society, the only solution is to rebuild the state by taking African realities into account »*<sup>25</sup>.

Quel rôle revient-il à l'État dans la mise en perspective du développement local ? Nous prônons un État qui assure un encadrement politique, une facilitation administrative dans un cadre de gouvernance locale où se met en œuvre un partenariat entre acteurs étatiques et non étatiques. Il ne s'agit nullement de l'État néo-modernisateur que supposent des initiatives de type NE.P.A.D. Mais comme le suggère Pierre-Joseph Laurent, il faut une mise en place progressive d'une décentralisation de l'État ancrée sur les pratiques de développement social et économique,

---

<sup>22</sup> BAYART J.-F., « La revanche des sociétés africaines », in BAYART J.-F., MBEMBE A., et TOULABOR C., *op. cit.*, p. 82.

<sup>23</sup> TULL D.M., « A Reconfiguration of Political Order ? The State of the State in North Kivu (DR Congo) », *African Affairs*, volume 102, number 408, July 2003, p. 431.

<sup>24</sup> SASKIA T.T. et al., « State Failure in the Congo : Perceptions and Realities », *Review of African Political Economy*, volume 29, number 93/94, september/december 2002, p. 387.

<sup>25</sup> *Idem*, p. 386.

initiées par les populations à un niveau local<sup>26</sup>. La responsabilisation locale est révélatrice d'une demande de pouvoir local<sup>27</sup> au service des intérêts locaux, d'un État qui peut consolider les pratiques et initiatives locales. Il s'agit bien sûr des pratiques et initiatives qui ne nuisent pas à l'État, ni à l'intérêt général. D'autre part, il ne s'agit pas d'un État qui étouffe les initiatives par la lourdeur de ses règlements, la multiplicité de ses contraintes fiscales ou la violence de ses outils d'ordre public.

Dans ce contexte, on peut par exemple s'interroger sur la pluralité de légitimité. Étienne Le Roy pose justement une question fondamentale dans le cadre de l'État en Afrique :

*« Ne devrait-on pas repenser l'État et son droit pour échapper aux conséquences du modèle unitariste "moderne" et organiser le pluralisme institutionnel ? »<sup>28</sup>*

En ce qui concerne l'exercice du pouvoir, de la régulation et de la décision, force est de constater au niveau local le poids qui est accordé aux institutions coutumières, aux églises et aux associations populaires. Ces acteurs et coalitions d'acteurs constituent pour l'État, des partenaires dans le cadre de la concertation. Certes les pouvoirs locaux naissent souvent en situation de carence des autorités étatiques et se développent en opposition à celles-ci, mais la seule juxtaposition des initiatives n'assurera pas un meilleur encadrement territorial<sup>29</sup>. Les articulations avec l'État sont indispensables. Au-delà du débat autour de la dualité secteur public - secteur privé, en matière de développement, se révèle la possibilité méso d'associer différents acteurs dont l'institution publique. Contrairement à une certaine vision libérale, nous nous rendons compte que l'État n'est pas écarté, mais qu'il est aussi impliqué surtout comme facilitateur administratif et en concertation avec d'autres acteurs non étatiques qui prennent les initiatives et des responsabilités en matière de développement. Nous pensons donc que la collaboration entre administration locale et associations d'acteurs non étatiques autour des initiatives de développement ou de services publics est à renforcer.

---

<sup>26</sup> LAURENT P.-J., « Institutions locales, processus identitaires et quelques aspects théoriques à partir de l'exemple du Burkina faso », in MATHIEU P., LAURENT P.-J. et WILLAME J.-C., 1996, *op. cit.*, pp. 45-62.

<sup>27</sup> PEEMANS J.-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, *op. cit.*, p. 186.

<sup>28</sup> LE ROY E., « Les usages politiques du droit », in COULON C. et MARTIN D.-C. (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La découverte, 1991, p. 120.

<sup>29</sup> PERMAY J.-L., « Dynamismes et pouvoirs locaux en Afrique centrale : une chance pour l'encadrement urbain ? », in JAGLIN S. et DUBRESSON A. (dir.), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 1993, pp. 290 et 294.

Nous avons indiqué que l'État reste un partenaire pour les autres acteurs de développement. Il a son rôle à jouer dans les processus de développement. La gouvernance locale est un cadre de rapports de partenariat entre l'État et les autres acteurs au niveau local. Certains estiment qu'il doit être décentralisé, fédéral ou confédéral. Mais il nous semble que tout dépend des contextes. Et la formation historique de ce type d'État suppose des conflits d'intérêts et des compromis entre différents acteurs<sup>30</sup>. Il faut éviter par exemple que de nouvelles élites ne contrôlent le pouvoir local pour perpétuer les pratiques de la bureaucratie étatique. En effet, comme l'indique Peemans, les dynamiques de développement sont portées et traversées par des conflits entre acteurs et coalitions d'acteurs. Aussi l'État jouerait le rôle central de médiation entre les intérêts et les objectifs des coalitions d'acteurs<sup>31</sup>.

Dans le cadre du développement local, l'État congolais pourrait par exemple mettre en place des mécanismes qui permettent aux initiatives locales de s'exprimer sans entraves. Ainsi dans le domaine économique, nous pensons que l'État congolais est appelé à opérer certaines réformes. Au niveau national il nous semble impérieux qu'une politique sectorielle spécifique aux micro-entreprises soit mise en œuvre, dans un cadre d'une concertation entre différents acteurs impliqués : l'État et les services publics, les acteurs économiques de différents secteurs et niveaux, ainsi que leurs associations. L'État devrait d'abord mener une étude sur les micro-entreprises (identification, contraintes, attentes). Il partirait de l'écoute et de la concertation des micro-entrepreneurs pour initier des réformes avec comme but l'épanouissement de ces activités. Un assouplissement des règles et procédures en matière commerciale, fiscale, douanière s'impose.

Dans ce cadre, nous pensons qu'il serait pertinent de :

- faire un état de lieu des impôts et taxes auxquels sont soumis les micro-entrepreneurs en général, et l'impact sur leurs activités, leurs revenus, proposer des mécanismes souples de prélèvement échelonné par exemple de manière à ne pas peser trop sur leur trésorerie ;
- réduire le coût (en temps et en argent) de la fiscalité et des procédures ; l'image de l'État auprès des entrepreneurs ne serait plus réduite à une prédation fiscale, ni celle du commerçant à un « évadeur fiscal ». Il importe donc de relâcher la pression fiscale sur les activités économiques ;
- assouplir les procédures des opérations d'exportation et d'importation, adapter les réglementations (souples, flexibles) aux spécificités des activités économiques ; éliminer les entraves réglementaires et

---

<sup>30</sup> HIBOU B., 1996, *op. cit.*, pp. 94-95.

<sup>31</sup> PEEMANS J.-P., *Le Congo-Zaïre au gré du XX<sup>e</sup> siècle. État, économie, société 1880-1990*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 10.

procédurales qui étouffent les initiatives économiques. En effet, les activités économiques sont généralement régies par des codes dont la préparation offre la possibilité de concertation de différents acteurs concernés. Il est important de les associer à cette préparation ;

- mettre en place des exonérations fiscales, certes limitées dans le temps, en vue de stimuler le lancement de micro-entreprises et la dynamique endogène.

Il est important que l'État mette en place des mesures incitatives favorables au développement des activités socio-économiques. On ne peut plus concevoir des codes (fiscal et des investissements) d'abord destinés à l'attrait des investisseurs étrangers comme c'est souvent le cas ; il faut se rendre à l'évidence qu'avec la polarisation de l'économie mondiale ceux-ci se font rares. Il faut à notre avis promouvoir, par ces mesures, davantage les capacités endogènes d'épargne, de production et d'initiatives locales de développement. Bien de dispositions sont déjà prévues par le législateur congolais, mais ne sont pas réellement mises en œuvre. Nous pouvons en rappeler ici quelques-unes. La loi n° 73-010 du 5 janvier 1973 porte sur le régime d'agrément des p.m.e. Elle prévoit entre autres :

- l'exonération des droits d'enregistrement au registre de commerce et des droits sur les actes de constitution de société ou de coopérative ;
- l'exonération pendant au moins cinq ans, de la contribution professionnelle sur les bénéficiaires, à date du début de l'exploitation.

Il est déplorable que des micro-entrepreneurs ignorent souvent ces dispositions.

Par ailleurs, on peut recommander la diminution du nombre des services publics de prélèvement et de mettre fin aux tracasseries. Ces services sont appelés à restaurer la confiance auprès des opérateurs socio-économiques. Ceci suppose que l'État redevienne capable d'assurer la rémunération de ses fonctionnaires pour éviter que ceux-ci ne rançonnent les micro-entrepreneurs.

D'autre part, il y a des travaux d'infrastructures pour lesquelles, compte tenu de leur envergure, l'initiative locale est limitée et qui nécessitent l'intervention de l'État. On ne peut simplement s'enthousiasmer pour le local, il faut aussi en reconnaître les limites.

Sans adopter des arguments souvent de nature idéologique en faveur de la privatisation, on peut tout de même noter avec Stiglitz que la plupart des pays en développement seraient plus prospères si les États avaient investi plus dans la mise en œuvre des services publics essentiels au lieu de soutenir sous perfusions budgétaires des entreprises, des industries peu rentables qui

seraient mieux gérées dans le secteur privé<sup>32</sup>. Cependant on ne peut pas de là, prôner la privatisation tous azimuts. En effet, il existe des demandes publiques pour lesquelles l'investissement est peu ou pas rentable, mais utile et indispensable du point de vue du bien-être social des populations. On ne peut donc pas s'attendre à ce que cette offre soit fournie par le marché, car ce choix serait irrationnel. On a vu dans plusieurs pays, l'État répondre à ce type de demandes. À ce propos, Stiglitz reconnaît que beaucoup d'activités d'État existent parce que les marchés n'assurent pas des services essentiels<sup>33</sup>. Les États africains sont-ils encore en mesure de les assurer ? Faut-il qu'ils se redonnent cette capacité ? Faut-il qu'ils se limitent à certains rôles fondamentaux comme ce que suggère Stiglitz, dans une optique néo-keynésienne :

*« L'État joue un rôle clef dans le succès du développement en encourageant des secteurs particuliers et en contribuant à créer des institutions qui stimulent l'épargne et allouent efficacement les investissements »<sup>34</sup>.*

En somme à notre avis, il revient à l'État dans le cadre du développement local de :

- mettre en place par la concertation avec d'autres acteurs, des mécanismes qui facilitent l'émergence et la consolidation des initiatives à la base ;
- assurer la coordination des objectifs de différents acteurs et coalitions d'acteurs ;
- mettre en place les infrastructures et services qui dépassent le niveau local et assurer les conditions de sécurisation.

Nous pouvons enfin emprunter à Pranab Bardhan, l'idée centrale de l'interaction entre l'État et le développement local :

*« Il faut bien sûr, d'un côté reconnaître les limites de l'État en tant que structure de pouvoir économique, ces limites étant dues à un manque d'accès aux informations locales, à une absence d'obligation de rendre des comptes à l'échelon local et à la vulnérabilité de l'État aux processus de recherche de rente, générateurs de gaspillages. D'un autre côté, il ne faut pas que l'État se retranche dans le rôle minimal que prévoit pour lui la théorie libérale classique. Il doit au contraire contribuer activement (ne serait-ce qu'en tant que catalyseur) à mobiliser les individus en faveur du développement local participatif, à*

---

<sup>32</sup> STIGLITZ J.E., *La grande désillusion*, op. cit., p. 101.

<sup>33</sup> *Idem*, p. 104.

<sup>34</sup> *Idem*, p. 379.



*servir de caution face aux risques [...], à offrir des services techniques et un encadrement dans l'édification d'institutions locales, l'évaluation et le contrôle de la qualité du service, à investir dans les grandes infrastructures et à fournir une certaine coordination face aux externalités entre des entités géographiques »<sup>35</sup>.*

Nous le redisons, il n'y a pas un seul acteur de développement. L'État est un acteur appelé à la concertation avec d'autres comme ceux de la base, dont il pourrait contribuer à renforcer le dynamisme. L'État peut mettre en place également des conditions d'échanges régionaux (micro-région) et négocier institutionnellement des facilités régionales (macro-région) pour les flux transnationaux.

#### **9.4 Développement régional : micro-région et macro-région**

Le local n'évolue pas en vase clos. Au niveau marchand, par exemple, les flux sont reliés aux échanges avec d'autres régions du pays. Bien sûr au Congo, les difficultés de communication entre les différentes régions entravent ces échanges. C'est sans doute un des facteurs de l'insuffisance et de l'instabilité de la demande des micro-commerces. Ce constat a déjà été fait par une étude sur l'aménagement du Kivu :

*« L'enclavement de chacune des régions par rapport aux autres et des différentes zones entre elles ne permet pas aux complémentarités régionales de s'exprimer »<sup>36</sup>.*

Nous pouvons rappeler ici que la dynamique marchande de Butembo a tiré profit des échanges régionaux. Ceux-ci ont porté par exemple sur les produits vivriers demandés dans la région du Haut-Zaïre au courant des années 1960 et 1970. Cette région fournissait à son tour des produits manufacturés. Le commerce a aussi porté sur des produits manufacturés importés demandés dans différentes régions du pays au courant des années 1990.

Les complémentarités régionales sont d'autant plus nécessaires que les provinces présentent des atouts différentiels. Le pays constitue un marché porteur fort entravé par l'insécurité, l'impraticabilité des routes et autres voies de communication, l'usure des moyens de transport, la faiblesse du pouvoir d'achat des populations mais aussi la présence de différentes zones

---

<sup>35</sup> BARDHAN P. K., *La gestion des affaires publiques au service du développement. Une approche par l'économie politique*, Paris, O.C.D.E., 1997, p. 70.

<sup>36</sup> *Schéma régional d'aménagement, op. cit.*, p. 108.

monétaires au début des années 1990. La force du marché intérieur, à notre avis, réside dans les échanges entre les différentes régions. Il est donc urgent de les dynamiser notamment en réhabilitant les voies de communication. Nous avons évoqué pour l'Est du Congo, la réponse des entreprises cargo de leasing. Mais leur tonnage est limité, et le coût de transport aérien est élevé. Le processus de développement socio-économique local est donc tributaire d'une dynamique régionale au Congo. Il est certain que la dynamisation économique nécessite l'élargissement du marché intérieur. Pour l'espace congolais, il semble important de développer des échanges régionaux au sein du marché intérieur (micro-région) mais aussi avec des pays voisins (macro-région) en tenant principalement compte de l'importance des flux transnationaux.

A l'intérieur du pays, nous parlons donc de micro-région comme espace de complémentarités d'échanges entre différentes provinces administratives. Nous utilisons l'expression « macro-région » en référence à l'espace intégrant différents territoires nationaux. En effet, nous avons indiqué que des acteurs du Nord-Est du Congo effectuent des échanges transnationaux. Certains marchés frontaliers congolais connaissent un certain dynamisme des échanges (c'est le cas de Lubiliha : réexportation, transit douanier) au point de parler de « périphérie nationale », une expression de John Igue<sup>37</sup>.

Comme nous l'avons dit au second chapitre, les acteurs locaux comme ceux auxquels nous nous sommes intéressé, n'attendent pas l'institutionnalisation pour interagir au sein d'un espace. C'est dans cette perspective que nous avons évoqué l'approche de John Igue : « l'intégration par le bas »<sup>38</sup>. En fait, les échanges transnationaux, avons-nous indiqué, posent la question de l'intégration spatiale des flux des personnes et des biens.

Pour les acteurs du Nord-Est du Congo, ces flux concernent particulièrement l'Ouganda et le Kenya. Au plan institutionnel, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie sont structurés en communauté régionale dite *East African Community* (E.A.C.). Celle-ci poursuit des objectifs économiques et douaniers. Signé le 30 novembre 1999, le traité de création d'une « customs union » entre ces trois pays reprend comme objectif principal le développement du commerce régional d'abord par la formation d'une union douanière, impulsé par l'abolition progressive des barrières tarifaires et non tarifaires<sup>39</sup>. Cette institution existe et des acteurs du Nord-Est du Congo doivent en tenir compte. Avec l'importance des flux vers l'est africain,

---

<sup>37</sup> IGUE J.O., 1995, *op. cit.*, pp. 57-58.

<sup>38</sup> IGUE J.O., « Commerce informel et intégration régionale », *Le Courrier ACP-CE*, n° 142, novembre-décembre 1993, p. 63 col. 1.

<sup>39</sup> *Protocol on the establishment of the East African Customs Union*, art. 2, [www.eac.int/](http://www.eac.int/)

l'extension de cet espace économique à l'est du Congo peut être envisagée. Une intégration progressive de la R.D.C. à l'E.A.C. est même à étudier, notamment du point de vue des accords douaniers incitatifs pour les Congolais ; ou simplement la négociation d'un statut préférentiel compte tenu des retombées que cet espace tire des flux des acteurs du Congo. Il nous semble plus indiqué que ce type d'initiatives politiques encadre une dynamique des flux déjà existante comme nous l'avons indiqué au second chapitre.

Les exportations et les importations du Nord-Est de la R.D.C. dépendent du transport routier et donc des procédures institutionnelles de transit en pays voisins. Au vu de la dynamique commerciale de l'Est de la R.D.C., se pose sans doute la nécessité que l'État la renforce en passant par exemple des accords de transit qui éviteraient aux congolais de payer des droits transitaires en Ouganda et au Kenya, ce qui est le cas jusqu'à ce jour, pour ne payer qu'un seul relatif à l'espace de l'E.A.C. Un accord de transit a existé, il est à réactualiser. En effet, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et l'Est de la R.D. Congo font partie de ce qu'on appelle le Corridor Nord, c'est à dire, du point de vue des communications, l'axe international nord de circulation terrestre qui permet à la région enclavée de l'Afrique de l'Est d'accéder au port de Mombasa (sur l'océan Indien). L'accord de transit du corridor nord<sup>40</sup> a été signé en 1985. L'adhésion du Zaïre intervient en 1987. Parmi les avantages de cet accord pour les Congolais, on peut citer comme dispositions prévues :

- l'assouplissement de contrôle au port des conteneurs en transit ;
- la mise en place d'un certificat de transit unique : ce qui évite des procédures dans chaque pays de transit.

Ces mesures permettraient un gain de temps de transport, une économie de coûts liés aux multiples contrôles et procédures dans les pays de transit. Les commerçants du Congo présentent une demande d'un transit peu coûteux (d'autant plus que les coûts se répercutent sur le prix de vente), rapide (pour accélérer la rotation de stocks) et sécurisé.

Si une réelle mise en application de ce traité n'a pas eu lieu, son actualisation, notamment dans le cadre de l'E.A.C. est une nécessité. L'épanouissement des flux nécessite des accords entre ces pays non seulement du point de vue de l'harmonisation des procédures mais aussi des infrastructures (routes, ports, aéroports, etc.). Ici se pose la nécessité de la concertation des États.

---

<sup>40</sup> Northern Corridor Transit Agreement.

## Conclusion

Ce travail n'a pas la prétention d'exalter ce qui se fait au niveau local. Butembo n'a pas atteint le développement. Les demandes de développement y sont multiples comme partout ailleurs. Nous avons relevé les petits pas qui se font et qui sont à consolider tout en reconnaissant les limites.

Nous sommes d'avis qu'après l'échec du développement basé sur la grande industrialisation et la crise de la dette, le réalisme impose désormais de partir de l'économie concrète africaine à consolider : les initiatives socio-économiques et associatives à la base. Comme souligne Engelhard :

*« Toute velléité de développement et de croissance qui ne prend pas appui sur l'économie réelle du continent est nécessairement vouée à l'échec »<sup>41</sup>.*

Engelhard poursuit en recommandant, pour l'Afrique :

*« Une stratégie qui donnerait ses chances à tout le monde parce qu'elle prendrait appui sur l'économie réelle du continent – qui se résume pour l'essentiel, à quelques centaines de milliers de très petites entreprises familiales – ainsi que sur une lutte pragmatique contre la pauvreté »<sup>42</sup>.*

En l'absence de l'État comme moteur du développement, l'associatif a pris le relais au niveau local. Le point de départ c'est toujours une demande collective qui se fait sentir. Puis une organisation, souvent de fait, est constituée autour de l'initiative communautaire. L'associatif constitue alors un catalyseur de l'intérêt collectif même s'il manque encore une structure de coordination et de synergie des initiatives de différentes associations. Il y a des réalisations concrètes qui se font quoique peu pondéreuses compte tenu de l'importance des demandes de développement dans ces États et économies déstructurés. L'État n'est plus le seul acteur de développement mais cela ne signifie pas qu'il n'est plus acteur du tout, il l'est parmi d'autres. Il est appelé à s'impliquer entre autres en tant que facilitateur.

Pour nous, au plan commercial, il est fondamental de renforcer les capacités techniques et de gestion des micro-entrepreneurs ainsi que les réseaux. Pour le processus de développement, il est important de renforcer la capacité de prise en charge locale et l'épanouissement des liens sociaux notamment à travers les associations et autres regroupements d'acteurs.

---

<sup>41</sup> ENGELHARD P., *op. cit.*, p. 28.

<sup>42</sup> *Idem*, p. 217.

Il apparaît donc qu'au niveau local, c'est l'approche du développement par le bas qui est à l'œuvre. Par conséquent, un changement d'échelle s'impose. Le processus de développement est mis en œuvre à la base. Les différentes initiatives individuelles et associatives d'améliorations des conditions et du cadre de vie y contribuent. Le réalisme amène à reconnaître qu'il s'agit du développement à cette échelle de base et que les protagonistes individuels et collectifs de ces différentes initiatives ainsi que les populations elles-mêmes sont des acteurs de développement. Leur consolidation nécessite l'implication d'un État facilitateur.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude s'est proposée d'examiner d'une part l'articulation entre rapports sociaux et rapports marchands autour des échanges transnationaux, et d'autre part le rapport entre commerce et développement en partant de l'échelle locale. Nous avons cherché à comprendre comment des acteurs locaux se connectent au transnational, quelle est la contribution de ces échanges au processus de développement local et quelle perspective peut être envisagée. L'étude a porté sur le cas du Nord-Est du Congo. L'objectif général a été d'attirer l'attention sur l'importance des réseaux, de la dynamique associative et des initiatives de développement à la base en Afrique et la nécessité de leur prise en compte dans les politiques socio-économiques. Comme hypothèse nous avons avancé que les réseaux sont vecteurs de la connexion du local au transnational et que la redistribution associative canalise la contribution des acteurs au processus de développement local.

Ce travail s'est articulé en quatre parties. La première a tracé le cadre théorique et conceptuel dans lequel s'inscrit cette étude : l'économie transnationale, l'informel, les réseaux et le développement local. La seconde partie a consisté en une présentation du contexte et de l'analyse du processus marchand local. La troisième a porté sur la dynamique transnationale au Nord-Est du Congo : les acteurs, les marchés, les réseaux, les pratiques. La quatrième partie a mis en exergue des initiatives locales de développement notamment celles portées par des associations des commerçants et a initié la réflexion sur les perspectives en termes de consolidation de la dynamique.

Au terme de l'étude, plusieurs éléments de réponse à nos questions de recherche sont à faire ressortir. Ils nous ont permis de confirmer nos hypothèses fondamentales. D'abord, le réseau constitue l'élément fondamental de l'articulation entre rapports marchands et rapports sociaux, de la connexion du local au transnational. Nous soulignons donc l'importance des rapports sociaux pour l'évolution des acteurs locaux dans la sphère transnationale. Pour les échanges transnationaux, les acteurs recourent aux pratiques populaires comme celle de réseau. Au niveau local, l'économique est indissociable du social, le réseau marchand est une composante des réseaux sociaux. L'importance de ces éléments relationnels dans l'analyse des processus socio-économiques locaux tranche avec une certaine approche des historiens de l'économie qui mettent en avant la rationalité de comportements dans les

transactions commerciales. L'analyse en termes de réseau contribue à mettre en exergue historiquement l'articulation entre rapports marchands et rapports sociaux<sup>43</sup>. Il s'agit en fait de réseaux informels.

Ainsi donc en partant des pratiques d'acteurs qui s'adonnent aux échanges transnationaux, il y a lieu d'analyser autrement le commerce extérieur, de reconnaître d'autres acteurs et la diversité des échanges de longue distance. Ces acteurs ont un ancrage local et leurs pratiques de réseaux nous amènent à établir qu'il s'agit du transnational enraciné dans du local. L'échange transnational n'est pas seulement économique mais revêt aussi une dimension sociale. Au plan spatial, alors que l'international évolue par rapport aux cadres territoriaux des États, le transnational les déborde. Pour les États, il s'agit des cadres où se définit l'avantage comparatif et la souveraineté. Pour les acteurs socio-économiques aux pratiques informelles, il s'agit d'un espace de contact où s'articulent des rapports marchands et sociaux. Nous avons justement proposé qu'en termes de perspective régionale, les réseaux sont à prendre en compte au point de vue de la capacité d'intégration des flux au sein d'un espace de transactions qui touche aux cadres territoriaux de différents États.

On peut donc sortir de l'approche habituelle du commerce international en changeant d'échelle d'acteurs. Nous sortons donc du paradigme du commerce extérieur comme élargissement des possibilités de production et de consommation par le marché en vue du développement national<sup>44</sup>.

Notre démarche s'est voulue une compréhension des pratiques socio-économiques des acteurs. Ceux-ci combinent des pratiques populaires et informelles. Ainsi les acteurs locaux évoluent dans des réseaux informels, basés sur des rapports non institutionnels. Leurs contacts réticulaires personnalisés, localisés dans différents pays (Congo, Ouganda, Kenya, Dubaï, Jakarta, etc.), facilitent régulièrement les transactions, souvent en dehors des cadres institutionnels. C'est aux pratiques de ce débordement que sont liées les notions de « transnational » et d'« informel ». Leur contenu est lié au discours d'acteurs dans le débat sur « l'économie informelle ». Les acteurs locaux n'évoluent pas strictement dans le champ régulé de l'international ; mais il ne s'agit pas de façon réductrice de commerce invisible évoqué par Guy de Lacharrière<sup>45</sup>, ni d'économie rentière au sens de Anne Krueger<sup>46</sup>. Comme l'a relevé Studnicki-Gizbert, à propos des marchands portugais du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles<sup>47</sup>, historiquement les connexions d'acteurs évoluent en dehors ou en marge des structures institutionnelles. Ainsi les échanges transnationaux font référence à d'autres

---

<sup>43</sup> TRIVELLATO F., art. cit., p. 582.

<sup>44</sup> SAMUELSON P.A., « The Gains from Trade Once Again », cité par W.M., CORDEN, *op. cit.*, p. 5.

<sup>45</sup> DE LACHARRIERE G., *op. cit.*, avant-propos.

<sup>46</sup> KRUEGER A., art.cit.

<sup>47</sup> STUDNICKI-GIZBERT D., art.cit., p. 628.

acteurs et à d'autres pratiques. Les flux des personnes et des biens évoluent au travers des cadres des États. Les acteurs y évoluent grâce à d'autres institutions, d'autres pratiques, qui leur permettent de s'adapter. Il ne s'agit pas de l'économie internationale dans la perspective du système étatique.

En outre, de l'analyse des éléments du processus socio-économique local s'est dégagée l'articulation entre différents modes de fonctionnement économique au niveau local : une économie de subsistance, une économie marchande et une économie d'accumulation. Nous avons utilisé les catégories de Fernand Braudel pour saisir cette articulation. L'économie populaire est caractéristique des deux premiers niveaux. Nous nous sommes particulièrement intéressé aux acteurs qui se retrouvent dans l'accumulation dont un grand nombre s'adonne aux échanges transnationaux. Nous avons constaté qu'ils ont des pratiques de réseaux et de redistribution fondées sur des rapports sociaux en tant qu'institutions au sens de Granovetter<sup>48</sup>. Ces acteurs sont dans le troisième niveau mais gardent des comportements du premier et du deuxième. Le recours par les acteurs aux pratiques populaires, contribue ainsi à articuler vie matérielle, économie marchande et accumulation au Nord-Est du Congo comme sans doute ailleurs en Afrique.

Par ailleurs, la dynamique associative fait également ressortir l'importance du lien social. Ainsi donc les pratiques populaires de réseau et de redistribution montrent que nous ne sommes pas en présence des acteurs économiques désencastrés du social. On peut même dire qu'ils évoluent grâce à leur insertion par le lien social et se servent des structures de lien social (les associations et autres groupements) pour redistribuer. De même que le lien social rend possible la connexion aux réseaux dans la dynamique marchande transnationale, il constitue aussi le soubassement de la redistribution associative.

Du point de vue marchand, on ne peut donc pas assimiler l'économie locale à un capitalisme émergent ni la redistribution à une pression communautaire qui étouffe l'entrepreneuriat. L'acteur du grand commerce évolue également dans des rapports sociaux. Il émerge et est enraciné dans l'économie populaire locale.

En Afrique, comme sans doute ailleurs, les rapports marchands s'articulent avec des rapports sociaux. Il n'y a pas que la manière de MacGaffey en termes de capitalisme indigène ou de Mahieu, en termes d'entrepreneuriat freiné par des contraintes communautaires, d'envisager cette articulation. Les acteurs locaux combinent logique économique et logique sociale, recherche de profit et reproduction sociale. Mais on peut s'interroger sur la durabilité de cette articulation. Les autres niveaux sont-ils assez forts pour empêcher l'autonomisation du troisième et sa domination sur eux ? Quelle

---

<sup>48</sup> GRANOVETTER M., « La notion d'*embeddedness* », art. cit., pp. 11-21.



est en perspective, la trajectoire de l'économie populaire, si l'accumulation comme ailleurs, contrôle les ressources ?

Pour Butembo, la dynamique marchande et des initiatives de développement au niveau local recèle un potentiel de conflit qui peut en ébranler les atouts ainsi que l'articulation entre différents acteurs. Nous avons indiqué que les réseaux restent exclusifs vis à vis de ceux qui n'y sont pas branchés. Des clivages existent entre acteurs ou groupes d'acteurs. Nous avons ainsi montré que les conflits fonciers constituent un problème majeur qui hypothèque l'avenir des paysans. Par l'appropriation privée des terres, les acteurs de l'accumulation déstabilisent l'économie populaire. C'est un défi capital, et il importe que des mécanismes locaux soient mis en place pour trouver un compromis. Cette problématique foncière dont nous relevons la pertinence, mérite d'être approfondie.

Nous avons ensuite mené la réflexion sur le rapport entre commerce et développement en partant de l'échelle locale. Il ressort de l'étude que ce rapport s'articule autour de la redistribution associative. La lecture de certaines initiatives locales rend compte de l'implication des acteurs de l'accumulation dans le processus de développement local par la redistribution individuelle et associative. C'est une façon d'articuler commerce et développement. Le processus de développement local est porté par une diversité d'initiatives parmi lesquelles il convient de mentionner celles des groupements populaires. Il y a une rationalité de développement au niveau local. Le développement local peut donc se définir comme un processus d'initiatives communautaires à la base, portées par des acteurs localisés, en fonction des demandes collectives locales d'amélioration du cadre de vie et qui se réalisent au niveau local. Ainsi, les pratiques locales nous ont permis de nous rendre compte de l'importance de l'ancrage local des processus de développement, au-delà de l'approche modernisatrice des Nations en Afrique.

Mais le local ne constitue pas le seul horizon, il a ses limites. En plus, nous avons souligné la nécessité de l'implication de l'État pour la consolidation des processus de développement au niveau local.

En partant donc des processus à la base force est de reconnaître la diversité de vision de l'espace, du développement et de ses acteurs. Cette étude a souligné la différence de vision des acteurs du commerce et de leurs pratiques, des acteurs du développement et de leurs pratiques, de l'espace marchand et du cadre du développement. Si en Afrique, au cours des années 1960 à 1980, on attendait que le développement soit porté par l'État modernisateur, depuis la décennie 1990, notamment avec la libéralisation, le discours dominant des acteurs internationaux propose l'émergence de l'entreprise privée moderne. Mais force est de constater qu'au niveau local, il y a une autre vision, des acteurs à la base prennent des initiatives pour améliorer leur cadre de vie sans attendre une quelconque institutionnalisation. Une vision du développement dicte également celle de

ses acteurs. Pour le développement local, il s'agit des populations elles-mêmes et les associations locales d'acteurs. Pour la modernisation nationale, c'est l'État qui est acteur et agit par les entreprises publiques, les régies, les administrations publiques, etc. ; comme peut le recommander une approche néo-kéynésienne. Pour le paradigme dominant, c'est le secteur privé qui prend appui sur les petites et moyennes entreprises modernes, en vue d'une participation accrue et bénéfique au commerce mondial. L'acteur c'est donc l'entrepreneur webérien capable d'évoluer dans le marché global. Pour les agences internationales, la lutte contre la pauvreté est assurée par des acteurs institutionnels non étatiques de type o.n.g. (nationales ou internationales). Pour notre part, nous pensons que pour l'avenir du processus de développement de l'Afrique, il faut consolider les initiatives socio-économiques des acteurs individuels et collectifs à la base en vue de l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement du lien social autour des associations. C'est par ces initiatives que les populations africaines s'en sortent. Dans ce cadre, John Igue et Bio Soule, estiment avec raison que les réalités informelles demeurent l'essentiel pour beaucoup de pays africains ; c'est une nécessité d'y baser les processus de développement du continent<sup>49</sup>.

Nous affirmons donc que la dynamique marchande et les initiatives locales de développement sont porteuses pour l'avenir. Mais il faut en consolider les atouts et mettre en place des mécanismes pour faire face aux contraintes notamment les conflits d'acteurs. Certains éléments fondamentaux sont à prendre en compte dans la réflexion en termes de consolidation du développement local :

- la reconnaissance du local comme espace d'autoprise en charge et de gouvernance de proximité ;
- l'articulation entre acteurs et l'importance de la reproduction sociale ;
- la consolidation de l'acteur collectif associatif et du lien social ;
- les liens et flux transnationaux comme base de l'intégration régionale.

Il ne s'agit pas de la voie du marché, ni de l'humanitaire ni de la néo modernisation étatique mais de la consolidation des voies choisies par les populations dans leur recherche de prise en charge locale de leur développement. Nous pensons donc que ces expériences locales peuvent constituer des points de départ de la maîtrise d'un développement<sup>50</sup>.

Cependant, faut-il proposer la perspective du développement local comme base partout ? Cette remarque s'impose :

*« Aucune institution ne constitue la panacée ni la réponse à tous les défis du développement. Chacune convient*

---

<sup>49</sup> IGUE O.J. et SOULE B. G., *op. cit.*, p. 165.

<sup>50</sup> KAMBALE MIREMBE O., mémoire cité, p. 106.

*« dans un certain contexte et pour résoudre certains problèmes »<sup>51</sup>.*

Et à Bernard Pecqueur d'ajouter, à propos des initiatives de développement local :

*« Les contextes de naissance de cette forme de développement sont très spécifiques au lieu où on l'observe. Ainsi, le développement local n'est pas substituable, n'est pas universalisable, il ne peut satisfaire les amateurs de modèle 'clé en main' »<sup>52</sup>.*

Il n'est pas de notre prétention de décider des solutions face aux défis et enjeux de la dynamique socio-économique locale ou d'ailleurs. Nous pensons que c'est de la responsabilité des acteurs socio-économiques locaux, individuels et collectifs, notamment par l'analyse et la concertation.

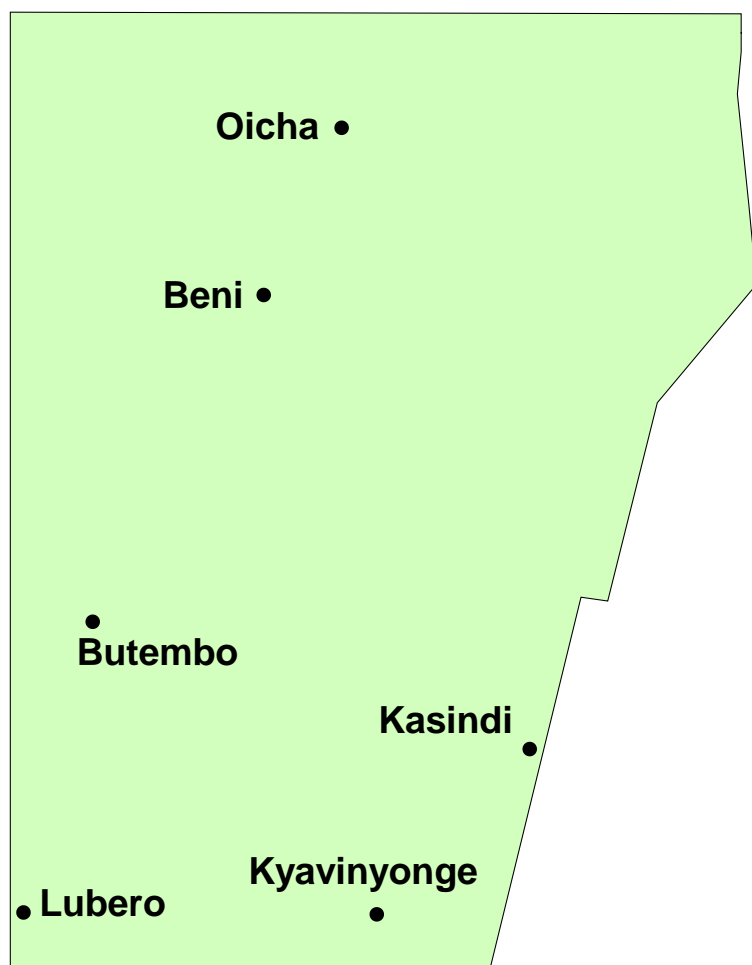
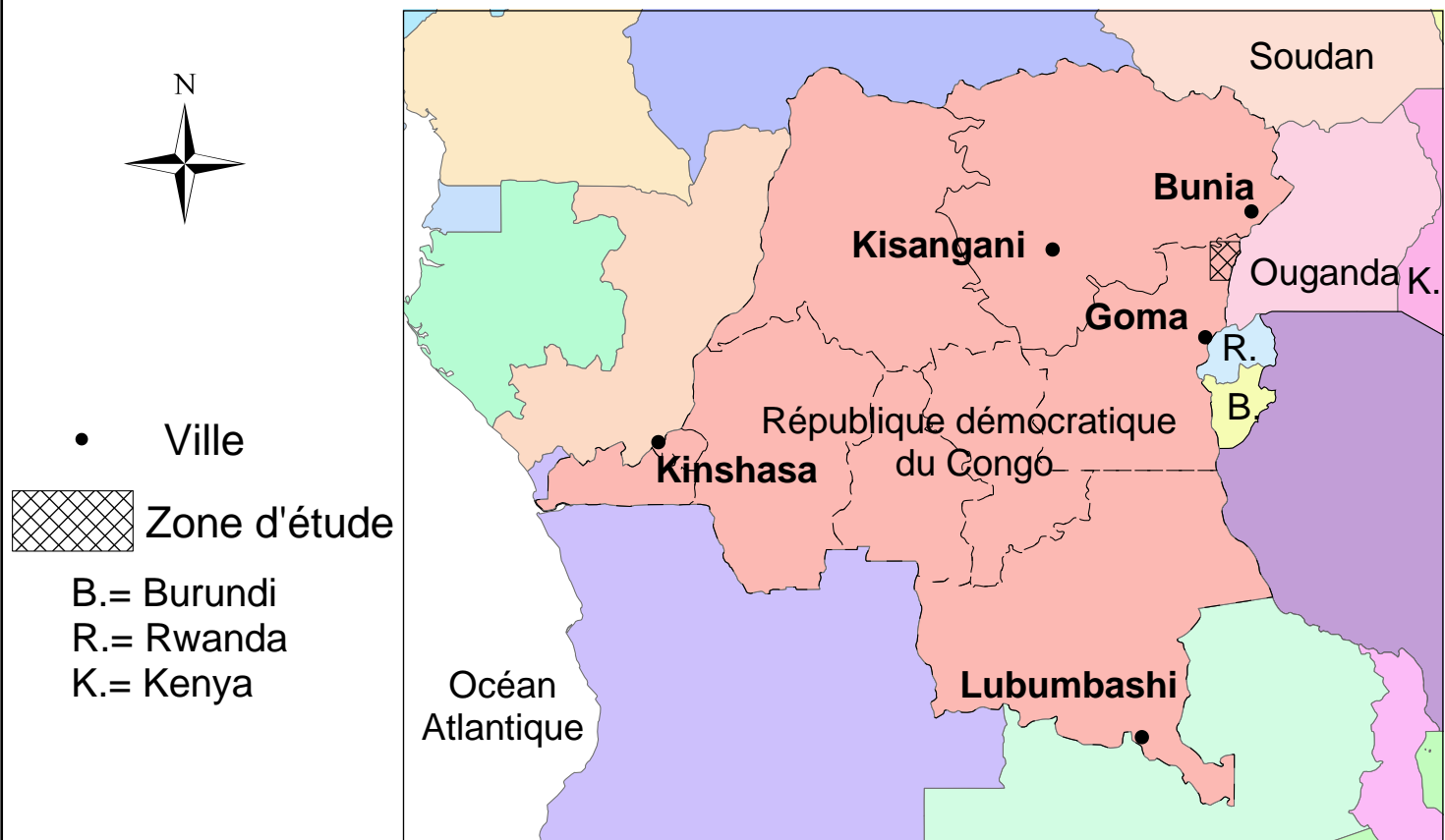
Enfin, nous pensons que, dans le débat sur « l'économie informelle » et « populaire », l'approche en termes d'acteurs plutôt que de secteur, contribue, par la compréhension de leurs pratiques, à montrer l'importance de leur articulation historique au sein d'un espace et son rôle pour une conceptualisation du rapport entre commerce et développement.

---

<sup>51</sup> DE BRUYNE P., NKULU KABAMBA O., *op. cit.*, pp. 116-118.

<sup>52</sup> PECQUEUR B., *op. cit.*, p. 64.

# Localisation de la zone d'étude



- Agglomération
- ▨ Zone d'étude

## BIBLIOGRAPHIE

- ABELES M., *Les Nouveaux riches. Un anthropologue dans la Silicon Valley*, Paris, éd. Odile Jacob, 2002, 278 p.
- ARBORIO A.-M. et FOURNIER P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 1999, 127 p.
- ASANGO A., « La territoriale des originaires : un piège pour la transition? », *Les Coulisses*, n° 138, 1<sup>er</sup>-20 mai 2004.
- AZAM J.P. et BESLEY T., « General Equilibrium with Parallel Markets for Goods and Foreign Exchange : Theory and Application to Ghana », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1921-1930.
- BACH D.C. et VALLEE O., « L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 68-78.
- BADIE B., *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992, 334 p.
- BADIE B., « Préface », in COLONNOS A. (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 15-17.
- BAILLY A.S. et al., *Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace*, Montpellier, éd. GIP Reclus, 1995, 216 p.
- BAIROCH P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La découverte/Poche, 1999, 288 p.
- BAKIS H., *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que Sais-je ? », 1993, 127 p.
- BAKO-ARIFARI N., « La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires », *Politique africaine*, n° 83, octobre 2001, pp. 38-58.
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Rapports annuels 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000*.
- BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT, *Rapport annuel 1998-1999*, Djeddah, 1999.
- BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne. De la crise à la croissance durable. Etude de prospective à long terme*, Washington, 1989, xv-346 p.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*.
- BANQUE MONDIALE, *Qualité de la croissance*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002, xxix-282 p.

- BANQUE MONDIALE, *World Development Indicators Database*, World Bank, 2004.
- BARDHAN P. K., *La gestion des affaires publiques au service du développement. Une approche par l'économie politique*, Paris, O.C.D.E., 1997, 106 p.
- BARDOS-FELTORONYI N., *Comprendre l'économie sociale et solidaire. Théories et pratiques*, Bruxelles, Couleur Livres, 2004, 159 p.
- BASHIZI CIRHAGARHULA, « La région interlacustre et le commerce swahili au XIX<sup>e</sup> siècle », *Lukondoli*, Lubumbashi, n° 2, 1976, pp. 80-97.
- BASILE A., *Commerce extérieur et développement de la petite nation*, préface de François Perroux, Université Libanaise/Syrie, Librairie Droz/Genève, 1972, xxii-396 p.
- BAYART J.-F., « Le politique par le bas en Afrique noire », *Politique Africaine*, I (1), janvier 1981, pp. 53-82.
- BAYART J.-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989, 439 p.
- BAYART J.-F., « La revanche des sociétés africaines », in BAYART J.-F., MBEMBE A. et TOULABOR C., *Le politique par le bas en Afrique. Contributions à une problématique de la démocratie*, Karthala, 1992, pp. 65-106.
- BAYONA-BA-MEYA et TOTTE-STEKKE (dir.), *Facteurs culturels et projets de développement rural en Afrique centrale. Points de repères*, Paris, L'Harmattan, 1989, 182 p.
- BAZA G., « Aspects structurels du commerce extérieur des pays africains et intégration économique », *Cahiers économiques et sociaux*, Léopoldville (Kinshasa), vol. II, n° 4, 1964, pp. 305-346.
- BEGUIN H., « Marché et espace », in AURAY J.P., BAILLY A. et al., *Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts-comportements-organisations*, Paris, Economica, 1994, pp. 281-286.
- BEN HAMMOUDA H., *L'économie politique du post-ajustement*, Paris, Karthala, 1999, 393 p.
- BEQUET P., *Contrebande et contrebandiers*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, 128 p.
- BHAGWATI N.J., « Introduction », in BHAGWATI N.J. (ed.), *Illegal Transactions in International Trade. Theory and Measurement*, Amsterdam, Oxford, 1974, pp. 1-6.
- BHAGWATI N.J. et HANSEN B., « A Theoretical Analysis of Smuggling », in BHAGWATI N.J. (ed.), *Illegal Transactions in International Trade. Theory and Measurement*, Amsterdam, Oxford, 1974, pp. 9-22.
- BHANDARI J. et DECALUWE B., « A Framework for the Analysis of Legal and Fraudulent Trade Transactions in 'Parallel' Exchange

- Markets », *Review of World Economics*, vol. 122, n° 2, 1986, pp. 233-252.
- BIAREZ S., *Le pouvoir local*, Paris, Economica, 1989, 309 p.
- BIDAULT F., « Comprendre la confiance : la nécessité d'une nouvelle problématique », *Économies et sociétés*, Sciences de gestion, n° 8-9, 1998, pp. 33-46.
- BIRMINGHAM D., « Final Comment on the Conference », in KIPRE P. et HARDING L., (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire*, Paris, éd. L'Harmattan, 1992, pp. 31-32.
- BISHIKWABO CHUBAKA, *Aux origines de la ville d'Uvira selon les explorateurs et les pionniers de la colonisation belge au Zaïre (1840-1914)*, Civilisations, vol. xxxvii, 1987, n° 1, pp. 83-126.
- BLUNDO G., « Le conflit dans l'entente », in JACOB J.P. et DELVILLE P.L., *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, pp. 99-120.
- BOUIN O. et MICHALET C.-A., *Le rééquilibrage entre secteurs public et privé : l'expérience des pays en développement*, Paris, O.C.D.E., 1991, 288 p.
- BOURGUIGNON F. et MORRISSON C., *Commerce extérieur et distribution des revenus*, Paris, O.C.D.E., 1989, 323 p.
- BOUTEILLER E. et FOUQUIN M., *Le développement économique de l'Asie orientale*, Paris, éd. La Découverte, 1995, 124 p.
- BRAECKMAN C., « Les richesses minières du Congo financent la guerre », *Le soir*, 5 février 1999, p. 8.
- BRAECKMAN C., « Les minerais du Kivu sont le nerf de la guerre », *Le soir*, 9 mai 2000, p. 8.
- BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 2 : Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, 1979, 600 p.
- BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 3 : Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, 607 p.
- BREDELOUP S., « Les diamantaires de la vallée du Sénégal », in ELLIS S., et FAURE Y.A. (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala, Orstom, 1995, pp. 219-227.
- BRUNEL S., *Le sous-développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, 127 p.
- BUCYALIMWE MARARO S., « La guerre des chiffres : une constante dans la politique au Kivu », in REYNTJENS F. et MARYSSE S. (dir.), *L'Afrique des grands Lacs. Annuaire 1999-2000*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 225-249.
- BURGENMEIER B., *La socio-économie*, Paris, Economica, 1994, 110 p.

- BUSTIN E., *La décentralisation administrative et l'évolution des structures politiques en Afrique orientale britannique. Éléments d'une étude comparative*, Faculté de Droit de Liège, 1958, viii-620 p.
- CABIN P. (coord.), *L'économie repensée. Le renouveau théorique. Le marché dans la société. La globalisation. La croissance et l'emploi. Les politiques économiques*, Auxerre, Sciences Humaines Editions, 2000, x-386 p.
- CADASSE D., « Les États-Unis remplissent avec l'Afrique », article du 12/01/2002, [www.afrikeco.com/articles/](http://www.afrikeco.com/articles/)
- CAHIERS DES SCIENCES HUMAINES, *Marché et Développement*, vol. 30, n° 1-2, 1994.
- CALAS B., « Nouvelles (?) géopolitiques ougandaises », *Afrique politique 2001*, Paris, Karthala, 2001, pp. 125-163.
- CARTIER-BRESSON J., « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, pp. 581-609.
- CAVESTRO W. et DURIEUX C., « Firmes, réseaux et apprentissage », *Économies et sociétés*, Série F, n° 37 « développement » - I, 9/2000, pp. 87-110.
- CHAPPUIS R., *La solidarité. L'éthique des relations humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 127 p.
- CHARILLON F., « La connivence des acteurs non étatiques dans la guerre du Golfe : les réseaux de contestation de la logique d'État », in COLONNOS A. (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 73-109.
- CHATEL B., « L'African Growth and Opportunity Act approuvé à la Chambre des Représentants », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2803, juillet 1999, p.1551.
- CHAUDHURI K.N., *Asia before Europe. Economy and Civilisation of the Indian Ocean from the Rise of Islam to 1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, xviii-477 p.
- CHRÉTIEN J.P., « L'Afrique des Grands Lacs existe-t-elle ? », *Revue tiers monde*, t. XXVII, n° 106, avril-juin 1986, pp. 253-270.
- CHRÉTIEN J.-P., *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000, 411 p.
- CNUCED, *Les pays les moins avancés. Rapport 1996*, New York et Genève, 1996.
- CODUR A.-M., « Approche systématique et modélisation des systèmes sociaux : un système sociétal unique ou des sous-systèmes hiérarchisés ? », in LORIAUX M. (dir.), *Populations et développements : une approche globale et systémique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1998, pp. 167-198.



- COLONOMOS A., « Émergence d'un objet et perspectives internationalistes », in COLONOMOS A. (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 21-69.
- CONSTANTIN F., « Condition swahili et Identité politique », *Africa*, vol. 57, n° 2, 1987, pp. 219-233.
- CONSTANTIN F., « Communautés musulmanes et pouvoir politique en Afrique orientale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Karthala, 1991, pp. 103-116.
- CONSTANTIN F., « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *cfr [www.conflicts.org/Numeros/20CONS.html](http://www.conflicts.org/Numeros/20CONS.html)*
- CORDEN W.M., *Politique commerciale et bien-être économique*, traduit de l'anglais par J. Van Der Mensbrugge, Paris, Economica, 1980, x-404 p.
- CORNET R.J., *Maniema. Le pays des mangeurs d'hommes*, Bruxelles, éd. Cuypers, 1952, 347 p.
- COURLET C., « La frontière : couture ou coupure ? Approches de théorie économique », *Économie et Humanisme*, n° 301, mai-juin 1988, pp. 5-12.
- DE BRUYNE P. et NKULU KABAMBA O., *La gouvernance nationale et locale en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, 166 p.
- DE HERT T. et MARYSSE S., « La réinvention du marché par le bas. Circuits monétaires et personnes de confiance dans les rues de Kinshasa », in DE VILLERS, JEWSIEWICKI B. et MONNIER L., (dir.), *Manières de vivre. Économie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaire*, Cahiers africains 49-50, Institut africain-Tervuren/CEDAF, Paris/L'Harmattan, 2002, pp. 171-194.
- DE LACHARRIERE G., *Commerce extérieur et sous-développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 279 p.
- DE SAINT MOULIN L., « L'organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cultures et développement*, vol. XIV, 2-3, 1982, pp. 259-296.
- DE SARDAN J.P.O., « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, n° 63, oct. 1996, pp. 97-116.
- DE SEQUEIRA CARVALHO J.A., *La dynamisation des initiatives locales. Une force synergique de développement*, Paris/L'Harmattan, Montréal/L'Harmattan Inc., 1997, 135 p.
- DE SEQUEIRA CARVALHO J.A., *Le secteur privé moteur de développement des pays ACP. Une approche intégrée et participative*, Paris, L'Harmattan, 2000, 242 p.
- DE SOLAGES O. (dir.), *croissance ou développement des tiers-mondes. L'évolution des acteurs, des théories et des expériences*, Paris, L'Harmattan, 1997, 470 p.

- DE SOTO H., *L'autre sentier. La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, éd. La découverte, 1994, 244 p.
- DE VILLERS G., *Le pauvre, le hors-la-loi, le métis. La question de l'économie informelle en Afrique*, 1992, Bruxelles, CEDAF, 88 p.
- DE VILLERS G., « Propositions introductives », in DE VILLERS G. (dir.), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique*, Bruxelles/CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996, pp. 7-22.
- DE VILLERS G. et OMASOMBO TSHONDA J., « An Intransitive Transition », *Review of African Political Economy*, vol. 29, number 93/94, September/December 2002, pp. 399-410.
- DE VILLERS G., JEWSIEWICKI B. et MONNIER L. (dir.), *Manières de vivre. Économie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaire*, Cahiers africains 49-50, Institut africain, Tervuren/CEDAF, Paris/L'Harmattan, 2002, 203 p.
- DOCKES P., *L'espace dans la pensée économique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 1969, 461 p.
- DOLLFUS O., « Mondialisme et particularisme », in CHOQUET C., (coord.), *L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures*, préface de Claude Auroi, Paris, éd. Karthala, 1994, pp. 35-44.
- DORNA A., *Le populisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 127 p.
- DUFOUR D., « L'économie de l'organisation réticulaire. Introduction », *Économies et sociétés*, Série Dynamique technologique et organisation, w. n° 2, 9/1995, pp. 5-15.
- DUPUY F., *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2001, 192 p.
- DUPUY G., « Réseaux », in AURAY J.-P., BAILLY A. et al. (dir.), *Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts-comportements-organisations*, Paris, Economica, 1994, pp. 145-151.
- DUVIEUSART E., *Notes sur le commerce indigène dans les grands centres extra coutumiers du Congo Belge*, 1958, sans édition, 30 p.
- EBIN V., « Les commerçants mourides à Marseille et à New York. Regards sur les stratégies d'implantation », in GREGOIRE E. et LABAZEE P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, pp. 101-123.
- ELA J.-M., *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990, 268 p.
- ELA J.-M., « L'avenir de l'Afrique : enjeux théoriques, stratégiques et politiques », in CENTRE TRICONTINENTAL, *L'avenir du développement*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 101-120
- ELIKIA M'BOKOLO, *Afrique noire. Histoire et civilisations. Tome II, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hâtier, 1992, 576 p.

- ELLIS S., « L'AGOA a une incidence sur la lutte contre le sida en Afrique », <http://usinfo.state.gov/regional/af/trade/>
- ELLIS S. et FAURE Y.A. (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala/Orstom, 1995, 632 p.
- ELLIS S. et MACGAFFEY J., « Le commerce international informel en Afrique sub-saharienne. Quelques problèmes méthodologiques et conceptuels », *Cahiers d'Études Africaines*, 145, XXXVII-1, 1997, pp. 11-37.
- EME B. et LAVILLE J.-L., « Économie plurielle, économie solidaire. Précisions et complément », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 7, 1996, pp. 246-268.
- ENGELHARD P. (avec l'équipe d'ENDA), *L'Afrique miroir du monde ? Plaidoyer pour une nouvelle économie*, éd. Arléa, 1998, 222 p.
- FAIRHEAD J., « The State and the Market in Eastern Zaïre », *The European Journal of Development Research*, vol. 4, n° 2, 1992, pp. 17-35.
- FERRIER O., *Les très petites entreprises*, De Boeck et Larcier s.a., Bruxelles, 2002, 354 p.
- FOLLY C., *La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin*, Genève, B.I.T., 1993, 46 p.
- GABRIE H. et JACQUIER J.-L., *La théorie moderne de l'entreprise. L'Approche Institutionnelle*, Paris, Economica, 1994, 329 p.
- GABSZEWICZ J.-J., « Théories de la concurrence imparfaite : illustrations récentes de thèmes anciens », *Revue d'économie politique*, n° 2, 1980, pp. 109-124.
- GACHURUZI B.S., *L'entrepreneurship en Afrique Noire. Application aux entrepreneurs du secteur informel au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1998, 190 p.
- GALBRAITH J.K., *Pour une société meilleure. Un programme pour l'humanité*, Paris, éd. Seuil, 1997, 159 p.
- GANKOU J.-M., *Échange et développement. L'économie camerounaise*, Paris, Economica, 1985, 175 p.
- GERN J.P., « L'apport du commerce extérieur à la croissance des pays non industrialisés », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, janvier-mars 1993, pp. 7-36.
- GERNET J., *Le monde chinois*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 1999, 699 p.
- GHIGLIONE R. et MATALON B., *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1998, 6<sup>e</sup> édition, 301 p.
- GLEN D., *Amin Dada. Le cancer de l'Afrique*, Paris, Presses de la Cité, 1977, 255 p.
- GODELIER M., *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, F. Maspero, 1968, 295 p.

- GONTCHAROFF G., « Valeurs et limites du 'local' », *Économie et humanisme*, n° 350, octobre 1999, pp. 12-17.
- GOUREVITCH J.-P., *L'économie informelle. De la faillite de l'État à l'explosion des trafics*, Le Pré aux Clercs, 2002, 346 p.
- GRANOVETTER M., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, mai 1973, pp. 1360-1380.
- GRANOVETTER M., « La notion d'*embeddedness* », in JACOB A. et VERIN H. (dir.), *L'inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 11-21.
- GREFFE X., *Économie des politiques publiques*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Dalloz, 1997, xi-582 p.
- GRÉGOIRE E., « Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays haoussa », *Cahiers d'études africaines*, n° 124 (4/1991), pp. 509-532.
- GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P. (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala, 1993, 262 p.
- GRÉGOIRE E., « La trilogie des réseaux marchands haoussa. Un clientélisme social, religieux et étatique », in GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala, 1993, pp. 71-99.
- GUIBERT J. et JUMEL G., *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997, VIII-216 p.
- GUIHARD N., « Le NEPAD, nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : présentation et analyse », mars 2002, [www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html](http://www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html)
- HIBOU B., *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996, 334 p.
- HIRST D., « Les émirats à l'heure d'internet. Portrait de Dubaï, ville globale », *Le Monde diplomatique*, février 2001.
- HOURANI A., *Histoire des peuples arabes*, traduit de l'anglais par Paul CHEMLA, Paris, Seuil, 1993, 732 p.
- HUART J.-M., *Croissance et développement*, Bréal, 2003, 123 p.
- HUGON P., « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », *Problèmes économiques*, n° 2782, 30 octobre 2002, pp. 18-25.
- HUGON P. (dir.), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003, 335 p.
- HUYBRECHTS A., *Transports et structures de développement au Congo. Etude du progrès économique de 1900 à 1970*, Paris, Mouton, 1970, xx-418 p.

- IGUE J.O. et SOULE B.G., *L'État-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise*, Paris, Karthala, 1992, 210 p.
- IGUE J.O., « Commerce informel et intégration régionale », *Le Courrier ACP-CE*, n° 142, novembre-décembre 1993, p. 63.
- IGUE J.O., « Marchés africains et problématique d'intégration régionale », *Afrique 2000*, n° 16, 01-02/1994, pp. 67-78.
- IGUE J.O., *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, 277 p.
- ILIFFE J., *Les Africains : histoire d'un continent*, traduit de l'anglais par Jean-Paul Mourlon, Paris, Aubier, 1997, 459 p.
- JOHNSON P.W., « Le commerce international est-il un facteur de développement durable ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 21, 2003, pp. 73-79.
- JOLLY R., « Aspects internationaux », in CHENERY H., AHLUWALIA M.S., BELL C.L.G., DULOY J.H. et JOLLY R., *Redistribution et croissance. Politiques pour améliorer la répartition du revenu dans les pays en voie de développement dans le cadre de la croissance économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, pp. 225-254.
- JOLY P.B. et MANGEMATIN V., « Les acteurs sont-ils solubles dans les réseaux ? », *Économies et Sociétés*, Dynamique technologique et organisation, w. n° 2, 9/1995, pp. 17-50.
- JONCKERS D., « Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud », in JACOB J.P. et DELVILLE P.L. (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, pp. 121-134.
- KAMBALE MIREMBE O., *La dynamique de l'économie informelle à Butembo (R.D.Congo) et le développement local*, mémoire, Louvain-la-Neuve, Institut d'études du développement, UCL, 2001.
- KAMBALE MIREMBE O., « Autour de l'économie informelle en période de guerre en République Démocratique du Congo », *Parcours et Initiatives*, Revue Interdisciplinaire de l'U.C.G., n° 1, août 2002, pp. 18-35.
- KAMBALE SOHERANDA, « Quel sort pour l'élevage et la santé animale ? », *Parcours et Initiatives*, Revue Interdisciplinaire de l'U.C.G., n° 1, août 2002, pp. 62-74.
- KAMBALE TAWITE MWIRA K., *Approche de l'auto-perception et de l'hétéro-perception de la prospérité des commerçants Yira à Butembo, Beni et Kisangani*, mémoire, Université de Kisangani, février 1988.
- KAMBALUME K.M., *Histoire du Centre de Butembo (1949-1958)*, mémoire, Lubumbashi, 1972-1973.

- KASAÏ L.L., *Dynamisme démo-géographique et mise en valeur de l'espace en milieu équatorial d'altitude, cas du pays nande au Kivu septentrional*, thèse, Lubumbashi, 1988.
- KATALIKO E. (Mgr), « Contribution à l'objectif 80 en territoires de Beni et Lubero. 'Aide-toi, et le Ciel t'aidera' », *Congo-Afrique*, n° 56, juin-juillet 1971, pp. 353-354.
- KAYOKA MUDINGAY M., *Politiciens contre le développement au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2002, 258 p.
- KENNES E., « Le secteur minier au Congo : 'déconnexion' et descente aux enfers », in REYNTJENS F. et MARYSSE S. (dir.), *L'Afrique des grands Lacs. Annuaire 1999-2000*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 299-342.
- KENYON-ROUVINEZ D. et WARD J.L., *Les entreprises familiales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, 127 p.
- KIESEL V., « Embargo sur le coltan ? », *Le soir*, 15 janvier 2002, p. 8.
- KILANI M., *Introduction à l'anthropologie*, Lausanne, Payot, 1989, 368 p.
- KISANGANI N.F. EMIZET, « Confronting Leaders at the Apex of the State : The Growth of the Unofficial Economy in Congo », *African Studies Review*, vol. 41, n° 1, avril 1998, pp. 99-137.
- KI-ZERBO J., « Les identités culturelles africaines », *Genève-Afrique*, vol. XXIII, n° 1, 1985, pp. 7-23.
- KÖEHL J., *Les choix d'investissement*, Paris, Dunod, 2003, 124 p.
- KOPP P., « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Revue Tiers monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, pp. 516-536.
- KRUEGER A., « The Political Economy of Rent-Seeking Society », *The American Economic Review*, vol. 64, n° 3, juin 1974, pp. 291-303.
- KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *Économie internationale*, traduit de l'anglais par HANNEQUART A. et LELOUP F., 3<sup>e</sup> édition, De Boeck, 2001, xvi-872 p.
- KUYU MWISSA, « Zaïre : l'officiel contredit par le réel », *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, pp. 13-23.
- LABAZEE P., « Un terrain anthropologique à explorer : l'entreprise africaine », *Cahiers d'Etudes africaines*, 124, XXX-4, 1991, pp. 533-552.
- LABAZEE P., « Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire. L'économie marchande à l'état pratique », in GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala, 1993, pp. 124-173.
- LAMBERT A. et EGG J., « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des Sciences Humaines*, 30 (1-2), 1994, pp. 229-254.

- LAURENT P.-J., « Institutions locales, processus identitaires et quelques aspects théoriques à partir de l'exemple du Burkina Faso », in MATHIEU P., LAURENT P.-J. et WILLAME J.-C., *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique*, Cahiers africains, n° 23-24, Bruxelles/Institut Africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996, pp. 45-62.
- LAUTIER B., « État, marché et réseau (le rôle résiduel du réseau dans la théorie socio-économique) », in HAUBERT M. et REY P.-P., (coord.), *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, éd. Karthala, 2000, pp. 87-114.
- LAUTIER B., « Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 21, 2003, *L'alter-économie. Quelle « autre mondialisation » ?*, pp. 198-214.
- LAZEGA E., *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, 127 p.
- LECLERCQ H., « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais », in MONNIER L., JEWSIEWICKI B. et DE VILLERS G. (dir.), *Chasse au diamant au Congo/Zaire*, Tervuren/Institut africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 2001, pp. 47-78.
- LE COURRIER, *Accord de Cotonou*, édition spéciale, septembre 2000.
- LE ROY E., « Les usages politiques du droit », in COULON C. et MARTIN D.-C. (dir.), *Les Afriques politiques*, La Découverte, Paris, 1991, p. 109-122.
- LEMIEUX V., *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, vii-146 p.
- LES COULISSES, n° 83, du 15 au 30 septembre 2000, p. 9.
- LES COULISSES, n° 135 du 28 janvier au 25 février 2004, p. 4.
- LESSARD-HEBERT M., GOYETTE G. et BOUTIN G., *La recherche qualitative. Fondements et pratiques*, Paris/Bruxelles, De Boeck Université, 1997, 124 p.
- LINDAUER D.L., « Parallel, Fragmented, or Black ? Defining Market Structure in Developing Economies », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1871-1880.
- LINDERT P.H., *L'économie internationale*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Economica, 1989, vi-880 p.
- LOKOTA EKOT'E PANGA, *La crise de l'industrialisation, la problématique des activités informelles et les perspectives du développement endogène en Afrique subsaharienne. Cas du Zaïre*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, 1994, 362 p.
- MACGAFFEY J., *Entrepreneurs and Parasites. The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaïre*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, xiii-241 p.

- MACGAFFEY J. et al., *The Real Economy of Zaïre. The Contribution of Smuggling and Other Unofficial Activities to National Wealth*, London, Currey, 1991, xvi-175 p.
- MACGAFFEY J., « State Deterioration and Capitalist Development : The Case of Zaïre », in BERMAN B.J. et LEYS C. (ed.), *African Capitalists in African Development*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994, pp. 189-204.
- MAFIKIRI TSONGO, *Problématique d'accès à la terre dans les systèmes d'exploitation agricole des régions montagneuses du Nord-Kivu (Zaïre)*, thèse, Louvain-la-Neuve, février 1994, 384 p.
- MAFIKIRI TSONGO A., *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaïre)*, Cahiers du CIDEP, Paris, L'Harmattan, 1994, 184 p.
- MAFIKIRI TSONGO A., « Coopération au développement, mode de financement des ONG et gouvernance locale : cas des micro-réalisations du Kivu », in KIONI KIABANTU A.-R. (éd.), *La République démocratique du Congo face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle*, Académia-Bruylant, 1998, pp. 135-150.
- MAHIEU F.R., « Principes économiques et société africaine », *Revue Tiers Monde*, t. XXX, n° 120, oct.-déc. 1989, pp. 725-753.
- MAHIEU F.R., *Les fondements de la crise économique en Afrique. Entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan, 1990, 197 p.
- MAKUNZA K.E., *La performance des entreprises africaines. Problèmes et stratégies des p.m.e. en République démocratique du Congo*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2000, 151 p.
- MALDONADO C. et al., *Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel urbain du Bénin*, Genève, B.I.T., 1996.
- MARIE A., « Individualisation : entre communauté et société. L'avènement du sujet », in MARIE A. (éd.), *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 1997, pp. 407-436.
- MARKOVITS C. (dir.), *Histoire de l'Inde moderne 1480-1950*, Fayard, 1994, ix-727 p.
- MATHIEU P., « La sécurisation foncière entre compromis et conflits : un processus politique ? », in MATHIEU P., LAURENT P.-J. et WILLAME J.-C. (dir), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulence en Afrique de l'Ouest et centrale*, Bruxelles/Institut Africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996, pp. 26-44.
- MATHIEU P. et MAFIKIRI TSONGO A., « Enjeux fonciers, déplacements de population et escalades conflictuelles (1930-1995) », in MATHIEU P. et WILLAME J.-C., *Conflits et guerres au Kivu et dans*



- la région des Grands Lacs. *Entre tensions locales et escalade régionale*, Cahiers africains n° 39-40, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 21-62.
- MAXWELL J.A., *La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg, 1999, 202 p.
- MBEMBE A., « Mémoire historique et action politique », in BAYART J.-F., MBEMBE A. et TOULABOR C., *Le politique par le bas en Afrique. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, pp. 147-229.
- MBEMBE A., « Mouvements de populations, éclatement des États, recompositions géopolitiques. Les frontières mouvantes du continent africain », *Le monde diplomatique*, novembre 1999, pp. 22-23.
- MBOGHA KAMBALE, *La pratique et les perspectives d'évangélisation du diocèse de Butembo-Beni*, mémoire, Bruxelles, Lumen Vitae, 1975, 360 p.
- MEISTER A., « Le système transnational », *Civilisations*, vol. XXIII-XXIV, 1973-1974, pp. 33-51.
- MILES M.B. et HUBERMAN A.M., *Analyse des données qualitatives*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, De Boeck Université, 2003, 626 p.
- MOELLER A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la province orientale du Congo Belge*, Bruxelles, Van Campenhout, 1936, 578 p.
- MOLHO A. et RAMADA CURTO D., « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3, pp. 569-579.
- MONNOYER M.C. et MAYERE A., « Le conseil : un développement en réseau », in SAVY M. et VELTZ P. (dir.), *Économie globale et réinvention du local*, éditions de l'Aube, 1995, pp. 133-140.
- MONTOUSSE M., *Nouvelles théories économiques. Clés de lecture*, Bréal, 2002, 128 p.
- MORRIS M.L. et NEWMAN M.D., « Official and Parallel Cereals Market in Senegal : Empirical Evidence », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1895-1906
- M'PENE NGALULEY Z., *La problématique de l'intégration économique par les transports au Congo (RDC)*, Academia Bruylant, 2002, 205 p.
- MUHINDO MALONGA T., « L'État de droit en temps de guerre », *Parcours et Initiatives*, Revue interdisciplinaire de l'U.C.G.-Butembo, n° 1, août 2002, pp. 6-17.
- MUHINDO P.S.L., *Le Nord-Kivu et son paysage économique à travers ses zones administratives*, Kinshasa, éd. Yira, 1992, 25 p.

- MUTAMBA LUKUSA G., *Congo/Zaire. La faillite d'un pays. Déséquilibre macroéconomique et ajustements*, Bruxelles/Paris, CEDAF/L'Harmattan, 1999, 190 p.
- MUWIRI K. et KAMBALUME K., *Identité culturelle dans la dynamique du développement communautaire*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2002, 332 p.
- NATIONS UNIES, *Développement du secteur informel en Afrique. Comment élargir le secteur informel et l'intégrer à l'économie des pays africains*, New York, Nations Unies, 1996.
- NDAYWEL E NZIEM I., *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Bruxelles/Paris, De Boeck et Larcier, 1998, 955 p.
- NDIONE SEYNI E., *L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*, éd. Karthala et Enda Graf Sahel, 1994, 214 p.
- NICOLAÏ H., GOUROU P. et MASHINI DHI MBITA M., *L'espace zairois. Hommes et milieux. Progrès de la connaissance de 1949 à 1992*, Bruxelles/Institut africain-CEDAF, Paris/L'Harmattan, 1996, 607 p.
- NYSENS M., *Quatre essais sur l'économie populaire urbaine : le cas de Santiago du Chili*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, 1994, 193 p.
- OKITUNDU AVOKI R., *Les petites organisations communautaires comme espace de développement local et base de maîtrise du processus du développement national. Perspectives et limites*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1994, x-269 p.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Rapport annuel 2001*, Genève, O.M.C.
- PECQUEUR B., *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros, 1989, 149 p.
- PEEMANS J.-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997, 250 p.
- PEEMANS J.-P., *Le Congo-Zaïre au gré du XX<sup>e</sup> siècle. État, économie, société 1880-1990*, Paris, L'Harmattan, 1997, 279 p.
- PEEMANS J.-P., « Gouvernance locale, secteur informel et pratiques populaires de développement », in KIONI KIABANTU A.-R. (éd.), *La République démocratique du Congo face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 1998, pp. 51-63.
- PEEMANS J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2002, 534 p.
- PERMAY J.-L., « Dynamismes et pouvoirs locaux en Afrique centrale : une chance pour l'encadrement urbain ? », in JAGLIN S. et DUBRESSON A. (dir.), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 1993, pp. 285-294.

- PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, éd. Unesco, Aubier Montaigne, 1981, 285 p.
- PETRELLA F., « La gouvernance locale au Nord. Quelles significations dans le contexte belge ? », in CHARLIER S., NYSSSENS M., PEEMANS J.-P. et YEPEZ I. (coord.), *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, U.C.L., P.U. de Louvain, 2004, pp. 273-294
- PIRET A., NIZET J. et BOURGEOIS E., *L'analyse structurale. Une méthode d'analyse de contenu pour les sciences humaines*, Paris/Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1996, 175 p.
- PIRON P. et DEVOS J., *Codes et lois du Congo Belge, tome 1, Matières civiles, commerciales, pénales*, Bruxelles, éd. Fernand Larcier, 1960.
- PIRON P. et DEVOS J., *Codes et lois du Congo Belge, tome 3, Matières sociales et économiques*, Bruxelles, éd. Fernand Larcier, 1959.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Paris, Economica, 1996.
- POLANYI K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. par Malamoud C. et Angeno M., Gallimard, 1983, xx-419 p.
- PRUNIER G., « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique Africaine*, n° 75, octobre 1995, pp. 43-59.
- RAEYMAEKERS T., « L'économie politique de Beni-Lubero », in VLASSENROOT K. et RAEYMAEKERS T., *Conflit et transformation sociale à l'est de la RDC*, Gand, Academia press, 2004, pp. 59-78.
- RAILLON F., « Les réseaux chinois en Asie du Sud-Est : sociétés secrètes, sociétés commerciales, sociétés civiles ? », in HAUBERT M. et REY P.-P., *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, éd. Karthala, 2000, pp. 163-184
- RAMAZANI BARUANI K., *Les entreprises individuelles et familiales du secteur urbain du Zaïre. Evaluation des formes d'entreprises dans leur contribution au développement*, Fribourg, 1983, 178 p.
- Recensement scientifique de la population. Caractéristiques démographiques. Vol IV KIVU/SHABA*, Kinshasa, INS, 1984.
- RENARD J.P. et PICOUET P., « Frontières et territoires », *La Documentation photographique*, n° 7016, avril 1993, pp. 1-8.
- ROUBAUD F., *L'économie informelle au Mexique. De la sphère domestique à la dynamique macro-économique*, Paris, Karthala, 1994, 453 p.
- ROUZIER P., *Échange et développement (cadre théorique pour une alternative)*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1981, xii-117 p.

- ROWLEY C.K. et TOLLISON R.D., « Rent-Seeking and Trade Protection », in ROWLEY C.K., TOLLISON R.D. et TULLOCK G., (eds), *The Political Economy of Rent-Seeking*, Boston, Kluwer Academic Publishers, 1991, 2<sup>nd</sup> Printing, pp. 217-237.
- SALAMA P. et SCHIRAY M., « Drogues et développement. Introduction », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, pp. 485-488.
- SALAM FALL A., « Et si l'insertion urbaine passait par l'investissement dans des réseaux sociaux ? », in JACOB J.P. et DELVILLE P.L. (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, pp. 293-303.
- SAMUELSON P.A., « Wages and Interest: A Modern Dissection of Marxian Economic Models », *American Economic Review*, vol. XLVII, n° 6, déc. 1957, pp. 884-912.
- SASKIA T.T. et al., « State failure in the Congo: Perceptions and Realities », *Review of African Political Economy*, vol. 29, number 93/94, september/december 2002, pp. 379-388.
- Schéma régional d'aménagement Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu. Document préliminaire*, Bureau d'Études, d'Aménagement et d'Urbanisme, et Office de planification et de développement du Québec, 1992.
- SELTIZ C., WRIGHTSMAN L.S. et COOK S.W. et al., *Les méthodes de recherche en sciences sociales*, Montréal, Les éditions HRW, 1977, XII-606 p.
- SEN A. K., *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, traduit de l'anglais par Michel Bessières, Paris, éd. Odile Jacob, 2000, 356 p.
- SHEIK A.M., « A Theory of Risk, Smuggling and Welfare », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1931-1944.
- SHIKAYI LUBOYA, *Initiatives de développement local et pouvoir paysan. Étude d'une dynamique locale de développement: le rôle des associations villageoises, des organisations non-gouvernementales et des micro-projets dans la vallée de la Ruzizi, Sud-kivu/Zaire*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, 1994, 281 p.
- SIMKIN C.G.F., « Indonesia' unrecorded trade », in BHAGWATI J.N. (ed.), *Illegal Transactions in International Trade. Theory and Measurement*, Amsterdam, Oxford, 1974, pp. 157-171.
- SIVIRIHAUMA V., « Problèmes de diffusion des innovations agricoles en milieu rural nande (Zones de Beni et Lubero) », *Zaire-Afrique*, n° 184, avril 1984, pp. 211-221.
- SMITH A., *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livres III-IV, traduction par Taieb P., Paris, Presses Universitaires de France, 1995, pp. 433-788

- STARY B., « Réseaux marchands et espaces transfrontaliers en Afrique de l'Ouest », *Afrique contemporaine*, n° 177, 1996, pp. 45-53.
- STARY B., « De la rente agricole à la rente frontalière : Niablé, une petite ville ivoirienne à la frontière du Ghana », in BERTRAND M. et DUBRESSON A., *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1997, pp. 61-85
- STIGLITZ J.E., *La grande désillusion*, trad. de l'anglais par P. Chemla, Fayard, 2002, 324 p.
- STUDNICKI-GIZBERT D., « La 'nation' portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3, pp. 627-648.
- SUMATA C., *L'économie parallèle de la RDC. Taux de change et dynamique de l'hyperinflation au Congo*, Paris, L'Harmattan, 2001, 310 p.
- SYDIP, *Principes coutumiers régissant les terres coutumières en chefferie des Baswagha*, SYDIP/Nord-Kivu Bulletin, n° 002/2004.
- THAMBWE MWAMBA A.S., *Droit Douanier Zaïrois*, Kinshasa, Presses Universitaires du Zaïre, 1996, 187 p.
- THOMPSON C., « Decade of 'Trade Not Aid' », *Review of African Political Economy*, n° 96, june 2003, vol. 30, pp. 321-323.
- THOYER S. et TUBIANA L., « Les légitimités de la régulation internationale : États, acteurs et institutions dans l'économie politique des échanges », *Économies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P., n° 4/1998, pp. 49-167.
- TOLOTTI S., « Il y a l'ami commerçant, le fils émigré ou bien encore la relation politique », *Croissance*, n° 386, octobre 1995.
- TREMBLAY D.-G. et FONTAN J.-M., *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Québec, éd. Télé-Université, 1994, 579 p.
- TRIGLIA C., *Sociologie économique. État, marché et société dans le capitalisme moderne*, trad. Par Drubigny C., Paris, Armand Colin, 2002, 252 p.
- TRIVELLATO F., « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, mai-juin 2003, n° 3, pp. 581-603.
- TSHIYEMBE MWAYILA, *L'État postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1990, 157 p.
- TULL D.M., « A Reconfiguration of Political Order ? The State of the State in North Kivu (DR Congo) », *African Affairs*, vol. 102, number 408, july 2003, pp. 429-446.

- UNITED NATIONS, *Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of wealth of the Democratic Republic of the Congo*, 2002, [www. Irinnews.org/drc/](http://www.Irinnews.org/drc/)
- VAN ACKER F. et VLASSENROOT K., « Les 'maï-maï' et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo », *Politique Africaine*, n° 84, décembre 2001, pp. 103-116.
- VAN DURME P., « Le rôle des institutions dans l'économie informelle », in LALEYE I.P. et PANHUYS H. et al., *Organisations économiques et cultures africaines. De l'homo oeconomicus à l'homo situs*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 333-342.
- VEGLIO C., « Le temps des trafiquants », *Croissance*, n° 387, nov. 1995, pp. 31-34.
- VIDONNE P., *Essai sur la formation de la pensée économique. Nature, Rente et travail*, Grenoble, 1982, 556 p.
- VLASSENROOT K. et RAEYMAEKERS T. et al., *Conflit et transformation sociale à l'est de la RDC*, Gand, Academia Press, 2004, 231 p.
- VWAKYANAKAZI M., « Import and Export in the Second Economy in North Kivu », in MACGAFFEY J. et al., *The Real Economy of Zaïre. The Contribution of Smuggling and Other Unofficial Activities to National Wealth*, London, Currey, 1991, pp. 43-71.
- WALRAS L., *Études d'économie sociale. Théorie de la répartition de la richesse sociale*, éd. par DOCKES P. et al., Paris, Economica, 1990, xix-535 p.
- WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, pp. 11-253.
- WEBER M., *Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, pp. 255-293.
- WEBER M., *Économie et société. Tome I*, Paris, Librairie Plon, 1971, xxi-650 p.
- WESSELING H.L., *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, traduit du néerlandais par Patrick Grilli, Paris, éd. Denoël, 1996, 572 p.
- ZIEGLER A., « La théorie économique face à l'économie dissidente », in PREISWERK Y. et SABELLI F. (dir.), *Pratiques de la dissidence économique. Réseaux rebelles et créativité sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 41-51.

## SOURCES INTERNET

[www.afrikeco.com/articles/](http://www.afrikeco.com/articles/)  
[www.agoa.gov/](http://www.agoa.gov/)  
[www.cdk.dp.ua/](http://www.cdk.dp.ua/)  
[www.digitalcongo.net](http://www.digitalcongo.net)  
[www.eac.int/](http://www.eac.int/)  
[www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html](http://www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html)  
[www.Irinnews.org/drc](http://www.Irinnews.org/drc)  
[www.minfinrdc.cd/programmegouv/pmurr/pmurr.html](http://www.minfinrdc.cd/programmegouv/pmurr/pmurr.html)  
[www.Nepadforum-com/](http://www.Nepadforum-com/)  
[www.urga.com.ua/](http://www.urga.com.ua/)  
<http://usinfo.state.gov/regional/af/trade/>  
[www.worldbank.org/](http://www.worldbank.org/)





## ANNEXES

### **Annexe 1 : Questions d'enquête**

1. Depuis quand pratiquez-vous ce commerce ?
2. Comment êtes-vous entré dans cette activité ?
3. Pouvez-vous décrire vos pratiques d'importation, d'exportation : transport, logement, achat, vente, mouvement des capitaux, dédouanement ?
4. a) Quelles sont vos relations et leurs rôles pour vos transactions dans les différents pays ?  
b) Comment les avez-vous connues ?
5. De quels documents disposez-vous pour cette activité ?
6. Votre opinion sur les taxes et formalités du commerce extérieur.
7. a) À quelle association appartenez-vous ?  
b) Quelle somme consacrez-vous mensuellement à la redistribution ?  
c) À quelles initiatives de développement avez-vous contribué ?

### **Annexe 2 :**

#### **a) Documents requis pour l'octroi du numéro import-export**

Le premier article de l'arrêté ministériel n° 008/CAB/MCE/95 du 6 novembre 1995 dispose que : la demande d'octroi du numéro Import-Export est adressée au Ministre du Commerce Extérieur. Elle est accompagnée des documents suivants :

- l'extrait d'immatriculation au Nouveau Registre du Commerce ;
- l'extrait du Numéro d'Identification Nationale ;
- la carte d'identité si le postulant est une personne physique ;
- le visa de légalisation du Ministère du Commerce Extérieur ;
- les Statuts pour les personnes morales ;
- le dernier extrait de compte bancaire pour les nationaux ou l'extrait de compte de dépôt pour les étrangers ;
- la preuve de paiement de la taxe annuelle précédente sur le Numéro Import Export ;
- l'attestation fiscale en cours de validité ;
- une liste indicative des produits à importer ou à exporter ;

- le paiement de la taxe présidentielle pour les personnes physiques ou morales qui y sont assujetties.

#### **b) Taxes à l’initiative du ministère du commerce extérieur**

Voici quelques dispositions de l’Arrêté Interministériel n° 001/CAB/MCE/FIN/96 du 08/02/1996 portant réajustement des taux des taxes à percevoir à l’initiative du commerce extérieur :

*Article 2.* L’octroi du numéro Import-Export donne lieu au paiement d’une taxe annuelle dont le taux est fixé à :

- l’équivalent en nouveaux zaïres de 250 dollars US par personne morale ;
- l’équivalent en nouveaux zaïres de 125 dollars US par personne physique.

*Article 3.* Toute opération d’importation est assortie d’une taxe de 50 dollars US ou contrevalet en nouveaux zaïres par licence d’importation validée.

### **Annexe 3 : De la réglementation de change**

#### **Règlement n° 1 :**

Le Règlement n° 1 du 27 décembre 1996 de la Banque Centrale du Congo édicte les dispositions de la Nouvelle Réglementation de change<sup>1</sup> en R.D.C.

Ses principales innovations concernent :

- la libre détention des avoirs en monnaies étrangères sur le territoire national ;
- l’abolition, pour les opérateurs économiques, de souscrire des licences pour importer ou exporter ;
- la suppression, pour les exportateurs, de l’obligation de rétrocéder tout ou partie des recettes d’exportation aux banques ou à la Banque Centrale ;
- la libéralisation des mouvements de capitaux liés aux investissements directs et de portefeuille, ainsi que des transferts de revenus et de préfinancements, lesquels doivent néanmoins s’opérer par voie bancaire ;
- l’abolition de l’obligation, pour les banques, de requérir l’autorisation préalable de la Banque Centrale pour ouvrir les comptes RME et NRME pour leurs clients ;
- la possibilité accordée aux banques de rendre débiteurs les comptes susvisés ;
- l’obligation de l’obtention de l’autorisation de la Banque Centrale pour le transport des fonds par les voyageurs (importation et exportation

---

<sup>1</sup> Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 1997.

physique des monnaies étrangères, transport sur le territoire national des fonds en devises ou en monnaie nationale), à partir de l'équivalent de 20 000 dollars us.

Les banques bénéficiaires des autorisations pour exporter physiquement des monnaies étrangères ont l'obligation de verser ces avoirs dans leurs comptes auprès des correspondants étrangers pour permettre le recyclage de ceux-ci dans le circuit économique congolais notamment le financement des opérations du commerce extérieur.

### **Règlement n° 2<sup>2</sup> :**

La réglementation de change édictée le 27 décembre 1996 consacrait une libéralisation totale notamment de la détention et l'utilisation des devises étrangères. En outre, elle avait supprimé le régime de licence ainsi que l'obligation de rétrocession d'une quotité des recettes d'exportation.

Par contre, les dispositions de change du 22 septembre 1999 sont caractérisées par :

- l'interdiction de détenir les devises étrangères en dehors du système bancaire ;
- l'obligation faite aux voyageurs de déclarer les montants en devises à l'entrée et à la sortie ;
- la restauration du régime de licences.

Par ailleurs, ce règlement impose des restrictions sur les mouvements des comptes en devises, interdit les activités des bureaux de change autres que ceux des banques agréées et des hôtels autorisés et restaure le régime de rétrocession sur les recettes d'exportation.

---

<sup>2</sup> Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 1999.

## **Annexe 4 : Quelques données quantitatives**

### **a) Quelques tarifs douaniers en 2002<sup>3</sup>**

Tableau 11 – Illustration de droits de douane sous R.C.D.M.L.  
(importations courantes)

| <b>Nature de marchandises</b>                       | <b>Droits d'entrée en \$</b> |
|---|------------------------------|
| Containeur 20' de tissus de coton imprimés          | 8 000                        |
| Containeur 20' de marchandises de Jakarta, Bangkok  | 4 000                        |
| Containeur 20' de divers Dubaï, Hongkong, Singapour | 3 000                        |
| Containeur 20' de friperies                         | 1 000                        |
| 1 chargement de marchandises diverses du Kenya      | 1 500                        |
| 1 chargement de marchandises diverses de Kampala    | 800                          |

### **b) Les constructions en dur à Butembo**

Tableau 12 – Statistiques des bâtiments construits en dur à Butembo

| <b>Année</b> | <b>Constructions</b> |
|--------------|----------------------|
| 1986         | 28                   |
| 1987         | 115                  |
| 1988         | 166                  |
| 1989         | 172                  |
| 1990         | 207                  |
| 1991         | 233                  |
| 1992         | 181                  |
| 1993         | 307                  |
| 1994         | 329                  |
| 1995         | 334                  |
| 1996         | 252                  |
| 1997         | 464                  |
| 1998         | 265                  |
| 1999         | 289                  |
| 2000         | 211                  |
| 2001         | 141                  |

*Source : Archives du Bureau du service de l'Urbanisme et habitat, Butembo.*

<sup>3</sup> Annexe à l'arrêté n° 023/RCD/CAB/CF du 07 février 2000.

### c) Formations sanitaires

Tableau 13 – Statistiques de formations sanitaires en zones de santé de Butembo et Katwa

| Année                             | Zone de santé de Butembo |      |      |      | Zone de santé de Katwa |      |      |      |
|-----------------------------------|--------------------------|------|------|------|------------------------|------|------|------|
|                                   | 1985                     | 1990 | 1995 | 2001 | 1985                   | 1990 | 1995 | 2001 |
| <b>Centres et Postes de santé</b> | 20                       | 20   | 81   | 98   | 12                     | 20   | 21   | 25   |
| <b>Centre hospitalier</b>         | 1                        | 1    | 2    | 4    | –                      | 1    | 3    | 4    |
| <b>Hôpital général</b>            | 1                        | 1    | 1    | 1    | 1                      | 1    | 1    | 1    |

Source : zones de santé de Butembo et de Katwa

### **Annexe 5 : Sigles**

ACP : Afrique, Caraïbes, Pacifique  
 AFFIMET : Affinage des métaux  
 AGOA : African Growth and Opportunity Act  
 AMACCO : Association des mamans commerçantes du Congo  
 APILU : Association des pétroliers importateurs de Lubero  
 ATCE : Association des trafiquants du Congo-Est  
 ATPHALU : Association des tenanciers de pharmacies de Lubero  
 BCA : Banque de crédit agricole  
 BCCE : Banque Congolaise du Commerce Extérieur  
 BIC : Banque internationale de crédit  
 BIT : Bureau International du travail  
 BRIBO : Briqueterie industrielle de Butembo  
 CEA : Commission Économique des Nations Unies pour l’Afrique  
 CEDAF : Centre d’études et de documentation africaines  
 CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement  
 COBKI : Compagnie des boissons du Kivu  
 COODEFI : Coopérative de développement et financière  
 COOPEC : Coopérative d’épargne et de crédit  
 CTB : Complexe théicole de Butuhe  
 CUGEKI : Cultures générales au Kivu  
 EAC : East African Community  
 EAD : Entité administrative décentralisée  
 ENRA : Enzymes Raffiners Association  
 FEC : Fédération des Entreprises du Congo  
 MENUIBO : Menuiserie industrielle de Butembo  
 MGL : Mines des Grands Lacs  
 MLC : Mouvement de libération du Congo  
 NBK : Nouvelle Banque de Kinshasa

NEPAD: New Partnership for Africa's Development  
OCC : Office Congolais de Contrôle  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
OFIDA : Office des Douanes et Accises  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
ONC : Office National du Café  
ONG : Organisation non gouvernementale  
ONU : Organisation des Nations unies  
PIB : Produit intérieur brut  
PMA : Pays les moins avancés  
PME : Petites et moyennes entreprises  
PMI : Petites et moyennes industries  
PMURR : Programme Multisectoriel d'Urgence, de Reconstruction et de  
Réhabilitation  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PROELKI : Projet d'électrification de Kimbulu  
RCD : Rassemblement congolais pour la démocratie  
RCD-ML : Rassemblement congolais pour la démocratie- Mouvement de  
libération  
RDC : République démocratique du Congo  
SAIBU : Savonnerie industrielle de Butembo  
SENOKI : Société d'électrification du Nord-Kivu  
SEPRONA : Symbiose des écologistes pour la protection de la nature  
SYDIP : Syndicat de défense des intérêts paysans  
TDR : Transit douanier par route  
TICAD : Tokyo International Conference on African Development  
UCG : Université Catholique du Graben  
UCI : Uganda Commercial Impex  
UCL : Université Catholique de Louvain  
UE : Union Européenne  
UNICEF : United Nations Children's Fund